2327 W 50

Courrier départ

du délégué aux affaires sociales pour le département de Lot-et-Garonne et de l'inspecteur des centres de rapatriés d'Indochine dans le Sud-Ouest.

1956 - 1959

MINISTERE DE L'INTERIEUR
SERVICE DES FRANCAIS RAPATRIES D'INDOCHINE
REGION DU SUD-OUEST
-=:=-

Sainte-Livrade le 20 Avril 1959

N° 14 - FB

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à

Monsieur le PREFET
Chef du Service
des Français Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy
PARIS 16 ème

OBJET : Paiement de 2 Factures sur les crédits " Barangé " 1959.

P.J. : 1 facture Griffoul

REFER : Vos lettres 552 du 27.3.59
577 du 31.3.59

Par Décision du 9 Avril 1959, Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne a bien voulu faire mandater à l'A.D.O.S.O.M. une somme de 220.000 Francs à titre d'avance sur la participation 1959 de la Caisse Départementale Scolaire attribuée aux Groupes Scolaires des Centres d'Accueil de Bias et de Ste-Livrade.

Compte tenu de vos lettres susvisées, je vous serais reconnaissant de vouloir bien ordonner le paiement sur ces fonds 1959 de :

- la facture PENIN de 136.300 Fr concernant du mobilier scolaire fourni à BIAS
- la facture GRIFFOUL, ci-jointe en 4 exemplaires, de 61.600 Fr concernant le duplicateur " Polyjapy junior " fourni à STE-LIVRADE.

Copie à :
- M.M. les Gestionnaires des C.A. de BIAS
STE-LIVRADE

D. FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

MINISTERE DE L'INTERIEUR
SERVICE DES FRANCAIS RAPATRIES D'INDOCHINE
REGION SUD-OUEST

Sainte-Livrade le 10 April 1959

N° 12 / CB

Poste recommandée
Récépissé n° 9153 le 10.4.59
P T T Ste Livrade

L'Inspecteur des Centres d'Accueil
de la Région du Sud-Ouest

à

Monsieur le PREFET
Chef du Service
des Français rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy
PARIS 16 ème

OBJET : Centre d'Hébergement de CREYSSE.

P.J : 1 plan.

En réponse à votre lettre n° 641-SFRI du 3 April 1959, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-inclus le Plan du Lot n° 5, daté du 31 Mars 1957 et revêtu des signatures de M. le Directeur de la Poudrerie de BERGERAC et de M. ROULEAU.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

MINISTERE DE L'INTERIEUR
SERVICE DES FRANCAIS RAPATRIES D'INDOCHINE
REGION SUD-OUEST

Sainte-Livrade le 25 Mars 1959

N° 11 - F B

Posté recommandé
Récépissé n° 0866 du 25.3
P T T Ste-Livrade

BORDEREAU des PIECES adressées à

Monsieur le PREFET
Chef du Service
des Français rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy
PARIS 16 ème

OBJET : Paiement de factures sur les Fonds Barangé 1958.

Pièces: 3 Factures en 4 exemplaires :

1°/- Facture ALBAGNAC n° 15.679 du 29.11.58
certification en date du 24.3.59 du service fait
montant ..... 89.042 Fr

2°/- Facture ALBAGNAC n° 15.680 du 29.11.58
certification en date du 24.3.59 du service fait
montant..... 56.305 Fr

3°/- Facture RUSSAC du 31.12.58
certification en date du 24.3.59 du service fait
montant..... 1.900 Fr

Total..... 147.247 Fr

OBS. - Transmises aux fins de mandatement sur l'Avoir disponible des Fonds Barangé de 1958,- qui ont été mandatés par la Préfecture de Lot-et-Garonne au C.C.P. de l'A.D.O.S.O.M.

Références : nos transmissions n° 74-GS du 11.7.58 et n° 85-GS du 27.8.58.

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés d'Indochine dans le Sud-Ouest

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer

COPIE à
Monsieur le Gestionnaire du C.A.
de STE-LIVRADE
* pour classement dans votre dossier des Bons de Commande sur les Fonds Barangé 1958. - Référence: votre bordereau n° 1.324-SLD du 15.10.58".

D. FAURE.

Chrono

MINISTERE DE L'INTERIEUR
SERVICE DES FRANCAIS RAPATRIES D'INDOCHINE
REGION SUD-OUEST

Sainte-Livrade le 24 Mars 1959

N° 10 - CB

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à

Monsieur l'Intendant Militaire , Chef de Service
de l'Intendance Régionale des Subsistances
Caserne Xaintrailles
Boulevard Maréchal Leclerc

BORDEAUX

OBJET : Remboursement des consommations d'eau et d'électricité
par les militaires hébergés au Centre de Rapatriés de CREWSSE.

REFER : vos lettres 197-CAB du 28.2.59
252-Sec du 18.3.59
classement : 2264

Monsieur l'Intendant,

En réponse à vos lettres susvisées et en confirmation de mon passage à votre Service le 20 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les questions que soulèvent les modalités de ce remboursement étant en cours d'étude à PARIS, j'ai transmis l'original de votre lettre n° 197-CAB du 28.2.59 par ma lettre n° 8-CB du 4.3.59 au Chef de mon Service à Paris, dont voici l'adresse :

Monsieur le PREFET
Chef du Service
des Français rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy
PARIS 16 ème
Téléphone : PASSY 18 90

Veuillez agréer , Monsieur l'Intendant , l'expression de ma considération distinguée.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

COPIE à

Monsieur le PREFET
Chef du Service
des Français rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy
PARIS 16 ème

" à titre de compte rendu et comme suite à ma lettre n° 8-CB du 4.3.59 ".

Daniel FAURE.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Service des Français
Rapatriés d'Indochine

Région Sud-Ouest

Poste Rdé Réceptionné
N° 0597 du 12-3-59
PTT - Ste Livrade

Sainte-Livrade le 11 Mars 1959

N° 9 / FR

L'Inspecteur des Centres des Français
Rapatriés d'Indochine dans le Sud-Ouest

à

Monsieur le Préfet
Chef du Service
des Français Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy
- PARIS 16 ème -

OBJET : Paiement de Factures sur Fonds Barangé 1959.

P.J. : Copie lettre n° 3 FR du 3.1.59
3 factures relatives à BIAS.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-inclus:

1°/- la copie de la lettre n° 3-FR du 3.1.59 de Monsieur le Préfet de Lot et Garonne qui énonce le montant des crédits 1959 de la Caisse Départementale Scolaire pour :

- école du C.A. de Bias	420.000 Fr
- école du C.A. de Sainte-Livrade..	620.000 Fr
Total	1.040.000 Fr

2°/- trois factures relatives à des fournitures faites à l'Ecole du C.A. de Bias au début de l'année scolaire 1958-1959 et dont le paiement est à effectuer sur ces crédits 1959.

Ces trois factures sont :

- Factures ALBAGNAC N° 15-676 du 29.11.58 montant	8.560 Fr
- Facture ALBAGNAC N° 15-677 du 29.11.58 montant	26.798 Fr
- Facture PENIN du 5.3.59 mobilier scolaire pour la classe maternelle montant	136.300 Fr
Total	171.658 Fr

../..

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien faire procéder au paiement de ces factures dès que possible.

J'adresse une copie de la présente lettre à Monsieur le Préfet de Lot et Garonne à AGEN, à titre de compte-rendu comme suite à sa lettre n° 3 FR du 30.1.59.

D. FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer

Copie conforme adressée sous n° 10 / FB du 11 Mars 1959

à Monsieur le Préfet de Lotet Garonne
- 3ème Division - 2è Bureau
à AGEN

" à titre de compte-rendu, comme suite à sa lettre n° 3 FR du 30.1.59".

D. FAURE

Copie à :

Monsieur le Gestionnaire du C.A. de BIAS

" pour vos archives ". Référence vos bordereaux n° 12D du 7.1.59 et 72-D du 5.3.59

D. FAURE.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Service des Français
Rapatriés d'Indochine

Région Sud-Ouest

Sainte-Livrade, le 4 Mars 1959 .

N° 8 / CB.

L'Inspecteur des Centres des
Français Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest,

à MONSIEUR LE PREFET, CHEF DU SERVICE
DES FRANCAIS RAPATRIES D'INDOCHINE

Palais de Chaillot.- Aile Passy
PARIS - 16 è

Objet : Hébergés Militaires à CREYSSE .-
Remboursement Eau, Electricité.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-jointe, la lettre N° 197-CAB du 28 Février 1959 de M. l'Intendant Militaire Chef du Service de l'Intendance régionale des Subsistances à BORDEAUX , relative au remboursement des consommations d'eau et d'électricité des militaires et familles hébergés au Centre de CREYSSE .

A la suite des lettres N° 2465-BRI du 19.12.58 et N° 25-BRI du 7.1.59 de M. le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine, je me suis entretenu de cette affaire avec M.le Commandant POUPINOT, Commandant d'Armes de BERGERAC, et j'ai mis M. MOREAU au courant des difficultés que soulevait la thèse soutenue par la Direction de la Poudrerie de BERGERAC .

A ma connaissance, le problème demeure en cours d'étude à PARIS . C'est pourquoi je ne pense pas avoir qualité pour répondre à la lettre ci-jointe de l'Intendance Régionale .

Les questions qui notamment se posent en vue d'un règlement concret de cette affaire seraient :

a/- quelles sont les normes de consommation forfaitaire applicables par personne ou famille militaires, selon la règlementation militaire ?

b/- à quel Agent de Recettes, officiellement habilité, seraient versées les sommes recouvrées par un subordonné de M. le Commandant d'Armes de BERGERAC auprès des militaires ou familles de militaires hébergés à CREYSSE ?

MINISTERE DE L'INTERIEUR
SERVICE DES FRANCAIS RAPATRIES D'INDOCHINE
CENTRE REGION SUD OUEST

B O R D E R E A U n° 7 / CB

du 3.3.59

à Monsieur le Capitaine , Chef d'Arrondissement
du GENIE

- Caserne Bugeaud -

PERIGUEUX

1 Copie du Procès-verbal de Remise et Etat des lieux du Lot 5 à CREYSSE, signé le 31 Mars 1957 par M. le Directeur de la POUDRERIE et le Délégué du Ministère des Affaires Etrangères (Bureau des Rapatriés d'Indochine) 1

OBS. - Pour vos archives.
(Conformément à la demande verbale de M. l'Adjudant-Chef PARINET)

L'Inspecteur des Centres
de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

D. FAURE
Administrateur en Chef
de classe exceptionnelle
de la France d'Outre-Mer

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE

3ème Division - 2ème Bureau

3 / FR

Agen, le 30 Janvier 1959

à Monsieur Daniel FAURE
Inspecteur des Centres
de Rapatriés d'Indochine dans le Sud-Ouest

Monsieur,

Au cours de sa 2ème session ordinaire de 1958, le Conseil Général de Lot-et-Garonne s'est prononcé, conformément à la loi du 28 septembre 1951 et au décret du 5 décembre 1951, sur le mode de répartition entre les collectivités intéressées, des ressources de 1959 de la Caisse Départementale Scolaire.

En application de cette décision, la participation à attendre, pour l'année 1959, est la suivante :

- écoles du Centre d'Accueil de BIAS.....	420.000
- écoles du Centre d'Accueil de STE LIVRADE	620.000
Soit au Total	1.040.000

Je vous ferai parvenir prochainement toutes instructions utiles en vue de l'utilisation de ces crédits qui seront ultérieurement mandatés, comme par le passé, à l'A.D.O.S.O.M. 27 rue Oudinot à Paris, C.C.P. Paris 13.380.11.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

POUR LE PREFET
LE SECRETAIRE GENERAL
signé: VALETTE

COPIE CONFORME adressée s/n° 13 FB du 18 Avril 1959

à M.M. les Directeurs des Groupes Scolaires des C.A. de BIAS
STE-LIVRADE

" Pour information "

Vos propositions pour établir le Projet d'Utilisation de ces fonds 1959 vous seront demandées début Juin 1959.

Ce projet sera, comme précédemment, soumis à l'avis de Mr l'Inspecteur d'Académie et à l'approbation de Mr le Préfet de Lot et Garonne.

Il convient de noter que sont imputées sur ces fonds 1959 les factures de matériel ci-après:

BIAS : Facture PERRIN de 136.300 fr pour mobilier scolaire.

STE-LIVRADE : Facture GRIFFOUL de 61.600 fr pour duplicateur.

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés
d'Indochine dans le Sud-Ouest

Daniel FAURE.

PREFECTURE
de
LOT-ET-GARONNE

3ème Division

2ème Bureau

3/FR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Agen, le 30 janvier 1959

Monsieur,

Au cours de sa 2ème session ordinaire de 1958, le Conseil Général de Lot-et-Garonne s'est prononcé, conformément à la loi du 28 septembre 1951 et au décret du 5 décembre 1951, sur le mode de répartition entre les collectivités intéressées, des ressources de 1959 de la Caisse Départementale Scolaire.

En application de cette décision, la participation à attendre, pour l'année 1959, est la suivante :

- écoles du centre d'accueil de Bias..... 420.000
- écoles du centre d'accueil de Ste-Livrade..... 620.000

soit au total 1.040.000

Je vous ferai parvenir prochainement toutes instructions utiles en vue de l'utilisation de ces crédits qui seront ultérieurement mandatés, comme par le passé, à l'A.D.O.S.O.M. 27 rue Oudinot à Paris, C.C.P. Paris 13.380.11

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

POUR LE PREFET
Le SECRETAIRE GENERAL,

signé illisible.

Monsieur Daniel FAURE
Administrateur de la France
d'Outre-Mer, Inspecteur
des Centres de Rapatriés
d'Indochine dans le Sud-Ouest

VILLENEUVE SUR LOT

POUR COPIE CONFORME

D. Faure

DEPARTEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE VILLENEUVE-SUR-LOT

Chrono

MAIRIE DE BIAS

Le 10 Janvier 1959

Le Maire de la commune de BIAS

à Monsieur FAURE, Administrateur-en-Chef
de la F.O.M.
Inspecteur des C.A.R.I.

Monsieur l'Administrateur,

J'ai pris bonne note de votre lettre du 7 courant et je tiens à vous faire connaître que je ne manquerai pas de demander à mon Conseil Municipal de donner bonne suite à votre demande tendant à l'octroi d'un crédit pour améliorer le matériel scolaire des classes du Centre d'Accueil de BIAS.

Le budget 1959 a été voté le 14 Décembre, mais dès la prochaine réunion du Conseil Municipal, une décision sera prise dont je vous tiendrai informé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma considération très distinguée ./.

Le Maire :

Signé : LABESSAN.

COPIE ADRESSEE S/N° 6 -GS-F du 14.I.1959

à MM. - le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine - PARIS
- le Directeur du Centre d'Accueil de BIAS.
- le Directeur de l'Ecole du C.A.R.I. BIAS

* Pour votre documentation *

L'Inspecteur des Centres,

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
REGION SUD-OUEST

- BORDEREAU D'ENVOI N° 6 - F du 14.1.59

à Monsieur le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine
- Palais de Chaillot -
Aile Passy -
- PARIS 16 ème -

a/s : FACTURES POUDRERIE pour Centre de CREYSSE.

PIECES :

- Eau électricité , mois de Octobre et Novembre

une facture en 3 exemplaires n° RD-13/ F - 7 du 8.1.59
montant total 83.062 Fr , ainsi détaillé :

Octobre .-	électricité	1.411 KWH.....	32.453 Fr
	eau	725 M3	8.700 Fr
Novembre .-	électricité	1.411 KWH	32.453 Fr
	eau	788 M3	9.456 Fr

un Duplicata ordre de versement N° 7 ,
afférant à cette facture.

* * *

OBSERVATIONS :

Pour mandatement.

Sainte-Livrade le 14 Janvier 1959
L'Inspecteur des Centres de Rapatriés
d'Indochine dans le Sud-Ouest

D. FAURE
Administrateur en Chef
de classe exceptionnelle
de la France d'Outre-Mer.

Copie à :
M.le Directeur du C.A.à Ste-Livrade
M. RENOIR à CREYSSE.

Ste-Livrade le 9 Janvier 1959

N° 5/GS.

L'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest,

à MONSIEUR LE CHEF DU BUREAU DES RAPATRIES
Palais de Chaillot - Aile Passy
PARIS 16 ème

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-inclus une coupure du Journal " Sud-Ouest" du 7.1.59 , relatant une séance du Conseil Municipal de STE-LIVRADE a propos des " projets de Travaux Scolaires ".

M. le Maire de STE-LIVRADE m'a dit que sur les 6 classes primaires prévues , l'effectif correspondant à 2 classes serait formé d'enfants des rapatriés résidant au Centre d'Accueil.

C'est là une première étape dans le sens que vous avez souhaité.

L'action de la Municipalité va maintenant se porter sur l'acquisition du terrain nécessaire à ces constructions.

D'autre part j'ai fait des démarches auprès de M.M. les Maires de STE-LIVRADE et de BIAS pour obtenir qu'ils inscrivent à leur Budget Municipal 1959 un crédit destiné à l'amélioration du matériel scolaire dans les classes fonctionnant dans les Centres d'Accueil de Rapatriés.

D. FAURE.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

REGION SUD-OUEST

Sainte-Livrade le 9 Janvier 1959

N° 4 / AMG

L'Inspecteur des Centres du Sud-Ouest

à Monsieur le PREFET de Lot et Garonne
- Cabinet
- 3° Division
AGEN

OBJET : Distribution des tickets d'A.M.G.
P.J. : 1

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint , à titre de compte-rendu , copie de la lettre n° 24 BRI du 7 Janvier 1959 de Mr le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine.

Je l'ai notifiée à M.M. les Directeurs des Centres d'Accueil et j'en ai remis une copie à Mesdames les Assistantes Sociales que vous avez bien voulu désigner.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Copie à M. le Chef du B.R.I.

D. FAURE
Administrateur en Chef
de classe exceptionnelle
de la France d'Outre-Mer

BUREAU DES RAPATRIES
D'INDOCHINE
Palais de Chaillot (16 ème)

n° 24 BRI

PARIS , le 7 JANVIER 1959

LE CHEF DU BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

à

Monsieur l'INSPECTEUR DES CENTRES DU SUD-OUEST

SAINTES-LIVRADE S/LOT

OBJET : Distribution des Tickets d'A.M.G.

Les Directeurs des Centres de Sainte-Livrade et de Bias m'ont fait parvenir les procès-verbaux de passation des carnets A.M.G. détenus par les Services Médico-Sociaux des Centres aux Assistantes Sociales désignées par le Service Départemental de la Santé pour assurer des permanences.

Je crois cependant nécessaire de vous préciser que désormais en AUCUN CAS , et même en l'absence des Assistantes Sociales dont il a été question plus haut , le personnel des Centres , qu'il s'agisse des cadres administratifs ou du personnel médico-social , ne devra intervenir dans la délivrance de ces tickets.

Je vous serais obligé de bien vouloir le notifier aux Directeurs des deux Centres d'Accueil./.

signé : R.MORIAU (cachet)

COPIE CONFORME TRANSMISE

sous n° 5 / AMG

du 9 janvier 1959

à T.S.V.P.

à M.M. les Directeurs des Centres d'Accueil

B.I.AS

SAINTE-LIVRADE

à Madame PECONTAL, Infirmière du C.A. de SAINTE-LIVRADE

" pour valoir notification "

L'Inspecteur des Centres
du Sud-Ouest

D. FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

à Madame ROCHETEAU
à Madame MATHIEU

Assistantes Sociales du Service Départemental de la Santé
assurant les permanences aux C.A. de Bias et de Ste-Livrade.

" pour votre information "

" J'adresse , à titre de compte-rendu , une copie de la présente lettre à Monsieur le Préfet de Lot et Garonne à AGEN".

L'Inspecteur des Centres
du Sud-Ouest

D. FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

REGION SUD OUEST

BIAS , le 7 Janvier 1959

n° 2 - F

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le Maire .
de
- B I A S -

Monsieur le Maire ,

Comme suite aux renseignements d'ordre budgétaire que vous avez eu l'amabilité de nous faire donner par Monsieur TESTET , j'ai l'honneur de vous demander l'inscription au budget 1959 de la Commune de BIAS d'un crédit destiné à l'amélioration du matériel scolaire dans les classes de l'Ecole Publique fonctionnant au Centre d'Accueil des Rapatriés d'Indochine à BIAS.

Ces classes , au nombre de 8 , groupant actuellement 223 élèves, dont voici la répartition :

- Classe Maternelle -	Mlle COUDERC	26	élèves
- Section Enfantine -	Mme ISSANDOU	29	-
- Cours Préparatoire -	Mme PULLICINO	42	-
- Cours Elémentaire 1-A.1	Mme LESEROS	27	-
- Cours Elémentaire 1-A.2	Mr LAURAC	28	-
- Cours Elémentaire 2 A	Mr DANDINE	30	-
- Cours Moyen 1-A	Mme LOEUIL	19	-
- Cours Moyen 2-A	Mr CASSE	20	-

M. le Directeur du Centre d'Accueil de BIAS , M. le Directeur de l'Ecole et moi-même sommes très sensibles à l'intérêt bienveillant et compréhensif que la Municipalité de BIAS porte à l'instruction de ces enfants dont les familles résident sur son territoire.

Aussi me fais-je un agréable devoir de vous exprimer , à vous Monsieur le Maire et à Messieurs les Conseillers Municipaux , nos très sincères remerciements anticipés pour la participation financière aussi substantielle que possible que le Budget Communal accordera au fonctionnement de cette Ecole.

Je vous prie d'agréer , Monsieur le Maire , les assurances de ma considération très distinguée

Daniel FAURE
Administrateur en Chef de la F.O.M.

MINISTERE DU TRAVAIL

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE
LOT & GARONNE

Tél. 0.30-0.39

D/ n° : 2079

AGEN, le 25 novembre 1958

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DU TRAVAIL
et de la MAIN D'OEUVRE

à

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction Générale du Travail et de
la Main d'Oeuvre
Sous/Direction de l'Emploi
7ème Bureau
1, Place Fontenoy
PARIS
(7ème)

OBJET : Rapatriés d'Indochine des Centres de BIAS et de STE-LIVRADE/LOT.

Par votre lettre n° 005-132 du 9 octobre 1958, vous avez bien voulu me demander de prendre en charge et de contrôler les rapatriés d'Indochine ne recevant plus les secours du Ministère des Affaires Etrangères, lorsqu'ils sont demandeurs d'emploi et aptes au travail.

L'Inspecteur des centres de rapatriés d'Indochine dans le Sud-Ouest vient de me signaler une difficulté au sujet de certains rapatriés, qui, bien qu'étant aptes au travail, continuent à percevoir des secours du Ministère des Affaires Etrangères. Ces derniers, en effet, ne remplissent pas les conditions exigées par les Organismes Sociaux pour figurer dans la population non active, et risquent de se trouver privés des allocations familiales notamment.

Aussi, j'ai l'honneur de vous faire connaître, que, sauf instructions contraires de votre part, nos services prendront en charge, à compter du 1er décembre prochain, tous les rapatriés d'Indochine demandeurs d'emploi et aptes au travail, qu'ils soient ou non secourus par le Ministère des Affaires Etrangères.

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL

A.CAMI.

Pour information,
Copie transmise à M. FAURE
Inspecteur des Centres de
Rapatriés d'Indochine
Centre de STE-LIVRADE S/LOT
AGEN, le 25 novembre 1958
Avec mes meilleurs sentiments
Le Directeur Départemental du Travail
et de la Main d'Oeuvre

signé: CAMI.

COPIE CONFORME adressée s/n° 115-CH du 26 Novembre 1958

à Monsieur le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy
PARIS 16 ème

Référence : votre lettre n° 2210-BRI du 18.11.58.

Cette lettre de Mr CAMY fait suite à l'entretien que j'ai eu avec lui, puis avec Mr DESIGNE, Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales à Agen.

Il a été convenu que, pour le mois de Novembre, les attestations concernant les aptes au travail non-inscrits comme demandeurs d'emplois parce que secourus seront (comme en Octobre) signées par les Directeurs des Centres.

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés
d'Indochine dans le Sud-Ouest

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer

COPIE S/N° 116-CH du 26 Novembre 1958

à Messieurs les Directeurs des C.A. de

- STE-LIVRADE
- B I A S

" pour les suites utiles ".

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

...STERE DES AFFAIRES ETRANGERES
...REAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

Région Sud-Ouest

Sainte-Livrade le 19 Novembre 1958

N° 114-FB

BORDEREAU D'ENVOI

des Pièces adressées à

MONSIEUR LE CHEF DU BUREAU DES RAPATRIES
d'INDOCHINE

Palais de Chaillot - Aile Passy

- PARIS 16ème -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
- Facture n° 15.446, en 4 exemplaires, de la Librairie H.ALBAGNAC de Villeneuve-sur-Lot en date du 21 Octobre 1958 pour fourniture de livres pour l'Ecole publique de garçons et divers articles pour la classe enfantine, d... montant de 117.835 Francs déduction faite des livres neufs rendus.	4	Factures revêtues de la certification et prise en charge, transmises aux fins de mandatement sur notre Avoir "Fonds Barangé".
- Bon de Commande n° 3 correspondant	1	

NOTA : Par Bordereau n° 1457/SLD du 18.11.58 Mr le Directeur du C.A. Ste Livrade vous a envoyé 1 facture PENIN, montant = 19.800 Frs (Bon Cde n° 1-FB de Ste-Livrade du 13.10.58), pour mandatement sur Fonds Barangé.

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés
du Sud-Ouest

pour Groupe Malais
du C.A. de BIAS, de...

D. FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer

Copie à :

- M. le Directeur du C.A.
de B I A S

" pour classement dans votre dossier: gestion des Fonds Barangé".

Sainte-Livrade le 13 Novembre 1958

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à

Monsieur Guy de KERHOR
Agent de Change
6 Bis, rue Blanc Dutrouilh

- B O R D E A U X -
(Gironde)

Monsieur ,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il ne s'est révélé aucune candidate à la suite de votre offre d'emploi pour une bonne à tout faire , même débutante .

Les acceptations pour cette catégorie d'emploi sont d'ailleurs extrêmement rares parmi les personnes hébergées dans les Centres d'Accueil de Rapatriés.

Veuillez agréer , Monsieur , l'expression de ma considération distinguée ,

Daniel DAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

Région Sud-Ouest

Sainte-Livrade le 10 Novembre 1958

n° 112/GS.

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le MAIRE
de
SAINTE-LIVRADE

Monsieur le Maire ,

Comme suite à notre entretien , j'ai l'honneur de vous remettre ci-inclus une Note d'Information que j'ai établie ce jour sur la question des effectifs scolaires actuels , et à prévoir , parmi les rapatriés d'Indochine résidant sur le territoire de votre Commune.

Je vous serais reconnaissant de me faire savoir à quelle date il sera possible que nous ayons , à ce sujet , l'entretien projeté avec Monsieur l'Inspecteur de l'Enseignement Primaire.

En vous renouvelant mes remerciements pour l'attention compréhensive que vous accordez à cette question ,

Je vous prie d'agréer , Monsieur le Maire , l'expression de ma considération très distinguée.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

Région Sud-Ouest

Sainte-Livrade , le 10 Novembre 1958

NOTE D'INFORMATION

au sujet

du problème de l'effectif scolaire

***

I / - L'Effectif des élèves (enfants de rapatriés d'Indochine) fréquentant l'Ecole du C A R I est , en Octobre 1958 , de :

Classes	Garçons	Filles	Total
1 - Fin d'études	8	9	17
2 - C. Moyen 2è Année	8	18	26
3 - C. Moyen 1è Année B	16	11	27
4 - C. Moyen 1è Année A	15	9	24
5 - C. Elémentaire 2è Année B	15	12	27
6 - C. Elementaire 2è Année A	14	15	29
7 - C. Elémentaire 1è Année B	16	19	35
8 - C. Elémentaire 1è Année A	25	12	37
9 - C. Préparatoire B	19	8	27
10 - C. Préparatoire A	13	15	28
11 - E. Classe enfantine	18	16	34
12 - Classe maternelle	19	27	46
Totaux....	186	171	357

Total Général..... 357 Elèves

II / - En outre , parmi les enfants actuellement en pension dans des Etablissement d'Enseignement Privé , on peut prévoir que 35 élèves (16 Garçons et 19 Filles) poursuivraient leurs études primaires à l'Ecole Communale de Ste-Livrade si celle-ci comportait les locaux suffisants.

III/ - Il est souhaitable que la Commune de Ste-Livrade prévoie dans l'extension de son Groupe Scolaire les bâtiments nécessaires pour recevoir le plus tôt possible 139 élèves (si l'on considère les chiffres à partir du Cours Moyen 1ère Année par exemple) qui sont des enfants de familles rapatriées et hébergées au C A R I de Ste-Livrade.

IV / - La répartition de l'effectif de ces élèves , telle qu'elle peut être prévue approximativement pour la rentrée d'Octobre 1959 serait :

../...

Classes	Garçons	Filles	Total
- Cours Complémentaire	6	4	10
- Fins d'Etudes - C.Moyen 2è Année - C.Moyen 1è Année	63	66	129
	69	70	139 élèves

V / - Pour la rentrée d'Octobre 1959 l'Ecole du C A R I aurait à recevoir dans une classe maternelle 34 nouveaux élèves (18 G + 16 F) .

Sainte-Livrade le 10 Novembre 1958

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

Région Sud-Ouest

- BORDEREAU D'ENVOI N° 111-F du 8.XI.58

à Monsieur le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine
- Palais de Chaillot Aile Passy -
- PARIS 16 ème

a/s : FACTURES POUDRERIE , pour Centre de CREYSSE.

PIECES :

1°) - Epurateur sceptique.
- Facture en 3 exemplaires, n° 320-RR du 5.XI.58,
montant = 40.000 Frs
pour entretien de l'épurateur septique Lot 5 ,
semestre Mai - Novembre 58
- Duplicata ordres de versement n° 211 , à ce titre.

2°) - Eau , Electricité , mois de Septembre.
- Facture en 3 exemplaires n° 316-RR du 5.XI.58
montant = 11.593 Frs
pour : Electricité ..... 251 KWH ..... 5.773 Frs
Eau..... 485 M3 ..... 5.820 Frs

***

OBSERVATIONS:

Pour mandatement.
La Poudrerie demande que ces montants soient versés au C.C.P. 9060-05-PARIS. (Voir adresse sur l'ordre de versement).

Conformément aux instructions que je lui ai données , Mr RENOIR assiste au relevé-lecture du compteur Eau et du compteur Electricité fait par l'Agent de la Poudrerie, et me communique les consommations relevées.

Pour le mois d'Octobre (dont la facture viendra ultérieurement) le relevé a donné :

Eau 720 M3
Electricité 1.411 KWH

*

TSVP..../...

Chiffres des mois précédents :

	EAU M 3	ELECTR. K W H
Juillet	103	327
Août	150	295
Septembre	485	251
Octobre	720	1.411

NOTA : arrivée du premier convoi de rapatriés militaires : 24 Septembre 58.

Sainte-Livrade le 6 Novembre 1958

L'Inspecteur des Centres
du Sud-Ouest

Daniel FAURE

Administrateur de la France
d'Outre-Mer

Copie à :

M. le Directeur du C.A. à Ste-Livrade.

M. REMOIR à CRETEIL.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

Région Sud-Ouest

Sainte-Livrade le 8 Novembre 1958

N° 110 /FB.

BORDEREAU D'ENVOI

des pièces adressées à Monsieur le Chef du Bureau
des Rapatriés d'Indochine

Palais de Chaillot - Aile Passy
- PARIS 16 ème -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
- Facture en 4 expl. de la Librairie H. ALBAGNAC de Villeneuve-sur-Lot en date du 21 Octobre 1958 a/s fournitures pour l'Ecole Publique de Filles du Centre d'un montant de 8.238 Frs	1	Factures revêtues de la certification et prise en charge, transmises aux fins de mandatement sur notre Avoir " Fonds Barangé ".
- Facture en 4 expl. de la Librairie H. ALBAGNAC de Villeneuve-sur-Lot en date du 21 Octobre 1958 a/s fournitures pour l'Ecole Publique de Garçons du Centre, d'un montant de 17.750 Francs	1	
- Bons de commande n° 1 et n° 2 correspondant à ces factures	2	

L'Inspecteur des Centres
du Sud-Ouest

D. FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

Copie à :

- M.le Directeur du C.A.
de BIAS

pour classement dans votre dossier: gestion
des Fonds Barangé ".

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

Région Sud-Ouest

Sainte-Livrade le 7 Novembre 1958

N° 109 / SJ.

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur MONCHANY
Chef du Service Départemental
de la Jeunesse & des Sports
Inspection Académique de Lot et Garonne
Cité Administrative
- A G E N -

Objet : Paiement Facture Ping-Pong pour STE-LIVRADE.

P . J.: 2 factures , en triple exemplaire .

Monsieur le Chef de Service ,

Conformément à votre aimable lettre du 29 Mars 1958 j'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus les 2 factures relatives à la fourniture et équipement d'une Table de Ping-Pong pour le Centre d'Accueil de STE-LIVRADE , aux fins de paiement par les bons soins de votre Service.

- Facture de G. DUPIN , menuisier à Villeneuve ,
pour fourniture de la Table ,
montant = 14.000. frs.

- Facture de P. ESCALAS , articles de Sport , à Villeneuve
pour équipement de la Table ,
montant = 3.330. frs.

Je vous renouvelle l'expression de nos bien sincères remerciements,

Et vous prie d'agréer , Monsieur le Chef de Service , les assurances de ma considération très distinguée ,

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

Région Sud-Ouest

Sainte-Livrade le 7 Novembre 1958

N° 108 / CP.

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le DELEGUE REGIONAL
DU SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES
DE LA FRANCE D'OUTRE MER
46 , rue Ferrère

- BORDEAUX - (Gironde)

Objet : Dossiers de renseignements concernant des rapatriés d'Indochine.
Réf. : votre lettre n° 1216-AS du 3.XI.58.

Monsieur le Délégué ,

En réponse à votre lettre susvisée , j'ai l'honneur de vous remettre ci-inclus , à titre confidentiel ainsi que vous me l'indiquez , la copie des fiches de renseignements que MM. les Directeurs des Centres de BIAS et STE LIVRADE possèdent sur divers rapatriés d'Indochine que votre Service veut bien aider , à Bordeaux.

Ces fiches concernant :

- Centre de BIAS :

LE-VAN-NHAN , Georges
PARIS , Jean
PINOT , François
DIEU , Henri
HERICK , Pierre
HAMAIDE , Emile
Mlle TAMBY , Aïchaby.

M.M. DIEU , Jacques , et HERICK , François (cités dans votre lettre) ne sont pas des rapatriés au titre de mon Service . Je n'ai pas de dossier à leur sujet.

.../....

- Centre de STE-LIVRADE :

PARQUIER , Pierre
EUGENIE , Wilfrid
Mme MAZEL
SOUNDIRA Jean
Mlle ROMANI Madeleine .

M. GILLARD , Pierre , n'est pas un rapatrié au titre de mon Service. Il accomplissait son service militaire en Indochine lorsque son père M. GILLARD , Victor (hébergé à Ste-Livrade) fut rapatrié .

Ce dernier m'a déclaré , en substance :
" Mon fils Pierre est venu en France en tant que militaire ; il a servi en Algérie (soldat de 2è classe , sans spécialité) d'où il a été rendu à la vie civile en Août 58.
" Il a déposé à Bordeaux un dossier pour aller en FPA (tourneur sur métaux) et souhaite vivement , en attendant , que le Service Social de Bordeaux réussisse à lui procurer un travail . Il est de bonne volonté et ne demande qu'à travailler pour gagner sa vie , car aucun membre de la famille n'est assez fortuné pour concourir à assurer sa subsistance ".

***

Je demeure à votre disposition pour tous autres renseignements que nos archives me permettraient de vous donner , et je saisis l'occasion de cette correspondance pour vous renouveler nos sincères remerciements.

Veuillez agréer , Monsieur le Délégué , l'expression de ma considération très distinguée.

Daniel FAURE

Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
Région Sud-Ouest

Sainte-Livrade le 29 Octobre 1958

n° 107/CO

CONFIDENTIEL

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy
- PARIS 16 ème -

OBJET: Chefs de famille oisifs à BIAS .- Eventuelles mutations à MOYANT.

P.J. : 1 rapport du Directeur Bias
5 fiches renseignements.

REF. : s.v.l. n° 1.779-BRI.
s.m.l. n° 95-CO du 2.10.58.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport établi le 21 Octobre 1958 par Mr PICAUDE, rendant compte du résultat de ses exhortations auprès de M.M.

n° 106-CB du 14 Octobre 1958

Vu et transmis
en réponse à votre lettre n° 2369 du 15.10.58, dont je vous remercie.

Lorsque l'outillage et le matériel non consommable, ainsi achetés par vos bons soins, seront livrés à notre Gardien-Surveillant Mr RENOIR, je vous serais reconnaissant d'en informer Mr le Directeur du Centre de Ste-Livrade pour mise à jour de l'inventaire des objets confiés à Mr RENOIR.

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés
d'Indochine dans le Sud-Ouest

Daniel FAURE
Administrateur de 2e Chef
de la France d'Outre-Mer.

TRANSMISSION LETTRE N° 1368/SLD de M. le Directeur de Ste Livrade adressée à M. le Capitaine GUIGNARD Chef de l'Arrondissement du Génie - Caserne Bugeaud - PERIGUEUX.

a/s OUTILLAGE ET MATERIAUX POUR LE CENTRE DE CREYSSE.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

Région Sud-Ouest

Sainte-Livrade, le 22 Octobre 1958

N° 105 /CH

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à

M.M. les Directeurs des Centres d'Accueil
de
STE-LIVRADE
BIAS
(2 ex. dont 1 pour Mme ou Mlle
l'Assistante Sociale)

Objet : Chômeurs.- Prestations sociales et familiales.

P.J. : 1

J'ai l'honneur de vous donner ci-joint une copie de la réponse de M. le Directeur Départemental du Travail et de la Main d'Oeuvre (lettre n° 8797 du 20.10.58) à ma lettre n° 103/CH dont vous avez reçu copie.

Je signale à votre attention les points suivants:

Inaptitude au travail.- M. CAMY tient pour valables et suffisants les Certificats établis par M. le Docteur CASSIGNEUIL Médecin Officiel.

Cette position est à comparer avec les prescriptions de la lettre N° 2030/30-05 du 11.10.57 de M. le Chef du B R I.

Pour les inaptes à cause de tuberculose, le B R I tient à ce qu'ils soient examinés et suivis par le Service Départemental d'Hygiène Sociale. (cf. article 1, alinéa 3 de la Décision n° 1400 de Juillet 58).

Par ailleurs, et en exécution de la lettre n° 1401/BRI du 21.7.58, les dossiers pour attribution de l'allocation aux infirmes doivent être constitués et envoyés au Service compétent.

Il sera utile que, périodiquement, vous demandiez au Service compété les suites réservées aux dossiers envoyés qui demeureraient en suspens.

Retraités ou assimilés.-

Il est nécessaire (pour éviter malentendus, ou réclamations) de signaler, individuellement, aux rapatriés intéressés le risque de perte d'allocations familiales qu'ils prennent s'ils refusent de faire acte de demandeur d'emploi et de se plier à la réglementation concernant les demandeurs d'emploi.

.../...

Attestations pour Octobre 58.- Le post-scriptum de la lettre 6797 de M. CAUET est important ; il montre :

- que vous avez encore qualité pour signer les attestations relatives au mois d'Octobre 1958.
- mais que cette compétence prend fin à dater du mois de Novembre.

Population non-active.- J'espère que nous recevrons sous peu des Organismes sociaux et familiaux que vous avez consultés les précisions nécessaires sur la procédure à observer par cette catégorie de rapatriés classés dans la "population non active".

Daniel FAUVE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

P.S.- Ci-joint, à titre de directives, copie de la lettre n° 2.029-BRI du 20 Octobre 1958 que je viens de recevoir.

D. Fauvé

COPIE à:

- M. le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy
PARIS 16 ème.

SECRETARIAT D'ETAT AU TRAVAIL
& A LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DU TRAVAIL & DE LA MAIN D'OEUVRE
de Lot et Garonne

D. n° 8797

AGEN, le 20 Octobre 1958

Le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL du TRAVAIL
& de la MAIN-d'OEUVRE,

à

Monsieur l'INSPECTEUR
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest
Centre de SAINTE-LIVRADE
à SAINTE-LIVRADE S/LOT

Monsieur l'Inspecteur,

J'ai l'honneur de vous prier de trouver ci-après, la réponse aux questions que vous avez bien voulu me poser par lettre n° 103/CH du 15 Octobre 1958.

- A -

1°)- L'inaptitude au travail prononcée par le Docteur CASSIGNEUL doit être considérée comme valable et suffisante.

2°)- Les personnes hebergées dans les Centres de BIAS et de Ste-LIVRADE qui ne relèveraient pas de la population active, entrent également dans le régime commun. A mon avis, la Direction des Centres n'a plus de contrôle à exercer sur ces personnes pas plus que sur les demandeurs d'emploi.

Vous pourrez, pour plus de précisions, poser la question aux organismes sociaux et familiaux intéressés.

- B -

Les personnes qui remplissent les 3 conditions prévues dans ma lettre du 10 Octobre 1958, qu'elles soient retraitées ou pensionnées, peuvent se faire inscrire comme demandeur d'emploi.

- C -

Pour cette question vous pourrez vous reporter à ma réponse concernant le paragraphe: A - 2°) et consulter, si vous le jugez nécessaire, les organismes sociaux et familiaux intéressés.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL

signé: A. CANY.

P.S.- Sur la demande de la Caisse d'Allocations Familiales et pour éviter des retards dans le versement des prestations familiales, il a été convenu que les Directeurs des Centres délivreraient les attestations nécessaires correspondant au mois en cours.

P. C. C.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

N° 2029-RRI

Paris, le 20 Octobre 1958

LE CHEF DU BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

à

Monsieur l'INSPECTEUR des Centres d'Hébergement
du SUD-OUEST

SALIES-LIVRADE

a/s Relations avec le Service de la Main d'Oeuvre.

Vous avez bien voulu me transmettre copie de votre lettre 103/CH du 15 Octobre 1958, au Directeur de la Main-d'Oeuvre du Lot-et-Garonne.

Les questions que vous y posez sont motivées évidemment par les termes de la lettre adressée par les Directeurs de la Main d'Oeuvre aux Directeurs de BIAS et de SALIES-LIVRADE.

A la suite de ces échanges de correspondances il est possible que vous ayez un entretien avec le Directeur de la Main d'Oeuvre, je crois donc utile de vous préciser la position du Service.

Le but à atteindre est de placer les rapatriés sous le régime commun métropolitain.

Comme les métropolitains, les rapatriés doivent être classés en deux catégories:

1)- les travailleurs et les demandeurs d'emploi,

2)- les non-demandeurs d'emploi.

La première catégorie bénéficie des prestations familiales au titre de la population active sur présentation d'une attestation de l'employeur ou du Bureau de la Main d'Oeuvre.

La deuxième catégorie, c'est-à-dire :

a)- les personnes restant secourues par le Service,

b)- les pensionnés non-demandeurs d'emploi,

c)- les personnes ni secourues, ni retraitées et que la main d'oeuvre considère comme inaptes,

.../...

doivent demander à bénéficier des prestations familiales au titre de la population non-active en s'acquittant des formalités prévues dans ce cas par la législation métropolitaine. Il ne paraît pas indispensable sauf pour l'établissement du dossier initial, que les Directeurs de Centres aient à intervenir périodiquement dans la délivrance d'attestations permettant de toucher ces prestations.

En fait, il semble que jusqu'à maintenant un certain nombre de personnes inaptes au travail étaient considérées vis-à-vis des Caisses d'Allocations Familiales comme des demandeurs d'emploi; il n'y a aucune raison de continuer à procéder ainsi.

Par ailleurs, je vous précise que quelque soient les inaptitudes au travail qui pourraient être prises en considération par le Service de la Main d'Oeuvre ou les Caisses d'Allocations Familiales, seules seront secourues par le Bureau des Rapatriés les personnes visées par les décisions 621 du 10.10.57 et 1400 du 22.7.1958.

Je vous signale enfin que dans l'Allier, les nouveaux arrivés qui perçoivent le secours de chômage, sont inscrits au Bureau de Main d'Oeuvre. La question ne se pose pas actuellement dans le Lot-et-Garonne où les rapatriés ont cessé d'être dirigés depuis près d'un an./.

signé: R. MOREAU.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

Région Sud-Ouest

Sainte-Livrade, le 16 Octobre 1958

N° 104/AV

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Messieurs les Directeurs des Centres d'Accueil de

SAINTE-LIVRADE
B I A S

(2 ex. dont 1 pour Madame ou
Melle l'Assistante Sociale).

OBJET: Allocation Vieillesse - Placement des Vieillards en Hospices.

P.J. : 1

J'ai l'honneur de vous donner ci-joint la copie de la lettre n° 1.911-BRI du 2 Octobre 1958.

Vous et moi avons déjà examiné les 9/11 courant, avec Mlle LAPORTE, divers aspects du problème qui caractérisent le placement de "vieillards rapatriés" (ménages ou célibataires) dans des Hospices ou Maisons de Retraites.

Je vous serai obligé de bien vouloir étudier avec Mme l'Assistante Sociale, votre collaboratrice, les possibilités de placement et les moyens concrets de le réaliser pour les vieillards de votre Centre.

Vous me donnerez, avant le 15 Novembre 1958, un résumé des renseignements recueillis ainsi que:

- l'effectif numérique (Hommes - Femmes)
- la liste nominative, avec un bref commentaire cas par cas, des rapatriés âgés que concerne cette lettre.

Je tiendrai alors une séance d'étude avec vous, puis compte-rendu sera adressé à Mr le Chef du B.R.I.

Copie à

Mr le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine " à titre de compte-rendu, en attendant qu'une étude approfondie permette de décider dans quelle mesure il sera possible de réaliser effectivement la solution envisagée par votre 1911-BRI ".

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

Palais de Chaillot (16 ème)

N° 1911/ERI.

Paris, le 2 Octobre 1958.

LE CHEF DU BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

à

Monsieur l'INSPECTEUR des CENTRES du SUD-OUEST

SAINTE-LIVRADE

A/S : Allocation Vieillesse.

Au cours de son dernier passage à Paris, le Directeur de Sainte Livrade a signalé au Bureau des Rapatriés d'Indochine la situation critique dans laquelle allaient se trouver certains rapatriés qui, ayant été récemment inscrits sur la liste des bénéficiaires de l'allocation aux personnes âgées, vont de ce fait, perdre le secours de chômage.

Compte tenu de la modicité de l'allocation dont bénéficient les personnes âgées, dans l'immédiat le maintien au profit des bénéficiaires d'un secours financier du Service trouve sa justification dans la nécessité de leur assurer le minimum vital. Je vous adresse ci-joint copie de la note adressée à ce sujet au Directeur de Sainte-Livrade.

Le secours de chômage ne permet cependant pas de secourir des vieillards d'une manière permanente, et le Bureau des Rapatriés d'Indochine organisme transitoire, risque de manquer de crédits pour maintenir ces secours.

La seule solution paraît être de placer ces vieillards dans des maisons de Retraite; il est donc nécessaire:

1°) de préciser aux bénéficiaires que le secours qui leur est accordé par le Service n'est que temporaire et qu'ils doivent accepter l'idée d'être placés avant 1959.

2°) de mettre à profit ce délai de trois mois pour étudier, en fonction des possibilités régionales les conditions de placement qui seraient les plus avantageuses pour ces rapatriés. La solution la meilleure consisterait à les faire admettre par petits groupes dans un ou deux établissements; leur retraite serait ainsi moins pénible.

Je vous demande de bien vouloir suivre cette question en liaison avec les Assistantes Sociales et de me communiquer, avec l'effectif et les noms des intéressés, tous les renseignements dont vous pourrez disposer localement sur les établissements de la région qui vous paraissent susceptibles de recevoir ces rapatriés.

J'ai saisi de ce problème la Sous-Direction du peuplement du Ministère de la Santé et de la Population qui transmettra elle-même ces demandes d'admission aux établissements que vous aurez pu me signaler. Les intéressés devront être avertis que cette démarche ne pourra pas être renouvelée, et que le placement qui pourra leur être offert est leur seule chance de retrouver stabilité et sécurité./.

signé: R. MOREAU.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

Région Sud-Ouest
-$-

Sainte-Livrade, le 15 Octobre 1950

N° 103/SH

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à

Monsieur LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE
Cité Administrative Lacuée
- A G E N -

OBJET: Chômeurs. - Demandeurs d'emploi. - Prestations sociales et familiales.

REF. : Votre lettre n° 8.635 du 10.10.50.

Monsieur le Directeur,

A la suite de votre lettre susvisée, que M.M. les Directeurs des Centres d'Hébergement de STE-LIVRADE et de NIAS ont diffusée sans tarder aux rapatriés, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner des précisions relatives aux catégories ci-après, afin que les Directeurs de ces Centres soient en mesure de renseigner les rapatriés entrant dans ces catégories.

A)- INAPTES AU TRAVAIL.

1°)- Jusqu'ici, les Directeurs des Centres tiennent pour inaptes au travail les rapatriés qui sont déclarés inaptes par un certificat de M. le Médecin du Travail (Docteur J. CARRICHEUR à Villeneuve sur Lot).

Cela suffit-il? -Sinon, je vous serais reconnaissant de me faire connaître à quels Médecins les rapatriés doivent être obligatoirement présentés pour faire constater par Certificat Médical officiel leur inaptitude au travail.

2°)- D'autre part, le Directeur du Centre d'Hébergement peut-il signer et délivrer à ces rapatriés inaptes au travail les attestations nécessaires à l'obtention des prestations sociales et familiales, - même s'il s'agit de rapatriés non-bénéficiaires du secours alloué par le Ministère des Affaires Etrangères.

../...

B) - Retraités ou pensionnés.

Les titulaires d'une retraite proportionnelle, et les pensions partiels doivent-ils faire acte de demandeur d'emploi ? et jusqu'à quel âge ? pour prétendre aux prestations sociales et familiales.

S'ils ne sont pas astreints à cette obligation et n'ont pas d'employeurs, à qui doivent-ils s'adresser pour obtenir leurs prestations familiales ?

C) - Chômeurs, mais bénéficiaires du secours alloué par le Ministère des Affaires Etrangères.

Je crois comprendre que pour cette catégorie les Directeurs de Centre d'Hébergement continuent à avoir qualité pour signer les attestations nécessaires à l'obtention des prestations.

S'il n'en est pas ainsi, je vous serais reconnaissant de me faire connaître la procédure à observer pour cette catégorie.

Avec mes remerciements anticipés,

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

COPIE à :

- M. le Chef du Service des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy
PARIS 16 ème

- M.M. les Directeurs des Centre d'Accueil à
SEE-LIVRADE

R I A S.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

REGION SUD-OUEST

Sainte-Livrade, le 11 Octobre 1958

N° 102/RG

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à

- Monsieur le Directeur du Centre d'Accueil de BIAS

- Mademoiselle l'Assistante Sociale du Centre d'Accueil de BIAS

s/ couvert de
Monsieur le Directeur du Centre d'Accueil de BIAS.

OBJET: Compétence et responsabilité des Directeurs de Centre.

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint un exemplaire original de la Note de Service n° 1953-BRI du 8 Octobre 1958 de Monsieur le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine ,- pièce dont je vous ai lu et commenté le texte ce matin, avec le concours de Mademoiselle LAPORTE, venue de Paris en mission.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

- Copie à Monsieur le Chef
du Bureau des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - PARIS

" à titre de compte-rendu".

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

Région Sud-Ouest

Sainte-Livrade, le 9 Octobre 1958.

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à

Monsieur le Directeur de l'Ecole Régionale d'Agriculture
SAINTE-LIVRADE S/LOT

Monsieur le Directeur,

Mr Pierre LEJEAL m'a dit la grande bienveillance que vous avez manifestée à l'égard des jeunes rapatriés d'Indochine composant la Troupe Scoute qui est allée camper à Mimizan et les facilités matérielles que vous avez eu la bonté d'accorder.

Au nom des Services des Rapatriés, comme en mon nom personnel, je vous exprime nos très sincères remerciements pour l'aide que vous nous avez ainsi donnée.

En attendant le plaisir de vous rendre visite,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, les assurances de ma considération très distinguée.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

REGION SUD-OUEST

Sainte-Livrade, le 9 Octobre 1958

B O R D E R E A U N° 101 / F.

des pièces adressées à:

Monsieur le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy
- PARIS 16 ème -

a/s Facture Electricité, eau du Centre de CREYSSE.

Pièce

- Original et duplicata de la facture n° 278/RR du 1.10.1958 relative fourniture d'énergie électrique et d'eau potable pour les mois de Juillet et Août.
  - eau potable 3.036)
  - énergie électrique 14.260) 17.296 Fr

Observations : " pour mandatement "

D. FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer

AAy

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

Région Sud-Ouest

Sainte-Livrade, le 6 Octobre 1958

N° 100 /CB

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy
- PARIS 16 ème -

OBJET: Hébergés Militaires à CREYSSE.
REF. : suite votre 1.854-BRI du 25.9.1958.
P.J. : 1 projet de convention.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de Convention que vous avez bien voulu me demander.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire tenir dès que possible une copie conforme de la Convention qui sera signée.

J'insiste pour que les destinataires de copies, tels que je les cite au bas du projet, reçoivent effectivement copie de la Convention signée.

Bien entendu, l'Autorité Militaire aura toute latitude pour envoyer copie à tous autres Services qu'il lui paraitra utile. J'aimerais, si possible, avoir une liste complète de tous les destinataires de copies afin de savoir à quels responsables militaires je pourrai éventuellement m'adresser valablement, selon la nature de telle difficulté concrète qui surgirait.

T.S.V.P Post-scriptum du 8 Oct.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

(ajouté à ma lettre n° 100-CB du 6-OCT-58)

Post-Scriptum : 8 OCTOBRE 1958 .

Suite à notre entretien téléphonique de ce matin vous mettant au courant du résultat de mes démarches à BERGERAC où je suis allé hier 7 OCTOBRE après-midi avec Monsieur Bretonnière :

J'annule ce qui concerne " Eau , Electricité " dans ce Projet de Convention , parce que comme je vous l'ai dit :

A /- La POUDRERIE (Commandant CLER, adjoint au Directeur de la Poudrerie pour la Section " administration et comptabilité ") est opposée à l'établissement de factures distinctes, séparées . Motifs :

- difficultés de décompte : il y a une règlementation spéciale aux Militaires fixant les quota d'Eau et Electricité , par famille, ou par célibataire .
Le système " au prorata de l'effectif " ne peut s'appliquer .
- surtout difficultés pour la Poudrerie de recouvrer " la facture militaire " . Quel Service Militaire responsable la lui mandaterait ? ?

- La Poudrerie ne connait officiellement qu' UN SEUL utilisateur du Lot 5 (= Centre Rapatriés Creysse) : c'est le Ministère des Affaires Etrangères (BRI) avec qui elle a signé la convention d'utilisation de ce Lot 5 .

B /- Le CDT d'ARMES de BERGERAC (Cdt Poupinot, Chef du Groupement Intendance à Bergerac) est démuni de pouvoirs sur ces militaires rapatriés et hébergés à Creysse , dont la " position militaire " exacte (en congé ? en permission ? en service ?) ne lui a pas encore été notifiée par l' Autorité Militaire Supérieure .
((Le Cdt POUPINOT, qui m'a réservé un accueil compréhensif, est désolé de ne pouvoir faire plus et mieux.))

BREF , il ressort de tout cela que, puisque le BRI-PARIS a consenti à héberger (ou a reçu l'ordre d'héberger) dans son Centre de CREYSSE des militaires et leurs familles , c'est à lui BRI-PARIS qu'il incombe de discuter et régler avec l'Autorité Militaire PARIS les problèmes budgétaires et comptables que pose la question : facturation et paiement des consommations Eau Electricité provenant de la présence des militaires et leurs familles dans ce Centre de CREYSSE .

C'est d'ailleurs ainsi = à l'échelon PARIS, que vous avez judicieusement vu que doit être réglé ce problème (références: dernier paragraphe de votre lettre 1854-BRI du 25/9 , et ce que vous venez de me dire au téléphone) .

D. FAURE .

Projet

C O N V E N T I O N

relative à l'utilisation par le SERVICE SOCIAL de l'ARMEE
du Centre de Rapatriés d'Indochine sis à CREYSSE près BERGERAC, Dordogne.

ENTRE : M. MOREAU, Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine
(Ministère des Affaires Etrangères)
Palais de Chaillot, Aile Passy, PARIS 16 ème,
agissant es-qualité,

ET : M. ... nom grade .. Chef de...
bureau à... rue.. N°..
agissant es-qualité,

IL EST CONVENU :

Art. 1er. A dater du 21 Septembre 1958, le B.R.I. met provisoirement à la disposition du Service Social de l'Armée divers appartements non-meublés, situés dans les bâtiments du Lot-5 Poudrerie de Bergerac dont le B.R.I. est locataire,- ce Lot-5 constituant actuellement le Centre d'Hébergement de Rapatriés d'Indochine de CREYSSE (Dordogne).

Art. 2.- Ces appartements, aménagés par le B.R.I. sont à l'état neuf. L'Autorité Militaire s'engage à les remettre dans le même état au B.R.I.

Art. 3.- Le Service Social de l'Armée s'engage à n'utiliser ces appartements que pour y loger provisoirement des militaires et leurs familles, en provenance d'Indochine.

Art. 4.- Liste des Appartements mis à la disposition provisoire du Service Social de l'Armée:

Bâtiment N° I : appartements n° 3 et 4
Bâtiment N° II : appartements n° 2 et 4
Bâtiment N° III : appartements n° 1-2-3 et 4
Bâtiment N° V : appartements n° 1-2-3 et 4
Bâtiment n° VI : appartements n° 3 et 4

Cette liste pourra être modifiée par Avenant à la présente convention.

Art. 5.- Les bâtiments non cités ci-dessus, qui, dans ce Centre, sont à usage de Douches, WC, Lavoir, seront utilisés en commun par les hébergés civils et les hébergés militaires.

Chaque usager doit contribuer à les maintenir en parfait état de propreté.

Art. 6.- Organisation et Discipline du Centre.

Le Centre d'Hébergement de Rapatriés à CREYSSE est placé localement sous l'autorité du Directeur du Centre de Rapatriés à SAINTE-LIVRADE (Lot et Garonne), téléphone n° 20, qui est représenté à Creysse par un Gardien-Surveillant habitant le centre.

.../...

Les hébergés militaires sont placés localement sous l'autorité du Commandant d'Armes de la Place de BERGERAC, qui désignera un Gradé responsable parmi ceux habitant le centre de Creysse.

Ce Gradé responsable aura notamment mission de faire respecter par tous les hébergés à titre militaire les règles de discipline générale édictées par le B.R.I. ou son représentant pour la propreté et la bonne tenue de ce centre d'hébergement.

Art. 7.- Le Commandant d'Armes de Bergerac et le Directeur du Centre de Rapatriés de Ste-Livrade se communiqueront copie des ordres ou instructions que chacun donnera respectivement à ses subordonnés concernant la discipline générale au Centre de Creysse.

Art. 8.- Dans le cas où surgirait un différent à ce propos, ou pour tout autre point épineux, le Commandant d'Armes de Bergerac se mettra en liaison avec l'Inspecteur Régional pour le Sud-Ouest des Centres de Rapatriés d'Indochine (Bureau au Centre de Sainte-Livrade, téléphone N° 20).

Art. 9.- Il est, notamment, interdit aux hébergés militaires comme aux hébergés civils:

- de pénétrer dans les locaux ou appartements inoccupés du Centre de Creysse.
- d'édifier une construction quelconque sur le sol du Centre.

Sera tolérée, toutefois, (pour resserre de bois et charbon) la construction provisoire en matériaux légers d'un appentis n'excédant pas trois mètres carrés couverts par famille.

Ces appentis, hauteur maxima: deux mètres, devront disparaitre dans les 24 heures sur simple injonction écrite du représentant du B.R.I.

Annulé
Problème à traiter directement par BRI et Autorité Militaire à Paris

~~Art. 10.- Eau, Electricité.~~

~~A compter du 1er Octobre 1958, les consommations mensuelles d'eau et d'électricité du Centre de Creysse seront facturées séparément: au compte du B.R.I. (pour les rapatriés civils), et au compte de l'Organisme Militaire compétent (pour les militaires et leurs familles).~~

~~Le décompte de chaque facture sera calculé au prorata de l'effectif des rapatriés civils d'une part, et de l'effectif des hébergés à titre militaire d'autre part.~~

~~Art. 11.- Le Directeur du Centre de STE-LIVRADE et le Commandant d'Armes de BERGERAC se communiqueront réciproquement chaque mois (avec copie à la Poudrerie de Bergerac) les chiffres de ces effectifs.~~

Art. 12.- Arrivées ou départs de rapatriés militaires.

L'Autorité Militaire s'engage à prévenir directement, et au moins 36 heures à l'avance, le Directeur du Centre de Ste-Livrade, de toute arrivée ou de tout départ d'hébergé à titre militaire dans le Centre de CREYSSE.

Le message de préavis devra préciser la date et l'heure d'arrivée ou de départ.

Aucun des appartements du Centre de Creysse non-mis à la disposition du Service Social Militaire ne doit être occupé par un hébergé à titre militaire sans l'accord préalable du Directeur du Centre de STE-LIVRADE.

FAIT en ... exemplaire, à PARIS, le....

signatures :

..././/..

Copies pour M.M.

- Le Directeur du Centre de Rapatriés, à STE-LIVRADE.
- le Commandant d'Armes de la Place de BERGERAC
- Le Directeur de la Poudrerie Nationale de BERGERAC
- L'Inspecteur Région Sud-Ouest des Centres de Rapatriés d'Indochine, à STE-LIVRADE.

EXPLICATIONS et NOTA. pour le Chef du B.R.I. à PARIS:

- J'ai mis "Service Social de l'Armée", mais vous modifierez comme il convient le titre exact et complet de l'Autorité Militaire qui sera signataire avec vous de cette convention.
- Il importe que soit nettement spécifié dans la Convention quel est le "Service militaire" de BORDEAUX" qui sera chargé de veiller, et d'intervenir, pour l'exécution concrète de la Convention.

  Nom, adresse, téléphone, de ce Service, à Bordeaux.

- La cascade des transmissions militaires prend énormément de temps. Un fait récent vient encore de le prouver.

  Il est donc indispensable que moi-même et le Directeur Ste-Livrade sachions exactement à qui nous adresser, à Bordeaux, en plus du Cdt d'Armes de BERGERAC.

  Un convoi de rapatriés militaires est arrivé le 2/10, à 11 heures du soir, à CREYSSE, alors que ni le Cdt d'Armes, ni nous-mêmes ici, n'en avions été prévenus.

- Je tiens essentiellement à ce que soient fidèlement insérés dans la Convention les adresses et N° téléphone que j'ai mentionnés dans le Projet.

Sainte-Livrade, le 6 Octobre 1958

Vu pour attache
Le Directeur du Centre d'Accueil
de Sainte-Livrade

E. BRETONNIERE DE CHECQUE

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés
d'Indochine dans le Sud-Ouest

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

8 Octobre

J'annule les Art. 10 et 11 de ce Projet : voir Post Scriptum du 8 Oct. ajouté à ma lettre n° 1100 C.B. Je m'excuse de la poste dans rédigée : c'est pour ne pas retarder son départ.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

Région Sud-Ouest

Sainte-Livrade, le 2 Octobre 1958.
Tél. 20

n° 98-T

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le Chef de Bataillon du Génie
Chef de l'Arrondissement de Daignac
7, rue de Cursol

- BORDEAUX -
(Gironde)

OBJET: Programme supplémentaire de Travaux 58, à BIAS.

Comme suite à notre entretien d'hier, j'ai l'honneur de vous donner ci-dessous copie de la lettre n° 1823-BRI par laquelle le Chef de mon Service m'a informé de la mise en place des crédits nécessaires aux travaux supplémentaires à BIAS.

" Paris, le 18 Septembre 1958"

n° 1823-BRI

" Comme suite à ma lettre n° 1753 du 8 Septembre 1958, j'ai l'honneur de
" porter à votre connaissance que la Direction Centrale du Génie a notifié
" à la Direction Régionale de Bordeaux par lettre n° 4.591 du 16 Septembre
" 1958 l'autorisation d'engagement de dépenses de 2.520.000 Frcs.
" signé: MOREAU "

Vous avez bien voulu me dire combien vous éprouvez de difficultés à trouver rapidement, en Lot-et-Garonne, des entrepreneurs disponibles pour effectuer ces travaux à des prix convenables.

Je vous serais reconnaissant de me faire connaître si les crédits dont il s'agit ci-dessus sont reportables, et s'il est permis d'espérer que ces travaux pourront être entrepris et terminés pour Janvier 1959.

Le Vestiaire-Lavabo-Douches à l'Ecole de Bias est exclu du programme finalement approuvé et doté de crédits.

Copie s/n° 99/T du 4 Octobre 1958
à M.le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy - PARIS 16ème

"à titre de compte-rendu et en vous demandant de bien vouloir me préciser s'il s'agit de crédits reportables ou non ".

Daniel FAURE
Administrateur en Chef de la France d'Outre-Mer.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

AL/

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

Région Sud-Ouest

Sainte-Livrade, le 2 Octobre 1958

n° 97-E.T.

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy

PARIS 16 ème

A/s = Candidats pour Enseignement Technique - Centre Apprentissage.

REF : votre 1837-BRI du 22.9.58

P.J.: 3

J'ai l'honneur de vous rendre compte que je suis allé, accompagné de M. BRETONNIERE, plaider auprès de M. l'Inspecteur d'Académie à Agen la cause des jeunes rapatriés susceptibles d'être ou désirant être admis dans un établissement d'enseignement technique.

M. l'Inspecteur étant empêché, c'est son Adjoint, M. CRAMPSES, que nous avons vu. Il convient de noter que ce dernier est très au courant des problèmes d'ordre scolaire que soulève, dans ce département, l'existence des Centres de Rapatriés d'Indochine.

M. CRAMPSES a fort bien et vite compris toutes les raisons qui motivent une attention et une bienveillance exceptionnelles pour les jeunes rapatriés.

L'Académie de Lot- et-Garonne fera certainement tout ce qui est en son pouvoir, en leur faveur.

Toutefois je dois souligner à votre haute attention les points suivants:

a)- Le manque de places à l'internat pose une difficulté extrême.

Le Collège Technique d'Agen a dû refuser 40 candidats à l'internat, alors que ces jeunes là ont réussi à l'examen d'entrée et sont dans les limites d'âge normales.

Situation analogue au Centre d'Apprentissage de Clairac.

b)- M. CRAMPSES a, courtoisement mais sans équivoque, marqué son étonnement de ce que l'Académie de Lot-et-Garonne n'ait pas été saisie par le Ministère de l'Education Nationale des mesures de bienveillance à appliquer, ou des places à réserver, pour les jeunes rapatriés d'Indochine.

..../....

Les instructions ou des circulaires sont paraît-il parvenues aux Académies, en provenance du Ministère de l'Education Nationale, à propos des jeunes rapatriés d'Afrique du Nord.

Pourquoi cette même filière "du haut vers le bas", du Ministère de l'Education Nationale à ses subordonnés départementaux n'a-t-elle pas joué à propos des jeunes rapatriés d'Indochine?

Nous savons, vous et moi, qu'il serait beaucoup plus net, et surtout plus efficace, que le Représentant Départemental d'un Ministère à qui le Service des Rapatriés d'Indochine a à demander une mesure exceptionnelle recoive directement de son propre Ministère (Paris) les instructions ou ordres nécessaires quant à l'accueil qu'il doit réserver, aux suites qu'il doit donner, aux demandes du Service des Rapatriés d'Indochine.

c)- Je n'ai pas manqué de demander l'intervention de l'Académie d'Agen auprès des autres Académies, si c'est nécessaire.

M. CRAMPSES a promis de faire "tout le possible", mais ne peut rien garantir.

d)- Je n'ai pu obtenir mieux, dans le concret, que compréhension et bonnes paroles.

Je vous rendrai compte ultérieurement des résultats tangibles qui interviendront.

Ci-joint copie de ma lettre n° 96 à M. l'Inspecteur d'Académie.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

Région Sud-Ouest

Sainte-Livrade, le 2 Octobre 1958

Tél. 20

N° 96 -E.T.

L'Inspecteur des Centres
de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie
de Lot et Garonne
Cité Administrative
- A G E N -

OBJET: Demande de places à l'internat dans des Etablissements d'Enseignement Technique ou Centre d'Apprentissage, en faveur de jeunes rapatriés d'Indochine.

P.J. : 2 listes (une de Ste-Livrade, une de Bias).

Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Comme suite à l'entretien que j'ai eu hier avec Monsieur CRAMPSES, j'ai l'honneur de vous remettre ci-inclus 2 listes nominatives de jeunes gens (garçons et filles) rapatriés d'Indochine pour lesquels le Service des Rapatriés d'Indochine (Ministère des Affaires Etrangères) adresse un pressant appel à votre haute intervention afin qu'ils soient admis en internat dans un Etablissement d'Enseignement Technique ou un Centre d'Apprentissage.

J'ai exposé à Monsieur CRAMPSES toutes les raisons qui motivent des mesures exceptionnelles de bienveillance en faveur de ces jeunes rapatriés dont les études ont été longtemps interrompues et les chances d'avenir bouleversées par les évènements d'Indochine.

Monsieur CRAMPSES, très compréhensif de la situation exceptionnelle et pénible des jeunes rapatriés, a bien voulu me dire que l'Académie de Lot-et-Garonne ferait tout son possible et ne m'a pas celé que la difficulté majeure viendrait du manque de places à l'internat.

Au cas où le manque de places rendrait impossible l'admission en surnombre de ces jeunes, dans les Etablissements de votre ressort, je vous serais très reconnaissant d'intervenir auprès d'autres Académies susceptibles de recevoir nos candidats.

.../....

Je me tiens à votre disposition pour vous fournir sur chacun les renseignements complémentaires que vous désireriez.

En vous exprimant par avance nos sincères remerciements de tout ce que vous ferez pour aider ces jeunes français particulièrement éprouvés à acquérir une formation professionnelle,

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de ma considération très distinguée.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

Copie à:

- [illegible] le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine
[illegible]ais de Chaillot - Aile Passy
PARIS 16 ème.

" Suite à votre 1837-ERI et à mon compte-rendu de ce jour".

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

REGION SUD-OUEST

Sainte Livrade, le 27 Septembre 1958

n° 93/CO

CONFIDENTIEL

L'Inspecteur Régional
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le Chef du Bureau
des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot
Aile Passy
- PARIS 16 ème -

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

REGION SUD-OUEST

Sainte-Livrade, le 24 Septembre 1958.

n° 92-CB

à Monsieur RENOIR
Surveillant Gardien du Centre de Rapatriés
Lot n° 5
CREYSSE
(Dordogne)

NOTE DE SERVICE

OBJET: Le Portail d'accès au Centre.

1.- Le Portail sera dorénavant fermé seulement au loquet, et non plus à clé.

2.- Tout habitant du Centre (adultes ou enfants) doit prendre soin de refermer au loquet ledit portail, aussitôt après l'avoir utilisé pour passer à l'entrée ou à la sortie.

3.- Les parents voudront bien veiller à ce que leurs enfants n'oublient pas de se conformer à cette prescription.

Sainte-Livrade, le 24 Septembre 1958.

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest.

Diffusion:

M.M. CHESSELET
THUONG VAN KHE
VAREILLES.

D. FAURE.

Copie envoyée au Cdt d'Armes.

Transmission requête de

Mr PICAUDÉ

à BRi - Paris

a/s

- Mandat- sa solde, en retard
- indté d'installation.

N° 91-P du 24 Septembre 1958

Soit transmis
avec avis favorable à la prise en considération
de cette requête de Monsieur PICAUDE

L'Inspecteur d'Indochine dans le Sud Ouest

D. FAURE.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

n° 1837-BRI

Paris, le 22 Septembre 1958

LE CHEF DU BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

à

Monsieur l'INSPECTEUR DES CENTRES de
RAPATRIES D'INDOCHINE du SUD-OUEST

à SAINTE-LIVRADE

A/S = Enseignement Technique.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'importance du problème que pose la présence dans les Centres de BIAS et de SAINTE-LIVRADE d'un certain nombre de jeunes gens rapatriés qui, ayant dépassé l'âge scolaire, n'ont pas acquis un niveau d'instruction suffisant pour être admis aux examens d'entrée des centres d'apprentissage. L'inaction de ces jeunes gens fera perdre aux familles une part de leurs allocations familiales, elle leur fera perdre également le secours de chômage si elles le perçoivent encore.

Je crois nécessaire que vous exposiez de toute urgence ce problème et toutes ces conséquences à la Direction de l'Enseignement Technique de l'Académie à qui il appartient de procurer à ces enfants les moyens de poursuivre leurs études.

Je vous prie de bien vouloir insister tout particulièrement auprès de l'Enseignement Technique, sur la situation particulière des jeunes rapatriés de BIAS et de SAINTE LIVRADE dont les études ont été longtemps interrompues pour des raisons indépendantes de leur volonté.

L'acquisition d'une formation professionnelle est une condition fondamentale de leur intégration et leur cas particulier nécessite de la part des pouvoirs publics la plus large compréhension.

../...

Au cas où le manque de places rendrait impossible l'admission de ces jeunes gens en surnombre, dans les Centres d'Apprentissage relevant de l'Académie de Bordeaux, celle-ci pourrait peut-être intervenir auprès d'autres Académies susceptible de recevoir nos candidats.

signé: MOREAU.

— POUR COPIE CONFORME —

adressée sous n° 90-ET du 23.9.1958.

à

M.M. les DIRECTEURS des CENTRES D'ACCUEIL

de SAINTE LIVRADE

B I A S

" avec prière de bien vouloir me donner, d'urgence, la liste nominative
" des jeunes gens visés par cette lettre, et dont il faut aller plaider
" le cas auprès de la Direction de l'Enseignement Technique.
" Quelques lignes explicatives et votre avis sur chacun d'eux
" me seront nécessaires."

Sainte-Livrade, le 23 Septembre 1958.

l'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest.

D. FAURE.

Sainte Livrade le 19 Septembre 1958

n° 89/ CB

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur Nicolas RENOIR
Surveillant du Centre de Rapatriés
Lot n° 5 - Poudrerie
CREYSSE (Dordogne)

OBJET: Prochaine arrivée de Rapatriés.

J'ai l'honneur de vous informer que, par décision de Paris, des militaires et leurs familles rapatriés d'Indochine seront logés dès la semaine prochaine au centre de Creysse(Lot n° 5) .

Je viendrai vous voir accompagné de Monsieur TURSAN, LUNDI matin 22 Septembre vers 9 heures pour vous donner diverses instructions à ce sujet.

A 10 heures de ce même lundi, j'ai rendez-vous au Lot n° 5 avec un Officier de l'Intendance de Bordeaux qui visitera en détail les locaux que notres Service affectera à ces Rapatriés.

Je vous prie de bien vouloir:

- tenir prêtes et soigneusement étiquetées les clés de chaque appartement vide.

- veiller à la propreté des W.C. et douches .

- tenir à ma disposition l'Atlas (les divers plans) qui vous ont été confiés par le Génie Périgueux,
ainsi que
votre liste des appartements vides dans chaque bâtiment, liste mentionnant exactement :
lettre et numéro d'identification des batiments.
n° de chaque appartement.
nombre et nature des pièces dans chaque appartement.

Cette liste, à jour, nous sera indispensable pour procéder à l'affectation de chaque appartement vide, compte tenu de la composition de la famille à qui il sera affecté.

- mesurer d'avance le diamètre des orifices pour tuyaux de cuisinières ou de poêles. ceci nous sera demandé par l'Intendance Militaire, lundi matin, car c'est ce service qui fournira le matériel nécessaire dans les appartements.

D. FAURE

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

REGION SUD-OUEST

Sainte-Livrade le 16 Septembre 1958

n° 88 / G S

L'Inspecteur Régional
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le Chef du Bureau
des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot
Aile Passy
- PARIS 16 ème -

OBJET: Camp Scout à Mimizan.
Incendie survenu à une Baraque après le départ de la troupe Scoute.

P.J. : 5

J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus, pour valoir compte-rendu, la copie de ma lettre n° 87-GS du 15 Septembre 1958 et de ses 2 pièces annexes.

J'y joins également la copie de:
- ma lettre n° 66-GS du 1.7.1958.
- la partie de lettre du 8.7.58 de M. LEJEAL répondant à cette 66-GS.

Comme vous le remarquerez, cette réponse de Mr LEJEAL dégage la responsabilité du Service à propos de ce camp Scout.

Mr LEJEAL m'a confirmé verbalement hier qu'il prenait à sa charge le dédommagement que réclamerait l'Autorité Militaire si cet incendie est imputé au camp Scout.

Il n'en reste pas moins que notre devoir est, à mon avis, d'aider Mr LEJEAL Chef Scout à faire prévaloir la sincérité de ses arguments si sa responsabilité est mise en cause.

Lors de ma visite au Camp Scout le Mercredi 10 courant j'ai vu personnellement les précautions prises contre l'incendie et l'excellente tenue de ce Camp.

Pour le moment, l'enquête est en cours et personne n'a imputé la responsabilité de l'incendie au camp scout. Personne, hormis m'a dit Mr LEJEAL une certaine "rumeur publique" à Mimizan.

../...

Il n'y a pas lieu à mon sens de tenir compte de cette "rumeur publique".

Je vous tiendrai informé des conclusions de l'enquête et de la réaction de l'Autorité Militaire dès qu'elles seront connues.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

REGION SUD-OUEST

Sainte Livrade, le 15 Septembre 1958

n° 87-GS

L'Inspecteur Régional
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le Lieutenant-Colonel
Directeur des Travaux du Génie
Caserne Bernadotte
- P A U -

OBJET: Camp Scout au Camp Militaire de MIMIZAN
Incendie survenu à la Baraque n° 44
après le départ de la Troupe Scoute.

REF. : Votre lettre n° 4.424/ADC du 11.8.58
et convention annexée.

P.J. : Un rapport du 14.9.58 du Chef Scout,
relatif à cet incendie
une copie état des lieux, à la sortie.

Mon Colonel,

J'ai été informé par Mr Pierre LEJEAL, Chef responsable du Camp Scout autorisé dans l'enceinte du Camp Militaire de MIMIZAN, qu'un incendie s'est déclaré au Baraquement n° 44 le Samedi soir 13.9.1958, plus de quatre heures après le départ définitif du Camp Scout, dont tout l'effectif a quitté le Camp Militaire ce même Samedi à 14 h 30.

Pour valoir déclaration auprès de l'Autorité Militaire, j'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus le rapport établi par Mr LEJEAL à ce sujet au retour du voyage qu'il fit exprès à MIMIZAN hier Dimanche 14 Septembre.

Ci-joint également une copie de l'inventaire état des lieux établi contradictoirement au départ du Camp Scout le 13.9.1958.

Je suis navré qu'un sinistre se soit déclaré dans l'une des baraques dont la bienveillance de l'Autorité Militaire a permis l'utilisation pour ce Camp Scout.

Je me permets de souligner comme fait important le grand intervalle de temps qui s'est écoulé entre le départ définitif du Camp Scout et le sinistre.

Ce fait, comme aussi les précautions prises par Mr LEJEAL, ses assistants et les scouts, et les constatations faites par M.le Chef de Poste du Camp Militaire, me conduisent à penser que le sinistre ne peut provenir du fait du camp scout.

.../...

Je vous serais reconnaissant de me faire connaitre vos conclusions après l'enquête en cours et de m'indiquer si vous jugez nécessaire que j'aille m'entretenir avec vous de cette affaire.

En vous exprimant à nouveau mes très sincères remerciements pour la bienveillance de l'Autorité Militaire envers ce camp scout de jeunes Rapatriés d'Indochine,

Je vous prie d'agréer, Mon Colonel, l'expression de ma considération très distinguée.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

REGION SUD-OUEST

Sainte-Livrade, le 4 Septembre 1958

N° 86 / T

L'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy

- PARIS - (16°)

OBJET: Projet lavabo scolaire à Bias.

REFER: Votre lettre 1461-BRI du 26.7.58

P.J. : 2 = Devis estimatif et croquis.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus le devis estimatif détaillé, avec croquis côté, relatif à l'aménagement au Groupe Scolaire de Bias d'un Vestiaire-Lavabo-Douche.

Ces pièces m'ont été remises récemment par le GENIE, à qui je n'ai pas caché que le montant total du projet = 1.340.000 Fr vous paraitrait probablement trop lourd pour les crédits dont vous pourriez disposer.

Le Génie m'a dit que les prix unitaires mentionnés dans ce devis ont été étudiés soigneusement et concordent avec la réalité des prix pratiqués dans la région.

Le Génie établira, si vous le désirez, un autre projet, plus modeste, conçu pour 2 postes de lavabo et W.C. et 2 postes de douche par exemple, avec chauffage par cumulus.

Mais avant de demander cette étude il sera nécessaire d'indiquer au Génie le montant maximum de la dépense que le Service entend consacrer à cet aménagement.

Par ailleurs, il faut s'attendre à une demande d'aménagement similaire pour le groupe scolaire du Centre d'Accueil de Sainte-Livrade.

En conclusion, je vous serais reconnaissant de me faire savoir votre position sur les points suivants:

.../...

- le Service peut-il financer un aménagement de "Lavabo-douche" pour le groupe scolaire du Centre d'Accueil

  - à Bias
  - et à Sainte-Livrade

- quel est le montant du crédit que le Service peut attribuer à cet aménagement dans chacun des 2 Centres?

x x x

Au sujet des travaux N° 1 à 5 du programme pour Bias, que vous avez approuvés, je vous serais reconnaissant de hâter la mise en place des crédits à la disposition du Génie Bordeaux, afin qu'il puisse lancer les ordres de service aux entrepreneurs.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE

3ème Division-2ème Bureau

3/FR

REPUBLIQUE FRANCAISE

AGEN, le 11 Août 1958.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une ampliation de la décision préfectorale du 11 Août 1958, mettant à votre disposition la somme de 210.000 Fr représentant le solde de la participation de 1.010.000 Fr de la Caisse Départementale Scolaire, en faveur des centres d'accueil de Bias et Ste-Livrade.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

POUR LE PREFET
L'Attaché, Chef de Bureau

Signé : illisible.

POUR COPIE CONFORME

N°85/GS du 27-8-58

à

Mr. le Chef du Bureau des Rapatriés
d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy
- PARIS - (16°)

"avec copie du dispositif de l'Arrêté Préfectorale ci-jointe.
Suite mon 74-GS du 11-7-58".

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

DISPOSITIF DE L'ARRETE

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE

LE PREFET DE LOT ET GARONNE
Officier de la Légion d'Honneur

. . . . . .

A R R E T E

Article 1er-.

Sur la part des ressources de l'exercice 1958 de la Caisse Départementale Scolaire revenant:

- au Centre d'accueil des Rapatriés d'Indochine de Bias..... 330.000 Fr
  " " " " " de Ste-Livrade..... 680.000 Fr

Soit au total..... 1.010.000 Fr

une somme de 210.000 Fr sera mandatée à l'association pour le développement des oeuvres sociales d'Outre-Mer 27, rue Oudinot, Paris 7° par imputation sur le compte hors budget 1958 ouvert dans les écritures départementales, intitulé "Caisse Départementale Scolaire".

Cette somme sera versée au compte courant postal : Paris n° 13.380-11 sous l'intitulé "A.D.O.S.O.M." - Réfugiés, 27, rue Oudinot Paris".

Article 2-.

M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Trésorier Payeur Général de Lot-et-Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

AGEN, le 11 Août 1958

Signé : LOTTAVIANI

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-
REGION SUD-OUEST
-:-:-:-:-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 2 Août 1958.

Tel = 20

Chrono

N° 84 / T

L'Inspecteur Régional
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le Chef du Bataillon du Génie
Chef de l'Arrondissement de Daignac
7, Rue de Cursol
- BORDEAUX -

O B J E T : Programme Supplémentaire
Travaux 58, pour BIAS.

P. J. : une copie lettre 1461-BRI.

ce 27 Août.
Le Cdt Haon a remis (à Bias) le Détail estimatif et requis p. "Vestiaire-Douches chaudes" = estimé 1.340.000 F.
Il est aussi passé à Ste Livrade = réfection voierie et aménagt terr. sports seront commencés sous quinzaine.

Mon Commandant,

J'ai eu l'honneur de vous adresser récemment la copie de ma lettre 79/T du 23.7.58 demandant des crédits au Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine à Paris pour le programme supplémentaire de travaux et d'améliorations au Centre d'Accueil de BIAS.

J'ai le plaisir de vous faire parvenir ci-joint la copie de sa réponse : lettre 1461-BRI du 28.7.58.

Je vous serais reconnaissant d'avoir l'amabilité de m'envoyer dès que possible l'estimation détaillée du coût du " Vestiaire-Lavabo avec postes de douches chaudes ".

Je crains que mon Service ne trouve pas disponible le crédit de Un Million qui serait nécessaire pour ce travail.

Pourriez-vous me faire savoir s'il serait possible d'adopter un projet plus modeste ? (2 ou 3 postes de douches chaudes ?) et quel serait alors le montant global du crédit nécessaire ?

Je suis heureux de voir que mon Service donne l'assurance formelle que les crédits existent bien pour les travaux n°1 à 5 inclus (bâtiment cadres et voierie Bias).

Nous vous serions fort obligés si vous pouviez faire procéder à la mise à exécution très prochaine de ces travaux afin qu'ils soient achevés avant Octobre, si possible.

Avec mes sincères remerciements, je vous prie d'agréer, Mon Commandant, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

Copie à :
- Mr. l'Adjudant-Chef GONZALES
Service du Génie -Caserne
Valence - AGEN.
- Mr. le Directeur du C.A. de BIAS "en vous demandant de bien vouloir suivre cette question pendant mon absence en permission (mois d'Août).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-
REGION SUD-OUEST
-:-:-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 2 Août 1958.

N° 83 / GS

L'Inspecteur Régional
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le COLONEL
Commandant la Subdivision des Landes
- MONT-DE-MARSAN -

OBJET : Camp Scout à MIMIZAN.

MON COLONEL,

Comme suite à ma lettre 67/GS du 1er Juillet 1958 et à la liaison téléphonique que j'ai eue avec votre Etat-Major, j'ai l'honneur de vous exprimer nos très sincères remerciements pour le bienveillant accueil que vous avez réservé à M. LEJEAL.

Je vous remets ci-inclus copie de ma lettre de ce jour répondant à Monsieur le Lieutenant-Colonel Directeur des Travaux du GENIE à PAU.

Les Chefs Scouts arriveront à MIMIZAN le 16 Août, en échelon précurseur.

La troupe de scouts y arrivera le samedi 23 Août.

En vous remerciant à nouveau des facilités que vous avez bien voulu nous accorder,

Je vous prie d'agréer, Mon Colonel, l'expression de ma considération très distinguée.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

Copie à :
- Mr. le Directeur du Centre d'Accueil de Rapatriés de Sainte-Livrade.
- MM. Pierre LEJEAL, ZEGANADIN } Ste-Livrade

" pour les suites utiles, chacun en ce qui vous concerne ".

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-
REGION SUD-OUEST
-:-:-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 2 Août 1950.

N° 82 / G.S.

L'Inspecteur Régional
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le Lieutenant-Colonel
Directeur des Travaux du Génie
Caserne Bernadotte
- P A U -

OBJET : Camp Scout à MIMIZAN.

REFERENCE : Votre lettre n°3760/A.D.C. du 5-7-50.

P. J. : Convention signée en 2 exemplaires.

Mon Colonel,

J'ai l'honneur de vous adresser en retour, après signature, les 2 exemplaires de la Convention que vous avez bien voulu m'envoyer.

Etant allé voir sur place à Mimizan, j'ai l'honneur de vous confirmer que nous serions très heureux d'avoir la disposition des baraques n° 32 - 34 - 44, - bien que la 34 soit détériorée, - car l'implantation de ces 3 baraques voisines forme un ensemble très pratique pour les activités du Camp Scout.

Mr. Pierre LEJEAL, fonctionnaire de l'Agriculture, et Chef de la Troupe de Scouts, et Mr. ZEMANADIN fonctionnaire représentant mon Service (comme l'an dernier) arriveront à Mimizan le 16 Août 1950.

Ils signeront l'état des lieux " à l'entrée " , contradictoirement avec votre Représentant, et le signeront également "à la sortie" .

Les jeunes scouts composant la Troupe arriveront à MIMIZAN le Samedi 25 Août et y séjourneront jusqu'au 15 Septembre 1950.

J'adresse une copie de la présente lettre à Monsieur le Colonel Commandant la Subdivision de MONT-DE-MARSAN.

En vous exprimant nos très sincères remerciements,

Je vous prie d'agréer, Mon Colonel, l'expression de ma considération très distinguée.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

Copie à :

- Mr. le Directeur du Centre d'Accueil de Rapatriés de Ste-Livrade.
- MM. Pierre LEJEAL, ZEMANADIN } STE-LIVRADE

" pour les suites utiles, chacun en ce qui vous concerne ".

Ministère des Affaires Etrangères

Bureau des Rapatriés d'Indochine

Région Sud-Ouest

Chrono

Ste-Livrade, le 1er Août 1958.

N° 81-GS.

L'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur P E N I N
Ebéniste , Mobilier Scolaire
MONFLANQUIN (Lot-&-Garonne)

Objet : Commande de Mobilier Scolaire pour Bias et Ste-Livrade.

M o n s i e u r ,

Comme suite aux prix et conditions que vous nous avez indiqués récemment, j'ai l'honneur de vous passer les 2 commandes, ci-après détaillées, de mobilier scolaire destiné aux Groupes Scolaires des Centres d'Accueil de STE-LIVRADE et de BIAS .

1°/- à livrer à STE-LIVRADE .

= 27 tables deux-places avec siège attenant, correspondant aux normes dans les hauteurs suivantes :

8 tables	hauteur :	0,60 cm.
13 tables	-	70 -
6 tables	-	75 -
27 tables .		

Prix unitaire = 8.200.f .- Prix global consenti par vous pour ces 27 tables = 220.000.francs .

Paiement : peu après réception de votre facture, sur le crédit 1958 spécialement mis en réserve à cet effet .

---:---

2°/- à livrer à BIAS .

Mobilier pour une classe maternelle :

= 3 tables rondes, 12 places, dessus en Formica de couleur différente pour chacune des tables .

Hauteur et coloris choisis :

hauteur : 55 cm. = 1 table : jaune (échantillon montré lors de notre visite)

hauteur : 50 cm. = 1 table : bleu pastel

hauteur : 50 cm. = 1 table : vert clair .

= 36 chaises assorties par série de 12 à la hauteur de chaque table .

.../2

N° 517-2 RÉCÉPISSÉ
d'un envoi chargé ou recommandé
...re, sans rature ni surcharge
DESTINATAIRE :
Monsieur PENIN
Ebéniste Mobilier Scolaire
à MONFLANQUIN (L et G)
À REMPLIR PAR L'AGENT DES POSTES
Nature de l'objet : 1 lettre N° 81/GS
Valeur déclarée :
Contre-remboursem' :
Poids :
Montant de l'affranchissement : 6f
Signature de l'agent :
STE LIVRADE SUD OUEST 18 30 1 8 1958
3757

= Un Meuble de rangement, avec serrure aux portes coulissantes ;- dessus en Formica de couleur jaune (même coloris que la table jaune) .

= Une Armoire-Bibilothèque, portes pleines, piètement tubes, avec serrure sûreté .

Prix convenus :

- les 3 tables : 3 x 14.500 f. = ...	43.500.f
- les 36 chaises : 36 x 1.300 f. = ...	46.800.
- le meuble de rangement	23.000.
- l'armoire-bibliothèque	23.000.
soit, au total	136.300.francs .

Paiement : en février ou mars 1959, dès réception des crédits 1959 de la Caisse Départementale Scolaire.

Je vous remercie à nouveau sincèrement de nous consentir ce délai pour le paiement de cette commande-là (136.300.f) .

---:---

Livraison de ces 2 commandes : Comme convenu vous en ferez la livraison franco à chaque Ecole intéressée, entre le 25 et le 29 Septembre 1958.

Je vous serais obligé de nous écrire ou téléphoner, en Septembre, la date et heure de votre livraison, afin que MM. les Directeurs d'Ecoles des Centres d'Accueil soient présents lors de la livraison .

Avec nos remerciements anticipés, Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée,

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

COPIE à : Messieurs les Directeurs :
- du C.A.)
- du Groupe Scolaire) à STE-LIVRADE
- du C.A.)
- du Groupe Scolaire) à BIAS

" pour les suites utiles, chacun en ce qui vous concerne " .

D.FAURE .

Chrono

Transmis sous N° 80-F du 29 Juillet 1958

à

Monsieur le CHEF DU BUREAU DES RAPATRIES
d' INDOCHINE
Paris

J'ai l'honneur de vous transmettre cette lettre , avec avis très favorable .

Si vos crédits disponibles 1958 le permettent, j'estime que cette dépense de 130.600 frs est une dépense fructueuse , puisque :

- elle est seulement une avance sur consommations , donc remboursable au Service, lorsque cessera l'abonnement EDF contracté par le Service .
- elle permettra au Service une économie certaine sur les prochaines factures EDF puisque cessera la facturation au prix-fort des KW actuellement consommés en dépassement de la puissance souscrite dans le traité d'abonnement du 1° Novembre 1956 .

L'Inspecteur des Centres
Sud-Ouest

D. FAURE .

28 JUILLET 8

397 /D

onsieur le CHEF du BUREAU
des RAPATRIES d'INDOCHINE
Palais de Chaillot -
Aile Passy
PARIS - I6ème

COPIE

sous couvert de Monsieur l'INSPECTEUR des CENTRES
de RAPATRIES d'INDOCHINE dans le
SUD-OUEST (1)
II, avenue d'Eyeses

VILLENEUVE SUR LOT

REFERENCE : Mon C.R. N° 388 /D du 22 Juillet I958.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir pour examen un dossier de 3 pièces envoyé par l'E.D.F. d'AGEN en sollicitant l'autorisation de dépense nécessaire au paiement de I30.600 francs constituant un complément d'avance sur consommation.

Cette somme n'est déboursée qu'à titre provisoire, elle est essentiellement remboursable en cas de résiliation du contrat, de plus elle sera largement compensée du fait qu'il n'y aura plus de "facturation onéreuse des dépassements de puissance" qui se sont produit l'an dernier.

Si vous partagez cette manière de voir, je vous demande de bien vouloir me faire retour d'urgence des deux avenants au contrat en même temps que votre accord./.

(1)- "En priant Monsieur l'Inspecteur des Centres de bien vouloir transmettre à Monsieur le Chef du Bureau des Rapatriés à Paris le présent dossier avec son avis sur cette question, suite à nos conversations."

COPIE à : Monsieur le CHEF de CENTRE de Distribution E.D.F.-G.D.F. 37, coursdu I4 Juillet AGEN
"Suite sa lettre N° 388/D - JGy/MG/I220-SC du 25.7.58."

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-
REGION SUD-OUEST
-:-:-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 23 Juillet 1950

N° 72 / S.

L'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy -
- PARIS - (XVI°)

OBJET : Programme Supplémentaire de travaux et d'améliorations au C.A. de BIAS.

REFERENCE : Votre lettre n° 1201-DRI du 5 Juillet 50.

Le GENIE vient de me donner connaissance des évaluations que je lui ai demandées en fonction des perspectives et instructions contenues dans votre lettre susvisée.

Les chiffres que je vais énoncer ci-après vous permettront, ainsi que vous le désirez, de faire rapidement débloquer la tranche de crédits supplémentaires nécessaire, - dans toute la mesure évidemment où le total des crédits disponibles vous apparaîtra suffisant.

Le GENIE et moi-même nous permettons d'insister auprès de vous pour que, malgré la période des vacances, la mise-à-disposition des crédits accordés soit faite rapidement.

Pourquoi cette hâte ? parce que des entrepreneurs choisis par le Génie étant actuellement en travail pour le programme primitif déjà décidé et doté de crédits, le GENIE pense, à juste titre, obtenir les meilleurs prix possibles en provoquant sans tarder les offres de ces entrepreneurs pour le Programme Supplémentaire, tant qu'ils n'ont pas déplacé leur matériel et leur activité chez d'autres clients.

Pour une meilleure clarté, je distingue dans ce Programme supplémentaire :

A/- les travaux que le Génie accepte de lancer et contrôler dès que les crédits seront à sa disposition.
B/- les travaux ou aménagements qui n'entrent pas dans l'activité du Génie parce qu'ils concernent du mobilier.

Tous ces travaux et crédits concernent BIAS, puisque pour SUD-LIVRADE le programme primitif, doté des crédits nécessaires, suffit aux besoins exprimés et que vous avez approuvés.

...../...

A / - CREDITS A METTRE A LA DISPOSITION DU GENIE.

Exposé des travaux	Montant évalué par Génie
1°- Ouverture de 4 portes face EST, bâtiment logement des cadres	310.000 Fr
2°- Réfection et goudronnage route d'accès au garage.	290.000
3°- Aménagement voie d'accès goudronnée au Bureau du Centre...	320.000
4°- Percement porte intérieure entre bureaux.	30.000
(voir Obs. ci-après) :	950.000 Fr
5°- Réparation des dégâts toitures causés par tornade 26 Juin.	180.000
Locaux Scolaires	
6°- Vestiaire-Lavabo, avec postes de douches chaudes.	1.000.000
(voir Obs.)	
7°- Réfection des W.C. = toitures.- 3 portes à réparer, 1 à remplacer Un WC-Dames avec siège à l'anglaise.- 3 chasses d'eau à réparer.	47.000
8°- Transformation d'impostes fixes en imposte mobiles, pour aération (8 impostes).	50.000
9°- Crépi du mur bâtiment des logements instituteurs, sur face EST (déjà fait sur face Ouest) 427 m2 x 1.100 Fr = ...	470.000
10°- Cimaises dans les classes.	28.000
11°- Revêtement sol des logements instituteurs : 409 m2 x 1.000 Fr = ...	409.000
Logements Cadres	
12°- Revêtement sol des logements cadres (similaire à ce qui est accordé pour les instituteurs) : 286 m2 x 1.000 Fr =. . . . . (voir lettre du Directeur C.A. n°389 du 22-7-58)	286.000
AU TOTAL.....	3.420.000 Fr

.../...

B / - CREDITS à mettre à la disposition du DIRECTEUR du C. A. BIAS, pour fournitures ou améliorations mobilières aux locaux scolaires.

13°- Rideaux pare-soleil dans les classes.
Rideaux opaques pour projections cinématographiques scolaires. . . . . 65.000 F

14°- Réfection des portes d'armoires scolaires, et serrures de qualité :
8 portes à 8.000 F 64.000
16 serrures à 1.500 F . . . . . 26.000. . . . . 80.000

AU TOTAL. . . . . 153.000 F

Explications des Observations :

Travaux n° 1° à 4° inclus : Le Génie souhaite pouvoir confier ces travaux, notamment ceux de volerie, à l'Entrepreneur qui va venir sous huitaine, effectuer travaux similaires au CA de SEB-LIVRADE.

Pouvez-vous me notifier de donner au Génie l'assurance, de votre part, qu'il aura bien sous peu à sa disposition le crédit correspondant, soit = 950.000 F, pour ces travaux-là ?

Travail n° 6°.- Le crédit nécessaire est d'environ UN million. Le projet sommairement chiffré qui aboutit à ce montant est en cours d'examen approfondi au bureau technique de M. le Commandant HAON (Génie, Bordeaux) qui déterminera la solution la moins coûteuse possible, et la chiffrera dans le détail.

Je vous tiendrai informé dès que j'aurai reçu ces précisions.

En attendant, et afin de ne pas être pris de court, il est prudent de tabler sur un million. Si l'estimation détaillée aboutit à un chiffre moindre, le disponible sera non-dépensé ou servira à financer un imprévu qui surgirait d'ici le 31 Décembre 1950.

Travaux n° 13° à 14° .- Ces réparations ou aménagements sont d'ordre mobilier. Le Génie, tout en nous donnant aimablement ses conseils, m'a déclaré qu'il ne peut s'en occuper.

Il faut donc que vous chargiez le Directeur du C.A. de BIAS d'y pourvoir et que vous lui donniez vos instructions sur :

.../...

- montant crédits que vous l'autorisez à engager.
- procédure pour paiement des factures fournisseurs et artisans.

Conclusion

Il convient d'effectuer la mise en place rapide des crédits suivants, dans toute la mesure du disponible :

- à la disposition du GENIE à BORDEAUX..... 3.420.000 F
- à la disposition du Directeur C.A. BIAS..... 153.000

Total du crédit disponible à rechercher pour mise en..... 3.573.000 F place

Je vous serais très reconnaissant de me faire connaître, le plus tôt possible, les suites que vous estimerez pouvoir réserver à la présente lettre.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

Copie à :

- Monsieur le Chef de Bataillon HAON
  Service du Génie
  7, rue de Gurzol
  BORDEAUX.
  " comme suite à notre entretien, et en vous exprimant mes sincères remerciements ".

- Monsieur l'Adjudant-Chef GONZALES
  Service du Génie
  Caserne Valence
  A G E N
  " comme suite aux évaluations dont vous m'avez fait part, et avec mes sincères remerciements ".

Daniel FAURE.

ECOLE PUBLIQUE DE GARCONS
CENTRE DES RAPATRIES D'INDOCHINE
BIAS (L. & Gne)

BIAS, le 12 Juillet 1958.

Le Directeur de l'Ecole

à Monsieur l'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
VILLENEUVE-SUR-LOT

s/c de Mr. le Directeur du C.A.R.I. de BIAS

N° 46/D

OBJET :

Voyage d'Etudes.-

Monsieur l'Inspecteur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, grâce à la subvention départementale de 10.000 francs attribuée au Groupe Scolaire par l'Inspection Académique et grâce aussi à la participation des parents d'élèves, 60 élèves des classes de Fin d'Etudes, Cours Moyens et Elémentaires ont pu bénéficier d'un voyage en montagne (Saint-Lary dans les Hautes Pyrénées) comportant notamment la visite du Barrage de Cap de Long à 2.150 m d'altitude.

Je regrette que l'aide demandée à votre Département, et habituellement consentie aux écoles par les Municipalités et les Amicales, ne nous ait pas été attribuée cette année. J'espère que les prochains voyages, dont le profit ne vous a pas échappé, pourront être améliorés grâce à une subvention, aussi minime serait-elle.

En vous remerciant, avec mes collègues, de l'intérêt que vous portez au fonctionnement du Groupe, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de ma considération distinguée./.

Signé : F. LEFEVRE.

— POUR COPIE CONFORME —

N° 78/GS

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-
REGION SUD-OUEST
-:-:-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 16 Juillet 58

BORDEREAU N° 77 / GS

des pièces adressées à :

Monsieur le Chef du Bureau des Rapatriés
d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy
- PARIS - (16°)

- Facture de la Maison GRIFFOUL de Villeneuve/Lot en date du 30 Juin 1958, d'un montant de 45.000 Fr pour fourniture au Groupe Scolaire de BIAS d'une Polyjunior Mle 20.663.
(machine à polycopier). 4 exempl.

Total des pièces..... 4

OBSERVATIONS :

Transmis après certification, et prise en charge, aux fins de mandatement sur les "Fonds Barangé ".

D. FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer

LE DIRECTEUR DE L'ECOLE DEGARCONS
Centre des Rapatriés d'Indochine
de SAINTE-LIVRADE
(Lot et Garonne)

Ce 11 Juillet 1958.

à Monsieur l'Inspecteur des C.R.I. dans le Sud-Ouest
Ste-Livrade

OBJET : Création d'une classe supplémentaire.

REFERENCE : Votre lettre du 9-7-58.

Monsieur l'Inspecteur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'ouverture d'une treizième classe - ouverture que j'avais demandée à l'autorité académique - est nécessaire mais non absolument indispensable. L'effectif total en octobre 1958 atteindra 396 élèves (54 inscriptions nouvelles : élèves nés en 1954). La moyenne de l'effectif sera donc de 33 élèves et vous pouvez dès maintenant être assuré que l'Académie refusera la création de cette nouvelle classe.

Je vous prie de croire Monsieur l'Inspecteur à l'assurance de ma haute considération./.

Signé : LESBROS.

WXWXWXW

Le Directeur de l'Ecole de Garçons
Centre des Rapatriés d'Indochine
de SAINTE-LIVRADE
(Lot et Garonne)

à

Monsieur l'Inspecteur des C.R.I. dans le Sud-Ouest
Ste-Livrade

OBJET : Création d'une classe supplémentaire.

REFERENCE : Votre lettre du 9-7-58.

Monsieur l'Inspecteur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'ouverture d'une treizième classe - ouverture que j'avais demandée à l'autorité académique - est nécessaire mais non absolument indispensable. l'Effectif total en octobre 1958 atteindra 396 élèves (54 inscriptions n nouvelles : élèves mis en 1954). La moyenne de l'effectif sera donc de 33 élèves et vous pouvez dès maintenant être assuré que l'Académie refusera la création de cette nouvelle classe.

Je vous prie de croire Monsieur l'Inspecteur à l'assurance de ma haute considération./.

Ce 11 Juillet 1958.

Signé : LESBROS.

wxwxwxw

Villeneuve-sur-Lot, le 15 Juillet 1958.

N° 75/P

Daniel F A U R E
Administrateur en Chef de la F. O. M.
Inspecteur des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans la région du Sud-Ouest

à

Monsieur le Chef du Bureau des Rapatriés
d'Indochine
Ministère des Affaires Etrangères
Palais de Chaillot - Aile Passy
-PARIS -(16°)

a/s = demande de permission.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'adcorder une permission de 21 jours, du Lundi 4 Août au 25 Août 1958.

Avec mes sincères remerciements anticipés,

je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments dévoués.

Daniel FAURE

adressée à Mr. R. MOREAU
Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy
(burédereau : pièce n° 350)
PARIS (16°)

PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE

3° Division - 2° Bureau

3 / FR

AGEN, le 9 Juillet 1958.

Monsieur,

Comme suite à votre demande, j'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une ampliation de mon arrêté du 3 Juillet 1958 mettant à la disposition des centres d'accueil de Bias et Ste-Livrade, une deuxième avance de 400.000 Fr sur la part des ressources de 1958 de la Caisse Départementale Scolaire, revenant à ces deux centres (1.010.000 Fr).

Le solde, soit 210.000 Fr, vous sera mandaté dès que la totalité des crédits m'aura été déléguée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée./.

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Signé : illisible

POUR COPIE CONFORME

N° 74 / GS

à

Monsieur le Chef du Bureau des Rapatriés
d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy - PARIS - (16°)

"avec copie du dispositif de l'Arrêté, ci-jointe.
"suite à notre entretien téléphonique".

Sainte-Livrade, le 11 Juillet 1958.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

3ème Division
2ème Bureau

DISPOSITIF DE L'ARRETE

PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE

LE PREFET DE LOT-ET-GARONNE
Officier de la Légion d'Honneur

. . . . . .

A R R E T E

Article 1er -

Sur la part des ressources de l'exercice 1958 de la Caisse Départementale Scolaire revenant :

- au centre d'accueil des Rapatriés d'Indochine de Bias : 330.000 Fr
" " " " " " Ste-Livrade 680.000 Fr

Soit au total....1010.000

une deuxième avance de 400.000 Fr sera mandatée à l'Association pour le développement des oeuvres sociales d'Outre-Mer, 27, rue Oudinot, Paris (7°) par imputation sur le compte hors budjet 1958 ouvert dans les écritures départementales, intitulé " Caisse Départementale Scolaire ".

Cette somme sera versée au compte courant postal : Paris, n° 13.380-11 sous l'intitulé " A.D.O.S.O.M. - Réfugiés, 27, rue Oudinot - PARIS ".

Le solde, soit 210.000 Fr, sera mandaté dès réception des crédits afférents aux trois trimestres scolaires 1957-1958.

Article 2 -

M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Trésorier Payeur Général de Lot-et-Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

AGEN, le 3 Juillet 1958.

Signé : LOTTAVIANI

Ministère
des
Affaires Etrangères

Bureau des Rapatriés
d'Indochine

Région Sud-Ouest

Sainte-Livrade, le 9 Juillet 1958

N° 73 /GS.

L'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur L E S B R O S
Directeur du Groupe Scolaire
du Centre d'Accueil de

- SAINTE-LIVRADE -

en communication à :

Monsieur l'Inspecteur
de l'Enseignement Primaire
à Villeneuve-sur-Lot

O B J E T :- Eventuelle création d'une classe supplémentaire.

REFERENCE :- Votre lettre du 23 Mai 1958 relative à l'utilisation des fonds Barangé;

Monsieur le Directeur,

Me référant à notre entretien du 27 Juin 1958, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'adresser un rapport succinct sur les données du problème relatif à la création d'une classe supplémentaire au Groupe Scolaire que vous dirigez.

Si cette création n'est pas absolument nécessaire pour la rentrée d'Octobre 1958, je vous serais obligé de bien vouloir me le préciser.

Ainsi que je vous l'ai indiqué, votre réponse me permettra de fournir au Chef de mon Service à PARIS les renseignements qu'il désire sur ce projet

.../... 2

d'extension de l'Ecole du C.A.R.I. de Sainte-Livrade et sur les crédits qu'il sera nécessaire de prévoir à cet effet.

Elle me permettra également de faire modifier, s'il y a lieu, le programme des travaux que j'ai récemment établi avec le Génie.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée ./.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

Copie à :

- Monsieur l'Inspecteur
de l'Enseignement Primaire
à Villeneuve-sur-Lot

- Monsieur le Chef du Bureau
des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy
PARIS 16ème

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-
REGION SUD-OUEST
-:-:-:-:-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 7 Juillet 58.

N° 72 / RG.

L'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy
- PARIS - (16°)

a/s = Projet de Réglement Général des Centres.

Réf.: votre lettre n°1114/BRI du 9-6-58.

P.J.: un projet.

Après étude avec chacun des Directeurs de Centre, à BIAS et à STE-LIVRADE, de l'avant-projet de Règlement que vous avez bien voulu me communiquer,

j'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli un projet de rédaction de ce Règlement.

Cette rédaction tient compte, dans toute la mesure du possible, des remarques et suggestions formulées par MM. les Directeurs de ces 2 Centres et fondées sur l'expérience qu'ils ont acquise au contact des réalités dans l'exercice de leurs fonctions.

Comme vous le constaterez, ce projet qui vous est soumis comporte plusieurs modifications ou adjonctions par rapport à l'avant-projet.

Pour les plus importantes, j'explique en annexe et par numéros de renvois en marge du projet, ce qui les motive.

Un point essentiel sur lequel MM. les Directeurs et moi vous nous permettons d'insister auprès de vous, c'est la nécessité d'obtenir que ce règlement soit signé sous la forme d'un Arrêté du Ministre, afin que ce texte ait une force juridique suffisante, non seulement aux yeux des rapatriés, mais aussi à l'égard des Autorités Départementales.

Vous remarquerez sûrement qu'à l'article 5 nous proposons de mentionner expressément le concours de la force publique (pour l'exécution des décisions de mutation ou d'exclusion).

Ceci implique, dans notre esprit, que le Ministère des Affaires Etrangères obtienne l'assurance écrite par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Défense Nationale, (ou au moins par le Directeur National de la Gendarmerie), que " la force publique " donnera son concours sur simple ordre du Préfet, lorsqu'il s'agira de mettre à exécution par voie coercitive

.../...

une Décision Ministérielle d'exclusion de Centre, ou de mutation de Centre, à laquelle n'aurait pas obéi, dans le délai stipulé, le rapatrié hébergé frappé par cette mesure.

A défaut de cette sorte d'accord inter-ministériel à PARIS, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien obtenir l'envoi par notre Ministre aux Préfets compétents d'une ampliation de cet arrêté "organique" portant règlement des Centres d'Accueil.

La lettre d'envoi demanderait à MM. les Préfets de prêter le concours de leur autorité à la mise à exécution des mesures individuelles (décisions d'exclusion, ou de mutation) signées en application de cet arrêté organique.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

P R O J E T

d'Arrêté du MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
portant règlement des Centres d'Accueil organi
pour l'hébergement des Rapatriés d'Indochine.

----ooOoo----

VU ...
VU ...

A R R E T E

N° des renvois à la feuille " explications "	Définitions.-	
(1)...	Art. 1er.-	Les Centres d'Accueil administrés par le Bureau des Rapatriés d'Indochine sont réservés à l'hébergement des familles françaises rapatriées d'Indochine depuis 1955, par les Soins du Service Social sur réquisitions du Haut-Commissariat ou de l'Ambassade de France au VIET-NAM, qui se trouvent démunies de ressources et n'ont pas eu la possibilité de se loger par leur propre moyen à leur arrivée en France.
(2)...	Art. 2 .-	Les familles rapatriées, dans les conditions ci-dessus, y trouvent un hébergement provisoire de caractère essentiellement précaire et révocable, destiné à faciliter leur adaptation aux conditions de vie dans la Métropole et à permettre aux chef de famille et aux adultes, en âge de travailler, de consacrer tout leur temps et tous leurs efforts à la recherche d'un emploi stable susceptible de leur procurer, ainsi qu'aux personnes légalement à leur charge, les moyens d'existence indépendante d'une assistance financière de l'Etat.
(3)...	Art. 3 .-	L'hébergement dans un Centre d'Accueil n'est pas un droit. Il n'est accordé qu'à titre essentiellement provisoire et révocable, en fonction de la situation des familles intéressées, des renseignements recueilli sur leur moralité, et de leurs ressources à leur arriv en France.

..../...

Admissions. Mutations. Exclusions.-

Art. 4 .- L'admission dans un Centre d'Accueil est prononcée par le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine, après examen de chaque cas particulier.

Art. 5 .- La mutation sur un autre Centre d'Accueil, ou l'exclusion de tous les Centres définis ci-dessus, sont prononcées par décision ministérielle prise sur proposition du Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine.

(5)... Ces décisions seront exécutoires avec le concours de la force publique, si les personnes mutées ou exclues n'y obtempèrent pas de leur gré.

Logements.-

Art. 6 .- Le logement est désigné à l'hébergé par le Directeur du Centre d'Accueil considéré, en proportion de l'effectif de la famille au moment de l'accueil.

Art. 7 .- Les modifications pouvant intervenir en cours d'hébergement dans la composition des familles hébergées n'ouvrent pas droit à l'attribution de locaux supplémentaires.

Art. 8 .- Aucun logement distinct ne sera mis à la disposition d'un nouveau ménage qui aurait constitué postérieurement au rapatriement.

Devoirs des hébergés.-

(6)... Art. 9 .- Les lois et règlements en vigueur sur le territoire de la Commune où est situé un Centre d'Accueil sont sans exception applicables à tout hébergé dans ledit Centre.

En outre, la qualité d'hébergé dans un Centre d'Accueil entraîne automatiquement pour l'hébergé l'obligation de respecter la réglementation de discipline générale dans ces Centres.

Discipline générale.-

Art. 10 .- Les Chefs de famille sont pécuniairement responsables de tous les objets mobiliers (meubles, linge, ustensiles de cuisine, etc..) mis provisoirement à leur disposition par la Direction du Centre.

Art. 11 .- Ils doivent maintenir en bon état de propreté le logement qui leur est attribué, ainsi que ses abords extérieurs.

..../...

Art. 12 :- La visite des logements peut être effectuée par le personnel d'encadrement du Centre, entre le lever et le coucher du soleil ; les personnes hébergées sont tenues de faciliter ces contrôles.

Art. 13 :- Aucune personne étrangère au Centre ne peut être accueillie par une personne hébergée sans l'autorisation préalable du Directeur du Centre.

Des permis de séjourner pourront être accordés aux membres non hébergés des familles hébergées, mais pour une durée n'excédant pas trente jours.

Art. 14 :- Toute personne séjournant sans autorisation dans un Centre d'Accueil sera mise en demeure de quitter ce Centre dans les vingt-quatre heures.

Faute par elle d'y obtempérer, elle y sera contrainte sans délai et, si c'est nécessaire, avec l'intervention de la Gendarmerie.

La famille accueillante s'expose elle-même à une sanction analogue ou à une mutation dans un autre Centre.

(7)... Art. 15 :- L'exclusion des Centres sera prononcée contre les personnes dont l'hébergement aux frais de l'Etat ne paraît plus justifié.

Ce sera le cas, notamment :

- Lorsque des transferts de fonds ou des attributions de Dommages de Guerre mettent ces personnes en possession de ressources suffisantes pour leur permettre de vivre sans l'aide de l'Etat.

- Lorsque les moyens d'existence (salaire, retraite, pension) ou le train de vie (marques extérieures de richesse telles que voiture, appareils de luxe, confort dispendieux) sont incompatibles avec la condition d'assisté, hébergé aux frais de l'Etat.

- Lorsqu'elles ont refusé de faire l'effort nécessaire pour subvenir à leurs besoins (refus d'un emploi offert en rapport avec les moyens physiques et intellectuels).

- Lorsqu'elles exercent une activité commerciale quelconque dans le Centre.

- Lorsqu'il s'agira d'enfant de rapatrié, ayant atteint sa majorité, apte physiquement à gagner sa vie ou dont la présence au Centre est jugée inopportune à la suite de doléances motivées par sa conduite.

...../...

(e)...

Art. 16 .- Indépendamment des poursuites et sanctions prévues par les lois et règlements, l'exclusion ou la mutation dans un autre Centre pourra également prononcée pour sanctionner les actes suivants :

a) dégradation volontaire aux immeubles ou meubles ou installations composant le Centre.

b) jeux d'argent.

c) ivresse, ou usage de stupéfiants.

d) atteinte aux bonnes mœurs.

e) violences ou incorrections envers le personnel d'encadrement ou envers d'autres hébergés.

f) inobservation des instructions prescrites par le Directeur du Centre.

g) manifestations déplacées ou susceptibles de troubler l'ordre dans le Centre.

(Formule finale).-

Art. 17 .- Le ..... et le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

PARIS, le. . . . . .

signature

le 5 Juillet 1958.

Annexe à n° 72 / RG.

Explications des Renvois : motifs de la rédaction proposée.

---

(1) - L'adjonction "par les soins...sur réquisitions.." et cette rédaction ont pour motif : spécifier à quelle catégorie de rapatriés s'applique le bénéfice de l'hébergement, et éviter que des rapatriés non actuellement hébergés réclament un hébergement en Centre d'Accueil.

2 - Il est nécessaire que les rapatriés hébergés sachent bien, par ce texte, à quoi s'en tenir sur la nature, le but, la durée, de l'hébergement en C.A.

3 - L'adjonction " renseignements sur moralité " peut avoir son importance dans l'application du Texte à des cas particuliers.

4 - La mutation, l'exclusion (mot préférable au terme "expulsion" qui évoque idée d'un locataire, ou d'un étranger) doivent être prononcées par une Décision Ministérielle, - qui aura plus de force juridique aux yeux des Préfets et Commandants de Gendarmerie. D'autant plus qu'on aura soin, dans un considérant de ces Décisions, de viser cet Arrêté organique.

5 - Très important : pour montrer d'une part aux hébergés, d'autre part aux Préfets et Cdts de Gendarmerie que le présent arrêté "organique", et surtout les Décisions signées en conformité de ses stipulations sont exécutoires " avec la force publique ", s'il en est besoin.

6 - Nécessaire de spécifier aux hébergés qu'ils sont astreints, comme tout Français, à obéir aux lois et règlements... qu'ils n'ont pas le privilège de négliger, ou d'enfreindre, les règlements communaux, municipaux, sous le prétexte qu'ils sont rapatriés, hébergés.

(7 et 8)-peut-être préférerez-vous (pour vous sentir moins lié par le texte) l'expression " pourra être prononcée ", plutôt que " sera prononcée ".

Personnellement, je préfère une affirmation nette, ici. Cela éviterait des tergiversations, des réclamations en "indulgence", des chicanes d'hébergés jouant sur les mots.

Il est toujours plus aisé d'adoucir l'application d'un texte, que d'outrepasser sa sévérité lors d'un cas d'application.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-
REGION SUD-OUEST
-:-:-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 4 Juillet 1958.

N° 71 /CP

L'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy
- PARIS - (16°)

a/s. : Mr. VIEIRA RIBEIRO.

En confirmation de notre entretien téléphonique, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien envoyer simultanément :

- à Mr. le Préfet de LOT-ET-GARONNE (en référence à votre entretien téléphonique avec Mr. SUBRA, Chef de la 3ème Division)
- à Mr. Le Directeur du C.A. de STE-LIVRADE

une ampliation de Décision du Ministre des Affaires Etrangères stipulant l'exclusion de M. VIEIRA RIBEIRO et son épouse du C.A. de Ste-Livrade et leur enjoignant de se rendre à Paris où ils seront hébergés provisoirement par les soins du Bureau des Rapatriés d'Indochine, - leur voyage étant assuré par Bon de Transport délivré par le Directeur du Centre de Ste-Livrade.

Comme je vous l'ai exposé, il est très possible que Mr. VIEIRA RIBEIRO sorte de prison le Mercredi 9 Juillet prochain, surtout s'il n'est condamné qu'avec sursis, ou qu'avec une peine inférieure à sa détention préventive. Il sera jugé à l'audience du 9 Juillet du Tribunal Correctionnel d'AGEN.

Il ne semble pas y avoir un inconvénient grave à ce que Mr. RIBEIRO vienne passer un jour ou deux dans le Centre de Ste-Livrade : le temps de faire ses bagages avec son épouse.

L'important est qu'il ait dès sa sortie de prison notification de la Décision lui ordonnant ainsi qu'à son épouse de quitter Ste-Livrade pour Paris.

C'est pourquoi il est extrêmement souhaitable que l'ampliation de la Décision parvienne à Mr. le Préfet (3è Division) et à Mr. le Directeur de STE-LIVRADE au plus tard dans la matinée du 9 Juillet 1958.

Copie à :

- Mr. le Directeur du Centre d'Accueil de SAINTE-LIVRADE.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-
N° 1249/BRI

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
REPUBLIQUE FRANCAISE

PARIS, le 30 JUIN 1958.
Palais de Chaillot (16°)

Le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine

à

Monsieur l'Inspecteur des Centres d'Accueil du Sud-Ouest
à SAINTE-LIVRADE (Lot et Garonne)

A/S : Camp Scout
Réf.: Vos lettres 50 et 64/GS des 22-5 et 25-6-1958.

Pour marquer l'intérêt qu'il attache au développement du mouvement scout parmi les jeunes gens rapatriés, le Bureau des Rapatriés d'Indochine accorde à la troupe scout une subvention de Frcs : 30.000, à l'occasion du Camp annuel qui doit avoir lieu à Mimizan.

En conséquence, les factures relatives à l'organisation de ce camp pourront être prises en charge par le Centre de Sainte-Livrade jusqu'à concurrence de 30.000 Fr. Je vous prie de bien vouloir en aviser le Directeur de Sainte-Livrade ainsi que les organisateurs du camp scout./.

Signé : R. MOREAU
(cachet)

— POUR COPIE CONFORME —

Copie à :

- Mr. le Directeur du Centre d'Accueil de Sainte-Livrade
  " pour les suites utiles "
- Mr. LEJEAL
  " en vous demandant de bien vouloir prendre les directives de Mr. le Directeur du Centre d'Accueil de Ste-Livrade pour cette question de comptabilité ".

N° 70/GS

Sainte-Livrade, le 3 Juillet 58.

D. FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-
REGION SUD-OUEST
-:-:-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 3 Juillet 1958.

N° 69 / F

L'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy
- PARIS - (16°)

a/s ÷ Achat d'un appareil de désinfection
Réf. : votre lettre 1239/BRI du 30.6.58.
P.J. : Une Notice sur l'appareil PHAGOGENE.

En réponse à votre lettre susvisée, j'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que j'ai eu un entretien, hier 2 juillet après-midi, avec Mr. le Médecin Directeur Départemental de la Santé et de l'Hygiène à AGEN, au sujet de l'achat éventuel pour le Centre de STE-LIVRADE d'un appareil de désinfection.

Je lui ai soumis la documentation remise au Directeur du C.A. de STE-LIVRADE par l'Agent de la marque PHAGOGENE, et lui ai fait part de votre souci de n'acheter qu'un appareil agréé par l'Autorité Médicale.

M. le Directeur Départemental de la Santé m'a répondu : que munir les C.A. d'un appareil de désinfection est une dépense utile; qu'il existe plusieurs marques d'appareils agréés ; qu'il n'a pas à préconiser telle marque, spécialement ; que l'appareil " PHAGOGENE " dont s'agit ne soulève pas d'objection de sa part puisqu'il est agréé officiellement, - comme il me l'a fait remarquer, - " après avis des Membres du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France ". (voir la reproduction de la lettre du 24 Novembre 1954 du Ministère de la Santé Publique et de la Population, figurant page 2 de la Notice ci-jointe en retour).

En conclusion, puisque Mr. le Directeur Départemental de la Santé n'a pas formulé de contre-indication, et puisque cet appareil " PHAGOGENE " est agréé officiellement, je fais exécuter le dernier alinea de votre lettre 1239-BRI susvisée.

Copie à :
- Mr. le Directeur du Centre d'Accueil de Sainte-Livrade
" pour la suite à donner, conformément à la lettre 1239-BRI ci-jointe ".

Daniel FAURE

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-
REGIONS SUD-OUEST
-:-:-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 2 JUILLET 1958.

N° 68-GS

BORDEREAU

des pièces adressées à :

Monsieur le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy
- PARIS - (16°)

OBJET :

Camp des Jeannettes à Monjoi.

Pièces :

Original de :

- la demande du 29-6-58 de Melle RAFFARD
Cheftaine, à Agen. 1

- la transmission n°877-SLD du 1-7-58. 1

Total des pièces..... 2

OBSERVATIONS :

Je vous serais très reconnaissant, si la situation des crédits vous le permet, de consentir à accorder pour ces 13 fillettes eurasiennes une subvention de 13.000 francs, - en plus de la subvention de 30.000 francs que vous avez bien voulu accorder pour le camp scout à MIMIZAN.

(réf. : ma 64-GS du 25-6-58).

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-
REGION SUD-OUEST
-:-:-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 1er Juillet 1958.

N° 67 / CS

L'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le Colonel
Commandant la Subdivision des Landes
à MONT-DE-MARSAN

OBJET : Camp Scout à MIMIZAN.

Mon Colonel,

Par lettre n°2508/I/MOB/S du 24 Juin 1958, Monsieur le Colonel Commandant le Groupe de Subdivisions Militaires de PAU a bien voulu me faire connaître votre compétence à propos des dispositions à prendre et du règlement des questions de détails en vue de l'organisation du Camp Scout à MIMIZAN.

En m'excusant de ne pouvoir vous rendre personnellement visite ces jours-ci, j'ai l'honneur de vous demander de consentir à accorder audience à Monsieur Pierre LEJEAL, fonctionnaire à l'Ecole d'Agriculture de Ste-Livrade et Chef Scout responsable de la troupe scoute autorisée à camper sur le terrain militaire de MIMIZAN.

Monsieur LEJEAL ayant la possibilité d'aller à Mont-de-Marsan après-demain Jeudi, je me permets de lui remettre cette lettre pour vous le présenter.

Avec mes sincères remerciements anticipés,

Je vous prie d'agréer, Mon Colonel, l'expression de ma considération très distinguée.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-
REGION SUD-OUEST
-:-:-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 1er Juillet 58.

N° 66 / GS

L'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur L E J E A L
Chef Scout
Répétiteur à l'Ecole d'Agriculture
- SAINTE-LIVRADE -

a/s : Camp Scout à MIMIZAN

P.J.: 1 copie.

Cher Monsieur,

Pour faire suite à la copie de la Note de Service n°2570/4.GEN du 19-6-58 que je vous ai envoyée, j'ai l'honneur de vous remettre ci-inclus copie de la lettre de Monsieur le Colonel Commandant le Groupe de Subdivisions de PAU en date du 24-6-58 sous n°2508/I/MOB/S.

Puisqu'il vous est possible d'aller à Mont-de-Marsan et Mimizan après-demain jeudi, je pense que Monsieur le Colonel Commandant la Subdivision des Landes, à Mont-de-Marsan, consentira à vous recevoir pour que vous lui exposiez les questions de détails et receviez ses instructions sur les dispositions à prendre concernant l'organisation du Camp Scout à MIMIZAN que l'Autorité Militaire a eu la bienveillance d'autoriser.

Après votre prise de contact avec l'Autorité Militaire à Mont-de-Marsan, je vous serais obligé de me tenir au courant et de me faire parvenir la pièce dont nous avons parlé établissant que vous prenez la responsabilité de toute réparation des accidents ou dommages pouvant survenir à l'occasion de ce Camp Scout.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-
REGION SUD - OUEST
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 1er JUILLET 58

BORDEREAU N° 65 / CP

des pièces adressées à :

Monsieur le Chef du Bureau
des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot
Aile Passy
- PARIS - (16°)

a/s : M. FAUGERE

Copie de :

- lettre du 16-6 de Mr. RAPHAEL-LEYGUES 1
- engagement du 14-6 de Mr. GAUTIER. 1
- ma lettre réponse du 26-6 à
Mr. RAPHAEL-LEYGUES. 1

Total des pièces..... 3

OBSERVATIONS :

Pour votre information
et à toutes fins utiles.

D. FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-
REGION SUD - OUEST
-:-:-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 25 JUIN 1958.

N° 64 / GS

L'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy
- PARIS - (16ème)

A/S. : Camp Scout à MIMIZAN.

Réf. : Na 50/GS du 29 Mai 58.

P.J. : 1

J'ai l'honneur de vous remettre ci-inclus copie de la Note de Service n°2570 du 19-6-58 du Général Commandant la 5ème R.M., autorisant l'organisation du Camp Scout à Mimizan.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me confirmer votre accord téléphonique relatif à la subvention de 30.000 francs que vous avez bien voulu accorder

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.-

Copie à :
Mr. le Directeur du
Centre d'Accueil de
SAINTE-LIVRADE

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-
N° 1190/BRI

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
REPUBLIQUE FRANCAISE

PARIS, le 21 JUIN 1958.
Palais de Chaillot (16°)

Le CHEF du BUREAU des RAPATRIES d'INDOCHINE

à

Monsieur l'INSPECTEUR des CENTRES d'ACCUEIL
du SUD-OUEST
à SAINTE-LIVRADE (L.-&-Gne)

A/S. : Secours de chômage

Réf. : Votre 51/RG du 5 Juin 58.

J'ai l'honneur de vous confirmer mon accord pour le maintien du secours de chômage pendant la période des travaux saisonniers. Sous réserve d'une application stricte des notes n°1178 et 1184 du 18 et 20 Juin 1958, concernant les modalités de paiement des allocations de chômage.

En ce qui concerne les personnes dont les délégations de solde sont en instance de transformation en pension (cf ma 1000/BRI du 24 Mai), je crois que l'octroi d'une aide exceptionnelle ne se justifierait plus pendant la période des travaux saisonniers./.

Signé : R. MOREAU (Cachet)

— POUR COPIE CONFORME —

N° 63 / RG

à

MM. les DIRECTEURS des CENTRES d'ACCUEIL

de - SAINTE-LIVRADE -
- B I A S -

" pour les suites utiles "

Sainte-Livrade, le 25 Juin 1958.

L'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

D. FAURE.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-:-:-
REGION SUD-OUEST
-:-:-:-:-:-:-:-:-

chrono

Sainte-Livrade, le 19 JUIN 1958.

N° 62 / P.

L'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le Chef du Bureau
des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot
Aile Passy
- PARIS - (16°)

a/s : Charbon pour la campagne de Chauffage 58/59.

P.J.: 2 états prévisions Ste-LIVRADE et BIAS.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint l'état donnant les prévisions de besoins en charbon établi par MM. les Directeurs des C.A. de Bias et Ste-Livrade.

Le Marché n°4289 passé avec M. MORILLON expire le ~~30~~ Juin 1959.

Ainsi que vous avez bien voulu me le dire à Paris, le prochain marché sera préparé et passé par les soins de la Centralisation à Paris.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir donner à M.M. les Directeurs des C.A. du Lot-&-Garonne les instructions utiles ~~que vous jugerez nécessaires~~ pour les approvisionnements nécessaires à la prochaine campagne de chauffage 58/59, et le cas échéant pour les distributions de charbon aux rapatriés.

Copie à :
MM. les Directeurs des C.A. de
- Ste-LIVRADE -
- B I A S -

D. FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-:-:-
REGION SUD-OUEST
-:-:-:-:-:-:-:-:-

Chrono

Sainte-Livrade, le 18 Juin 1958

N° 61 / T.

L'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le Chef du Bureau
des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot
Aile Passy
- P A R I S - (16°)

a/s = Travaux d'entretien et d'amélioration des C. A.
par le GENIE.

P.J.= 4.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli l'Estimation chiffrée par le Génie des travaux qu'il effectuera en 1958 sur les crédits que vous avez mis à sa disposition.

Il s'agit du document établi par le Commandant HAON, de Bordeaux, sous n°569/De du 9.6.58.

Vous l'avez sans doute également reçu par les soins de MM. les Directeurs des C.A. de STE-LIVRADE et BIAS.

C'est en collaboration assidue et confiante entre les Directeurs de C.A., les Officiers du Génie, et moi-même, que fut établie la liste de ces travaux, que nous avons mise au point ensemble, après visite sur place.

Pour ce qui me concerne, je vous soumets les remarques et propositions suivantes :

1 - Le GENIE, considérant que le Centre de CREYSSE est neuf et ne nécessite théoriquement pas de travaux d'entretien importants, a jugé plus efficace de faire bénéficier STE-LIVRADE du 1 Million 5 de crédits qui, théoriquement, était prévu pour CREYSSE. (cf. lettre 1844/DCG-T du 18.4.58 du Génie Paris ; votre bordereau n°794/BRI du 26.4.58).

J'ai partagé cette manière de voir.

.../...

2 - J'ai inscrit, à votre intention, diverses annotations en marge sur le document 569/Dc susvisé.

A remarquer notamment que, dans le total de 5 M. 600, le montant des travaux concernant ou intéressant les Groupes Scolaires s'élèvent à environ = 775.000 Fr.

(cf. à ce sujet ma lettre n°60/X.GS. du 17.6.58.)

3 - Des travaux utiles à BIAS (et même nécessaires pour certaines rubriques) ont été chiffrés, mais ne pourront être exécutés que si vous pouvez mettre une tranche supplémentaire de crédits à la disposition du Génie.

Après examen approfondi, je propose en accord avec Mr. PICAUDE l'ordre d'urgence que vous voyez mentionné sur la page concernant cette liste de travaux.

4 - Je vous remets également ci-inclus la copie de 2 lettres récentes du Directeur du G.S. du C.A. de BIAS. (cf. annotations sur ces 2 pièces).

5 - Le Colonel ZEBROWSKI pensait pouvoir utiliser le reliquat de crédits 1957 resté disponible (5 M.5 m'a-t-il dit) pour effectuer l'enduit-crépi des façades au C.A. de BIAS.

Il adressait en ce sens un rapport n°3389 du 29.4.58 à sa Direction Centrale du Génie à PARIS (4è Bureau - Travaux).

Mais je lui dis alors que ce reliquat de crédits serait probablement affecté au financement de l'alimentation en eau du C.A. de STE-LIVRADE, selon votre lettre 677-BRI du 8.4.58. Il a donc renoncé à son projet.

Or nous voyons d'après les demandes du Directeur du GS du CA de BIAS que le crépi (au moins pour les bâtiments à usage scolaire: salles de classes, préaux, logements d'instituteurs) est nécessaire, et que bien d'autres motifs de dépenses se font jour.

Je propose que vous ayez un entretien à ce sujet avec la Direction du Génie, et au besoin avec le Ministère de l'Education Nationale, pour une mise au point du Plan de Campagne des Travaux à effectuer, en 1958 et en 1959, et surtout leur financement.

6 - J'imagine que vous n'aurez pas le total des crédits qui serait nécessaire pour assumer toutes ces dépenses.

Il faut donc choisir.

Et c'est pour vous permettre de déterminer votre choix que je vous soumets tous ces éléments d'appréciation et d'information, connus à mon échelon.

— : —

../...

En conclusion, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaître :

a/- quelles sont les rubriques de dépenses que vous retenez comme devant être faites.

b/- quel est l'ordre d'urgence que vous décidez, - qu'il s'agisse de bâtiments à usage scolaire ou d'autres travaux.

c/- quel est le montant du crédit supplémentaire que vous mettez, ou pourrez mettre, à la disposition du Génie pour ces dépenses-là.

En fonction de votre réponse, de votre ordre d'urgence, et du montant du crédit supplémentaire, je pourrai alors :

1°/ dire aux Directeurs de C.A. et de Groupes Scolaires quelles sont leurs demandes de travaux qui sont rejetées.

2°/ demander au Génie à Bordeaux d'avoir l'amabilité d'étudier et me remettre l'évaluation des travaux que vous décidez de faire exécuter,

dans la limite du crédit que vous pouvez accorder, et dans l'ordre d'urgence que vous décidez.

3°/ vous rendre compte, de façon précise, de ce qui pourra être exécuté et de ce qu'il sera impossible financièrement d'exécuter.

Je suppose que vous estimerez, comme moi, qu'il est inutile de déranger le GENIE en lui demandant évaluation chiffrée de travaux que vous avez l'intention de ne pas faire exécuter, soit pace que vous les jugez non nécessaires, soit parce qu'il vous est impossible de les doter de crédits.

Il faut nécessairement indiquer au GENIE :

- la limite du crédit global possible.
- l'ordre d'urgence des travaux que le Service des Rapatriés veut, ou souhaite, faire exécuter.

Cette méthode de travail (qui n'est pas nouvelle) et que nous avons adoptée d'un commun accord rapide MM. les Officiers du Génie et moi, nous paraît en l'espèce être la seule capable d'éviter des malentendus, des mécomptes, des pertes de temps.

Elle permet à chaque rouage de savoir à quoi s'en tenir, et donc d'agir avec esprit de suite et efficacité.

D. FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

16 JUIN 8

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

Bordereau N° 56 /GS

à Mr l'Inspecteur de l'Enseignement Primaire
6, rue Darfeuille VILLENEUVE-SUR-LOT

OBJET :

AS Nouveau Programme d'utilisation des Fonds 1958 de la Caisse Départementale Scolaire.

Pour votre information et comme suite à notre entretien.

- Copie de ma lettre n° 53/GS du 14-6-58 à Monsieur le Préfet de Lot et Garonne 1
- Copie du nouveau Programme d'utilisation des Fonds 1

2

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

D. FAURE
(11, avenue D'Eysses
VILLENEUVE / LOT)

MINISTERE DESAFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-:-:-
REGION SUD-OUEST
-:-:-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 16 JUIN 1958.

BORDEREAU N° 55 / GS

des pièces adressées à :

Monsieur le Chef du Bureau
des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot
Aile Passy
- PARIS - (16°)

- Facture du 10 Juin 1958 de la Maison André ROBEILLO de Villeneuve-s-Lot d'un montant de de 8.500 Frs pour fourniture d'une boîte à cartes au Groupe Scolaire du Centre de BIAS 3

Total des pièces..... 3

OBSERVATIONS :

Transmis après certification et prise en charge, aux fins de mandatement sur les " Fonds Barangé ".

J'ai noté (selon votre lettre 954 du 20 Mai 58) le solde disponible à l'A.D.O.S.O.M. = 79.000 Frs.

Je vais, sous peu, demander à la Préfecture le mandatement d'une nouvelle tranche.

Par très prochain courrier, je vous enverrai le nouveau programme d'utilisation des Fonds 1958./.

D. FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

Ste-Livrade, le 11 Juin 1958

n° 54

N O T E

a/s : A.M.G.

La séance d'étude, dont je vous ai parlé, aura lieu le Mardi 17 Juin à 14 h.30 à la Préfecture d'AGEN.

Je vous serais obligé de bien vouloir y participer.

Convenons de nous retrouver dans le hall du rez-de-chaussée de la Préfecture, Mardi à 14 h.20.

Je vous demande d'apporter notamment comme documentation :

- un exemplaire des Listes nominatives établies à la suite de la lettre 627-BRI
- une situation d'effectif des rapatriés de votre Centre d'Accueil ./.

L'Inspecteur des Centres de
Rapatriés du Sud-Ouest

D. FAURE

- DESTINATAIRES :
- M.M. les Directeurs et
Mmes.les Assistantes Sociales
des Centres d'Accueil de
  - Ste-Livrade
  - Bias

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

REGION SUD-OUEST

Villeneuve-s-Lot, le I4 JUIN I958

N° 53 /GS.

L' INSPECTEUR
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le PREFET du LOT-&-GARONNE
3è Division.-2è Bureau

A G E N

OBJET :- Caisse Départementale Scolaire.
- Nouveau Programme d'utilisation des Fonds 1958.

REFERENCE :- Votre lettre N° 3/FR du 7 Mars 1958.
- Lettre N° 3I-D du 26 Mars 1958 de mon prédécesseur.

P . J. :- Nouveau Programme, en 4 exemplaires.
- Précédent Programme, en 1 exemplaire.

Monsieur le PREFET,

J'ai l'honneur de soumettre à votre haute approbation le nouveau programme d'utilisation des fonds (1.010.000 Frs) alloués pour 1958 par la Caisse Départementale Scolaire aux deux Groupes Scolaires fonctionnant dans les Centres d'Accueil de BIAS et SAINTE LIVRADE.

Des éléments nouveaux d'appréciation, ainsi qu'un examen plus fouillé des besoins à satisfaire et des moyens d'y faire face, m'ont conduit à remanier le programme initial d'utilisation de ces fonds, que vous aviez bien voulu me retourner approuvé le 6 Mai 1958, après avis de Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Ce remaniement a été opéré en coopération étroite avec MM. les Directeurs des deux groupes scolaires intéressés.

... / ... 2

La conception dont il procède et les prévisions qu'il exprime relèvent d'un réalisme terre-à-terre mais qui pense être efficace, en l'espèce.

En effet, le total des deniers publics, - quel quen soit le Budget d'origine,- consacrés à ces deux Groupes ne peut suffire à toutes les rubriques de dépenses auxquelles on avait primitivement pensé.

Chaque sorte de dépense a donc été passée au crible des critères : nécessité, urgence, efficacité.

C'est ainsi, par exemple, que les distributions de prix et fête scolaire de fin d'année ont été supprimées au profit des achats de livres de classe et de mobilier scolaire.

En ce qui concerne les immeubles, les frais d'entretien et d'amélioration des bâtiments à l'usage de ces deux Ecoles sont assumés sur les crédits alloués au Budget du Ministère des Affaires Etrangères pour les Centres d'Accueil de Rapatriés d'Indochine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le PREFET, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués./.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

L'Inspecteur
des Centres de Rapatriés
d'Indochine dans le Sud-Ouest

---:---

Villeneuve-sur-Lot, le I4 JUIN I958

a/s : CAISSE DEPARTEMENTALE SCOLAIRE.

Nouveau Programme d'Utilisation des Fonds mis à la disposition des Ecoles des Centres d'Accueil de BIAS et SAINTE LIVRADE par la Caisse Départementale Scolaire du Lot-&-Garonne pour l'Année 1958.

---:---

Fonds Prévus : lettre N° 3/FR du 7.3.58 de Mr. le Préfet :

BIAS	330.000Fr
SAINTE LIVRADE	680.000
soit au total	1.010.000Fr

Fonds déjà versés à l'ADOSFO =400.000 Fr

PROGRAMME D'UTILISATION

1°/- Dépenses déjà engagées pour l'année scolaire en cours 57/58 : livres et divers équipements nécessaires :

B I A S :	diverses factures (Albagnac)	I73.373Fr
STE-LIVRADE :	-id-	II2.704
	Un bureau Maître (Pénin)	23.000
	Appareil Projections	45.000
		354.077 F

2°/- Dépenses prévues pour l'année scolaire en cours et pour le premier trimestre 58/59 :

B I A S

- Livres de classe, Cours Elémentaire I (nouvelle classe)	55.000F
- Matériel Educatif, 2 C. Préparatoires et Cl. Enfantine (bouliers, pièces timbres, tableaux muraux, fourniture pour travail manuel).....	50.000
- Complément livres toutes classes ...	20.000
- Duplicateur pour reproductions	45.000
- Divers	30.000
	200.000F

.../... 2

SAINTE-LIVRADE

- Livres et matériel consommable..... I43.000 Fr
- Matériel éducatif IO.000
- Rideaux Pare-Soleil, tuyau arrosage. 48.000
- Abonnements divers (revues pédagogiques, cinémathèque) IO.000
- Mobilier scolaire pour une classe supplémentaire 220.000
- Matériel de bureau IO.000

441.000 Fr

Reports 354.077
200.000
441.000

Total ..... 995.077 Fr

En réserve pour menues dépenses imprévues..... I4.923

Total égal à la participation annoncée .....I.OIO.000 Fr

NOTA :- Ce nouveau Programme est établi conformément aux prévisions et éléments chiffrés donnés par MM.les Directeurs des Ecoles susvisées (Messieurs LEFEVRE, et LESBROS).

Il annule et remplace le Programme d'utilisation soumis à Mr. le Préfet par lettre N° 3I/D. du 26.3.58 qui fit l'objet de l'avis de Mr. l'Inspecteur d'Académie, en date du 29 Avril 1958, et fut approuvé par Mr. le Préfet le 6 Mai 1958.

Les motifs de ce remaniement sont exposés dans ma lettre N° 53-GS du I4.6.58 soumettant à Mr. le Préfet le présent nouveau programme.

Mr. le Directeur de l'Ecole du Centre d'Accueil de SAINTE-LIVRADE souligne, dans ses prévisions, que si l'ouverture d'une classe supplémentaire était refusée, le matériel dont l'achat est prévu ci-dessus servirait à remplacer un certain nombre de tables vétustes existant à l'Ecole et provenant de prêts par des Mairies.

Villeneuve-s-Lot, le I4 JUIN I958

L'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

D. Faure

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

REGION SUD-OUEST

Ste-Livrade, le 7 JUIN 1958

N° 52 /CP.

L'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur QUERY Robert
Chasseur de 2è classe
Compagnie A.- 4è Section.- Camp d'IDRON

PAU (Basses-Pyrénées)

aux bons soins de

Monsieur le Commandant de Compagnie.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 1.6.58, j'ai le regret de vous faire connaître que votre demande d'un logement particulier pour votre épouse, au Centre d'Accueil, nepeut recevoir une suite favorable.

Mr. le Chef du Service des Rapatriés d'Indochine (Ministère des Affaires Etrangères, PARIS) à qui fut soumise la requête formulée par votre épouse a répondu qu'il ne lui est pas possible d'accorder un logement distinct à un jeune ménage fondé après le rapatriement d'Indochine.

Mademoiselle Rose-Marie ROBERT habitait, avant son mariage avec vous en Janvier 58, chez son père M.ROBERT hébergé au Centre d'Accueil de BIAS.

Le Service n'élève pas d'objection à ce qu'elle continue à habiter chez son père, ou chez votre mère également hébergée au même Centre d'Accueil.

Mais le fait que des famille ne s'entendent pas, ou que certains de leurs membres ne veulent plus cohabiter, ne concerne pas le Service.

.../... 2

Je ne peux donc que vous conseiller d'exhorter votre femme à vivre en rapports de bonne entente avec les membre de sa famille.

Si votre femme manifeste la volonter de chercher du travail dans la région parisienne, le Service lui accordera un bon de transport et un hébergement provisoire à PARIS en attendant son placement dans les mêmes conditions que d'autres jeunes femmes rapatriées, à qui le Service a pu donner utilement son aide parce qu'elles ont consenti à suivre ses conseils.

Dans cette hypothèse, vous voudrez bien écrire, après entente avec votre épouse, à M. le Directeur du Centre d'Accueil de BIAS qui transmettra au Chef du Service à PARIS.

Je vous signale, à toutes fins utiles, que j'envoie copie de la présente lettre à M. le Colonel Délégué Régional de l'Action Sociale des Forces Armées à BORDEAUX, qui nous avait écrit le 5 Mai à la suite d'une requête de votre femme, et avec qui je me suis entretenu de cette question.

J'ajoute que le 17 Mai j'ai donné verbalement à votre épouse et en présence de son père et de Melle l'Assistante Sociale du Centre d'Accueil de BIAS, les conseils utiles.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées ./.

D.FAURE

-COPIE à :

-M. le Lt-Colonel, Délégué Régional de l'ASFAR
9, rue de Cumsol.-BORDEAUX
(Réf. : votre lettre n° 3259 du 5.5.58)

-M. le Chef du Service des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy - PARIS I6ème
(Réf. : votre 980 du 2I Mai 1958)

-Mr. le Directeur du Centre d'Accueil de BIAS
(Suite à notre entrétien).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

REGION SUD-OUEST.

Ste.Livrade, le 5 JUIN 1958

N° 5I/RG.

L'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le CHEF du BUREAU des
RAPATRIES D'INDOCHINE
Palais de Chaillot - Aile Passy

PARIS I6ème

a/s : Période des Travaux saisonniers. - Secours tenant lieu d'allocation chômage.

Après avoir étudié hier la question, en réunion avec MM. les Directeurs des Centres d'Accueil de Ste Livrade et Bias, et en confirmation de l'entretien téléphonique que j'ai eu avec vous ce matin 5 Juin, j'ai l'honneur de vous proposer la solution suivante :

Pendant la durée des travaux saisonniers, la Décision n° 621 du 10 Octobre 1957 continue à être appliquée sans mesures restrictives.

Pour les raisons que je vous ai exposées, le contrôle des personnes allant aux travaux saisonniers s'avérant impossible, les Directeurs des Centres d'Accueil n'auront pas à effectuer le contrôle des personnes n'occupant pas un emploi permanent.

Le secours tenant lieu d'allocation de chômage sera versé aux ayant-droits spécifiés par la Décision 621 et notes additives, même s'ils se sont employés aux travaux saisonniers dans le mois considéré ./.

D. FAURE

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-:-
SERVICE DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-:-
REGION SUD-OUEST
-:-:-:-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 27 MAI 1958.

N° 50/GS.

L'Inspecteur Régional
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le GENERAL
Commandant la 5ème Région Militaire
Etat-Major - 4è Bureau

- TOULOUSE -

OBJET : Demande séjour Camp Scout
à MIMIZAN.

Mon GENERAL,

Par lettre n°2840/4/INT. du 8 Juin 1957 (clt. 2541) et Note de Service n°3847/4/GEN du 17 Juillet 1957, vous avez eu la grande bienveillance d'autoriser l'organisation d'un Camp Scout sur le terrain militaire de MIMIZAN (Landes) au cours de l'été 1957.

Cette année encore, j'ai l'honneur de venir solliciter de votre haute bienveillance une autorisation semblable pour la Troupe Scoute des Centres de Rapatriés d'Indochine dans le Lot-&-Garonne.

Cette Troupe compte une trentaine de garçons et a pour chefs MM. LEJEAL et ZEGANADIN, comme l'an dernier.

Ils sollicitent de vous, par mon entremise, l'autorisation :

- de camper dans l'enceinte du terrain militaire de MIMIZAN, du 14 Août au 15 Septembre 1958.
- d'utiliser, sous leur entière responsabilité, et dans l'état où elles se trouvent, les baraques n°32-34-44, ces numéros se référant au plan de masse N°2.

L'organisation de ce camp scout sera soumise préalablement à l'autorisation du Ministère de la Jeunesse et des Sports, et par conséquent sera couverte par les organismes compétents.

Le Service des Rapatriés d'Indochine, qui relève des Affaires Sociales du Ministère des Affaires Etrangères, a donné son accord à l'organisation de ce camp et lui alloue une modeste subvention, pour marquer l'intérêt qu'il attache à la vitalité de cette troupe scoute dont l'attitude exemplaire a d'heureuses répercussions sur le maintien du moral des jeunes garçons rapatriés d'Indochine.

...../...

Dans l'espoir que vous pourrez accorder l'autorisation sollicitée, et en vous exprimant par avance les sentiments de respectueuse gratitude de ces jeunes et de leurs dirigeants,

Je vous demande d'agréer, Mon Général, l'expression de mes très sincères remerciements anticipés et de mes sentiments respectueux./.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

Copie à :

- MM. LEJEAL & ZEGANADIN (s/c. Dir. CA. Ste-Livrade) avec prière de faire le nécessaire pour obtenir l'autorisation du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

- Mr. le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine à Paris.

"suite à votre accord téléphonique, et à la subvention de 30.000 Frs que vous avez décidé d'allouer pour ce Camp Scout".

Chr

Ministère
des
Affaires Etrangères

Bureau des Rapatriés
d'Indochine

Région Sud-Ouest.

Ste. Livrade, le 23 MAI 1958

N° 49 /F.

Confid.

L'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à

Monsieur le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy

PARIS (16ème)

a/s : Avances Remboursables, ou Prêts, consentis aux rapatriés.

P. J. : 2 relevés.

Suite à votre demande verbale, lors de nos entretiens à PARIS le 6 Mai, j'ai l'honneur de vous remettre ci-inclus le Relevé établi par MM les Directeurs des Centres d'Accueil de BIAS et Ste.Livrade.

Chacun des 2 Directeurs m'a déclaré, en substance : il est extrêmement souhaitable que le Chef du Service ne me retire pas la possibilité d'accorder des prêts (ou avances remboursables) à tel ou tel rapatrié que je sais méritant, démuni, ou dépourvu d'argent pour payer ses dépenses indispensables (gîte, nourriture) durant la première semaine ou quinzaine où, enfin, il va travailler loin du Centre d'Accueil, acceptant , enfin ! de se recaser dans la condition de travailler salarié en France ./.

Ministère
des
Affaires Etrangères

Bureau des Rapatriés
d'Indochine

Région Sud-Ouest.-

Sainte-Livrade, le 23 MAI I958

N° 48 /CP.

L'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à

Monsieur le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy

PARIS (I6ème)

a/s : M. FAUGERE.

Réf. : suite à votre Bordereau n° 927/BRI du I4.5.58.

P.J. : 1 lettre en retour.

J'ai l'honneur de vous retourner l'original de la lettre de M. LABORIE, garagiste à CLAIRAC, que vous avez bien voulu m'envoyer en communication, suite à votre lettre 80I/BRI du 26.4.58.

Ainsi que vous m'en avez prié par téléphone, j'ai reçu M. GAUTHIER le 21 Mai. Puis je suis allé à CLAIRAC voir M. FAUGERE et son employeur actuel M. LABORIE.

De ces entretiens, il ressort que :

- M. LABORIE offre à M. FAUGERE un salaire basé sur tarif horaire formant au total 37.000 Frs par mois, et peut lui trouver d'ici quelques semaines, à CLAIRAC, un logement suffisant pour lui et sa famille (ménage + 3 enfants) dont le loyer mensuel serait d'environ 7.000 Frs (logement non meublé).

- M. FAUGERE, bien qu'étant en très bonnes relations avec M. LABORIE, déclare ne pouvoir accepter " parce que sa femme s'ennuiera à CLAIRAC où il n'y a pas d'autres personnes originaires d'Indochine, et qu'elle s'y sentira moralement trop isolée ".

.../... 2

- M. FAUGERE préfère donc venir travailler à VILLENEUVE, dans l'emploi identique de mécanicien de garage que lui a trouvé M. GAUTHIER; il fait appel à votre bienveillance pour que vous consentiez à l'hébergement provisoire de sa famille au Centre d'Accueil de BIAS, jusqu'à la fin de l'année 1958 environ, date d'achèvement probable de la maison que M. GAUTHIER fait construire à Villeneuve.

- M. GAUTHIER adresse le même appel à la bienveillante compréhension du Service que vous dirigez.

Je lui ai dit que, dans une lettre récente (votre 80I du 26 Avril), vous mainteniez la position du Service telle qu'exposée dans la réponse à Monsieur CAILLAVET, et que donc je l'exhortais à conseiller à M. FAUGERE de prendre patience jusqu'à la fin de l'année, date à laquelle lui, M. GAUTHIER, pourra loger cette famille dans sa maison en cours de construction.

M. GAUTHIER m'a dit alors, en substance, que si le Service des Rapatriés ne pouvait faire une exception pour héberger provisoirement la famille FAUGERE à BIAS (ou Ste Livrade), lui ne s'engageait plus à loger cette famille dans sa maison à la fin de l'année.

x

x x

En bref, le service régional des Rapatriés a fait tout son possible pour procurer à M. FAUGERE un logement familial définitif à CLAIRAC, -ainsi que l'assurance en fut donnée à Monsieur CAILLAVET dans la lettre du 22.3.58 signée de Monsieur le Ministre.

M. FAUGERE n'a pas accepté, pour la raison que sa femme s'ennuiera à CLAIRAC parce que trop isolée- (il y a sûrement beaucoup de vrai dans cette raison)- et que dans son entendement, lui FAUGERE ne conçoit pas que le Service ne veuille pas l'aider par la mutation de sa famille au Centre d'Accueil de BIAS, puisqu'il y a " la garantie " qu'elle quittera ce Centre d'Accueil dans quelques mois pour la maison GAUTHIER.

Rien ne me permet d'affirmer que cette " garantie" est sûre ou incertaine.

Il est navrant, sur le plan humain individuel, que M. FAUGERE n'obtienne pas satisfaction, car il est personnellement méritant je crois, mais sur le plan collectif (climat moral dans les Centres) il serait navrant et injuste que vous refusiez à d'autres rapatriés se trouvant dans une situation semblable ce que vous accorderiez à M. FAUGERE. Je me réfère, en exprimant cette considération, au 2è alinéa de votre 80I.

.../...3

Après ce résumé fidèle des éléments de cette affaire, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien statuer sur ce cas, et je vous serais reconnaissant de me faire tenir une lettre adressée par vous à M. FAUGERE lui disant la décision que vous prenez à l'égard de sa demande.

Ministère
des
Affaires Etrangères

Bureau des Rapatriés
d'Indochine

Région Sud-Ouest

Sainte-Livrade, le 23 MAI 1958

N° 47 /GS.

CONFIDENTIEL - URGENT -

L'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à

Monsieur le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy

PARIS (I6ème)

a/s : Voyage scolaire de fin d'année.

Réf.: Votre 954/BRI du 20.5.58.

L'avant-dernier paragraphe de votre lettre 954 stipule que les factures justificatives concernant le voyage scolaire de fin d'année seront " liquidées sur les fonds Barangé ".

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que, au cours de la séance d'étude tenue le 21 Mai à propos des fonds Barangé, MM. les Directeurs des Groupes Scolaires des Centres d'Accueil se sont déclarés (avec courtoisie, mais fermeté) opposés à l'imputation de ces dépenses sur les fonds Barangé (autrement dit : sur les crédits de la Caisse Départementale Scolaire).

Leur argumentation est en résumé la suivante :

- les fonds Barangé ne sont nullement destinés à payer cette sorte de dépenses.
- M. l'Inspecteur d'Académie s'opposera à cette imputation.
- les fonds Barangé sont une "participation" destinée à aider au financement de l'équipement scolaire, et non à couvrir ce financement.

.../... 2

J'irai voir, dès que possible, M. l'Inspecteur d'Académie à Agen à propos de l'affectation normale, légale, des fonds Barangé. Si vous-même avez des textes ou pièces de principe à ce sujet, je vous serais obligé de me les communiquer.

Je vous donne ci-joint copie de la lettre 3/FR du 7.3.58 de la Préfecture; le cadre d'emploi de ces fonds y est stipulé.

x
x x

Pour la question urgente qui nous occupe maintenant, peut-être un lapsus s'est-il glissé dans votre lettre 954. ?

Je me permets de souligner à votre haute attention que, dans ma lettre personnelle du 15 Mai, ma question était :

Quel est le montant du crédit que LE SERVICE PARIS est décidé à accorder ? (pour cette sortie scolaire de fin d'année).

Du fait qu'il est extrêmement improbable que l'Académie et la Préfecture consentent à voir imputer sur les fonds Barangé les dépenses de ce voyage scolaire de fin d'année (qui n'est évidemment pas de l'équipement) je vous serais reconnaissant de vouloir bien me donner votre réponse sur ces 2 points :

- Sur ses propres crédits, le Service que vous dirigez consent-il à accorder une autorisation de dépenses pour voyage scolaire de fin d'année ?
- Si oui, quel est le montant maximum de dépenses que vous autorisez, à cet effet ?

A titre documentaire, je vous remets ci-joint copie de la lettre N° 36/D du Directeur du GS du Centre d'Accueil, demandant un crédit de 44.000 Francs ./.

SECRETARIAT D'ETAT AU TRAVAIL
ET A LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU
TRAVAIL & DE LA MAIN-d'OEUVRE
de LOT & GARONNE

D. N° 4617.

clamo

REPUBLIQUE FRANCAISE

AGEN, le 21 MAI 1958

Le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL du TRAVAIL
& de la MAIN-d'OEUVRE

à

Monsieur le DELEGUE
du Bureau des Rapatriés d'Indochine
pour le Lot-et-Garonne
Centre d'Accueil de
- Ste-LIVRADE S/LOT -

OBJET : Contrôle des demandeurs d'emploi hébergés dans les camps de Ste-LIVRADE et de BIAS.

Faisant suite à notre conversation du 16 Ct., j'ai l'honneur de vous préciser que dans un rapport à mon Administration Centrale en date du 14.2.1958, j'ai fait état de votre proposition de soumettre les demandeurs d'emploi de vos Centres au contrôle direct du Service Départemental de Main-d'Oeuvre.

J'ai indiqué dans ce rapport, qu'à mon avis, la décision sur ce point, appartenait à la Commission Interministérielle pour les rapatriés civils d'Indochine et que, jusqu'à nouvel ordre, les ressortissants des Centres de Ste-LIVRADE et de BIAS ne pouvaient pas être considérés comme des demandeurs d'emploi relevant du régime commun.

Dans ces conditions, vous comprendrez que je ne puisse prendre aucune initiative dans le sens de vos propositions sans instructions nouvelles de mon Administration Centrale.

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL

Signé : A. CANY
(Cachet)

- à Mr. le Chef du B.R.I. PARIS.
- à Mr. le Directeur du C.A. de Ste-LIVRADE.
- à Mr. le Directeur du C?A. de BIAS.

- POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME -

N° 46/RG

OBSERVATIONS : Il s'agit d'une conversation entre Mr. CANY et Mr. BRETONNIERES relative aux feuilles de chômage, attestations de chômage, fiches de présence.
Cette affaire, très importante, est en cours d'étude. J'adresserai un rapport à Mr. le Chef du B.R.I. dès que possible./.

Sainte-Livrade, le 23 MAI 1958.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-:-
Bureau des Rapatriés
d'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-
Région Sud-Ouest
-:-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 19 Mai 1958.

N° 45 /RG

L'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le CHEF du BUREAU des RAPATRIES
d'INDOCHINE
Palais de Chaillot - Aile Passy
- PARIS - (16°)

a/s : Jeunes ménages. - Logement pour femmes seules. -

Réf.: ma lettre n°42/CP du 19.5.58.

A l'occasion du cas concret posé par Mme QUERY, j'ai l'honneur de vous demander les mesures suivantes :

a/- Transformer en Décision Générale, ou Note de Principe, le 2ème paragraphe de votre lettre 2507 du 26.12.57?

L'adresser à tous Directeurs de C Ap pour affichage valant notification aux Rapatriés.

b/- inclure ce texte dans un article du "Règlement des Centres d'Accueil et d'Hébergement", dont vous avez bien voulu mettre en train la rédaction.

C/- examiner s'il ne conviendrait de créer dans tel et tel C A un local qui serait aménagé en "Dortoir" ou en une série de "chambre-cuisine", afin précisément d'y loger les femmes seules, ou femmes n'ayant qu'un enfant en bas âge./.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-:-
Bureau des Rapatriés
d'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-
Région Sud-Ouest
-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 19 Mai 1958.

N° 44 /RG

L'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le CHEF du BUREAU des RAPATRIES d'INDOCHINE
Palais de Chaillot - Aile Passy - - PARIS - (16°)

a/s : Délivrance Bons Transport.

Réf.: s v n n°904/BRI du 12.5.58.

P.J.: Un projet.

BRI a envoyé Décision gale en ce sens s/N° 1002 - BRI du 24 Mai 58.

Me référant au projet de Note de Service que vous avez bien voulu m'envoyer pour avis, j'ai l'honneur de vous faire connaître après examen avec MM. les Directeurs de CA, que le texte projeté ne suscite de ma part que l'observation suivante :

Supprimer dans le 2° la condition "moins d'un an de séjour" car il nous parait beaucoup plus trentable de faciliter le départ au travail d'un rapatrié démuni, en dépendant le coût de son transport, que de laisser ce rapatrié s'enfoncer dans la paresse après un an de séjour inactif dans un Centre.

Mr. BRETONNIERE a particulièrement insisté sur ce point, et je partage son avis.

Le 2° serait alors rédigé ainsi : "Rapatriés démunis de ressources et partant au travail".

Si vous le jugez utile, peut-être pourriez-vous inclure dans ce texte une disposition spécifiant qu'un rapatrié qui a déjà bénéficié d'un Bon de Transport pour se mettre au travail, et qui a volontairement abandonné ce travail, ne pourra plus bénéficier d'un autre Bon de Transport sauf motif exceptionnel dont vous serez juge.

---oooOooo---

De même que pour l'utilisation des véhicules, je vous demande de choisir, pour ce texte de "règlementation générale" un intitulé autre que : Note de Service.

Par exemple : Décision Générale, ou autre terminologie que vous jugeriez meilleure.

Je vous demande aussi la même forme de "Destinataires" et surtout la mention "affichage constituant notification aux Rapatriés"./.

sur ce point-là, Mr Moreau ne l'a pas fait. Il estime ss. doute que ma suggestion n'est pas à retenir.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-:-
Bureau des Rapatriés
d'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-
Région Sud-Ouest
-:-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 19 Mai 1958.

N° 43/ RG.

L'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le CHEF du BUREAU des RAPATRIES d'INDOCHINE
Palais de Chaillot - Aile Passy
- PARIS - (16°)

a/s : Utilisation Véhicules.
Réf.: s v 1 n°907-BRI du 10.5.58.
P.J.: Un projet.

devenu Décision gale, n° 1002-BRI du 24 mai 58.

Après examen avec MM. les Directeurs des CA de Ste-Livrade et Bias, j'ai l'honneur de vous donner le texte que nous proposons pour la Décision Générale concernant l'utilisation des véhicules du Service.

Ce texte, légèrement différent du projet que vous avez bien voulu me communiquer, est fondé sur les considérations suivantes :

- il est une Décision Générale du Chef de Service, s'adressant autant aux Rapatriés qu'aux Cadres, - et non pas seulement une Note de Service qui, dans l'entendement du Rapatrié, ne l'obligerait pas à y obéir, puisqu'il n'est pas fonctionnaire ou agent du Service.

- pas d'exception pour la voiture légère, afin d'éviter les discussions sur le critère "exception" (voir arguments de Mr. BRETONNIERE, dans sa lettre n°16/CF du 12.5.58).

- nécessité de rappeler que tous les véhicules de service sont placés sous la responsabilité du Directeur de CA, afin que tout rapatrié comme tout agent du Service sachent bien que ces véhicules ne doivent être utilisés que sur ordre ou autorisation du Directeur de CA .

Ce principe est déjà appliqué à Ste-Livrade. Mais il est nécessaire de le rappeler, dans cette Décision, pour Bias, afin d'y faire cesser quelques malentendus.

Il est évident que MM. les Directeurs de CA feront assurer les transports réellement urgents (rapatriés) et continueront à se montrer compréhensifs pour les déplacements des cadres (par exemple : personnel médicosocial). Mais il serait anarchique que des véhicules dont l'utilisation est placée sous leur responsabilité soient employés, pour qui que ce soit, sans leur autorisation préalable./.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

Projet de DECISION GENERALE

-:-:-:-:-:-:-:-

N° /BRI du

Objet : Utilisation des Véhicules.

1°- Les véhicules automobiles affectés à la Direction d'un Centre de Rapatriés ne seront plus utilisés pour des transports individuels de rapatriés.

2°- Ces véhicules sont placés sous la responsabilité du Directeur du Centre; en aucun cas, ils ne doivent être utilisés sans son autorisation.

3°- La voiture légère est réservée aux déplacements du personnel en service dans le Centre.

4°- La camionnette est destinée au transport du matériel. Elle pourra être utilisée, exceptionnellement, pour les transports collectifs dans des cas spéciaux, tels que : visites médicales officielles, transport de candidats aux examens psychotechniques, départs en colonie de vacances.

5°- Dans tous les cas où il y aura transport des personnes, les prescriptions de mes Notes : N°926/SO-D5 du 13.6.56 et n° 1065-SO/D5 du 20.5.57 devront être strictement appliquées.

Paris, le... ...

LE CHEF DU BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

R. MOREAU.

DESTINATAIRES :

- MM. les Directeurs des Centres
de - NOYANT d'ALLIER -
- LE VIGEANT -
- Ste-LIVRADE -
- B I A S -

"" Prière de bien vouloir : - afficher cette Décision, ledit affichage constituant notification aux Rapatriés.

- en faire émarger une copie par le Personnel.

- Veuiller à l'exécution de cette Décision.

R. MOREAU.

Copie à :

- Mr. BENARD
- Mr. FAURE.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-:-:-
Bureau des Rapatriés
d'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-
Région Sud-Ouest
-:-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 19 Mai 1958.

N° 42 - CP

L'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le CHEF du BUREAU des RAPATRIES d'INDOCHINE
Palais de Chaillot - Aile Passy
- PARIS - (16°)

a/s : Mme QUERY, née ROBERT, Rose-Marie.

P.J.: I Copie.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de la lettre n°3259-ASFAR du 5.5.58 du Colonel Délégué Régional de l'action sociale des Forces armées à BORDEAUX.

Il s'agit de la jeune Madame QUERY (C.A.Biasà dont je vous ai exposé le cas en attirant votre attention sur le désespoir qu'elle a manifesté.

Vous m'avez dit à Paris que vous ne pensiez pas pouvoir apporter une exception à la disposition d'ordre général énoncée au deuxième paragraphe de votre lettre n°2507/ SO-D-5 du 26.12.57.

Mme QUERY a déclaré ne pouvoir absolument pas cohabiter avec sa belle-mère (Mme Nguyen Thi DUYEN, logement 2 pièces Bias) pour les motifs que je vous ai résumés.

D'autre part, son amie Mlle LECLERC, Louise, 'célibataire, un enfant 14 mois, logement 2 pièces Bias) qui lui avait prêté son logement durant son absence déclare ne plus pouvoir l'héberger.

J'ai exhorté Mr. ROBERT, (père de Mme QUERY) qui habite un appartement 3 pièces à loger Mme QUERY, comme il le faisait avant qu'elle ne se marie. Il n'a pas refusé net, mais il m'a signalé qu'il va bientôt héberger son autre fille 'épouse Jacques DIEU) enceinte; que les 2 soeurs se disputent trop fréquemment et parfois violemment; et que lui, le père, n'arrive pas à modérer le mauvais caractère de ses 2 filles et subit en outre les reproches de son épouse actuelle, qui n'est pas la mère de ces 2 jeunes personnes.

En présence d'un tel imbroglio, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaître votre décision à l'égard de la demand e d'un logement distinct, personnel, formulée par Mme QUERY.

...../...

Si vous maintenez votre position de principe (lettre 2507) et refusez d'accorder un logement distinct, au CA Bias, à la jeune Mme QUERY, je suggère que vous lui offriez un logement dans un CA autre qu'en Lot-&-Garonne.

Il n'est pas sûr, d'ailleurs, qu'elle l'accepte.

Mais au soins, par cette offre, le Service prouverait à cette jeune tête butée et revendicatrice qu'il fait le maximum possible pour l'aider à vivre en paix.

----0----

Mlle l'Assistante Sociale de Bias (en présence de qui j'ai interrogé Mme QUERY, et Mr. ROBERT) va tâcher de découvrir une possibilité d'envoyer Mme QUERY à un stage d'apprentissage. Si Mlle l'Assistante Sociale en Chef aperçoit une solution dans ce sens, je vous serais obligé de lui demander d'envoyer ses directives à Mlle MARS./.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

Copie à :

- Mr. PICAUDE

Mlle MARS.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

-:-:-:-:-:-:-:-

Bureau des Rapatriés
d'INDOCHINE

-:-:-:-:-:-:-:-

Région Sud-Ouest

-:-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 19 Mai 1958.

N° 41

L'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur les Directeurs et Mesdames
les Directrices des Ecoles des Centres :

- Ste-LIVRADE -
- B I A S -

Messieurs les Directeurs des Centres de :

- Ste-LIVRADE
- B I A S.

La séance de travail en commun annoncée dans ma Note n°39 du 14 Mai (a.s. Crédits sur Fonds Barangé) aura lieu dans mon bureau à Ste-Livrade le MERCREDI 21 MAI à 17h,15.

Je fous serais obligé de bien vouloir y participer.

Nous examinerons également la possibilité d'un voyage-excursion de fin d'année scolaire et telles autres questions dont vous proposeriez l'étude au cours de cette séance./.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef de la
France d'Outre-Mer.

Chrono

Ste. Livrade, le 14 Mai 1958

N° 39 /D

Destinataires :

- Messieurs les Directeurs des Groupes Scolaires des Centres d'Accueil de
  - SAINTE LIVRADE
  - B I A S

- Messieurs les Directeurs des Centres d'Accueil de
  - SAINTE LIVRADE
  - B I A S

NOTE au sujet =

Crédits sur Fonds Barangé pour 1 9 5 8

1°/- Par lettre n° 3 - FR du 7.3.58, la Préfecture a fait connaître que le Crédit à attendre, au titre de l'année 1958, pour les Ecoles des 2 Centres d'Accueil BIAS et Ste LIVRADE est, au total, de . . . . . I.010.000 Fr

Sur ce total, une somme de 400.000 Fr a déjà été mandatée,- comme le souligne la lettre Préfecture. Donc restera à mandater = 610.000 Fr

2°/- Mr. ROULEAU, Délégué, a établi, ainsi que l'en priait la lettre du Préfet, un " Plan d'Utilisation " de ce Crédit, autrement dit : un projet de Budget.

Ce plan d'utilisation a été signé (pour accord) par M.M. les Directeurs des 2 Groupes Scolaires de BIAS et Ste.Livrade.

Il a été envoyé au Préfet par lettre de Monsieur ROULEAU, sous n° 31-/D du 26.3.58.

3°/- Voici, pour votre documentation, la copie intégrale du projet de Budget 1958 Fonds Barangé, joint à ladite lettre..

.../... 2

PLAN D'UTILISATION

des fonds mis à la disposition des Ecoles des Centres d'Accueil de BIAS et de SAINTE-LIVRADE par la Caisse Départementale Scolaire de Lot-et-Garonne pour l'Année 1958.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Fonds prévus :

BIAS	330.000 Frs
SAINTE-LIVRADE	680.000 Frs
Soit au total	I.OIO.000 Frs

Fonds déjà versés à l'ADOSFO 400.000 Frs

Dépenses engagées pour la fourniture de livres et divers équipements nécessaires pour l'année scolaire en cours :

BIAS :	Diverses factures (Albagnac)	I73.373 Frs	
Ste.LIVRADE :	-id-	II2.704 Frs	
	Un bureau de Maître (Pénin)	23.000 Frs	
	Achat d'un appareil de projection	45.000 Frs	354.077 Frs

Dépenses prévues pour la fin de l'année scolaire 1957/1958-

BIAS :	Préparation de la fête de fin d'année et distribution des prix	60.000 Frs	
Ste.LIVRADE :	Préparation de la fête de fin d'année et distribution des prix	80.000 Frs	
	Achat de cartes murales	20.000 Frs	
	Modification des pupitres de la classe enfantine	20.000 Frs	I80.000 Frs

Réserves pour la rentrée scolaire d'Octobre 1958 et les deux premiers trimestres 1958-1959.-

BIAS :	Appareil de projection - Livres- cartes - divers	I40.000 Frs	
Ste-LIVRADE :	Livres et divers	I00.000 Frs	
	Mobilier scolaire pour une classe supplémentaire éventuelle	220.000 Frs	460.000 Frs
			994.077 Frs

Signé : ROULEAU Signé : LESBROS Signé : LEFEVRE

.../... 3

NOTA :- Restera pour petit imprévu (1.010.000 - 994.077) = 15.000 Fr
- Voir à la Préfecture vers fin Juin pour obtenir mandatement des 610.000 Frs restant.

4°/- Le Préfet vient de me faire savoir qu'il donne son approbation à ce plan, sous réserve de tenir compte des observations de Mr. l'Inspecteur d'Académie, formulées comme suit :

" Avis favorable sous réserve que les prix consistent en livres judicieusement choisis en accord avec les directeurs et directrices d'écoles, donnés aux élèves quittant l'école. "

AGEN, le 29 AVRIL 1958
L'Inspecteur d'Académie,
Signé : C. MAISANI. "

5°/- Noter que, par lettre n° 278/BRI du 12.2.58 Mr. le Chef du Service des Rapatriés, a spécifié que :

" En raison des réductions importantes de crédits imposées en 1958 au titre de l'aide sociale, toutes les dépenses se rattachant à l'équipement et au fonctionnement des Groupes scolaires devront être limitées au montant de la subvention accordée par la Préfecture au titre de la Loi Barangé.

Le programme de fin d'année devra donc être établi en fonction des disponibilités existantes à cette époque, compte tenu de vos engagements antérieurs./. "

6°/- Je saisis l'occasion de cette Note faisant à votre intention le point de la question, pour rappeler ou préciser que :

a/- aucune dépense sur Crédits Barangé ne doit être engagée sans mon autorisation écrite préalable, puisque je dois tenir à jour la comptabilité des dépenses engagées sur ces fonds.

b/- il est nécessaire que vous m'adressiez dans un faible délai après la réception par vos soins d'une commande livrée, ou d'un travail achevé, la facture du fournisseur ou de l'entrepreneur.

Cette méthode me permettra de suivre la marche des mandatements par rapport aux chiffres des dépenses engagées. J'espère ainsi éviter que se reproduisent des erreements qui, provenant de factures oubliées ou trop tardivement envoyées au mandatement, entrainent le report des paiements sur l'exercice suivant.

.../... 4

7°/- Des entretiens que j'ai eus récemment avec Messieurs les Directeurs des Groupes Scolaires, et de l'observation de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, il ressort que le " plan d'utilisation " de ces fonds 1958 doit être remanié.

Je vous serais obligé de bien vouloir m'adresser dès que possible vos propositions motivées et chiffrées concernant ce remaniement.

8°/- Je vous convierai prochainement à une séance de travail en commun pour que nous mettions au point, ensemble, ce remaniement.

Cette séance pourrait se tenir, sauf objection de votre part, dans mon bureau à Ste Livrade, vers le 21 Mai après les classes de l'après-midi.

Je conviendrai verbalement avec vous, dès que possible, de la date exacte de cette séance.

L'Inspecteur des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest,

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de classe exceptionnelle
de la France d'Outre-Mer.

- Copie à :

- Monsieur le Chef du Service des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy
PARIS (16ème)

" Pour votre documentation et à titre de compte-rendu "

D. FAURE

cl. cette feuille des Chrono-Départ à la date = 2-Mai-58

N° 39/D

Date : le 19.4.58, probablement.

L'Inspecteur de l'Enseignement Primaire
de Villeneuve-s-Lot

à

Monsieur l'Administrateur
du C.A.R.I. de BIAS

Monsieur l'Administrateur,

Je dois vous signaler que pendant les vacances de Pâques des déprédations ont été commises à l'école du C.A.R.I. à BIAS. (salle de jeux) : les vitres ont été brisées, une table détériorée, les murs salis, la serrure hors d'usage.

En me rendant compte de ces faits, Mr. le Directeur d'école insiste afin qu'au moins une salle de classe puisse être absolument fermée pour les plus prochaines vacances. En effet s'il en était ainsi, le matériel scolaire important pourrait y être rassemblé.

J'insiste volontiers auprès de vous, Monsieur l'Administrateur, afin que les Directeurs d'écoles puissent assurer dans des conditions normales la garde du matériel qui leur est confié, et pour que ce matériel et ce mobilier dont l'achat représente un effort financier important puissent être garantis contre toute atteinte.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Administrateur, à mes sentiments les meilleurs.

Signé : H. BARDON

I.E.P. VILLENEUVE S/LOT

2-Mai-58. J'en ai remis une Copie Conf. à Mr Picaudé : il va s'occuper de faire le nécessaire. (en liaison avec Directr Gr. Scol.)
J'ai précisé = Dépenses à imputer sur crédits 58 des Fonds Dérangé./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 2 Mai 1958.

BORDEREAU N° 38/D.

des pièces adressées à :

Monsieur le Chef du Bureau
des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot
Aile Passy
- PARIS - (16°)

a/s. Facture Electricité , Eau du Centre de CREYSSE.

Pièce

- Original et duplicata de la facture n°79/RR du 17-4-58, montant 22.336 Frs, relative au mois de Février 1958..... 2

Total des pièces :.... 2

Observations :

"pour mandatement".

Référence à ma lettre n°35/D du 21-4-58 relative aux factures précédentes.

D. FAURE
Administrateur de la F. O. M.

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
-:-:-:-:-:-:-
ARRONDISSEMENT DE VILLENEUVE SUR LOT
-:-:-:-:-:-:-

REPUBLIQUE FRANCAISE
-:-:-:-:-:-

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE SUR LOT
-:-:-:-:-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 24 Avril 1958

OBJET : V/Lettre du 22-4-58.

Le Maire de Sainte-Livrade sur Lot

à

Monsieur le Délégué du Service
des Rapatriés d'Indochine

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Commission de Répartition des logements H.L.M. a attribué à Mr. TRAN BA VANG un logement F.5.

Cette commission communiquera sous peu sa décision à l'intéressé en même temps que les conditions de paiement et d'entretien des locaux qui seront imposées aux locataires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

Le Maire,

Signé : BOUDARD.
(Cachet)

WXWXWXW

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 22 Avril 1958.

N° 36/D.

Le Délégué en Lot-et-Garonne
du Service des Rapatriés d'Indochine

à Monsieur le Maire
de
- SAINTE-LIVRADE -

OBJET : Logement H.L.M.
Famille TRAN BA VANG

Monsieur le Maire,

Me référant à votre lettre du 25 Février 1958, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître la décision prise par la Commission de Répartition des logements en ce qui concerne l'attribution d'un logement H.L.M. à Monsieur TRAN BA VANG et sa famille.

Dans l'espoir que Monsieur TRAN BA VANG pourra très prochainement habiter ce logement,

je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, avec mes sincères remerciements anticipés, l'expression de ma considération très distinguée./.

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 21 Avril 1958.
n°35/D.

Le Délégué en Lot-et-Garonne
du Service des Rapatriés d'Indochine

à Monsieur le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot
Aile Passy
- PARIS -

a/s : Factures Electricité, Eau, du Centre de Creysse.
Réf. : Votre lettre n°598/B.R.I. du 27.3.58.
P.J. : 4.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus :

- l'original de la facture n°28-RR du 31-1-58, montant : 20.799 Fr, de la Poudrerie de Bergerac, aux fins de mandatement.

- copie de la lettre 9.113-RR du 18.4.58 du Régisseur de Recettes de la Poudrerie de Bergerac.

- copie de ma réponse n°34/D de ce jour.

x
x x

Me référant aux pièces du dossier existant dans les archives du Délégué (notamment lettre n°161 du 25-3-58) j'ai l'honneur de vous rendre compte de ce qu'une conversation entre le Directeur de la Poudrerie, Mr. ROULEAU et moi, relative à l'éventuelle obtention d'un tarif préférentiel, n'a pas donné le résultat escompté.

La Direction de la Poudrerie est en discussion serrée avec l'E.D.F. à propos du tarif et il ne parait pas opportun (ni susceptible de réussite) que nous entamions avec l'E.D.F. une négaciation directe tant que la discussion entre Poudrerie et E.D.F. n'aura pas abouti à une dimimution du tarif consenti par l'E.D.F. à la Poudrerie.

Je compte revenir voir dès que possible, la Direction de la Poudrerie à ce sujet.

...../...

En attendant, et selon les éléments d'appréciation qui me sont actuellement connus, je ne pense pas que nous ayons chance d'obtenir un tarif meilleur que celui qui nous est appliqué par la Poudrerie.

Il y a donc lieu de payer les factures de la Poudrerie telles qu'elle sont décomptées, ainsi que le demande leur lettre n°5817 - CX du 12 -3-58 du Directeur de la Poudrerie (ci-joint copie)./.

D. FAURE

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 21 Avril 1958.

n° 34 /D.

Le Délégué en Lot-et-Garonne
du Service des Rapatriés d'Indochine

à Monsieur le Régisseur de Recettes
de la Poudrerie Nationale
- BERGERAC -
(Dordogne)

OBJET : Factures Electricité et Eau.

REFERENCE : Votre lettre du 18 Avril 1958.

Monsieur,

En réponse à votre lettre susvisée, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la Direction de mon Service à Paris m'a informé par lettre du 27 Mars 1958 qu'elle faisait le nécessaire pour le mandatement de votre facture n°71-RR du 14-3-58 de 33.175 Fr.

En ce qui concerne la facture n°28-RR du 31-1-58 de 20.799 Fr, l'original de cette pièce, malencontreusement égaré par suite d'une erreur de classement, vient d'être retrouvé. Je m'empresse de l'envoyer à la Direction de mon Service et je vous prie d'excuser le retard involontaire apporté à ce règlement.

Je saisis cette occasion pour vous donner la nouvelle adresse à Paris du Service des Rapatriés d'Indochine :

Mr. le Chef du Service des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot
Aile Passy
- PARIS -

Comme vous l'écrivait mon prédécesseur dans sa lettre n°27/D du 23.3.58 vous pouvez écrire directement à cette adresse pour toute question de comptabilité, si vous le jugez bon.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée./.

D. FAURE
Administrateur de la F. O. M.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 18 Avril 1958.

Le Délégué en Lot-et-Garonne
du Service des Rapatriés d'Indochine

à Monsieur le Président de l'Amicale
des Français Rapatriés d'Indochine
- SAINTE-LIVRADE -
(Lot-&-Garonne)

Monsieur le Président,

Je vous remercie sincèrement de votre lettre m'exprimant les souhaits de bienvenue de votre Association.

Il me sera très agréable de vous rencontrer prochainement, ainsi que messieurs les Vice-Présidents et Secrétaire Général de l'Amicale.

A cet effet vous serait-il possible de venir à mon bureau au Centre de Ste-Livrade, en fin d'après-midi par exemple, à une date dont nous pourrions convenir par téléphone ou par lettre ?

En vous assurant, par avance, de ma sincère sympathie pour votre Association,

je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée./.

D. FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 17 Avril 1958.

N° 33/D.D.D

Bordereau des pièces adressées à :

Mademoiselle l'Assistante Sociale du Centre d'Accueil de

- B I A S -

a/s : enfant BELLAY. - Frais séjour préventorium à GAN.

Pièces :

- Original lettre n°1-ME du 11-4-58
  du Préfet du Lot & Garonne 1
- Etat de frais : 7.890 frs en triple exemplaire 3
- Original votre lettre 503 du 5-4-58.

Total des pièces.... 4

Observations :

Soit transmis pour règlement de cette situation, - en vous priant de bien vouloir m'en tenir informé, -

ou pour projet de réponse à la Préfecture.

Le Délégué,

D. FAURE.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-

Sainte-Livrade, le 9 Avril 1958.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Service Départemental
de la Jeunesse et des Sports
Inspection Académique du Lot-&-Garonne
Cité Administrative
- A G E N -

Monsieur le Chef de Service,

Je vous remercie très sincèrement de votre aimable lettre et vous offre mes meilleurs souhaits de rapide et complet rétablissement.

Je suis très touché du concours cordial que vous-même et votre Service avez l'obligeance de me prêter. Votre bienveillant et rapide accord à l'installation d'une table de Ping-Pong au Centre de STE-LIVRADE en est un agréable témoignage concret. Je vous en exprime ma sincère reconnaissanc

J'aurai, moi aussi, grand plaisir à m'entretenir avec vous lorsqu'il me sera donné de vous rencontrer à Agen.

Dans cette attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Service, l'assurance de mes sentiments les meilleurs./.

Daniel F A U R E
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

Monsieur V. MONCHANY
Chef du Service Départemental
de la Jeunesse et des Sports
- A G E N -

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-
N°32/D.D.

Sainte-Livrade, le 31 Mars 58

N O T E

pour

Monsieur le Chef du Bureau
des Rapatriés d'Indochine
78, rue de Lille,
- PARIS - (VII°)

OBJET : Cas FAUGERE

REFERENCE : Votre lettre 538/BRI du 21-3-58

Monsieur GAUTHIER, sachant que je quittais Villeneuve est venu m'entretenir de l'installation à Bias ou Ste-Livrade de la famille FAUGERE.

Il m'a précisé qu'il était prêt à s'engager par écrit à loger la famille FAUGERE à Villeneuve dans sa propre demeure (actuellement en construction) pour le cas où elle n'aurait pas trouvé de solution pour s'installer en dehors du Centre d'Accueil.

Je pense que s'agissant de manifester notre désir d'aider tous ceux qui font un effort pour se reclasser, nous pourrions accorder satisfaction à Monsieur FAUGERE d'autant plus qu'il nous serait possible de recourir à une expulsion ou à une mutation pour le cas où il ne tiendrait pas ses engagements.

Personnellement je ne retiendrais pas comme aspect déterminant le précédent que représentera cette mutation du Vigeant vers le Lot et Garonne, mais la manifestation d'aider et de faire ~~confirmer~~ confiance à ceux qui s'efforcent à se reclasser.

Signé : J. ROULEAU

POUR EXPEDITION CONFORME

D. FAURE.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-
N° 30 /D.D.

Sainte-Livrade, le 25 Mars 1958

L'Administrateur de la France d'Outre-Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

à

Préfecture de l'Ardèche

-PRIVAS-

Monsieur le Secrétaire Général,

Prévenu par Monsieur le Secrétaire de la S/Préfecture de Villeneuve que vous aviez pensé aux Centres d'Accueil de la vallée du Lot pour recruter du personnel à l'intention de producteurs de fruits de votre Département, je pense qu'il y aurait intérêt à ce que les employeurs intéressés s'adressent à la Direction de notre service, Bureau des Rapatriés d'Indochine 78, Rue de Lille PARIS 7ème.

En effet, un Centre d'Accueil est installé à Noyant d'Allier près de Moulin où sont hébergés quelques 900 personnes. Les communications, en particulier ferrorières par Lyon, étant beaucoup plus faciles de votre Département avec cette région qu'avec la vallée du Lot, je pense qu'il y a intérêt à orer le recrutement de cueilleurs ou cueilleuses sur ce Centre d'Accueil. D'autre part la campagne agricole étant à peu près à la même date dans votre Département qu'ici, il est vraisemblable qu'il serait difficile de trouver des volontaires à BIAS ou à SAINTE-LIVRADE ou pour ainsi dire toute personne valide trouve alors du travail, alors que la région plus froide de l'Allier n'offre pas les mêmes possibilités d'emploi.

J'adresse copie de cette lettre à la Direction du Bureau des Rapatriés d'Indochine et vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-:-
N° 84 /D.D.

Sainte-Livrade, le Mars 1958

L'Administrateur de la France d'Outre-Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

à

Monsieur le MAIRE de Creysse

- D O R D O G N E -

Monsieur le MAIRE,

J'ai l'honneur de vous adresser une fiche de renseignements concernant chaque famille installée au Centre d'hébergement de la Poudrerie.

A ce jour seules les familles CRESSELY Paul
et TRUONG VAN KE
Bernard
bénéficient d'un appartement.

Veuillez agréer, Monsieur le MAIRE, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-:-
N° 26/D.D.

NOTE

Personnelle à l'intention de Monsieur COUTURE.
-:-:-:-:-:-:-:-

Monsieur,

Hébergé provisoirement au Centre d'Accueil de Sainte-Livrade, vous devez avec le retour des beaux jours, rechercher une activité vous permettant de subvenir à votre entretien et si possible par la suite à celui de votre jeune fils.

Ne disposant d'aucun revenu, il a été nécessaire de placer votre enfant dans des organismes Médico-Sociaux où il a pu retrouver un état de santé satisfaisant. Actuellement il n'y a plus de raisons médicales de le garder dans un hôpital où dans une maison de convalescence, aussi est-il nécessaire de la confier à un établissement qui se chargera de sa formation.

Vous voudrez bien voir avec Madame l'Assistante Sociale, la solution qui nous paraîtra la plus proche de vos désirs et de l'intérêt de l'enfant. Vous connaissez certains établissements, comme la F.O.E.F.I.; il en existe d'autres à caractère métropolitain, dirigés ou contrôlés par l'Assistance Publique. L'important est que dans les meilleurs délais nous puissions, en accord avec vous, placer votre enfant dans un établissement offrant toute garantie; car il est bien évident que n'ayant ni domicile à caractère permanent, ni activité, vous ne pouvez vous charger d'élever votre enfant, déjà médicalement éprouvé et rendu fragile lors d'une précédente expérience.

Veuillez Agréer, Monsieur mes salutations distinguées.

Sainte-Livrade, le 17 Mars 1958
Le Délégué des Affaires Sociales pour
le Lot-et-Garonne.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

N° 27 /D.B.

Sainte-Livrade, le 13 Mars 1958

L'Administrateur de la France d'Outre-Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

à

Monsieur le Régisseur des Recettes
Poudrerie de BERGERAC

REFERENCE : Votre 5129/RR du 4 Mars 1958.-

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai transmis à Monsieur le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine 76 Rue de Lille Paris 7è, votre lettre citée en référence.

Pour toute question de comptabilité vous pouvez vous adresser directement à notre direction - je vous signale par ailleurs que j'ai écrit à la Direction de la Poudrerie pour demander que nous soit appliqué un tarif plus avantageux en ce qui concerne les dépenses d'électricité. Il est vraissemblable que Paris a attendu la réponse faite à ma lettre avant de mandater la facture dont il est question.

Veuillez agréer Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

N° 26 /D.D.

Sainte-Livrade, le 13 Mars 1958

L'Administrateur de la France d'Outre-Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

à

Monsieur LE QUANG CHIEN
6, Rue des Primeures

MONTAUBAN

(Tarn-et-Garonne)

Monsieur,

Par lettre du 2 Mars 1958 vous me demandez de faire transformer l'avance de 5.000 francs faite à votre femme en secours, et pour justifier votre requête vous présenter l'utilisation de votre traitement qui s'élève à 33.138 francs, salaire unique compris.

Il est certain que dans ces conditions vous avez tout intérêt à regrouper votre petite famille autour de vous à MONTAUBAN. Or vous avez déjà eu une proposition, peut être un peu trop onéreuse pour vos moyens, mais tout de même intéressante en raison de l'allocation logement à laquelle vous pouvez prétendre.

Il est possible que le service vous fasse bénéficier du secours supplémentaire que vous sollicitez, et nous serons heureux de pouvoir à nouveau vous aider, mais je dois avant tout, vous faire savoir que nous attendons de vous un effort personnel pour votre installation à MONTAUBAN avec votre famille. Si non vous risqueriez de perdre le bénéfice de l'indemnité de réinstallation que nous nous proposons, de vous faire obtenir dès que vous disposerez d'un logement personnel.

Veuillez agréer Monsieur, mes salutations les meilleurs./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-
N° 25 /D.D.

Sainte-Livrade, le 26 - 2 - 1958.

---- NOTE SUR L'UTILISATION DES FONDS BARANGE 1958 ----

La Préfecture du Lot et Garonne vient de m'aviser qu'elle mettait à notre disposition la somme de 400.000 frs sur la subvention de 910.000 frs prévue au budget 1958 de la Caisse Départementale Scolaire.

Ces subsides vont nous permettre de régler les dépenses effectuées pour l'équipement des groupes scolaires de Bias et de Ste-Livrade, dépenses correspondant à des fournitures nécessaires pour la rentrée des classes d'octobre 57. D'autre part nous réserverons le reliquat de 510.000 frs pour les distributions des prix (140.000 frs) et la rentrée d'octobre 58. Ainsi à l'avenir nous disposerons des fonds nous permettant d'assurer le payement des dépenses courantes.

Immédiatement, Messieurs les Directeurs des Centres voudront bien adresser à Paris les factures en instances.

A/B I A S :

- Facture Albagnac du 31.10.57 de 50.107
- " " " de 49.609
- " " fournitures pour classe enfantine 19.298

auxquelles il convient d'ajouter pour mémoire

- Facture Albagnac conservée en instance par Paris.. 94.203

A SAINTE-LIVRADE :

Pour mémoires :

- Facture Albagnac du 9.5.57 de..... 2.273
- " " 29.6.57 de..... 38.265

toutes deux adressées à Paris le 4 Janvier 58.

A faire établir d'urgence et à adresser à Paris avec mention "Fonds Barangé" :

- Facture Albagnac correspondant à de petites fournitures. 15.037
- Facture Albagnac correspondant à la fourniture de compendium métrique, nécessaire physique et chimie 37.129
- Facture achat d'un appareil de projection..... 40.000 environ
- Facture PENIN fourniture un bureau de maître..... 23.000

...../...

Si d'autres factures restent à régler sur les Fonds Harangé 50, prière de bien vouloir me les signaler. De même je rappelle que je désire être informé de toute dépense engagée sur ces subsides. En fonction du reliquat dont nous disposons sur les 400.000 frs, nous pouvons envisager pour la période allant jusqu'aux grandes vacances d'engager des dépenses ne dépassant pas 30.000 frs pour chaque Centre./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-
N° 24/D.D.

Sainte-Livrade, le 26 Février 1958.

NOTE

pour

Monsieur le Chef du Bureau des
Rapatriés d'Indochine
78, rue de Lille,
- PARIS - (VII°)

REFERENCE : Votre 310/B.R.I. du 17 Février 1958.

Monsieur FAUGERE travaille effectivement depuis octobre dernier au garage Peugeot de Clairac. Il y a été présenté par un de ses parents, Monsieur GAUTHIER, demeurant chemin du Verdier à Villeneuve sur Lot.

Monsieur FAUGERE est donc attiré par la vallée du Lot en raison de la présence de ce parent et contrairement aux renseignements qui vous ont été fournies, j'ai l'impression que le service doit lui faire confiance en raison de sa qualification professionnelle et de son désir de s'installer en dehors des Centres d'Accueil.

Monsieur LABORIE son employeur se déclare très satisfait de ses services et désire vivement se l'attacher. Monsieur FAUGERE lui-même manifeste l'intention de conserver cette place si un logement peut lui être fourni. Il gagne présentement 20.000 frs par mois logé, nourri et blanchi; une fois trouvé un appartement il resterait à trouver une entente entre employeur et employé au sujet de la solde.

Ces deux points semblent faciles à solutionner; plusieurs appartements sont en cours de finition dans la ville même et avec le concours de la Mairie nous devrions en obtenir un dans un délai assez bref (3 à 4 mois maximum); quant au salaire les deux intéressés devraient s'entendre autour de 30.000 frs.

Je ne pense pas qu'il y ait lieu de tenir rigueur à Monsieur FAUGERE d'avoir écarté un emploi proposé par le service puisqu'il a réussi par des moyens personnels à se reclasser. Je l'ai donc rassuré sur la bienveillance du service à son égard pour autant qu'après avoir trouvé l'emploi

...../...

qu'il occupe, il fasse le nécessaire pour l'installation de sa famille à Clairac.

Il a été convenu ce qui suit. Une fois trouvé un appartement réservé à son intention, Monsieur FAUGERE s'engagera à y installer sa famille. Dès lors sa famille pourra provisoirement être mutée à Bias en attendant que l'appartement de Clairac soit mis à sa disposition.

Les parents de l'intéressé demeurent à Villeneuve et non à Clairac. Sa mère qui vit chez des parents ou relations aurait demandé à être hébergée chez son fils; elle attendrait des dommages de Guerre.

Même si Monsieur FAUGERE ne doit pas se fixer de façon définitive à Clairac, ce qui n'est qu'une supposition, je pense que le service doit se montrer bienveillant à son égard en raison de la détermination qu'il a manifesté pour son reclassement. A noter que s'il avait voulu se fixer à Villeneuve, à ma connaissance, deux occasions se sont présentées, pour lesquelles il ne s'est pas manifesté./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-
N° 23 /D.D.

Sainte-Livrade, le 21 Février 1958.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Service Administratif
de la F. O. M.
40, Boulevard de la Major,
- MARSEILLE -

REFERENCE : lettre 323/BRI du 18 Février 1958.

O B J E T : famille TRUONG VAN KE rapatriée d'Indochine par S.S "Viêtnam".

Le Chef du groupement intendance de Bergerac me confirmant que Monsieur TRUONG VAN KE sera embauché par ses services sans logement. J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il nous est possible de mettre à sa disposition un appartement de 4 pièces au Centre d'hébergement de Creysse - Bergerac.

La Direction du Centre d'Accueil de Bias se chargera de l'installation de cette famille à Bergerac, pouvant la recevoir en gare d'Agen à votre convenance./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-:-
N° 22 / D.D.

Sainte-Livrade, le 21 Février 1958.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Bureau
des Rapatriés d'Indochine
78, Rue de Lille,
- PARIS - (VII°)

O B J E T : Centre d'hébergement de Creysse - Bergerac.

En réponse à votre lettre 317 du 18 Février 58, j'ai l'honneur de vous transmettre trois copies du Procès Verbal de remise du lot N°5 de la Poudrerie de Bergerac. Les deux lettres dont il était fait mention dans ma note n°12 du 6-2-58 avaient trait l'une à la redevance de 80.000 frs pour l'entretien de l'épurateur, question réglée puisque vous me dites avoir reçu la facture correspondante de la Poudrerie; la seconde à la facture pour cession d'eau potable et d'électricité. Vous trouverez sous ce plie le dernier exemplaire qui me reste. Si la Direction vous écrit directement à ce sujet je vous serai reconnaissant de bien vouloir me faire connaître la décision que vous aurez prise.

x
x x
x

Par ailleurs j'ai l'honneur de vous rendre compte que Monsieur RIBEIRO actuellement hébergé au Centre d'Accueil de Sainte-Livrade n'a pas accepté de s'installer à Bergerac où lui était offert le poste de correspondant du service. Aucun candidat volontaire, susceptible d'assurer de façon satisfaisante cette tâche, ne s'étant manifesté, nous ne disposons d'aucun gardien. A titre d'information, vous signale que Monsieur CAPDEVILLE dont je vous avais proposé la mutation de Ste-Livrade à Bergerac a été victime d'un grave accident alors qu'il se rendait en Vespa d'Angoulème à Ste-Livrade, justement après avoir traversé Bergerac./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-:-
N° 21 / D.D.

Sainte-Livrade, le 17 Février 1958.

Note à l'intention de Monsieur CRESSELY
Centre d'hébergement des Rapatriés
d'Indochine
Lot n° 5.

- C R E Y S S E -

(Dordogne)

Vous voudrez bien nous faire savoir le montant exact des frais de chambre dûs à Madame TOULZA; préciser par ailleurs les honoraires réclamés par l'huissier. Il reste bien entendu que ces derniers ne sauraient être pris en compte par le service. Mais si comme vous me l'avez déclaré l'intéressée ne vous a jamais réclamé son dû, je comprends que vous refusiez de supporter les frais d'huisier. Cependant considérez bien qu'il s'agit d'une affaire personnelle à laquelle le service n'a rien à voir.

Je vous recommande de vous rendre chez l'huisier, de régler ce que vous devez et de vous faire remettre une facture en triple exemplaire qui servira à vous faire rembourser par la Direction du Centre de Sainte-Livrade. Autre solution, nous pouvons comme je l'écris à Monsieur PENIGAUD régler directement Madame TOULZA. Ne manquez pas de nous faire savoir exactement ce que vous avez fait.

Vous trouverez ci-joints un exemplaire de la lettre que j'adresse à Monsieur PENIGAUD et une note d'information sur les services médico-sociaux de Bergerac auxquels vous devez avoir recours./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-
N° 20/D. D.

Sainte-Livrade, le 17 Février 1956;

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur François PENIGAUD
19, Boulevard Montaigne
- BERGERAC -

Monsieur,

Je suis étonné de ce que Madame TOULZA ait jugé nécessaire d'avoir recours à vos services pour le payement des frais de chambre dûs par Monsieur CRESSELX; ce dernier étant à Bergerac, il était facile de le voir soit chez son employeur (Bellugard) soit au centre d'hébergement de Creysse.

D'autre part la tenancière de l'Hôtel du Nord aurait pu directement nous écrire sachant que nous accordions à Monsieur CRESSELX un secours de 4.000 frs par mois contre la présentation d'une facture établie en bourse et dûe forme au nom du Ministère des Affaires Etrangères, Centre d'Accueil de Sainte-Livrade. Une facture similaire nous a été adressée pour chacun des mois précédents.

Il n'y aura donc aucune difficulté à ce que nous réglions directement l'intéressée, mais il faudra nettement faire ressortir le décompte des journées dûes sans aucune charge. La facture en triple exemplaire sera également signée par Monsieur CRESSELX.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-
N° 19 /D.D.

Sainte-Livrade, le 17-2-53.

— NOTE D'INFORMATION POUR LES FAMILLES INSTALLEES —

A BERGERAC - CREYSSE.

Le Centre d'hébergement de la Poudrerie est sur le territoire relevant du Dispensaire d'Hygiène Sociale de Bergerac installé - 67, Avenue de Verdun; téléphone 363.

L'assistante Sociale s'occupant de vous est Mademoiselle PASSERIEUX.

Vous pourrez la voir les 1er et 3ème Jeudis de chaque mois à la consultation des nourrissons entre 10h,30 et 12 heures, au lot 4 situé en face du Centre d'hébergement. La salle de consultation est près de l'école.

De même à la consultation des nourrissons à la Papeterie de Creysse le 2ème jeudi de chaque mois à 16h,30.

Vous pouvez également voir Melle PASSERIEUX ou lui téléphoner tous les jours en fin de matinée au dispensaire de Bergerac. Elle y assure une permanence tous les mercredis matin.

En cas d'absence de Melle PASSERIEUX vous pouvez vous adresser à l'une de ses concoeurs, Assistantes Sociales du Dispensaire ou encore à Madame BRUGUET Assistante Sociale qui reçoit tous les jours à partir de 13 hrs à la Mairie de Bergerac.

Pour les Allocations Familiales voir Madame MEYER qui assure une permanence à la Mairie de Bergerac en 2° et 4° mercredi de chaque mois./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-:-
N° 18 /D.D.

Sainte-Livrade, le 15 Février 1958.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Colonel
Directeur des Travaux du Génie
7, Rue de Cursol
- BORDEAUX -

Mon Colonel,

Etant informé par mon département que des crédits en réserve à la Direction du Génie étaient mis à votre disposition pour les travaux d'entretien et d'aménagement des centres d'accueil de Bias et de Ste-Livrade (exercice 1958), j'ai l'honneur de vous proposer la réalisation d'un terrain de sport au centre de Ste-Livrade. Ce projet qui n'avait pu être mis à exécution l'an dernier, a reçu l'agrément du chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine et il y aurait intérêt à faire réaliser les travaux dans les meilleurs délai

Il s'agirait d'un terre-plein de 30 mètres sur 20 permettant de pratiquer le basket-ball et le volley. D'après les estimations faites en Octobre dernier, la dépense ne devrait pas excéder 300.000 frs y compris une couche d'émulsion et un tapis de surface.

L'emplacement a déjà été arrêté en accord avec le service départemental de la Jeunesse et des Sports entre le bâtiment ? et le lavoir, ce dernier pouvant être utilisé comme salle de gymnastique.

Pouvant être groupé avec la remise en état de l'entrée du Centre d'Accueil et des routes intérieures, travaux prévus sur l'exercice 1958, je pense qu'il sera possible d'intéresser une entreprise se proposant de réaliser l'ensemble dans des délais assez brefs.

Veuillez agréer, Mon Colonel, l'assurance de ma considération distinguée./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-:-
N° 17 /D.D.

Sainte-Livrade, le 15 Février 1958.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Maire
de
SAINTE LIVRADE / LOT

Monsieur le Maire,

Faisant suite à nos précédents entretiens, je vous serai reconnaissant de bien vouloir me faire savoir si Monsieur TRAN BA VANG pourra disposer d'un appartement dans le bâtiment H L M sur le point d'être habité.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-:-:-
N° 16 /D.D.

Sainte-Livrade, le 15 Février 1958.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Service Départemental
de la Jeunesse et des Sports
Cité Administrative

- A G E N -

O B J E T : Aménagement d'un terrain d'E.P. au Centre d'Accueil de Sainte-Livrade.

REFERENCE : Votre 2378 du 2 Décembre 1957.

Monsieur le Chef du Service,

Informé par mon département que nous pouvons disposer d'une somme de 300.000 frs pour l'aménagement d'un terrain de sport à Ste-Livrade, je m'empresse de vous en aviser afin de passer à la réalisation dans les meilleurs délais.

Ces crédits étant mis à la disposition de la Direction du Génie de Bordeaux, j'écris par ailleurs à cet organisme pour savoir dans quelles conditions pourront être réalisés les travaux soit directement sous leur contrôle soit que les fonds soient mis à notre disposition.

Je ne manquerai pas de vous mettre au courant des décisions prises, vous demandant de bien vouloir compléter les installations que nous ne pourrions pas achever sur nos propres crédits. En fait je m'efforcerai de ne laisser à votre charge que la fourniture du matériel; me basant sur le devis établi il y a cinq mois la somme de 300.000 frs devrait nous permettre de régler tous les frais d'aménagement du terrain proprement dit (plate forme de 30 m x 20).

Veuillez agréer, Monsieur le Chef de Service, l'assurance de mes sentiments les meilleurs./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-
N° 15/D.D.

Sainte-Livrade, le 14 Février 1958.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Commandant d'Administration
Directeur de l'Entrepôt d'Effets

- B E R G E R A C -

Mon Commandant;

Me référant à votre lettre 625 du 10 Février 1958, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai communiqué à la Direction de mon Service à Paris la candidature de Monsieur TRUONG VAN KE. Je pense qu'il n'y aura aucune difficulté pour qu'un appartement du Centre d'hébergement de Creysse soit mis à la disposition de cette famille.

Je vous serais néanmoins reconnaissant de me faire connaître les renseignements que vous pourriez posséder sur la date d'arrivée en France de l'intéressé et sur sa qualité de rapatrié.

Veuillez agréer, Mon Commandant; l'assurance de ma considération distinguée./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-:-:-
CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE
-:-:-:-:-:-:-
N°14/ D.D.

Sainte-Livrade, le 14 - 2 - 58?

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Bureau
des Rapatriés d'Indochine
78, Rue de Lille,
- PARIS - (VII°)

OBJET : Affectation famille TRUONG VAN KE à Bergerac.

J'ai l'honneur de vous transmettre copie de la lettre que m'a adressée le Directeur de l'Entrepôt d'habillement de Bergerac en vue de l'installation au Centre d'hégergement de Creysse de la famille TRUONG VAN KE.

Les bâtiments étant à notre disposition, les aménagement entièrement terminés, il n'y a aucun obstacle à l'installation des familles à Bergerac.

J'attendrai votre décision pour cette famille ainsi que pour celles déjà installées à Bias et à Sainte-Livrade et dont la mentation a été proposée, pour voir l'Inspection d'Académie dans quelles conditions nous pourrons faire ouvrir l'école du Centre. Il u aurait naturellement intérêt à prendre une décision de principe le plus rapidement possible, ayant été obligé de laisser les responsables de l'enseignement dans l'indécision après avoir insisté pour que dans instituteurs soient affectés dès le 1er Janvier dernier.

Dans le cas d'hébergement à Bergerac de familles débarquant en France, il faudra prévoir la fourniture de l'ameublement par l'un des Centres du Lot et Garonne. Bias me semble devoir être désigné./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-
N° 13/D.D.

Sainte-Livrade, le 6 Février 1958.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur l'Ingénieur en Chef
Directeur de la Poudrerie
Nationale

- B E R G E R A C -

Monsieur le Directeur,

Reprenant un entretien que j'ai eu avec Monsieur le Chef de votre service du contentieux, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous faire bénéficier d'un tarif préférentiel pour le règlement des dépenses d'électricité incombant au Centre d'hébergement que nous avons pu installer sur le Lot 5 de votre établissement.

Pour l'eau potable vous avez bien voulu nous faire bénéficier de vos installations, ce qui nous permet de nous alimenter à un prix nettement inférieur à celui des collectivités voisines.

Ayant supporté les frais d'aménagement du transformateur j'espère qu'il vous sera possible de nous facturer le courant à un prix voisin du prix de cession E.D.F.. Pour les autres centres d'accueil nous avons obtenu des tarifs assez avantageux de l'EDF et je puis confirmer à Monsieur le Chef de votre service du contentieu que dans le Lot et Garonne l'EDF nous facture le Kwh à 7f,50 pour les heures pleines et à 4f,37 tarif d'hiver et 3f,03 tarif d'été pour les heures d'été. C'est dire que nos prévisions budgétaires n'ont pas été établies pour couvrir des dépenses qui au prix unique de 23 frs le Kwh seraient 4 fois plus grandes que dans les autres centres. Notre service connaissant des restrictions financières particulièrement draconiennes, nous vous serons particulièrement reconnaissants de bien vouloir nous faire bénéficier d'un tarif préférentiel.

Recevez, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-:-
N° 12 /D.D.

Sainte-Livrade, le 6 Février 1958.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Bureau
des Rapatriés d'Indochine
78, Rue de Lille,
- PARIS - (VII°)

O B J E T : Centre d'hébergement de Creysses - Bergerac.

J'ai l'honneur de vous transmettre deux lettres de la Poudrerie de Bergerac ayant trait aux dépenses d'entretien du Centre d'hébergement.

La redevance annuelle pour l'entretien de l'épurateur septique a été fixée à 80.000 frs l'an payable d'avance à compter du 1er Novembre 1957. La facture que vous recevrez directement de la Poudrerie sera donc à régler sur l'exercice 1958s'agissant de la période novembre 57 à Novembre 58.

Pour ce qui est des dépenses d'eau et d'électricité, j'ai écrit au Directeur de la Poudrerie dont le but d'obtenir une diminution du prix unitaire (copie jointe).

Pour toutes ces dépenses j'ai demandé à la Direction de bien vouloir vous adresser des factures directement.

Hier mardi 4 Février, je me suis rendi au Centre d'hébergement à l'occasion de la réception des bâtiments par le Génie. Jeudi prochain 13 Février je dois prendre possession des lieux, l'entrepreneur ayant alors terminer toute activité, enlèvement du matériel compris. Nous serons donc seuls responsables de l'établissement.

Un problème de surveillance va alors se poser. C'est dire qu'il y aurait urgence à désigner quelques familles pour y être installées; parmi les retraités de Bias ou de Sainte-Livrade qui y seraient mutés, nous devrions trouver un ancien agent des T.P. ou des chemins de fer qui pourrait exercer un contrôle et être en correspondance avec Monsieur TURSAN.

Ce dernier, maintenant bien au courant, me parait tout désigner pour superviser ce Centre./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-
N° 11 /D.D.

Sainte-Livrade, le 5 Février 1950.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Cité Administrative
à
- A G E N -
(Lot & Garonne)

Monsieur l'Inspecteur,

A la demande de nombreuses familles hébergées dans les Centres d'Accueil de Bias et de Ste-Livrade, j'ai l'honneur de vous suggérer de bien vouloir accorder un congé scolaire exceptionnel à l'occasion du fête du Têt les 18 et 19 Février.

Comparable à notre Nouvel An, le Têt est l'occasion de manifestations traditionnelles à caractère religieux et familial.

Le congé pourrait être de 24 heures; les réunions de famille se terminant tard dans la nuit, il serait à craindre que le lendemain de la fête, de nombreux enfants ne se rendent pas à l'école.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
DE RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-
N°10/D.D.

Sainte-Livrade, le 4 Février 1958.

4 Février 8

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Bureau
des Rapatriés d'Indochine
78, rue de Lille,
- PARIS - (VII°)

OBJET : Ecoles.

Les Directeurs des groupes scolaires de Bias et de Sainte-Livrade m'ayant demandé ce qu'il serait possible de mettre comme fonds à leur disposition pour les fêtes de fin d'année (Juin 58), j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire savoir s'il a été prévu quelque chose à ce sujet au budget 58.

Si nécessaire nous pourrons prélever une somme de 140.000 francs sur les fonds Barangés 1958 à répartir entre les deux centres (80.000 Ste-Livrade, 60.000 Bias) à utiliser en priorité pour la distribution des prix et éventuellement pour le voyage traditionnel organisé par lesécoles avant les grandes vacances./.

J. ROULEAU
Administrateur de la France d'Outre-Mer
Délégué du Service Social
Bureau des Rapatriés d'Indochine

Sainte Livrade, le 3 Février 1958.

A

N° 9 /D.D.

Monsieur le Directeur Général
des Postes et Télécommunications
d'Outre - Mer
Ministère de la F. O. M.
27, Rue Oudinot,
- PARIS - (VII°)

Faisant suite à votre lettre 631 AGP/2/MZ du 30 Janvier 58, j'ai l'honneur de vous transmettre le dossier de Monsieur THEODORE Albert, candidat à un emploi de radiotélégraphiste Outre - Mer.

Nous pouvons recommander chaleureusement l'intéressé tant en raison de sa qualification professionnelle que de son désir de reprendre une activité. Père de famille (4 enfants) il n'a guère de chance d'obtenir un reclassement en France où il vit des seules allocations familiales, le service social ne lui accordant que le logement dans un Centre d'Accueil.

C'est donc un cas social que nous vous demandons de bien vouloir étudier avec toute votre bienveillante attention./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-
N° 8 /D.D.

Sainte Livrade, le 3 Février 1958.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Directeur
de la Caisse d'Allocations Familiales
à
- AGEN -
(Lot & Garonne)

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le cas de Monsieur THEODORE Albert né le 14 Mai 1918 à Saigon, rapatrié d'Indochine hébergé au Centre d'Accueil de Bias.

L'intéressé détient un certificat de licenciement daté d'Avril 55, date à laquelle a été liquidé le service des Transmissions de Cochinchine? Pendant plus de 7 ans l'intéressé a occupé les fonctions d'opérateur puis de chef de station de T.S.F.

Depuis son arrivé en France (Juillet 57) il a fait des démarches pour obtenir son reclassement dans sa qualification professionnelle. Actuellement sa candidature tant pour les services de l'Armée que pour la France d'Outre-Mer a été retenue et devrait lui permettre de reprendre une activité dans un délai assez bref.

En attendant hébergé gratuitement au Centre d'Accueil de Bias, il ne peut prétendre à aucun secours en espèces de notre service qui jusqu'au 31-12-57 lui versait une allocation équivalente au salaire unique. Etant donné sa qualité de demandeur d'emploi et d'ex salarié jusqu'en 1955, ne serait-il pas possible de lui octroyer le salaire unique en même tant que les allocations familiales

En vous remerciant des facilités que vous pourrez accorder, à ce chef de famille méritant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-
N° 7 /D.D.

Sainte Livrade, le 11 Janvier 1958

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Madame la Présidente
de l'Union de la Protection Française
47, Avenue Hoche
- PARIS - (VIII°)

Madame la Présidente,

Vous avez bien voulu faire savoir à Monsieur le Chef du Service de l'Orientation Professionnelle de Lot et Garonne qu'il serait possible de placer en apprentissage comme tapissiers-tisseurs d'Aubusson, des ado adolescents eurasiens rapatriés d'Indochine.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que nous pouvons vous présenter quatre candidats volontaires et ayant obtenu l'accord de leurs parents.

Âgés de 14 et 15 ans, ils fréquentent l'école du Centre d'Accueil de Sainte Livrade en classe de fin d'études ou des cours moyens. En raison des évènements d'Indochine, leurs parents n'ont pas toujours été en mesure de leur assurer une instruction en langue française, ils auraient donc quelques difficultés à obtenir le Certificat d'études, mais de l'avis de leurs maîtres, ils doivent être considérés d'une intelligence au moins égale à la moyenne.

Nous serions très heureux de pouvoir introduire des jeunes rapatriés dans une profession où par leurs qualités raciales, ils devraient particulièrement réussir.

Le Directeur du Centre d'Accueil de Sainte Livrade (Lot et Garonne) avec qui vous pourriez vous mettre directement en rapport, est à votre disposition pour vous fournir les renseignements que vous désireriez et éventuellement vous faire présenter les candidats.

Avec nos remerciements pour l'aide que vous voudrez bien nous apporter pour le reclassement des rapatriés d'Indochine, recevez Madame, mes salutations déférentes./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-
N° 6 /D.D.

Sainte Livrade, le 11 Janvier 58.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Bureau
des Rapatriés d'Indochine
78, Rue de Lille,
- PARIS - (VII°)

REFERENCE : Votre 29/BRI du 6-1-58.

O B J E T : Fonds Barangé. Factures équipement scolaire.

Lorsqu'à Paris vous m'avez dit qu'il vous était possible de régler sur les fonds Barangé 56-57, la facture Alblagnac d'Octobre 56 non régularisée par Sainte Livrade, je pensais que Bias vous avait déjà adressé la facture de 54.283 frs pour laquelle des instructions avaient été données par lettre du 8 Novembre 1957 (imputation sur les crédits 56-57 des factures Alblagnac de 56.860 frs pour Sainte Livrade, de 54.283 frs pour Bias).

En conséquence cette dernière ne pourra être réglée que sur les fonds Barangé 57-58 dont j'ai demandé le virement dès que possible. D'après les informations recueillies aujourd'hui même à la Préfecture, nous devrions bénéficier d'une avance de 300.000 frs dans un mois.

Cette somme sera immédiatement utilisée pour régler les dépenses suivantes :

- 54.283 Frs fournitures pour le groupe scolaire de Bias.
- 19.300 Frs fournitures pour la classe enfantine de Bias.
- 50.187 Frs fournitures pour le groupe scolaire de Bias.
- 49.605 Frs fournitures pour le groupe scolaire de Bias.
- 22.000 Frs fourniture d'un bureau de maître par Mr. PENIN.

Plus la fourniture de divers appareils (compendium, projecteur, globe) destinés à Sainte Livrade, représentent une somme de 100.000 Frs environ.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-:-:-
N°5/D.D.

Sainte Livrade, le 11 Janvier 1958.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Bureau
des Rapatriés d'Indochine
78, rue de Lille,
- PARIS - (VII°)

OBJET : Dommage de guerre.

Monsieur GILLARD Victor, hébergé au Centre de Sainte Livrade, demandant à nouveau notre intervention pour le payement des Dommages de guerre aux quels il peut prétendre, j'ai l'honneur de vous exposer le résultat des observations faites en la matière.

De nombreux rapatriés déjà âgés de 40 à 60 ans ont fondé de grands espoirs sur les dommages de guerre à percevoir. Les évaluations sont souvent très conséquentes portant sur plusieurs millions de francs, mais les sommes à verser en espèces sont beaucoup plus réduites. En fait lorsque les intéressés les touchent, elles disparaissent rapidement, absorbées par les dettes et des achats d'objets de consommation courante. C'est le cas de la famille CHEVTCHOUK qui ayant perçu une somme de un million est à nouveau sans argent, vivant des allocations familiales et de l'indemnité de secours-chômage.

Ainsi peut-on considérer que dans la plupart des cas, le payement des dommages de guerre par tranches suscessives servira à l'entretien des familles et non à leur réinstallation.

Lorsque je vous avais entretenu de cette question, vous aviez envisagé d'étudier avec les services compétents les possibilités de financer lpar les indemnités à percevoir, l'achat de logements en construction et si possible de propriétés agricoles.

Conscientes des difficultés qui les attendent si elle demeurent dans les Centres d'Accueil, plusieurs familles attendant des indemnités assez conséquentes, accepteraient que les sommes aux quelles elles peuvent prétendre au titre des Dommages de Guerre, soient versées à des organismes de construction de logements./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-
N° 4 /D.D.

Sainte Livrade, le 8 Janvier 1958.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Préfet
3ème Bureau
3ème Division
- AGEN -
(Lot & Garonne)

REFERENCE : Votre 5 CM du 20-12-57.

Par lettre citée en référence, vous me demandiez de vous faire savoir la situation de divers malades ayant demandé le bénéfice de l'Aide aux Tuberculeux.

J'ai l'honneur de vous rendre qu'aucune des 5 personnes désignées n'est connue comme disposant d'une quelconque indemnité ou d'un revenu.

- Monsieur HAMAIDE Robert - hospitalisé à Montburn est marié - père de deux enfants en bas âge. Son épouse ne pouvant se libérer des charges du ménage - ne peut travailler. Cette femme fait vivre son foyer grace aux allocations familiales et au secours exceptionnel (270 frs)par jour) que nous lui versons.

- Monsieur NICOLAS Benoît Christophe - même situation que pour la famille HAMAIDE; famille de 4 enfants.

- Madame SCHEFFER Nam - Le mari n'ayant pas de qualification professionnelle et peu de moyens a été dirigé sur Paris afin de lui reclasser dans une entreprise importante au titre de diminué physique. Les deux enfants ont été placés par notre Assistante Sociale.
Famille toujours rattachée au Centre d'Accueil de Bias.
Le mari est vraisemblable incapable de procurer même une somme modique à sa femme.

- Mme Veuve HAMAIDE Pol - mère de 5 enfants, 2 étant enfants de troupe à l'Ecole Militaire d'Autun et les 3 plus jeunes au préventorium de Lamarie près de Périgueux. Doit percevoir les allocations familiales. Famille toujours rattachée au Centre d'Accueil de Sainte Livrade.

- Monsieur MAUMONT Pierre - hospitalisé à Montbrun - 2 enfants dont 1 enfant de troupe (Autun) - La mère et la fille vivent au Centre d'Accueil de Sainte Livrade du secours excéptionnel et des allocations familiales, soit au total quelques 10.000 frs par mois.

Monsieur MAUMONT, blessé pendant la guerre en Indochine, hors service, n'a pu obtenir de pension du gouvernement Viêtnamien./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-:-
N° 3 /D.D.

Sainte Livrade, le 8 Janvier 1958.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Bureau
des Rapatriés d'Indochine
78, rue de Lille,
- PARIS - (VII°)

Craignant d'après les derniers renseignements obtenus, que Monsieur OMETTO ne perde espoir quant à l'obtention d'un logement à Revin, j'ai l'honneur de vous adresser copie de ma lettre d'Octobre dernier à ce sujet.

Il s'agit vraiment d'un cas sérieux méritant une intervention du cabinet./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-:-:-:-:-:-:-
N° 2 /D.D.

Sainte Livrade, le 8 Janvier 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Délégué
du Service des Affaires Sociales
111, Rue de l'Evêché
- MARSEILLE -

J'ai l'honneur de vous transmettre la note ci-jointe concernant la famille CAO MINH HUONG.

Le père étant au centre de réadaptation professionnelle de la Rouguière à Marseille, il semble opportun de le mettre en garde dès à présent sur les difficultés qui l'attendent dans le cas où il rejoindrait sa famille au Centre d'Accueil de Bias. Dans la région il n'y a aucun débouché possible pour un employé de bureau, même comptable qualifié. Les comptables valables, hébergés à Sainte Livrade ou à Bias, ont dû chercher du travail à Paris. Si Monsieur CAO MINH HUONG peut obtenir un reclassement par les organismes de placement dont releve le centre de réadaption de la Rouguière il est de son intérêt de ne pas laisser passer toute proposition d'emploi avec possibilité de logement.

Je pense que la visite d'une Assistante Sociale aurait plus d'efficacité que la correspondance que je pourrais adresser directement à l'intéressé. C'est pourquoi je me permets de vous présenter ce dossier./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

N° 1 /D.D.

- NOTE -

pour

Monsieur le Chef du Bureau des Rapatriés
d'Indochine.

OBJET : Centre d'hébergement de Bergerac.

Dès à présent, nous disposons d'environ 40 appartements au Centre d'hébergement de la poudrerie de Bergerac.

Seules deux familles y sont installées. Si la direction du service juge opportun de retirer de la vallée du Lot un certain nombre de familles ne s'étant pas intégrées dans la région des Centres d'Accueil de Bias et de Sainte-Livrade, il serait possible de constituer à Bergerac un noyau de rapatriés d'Indochine susceptibles de vivre sans encadrement du service.

Le Centre de Bergerac a été conçu pour héberger une cinquantaine de familles bénéficiant d'un logement gratuit mais aptes à subvenir à leurs besoins. L'agglomération de Bergerac (30.000 habitants) doit pouvoir assimiler ce surcroit de population sans que soient soulevées des difficultés locales. Actuellement la situation économique est mauvaise, surtout en raison des deux dernières récoltes viticoles et fruitières, exceptionnellement faibles par suite des gels durant les deux derniers hivers.

Aussi par mesure de prudence pouvons-nous fixer à Bergerac des chef de famille ayant la possibilité de travailler dans la région bordelaise. Berger est à 90 km de Bordeaux désservie par la S.N.C.F., avec Libourne comme ville située sur le parcours.

Vous trouverez sous ce pli la liste des familles qui pourraient être installées à Bergerac. Une fois un groupement constitué, je suis persuadé que des volontaires se manifesteraient, du travail pouvant être trouvé sur place. Présentement les essais que j'ai tentés ne sont soldés par des échecs, les femmes redoutant de se trouver isolées, cependant une fois un noyau constitué, la crainte de perdre certains avantages socio-médicaux dissipée, le groupe scolaire

...../...

ouvert, il est certain que les avantages d'une installation à Bergerac seraient appréciés.

Assurées de l'octroi de l'A.M.G. pendant la période d'installation et le groupe scolaire du centre ouvert, les familles désignées pour Bergerac devraient être satisfaites de leur mutation.

La lettre ci-jointe de l'Inspecteur Primaire de Bergerac, demande une réponse que je ne puis donner tant que n'a pas été arrêtée votre décision au sujet de l'installation de familles à Bergerac. En principe, il n'y aura pas de difficultés pour le mobilier scolaire.

D'autre part, je vous transmets copie de la lettre adressée à Monsieur le Préfet de Lot et Garonne par le Ministère de la Santé Publique traitant de l'octroi aux rapatriés de l'A.M.G. (Etat). Je pense qu'il sera facile d'obtenir la même décision pour la Dordogne./.

— CENTRE DE SAINTE LIVRADE —

Rapatriés pouvant dans leur intérêt, être installés à

B E R G E R A C.

A.- En formation professionnelle à Bordeaux, doivent être placés par le service de la Main-d'Oeuvre à la fin de leur stage dans la région bordelaise.

- MACHECOURT Jean - 28 ans - 6 enfants - sort du CIC SNCF - serrurerie.
- LUCO Joseph - 35 ans - 9 enfants - part au CIC SNCF de Saintes - chauffage central.
- LOBATO de FARIA Bernard - 47 ans - 6 enfants - part au CIC SNCF de Saintes - chauffage central.
- plus 5 familles dont le chef est retenu pour un prochain stage CIC SNCF Bordeaux

B.- Travaillent dans la région bordelaise.

- MANGEL Antoine - 39 ans - marié 7 enfants - Service du Génie à Vayres sur la voi ferrée - Bordeaux - Bergerac.
- OUSSANE Sariph - 35 ans - marié 3 enfants - Service du Génie à Vayres sur la voi ferrée - Bordeaux - Bergerac.

C.- Travaille à Angoulême, facilités de communication de Bergerac (Angoulème, Libourne, Bergerac par S.N.C.F. ou Angoulème-Périgueux-Bergerac par car).

- CAPDEVILLE - 33 ans - marié 4 enfants - Service de l'Armée à Angoulème - Retraite et pension d'invalidité.

D.- Sortis d'E.F.P.A. et n'ayant pas trouvé de travail dans la région voisine du Centre d'Accueil.

- BURLAUD Georges - 33 ans - marié 3 enfants - sorti Stage F.P.A. Bourges - tourneur en Septembre.
- VILMOND François - 33 ans - marié 7 enfants - sorti stage F.P.A. Albi peinture en Octobre./.

-- CENTRE DE BIAS --

Rapatriés pouvant dans leur intérêt être installés à BERGERAC./.

A.- En F.P.A. à Bordeaux; peuvent être placés par la Main-d'Oeuvre de Bordeaux à la fin de leur stage dans la région bordelaise.

- IGNATIO Marcel - 27 ans - marié 1 enfant (Stage béton armé).
- GEORGES Louis - 35 ans - marié 4 enfants (Stage soudure).
-

B.- Travaillent dans la région bordelaise.

- GERVAIS Marcel - 50 ans - marié 5 enfants - Service du Génie à Bordeaux - retraite proportionnelle militaire.
- PHAM VAN CHI - 49 ans - marié 6 enfants - mécanicien service des essences à Bordeaux - retraite proportionnelle militaire.

C.- Employés de la Société des Pétroles Guyenne dont le siège est à Bergerac travaillant présentement dans la région de Troyes - (Seine et Marne).

- TRAVERSIER René - 30 ans - marié 1 enfant - manoeuvre spécialisé.
- SVATORA Milan - 32 ans - marié 2 enfants - chauffeur.
- GIRARDIN Gilbert - 31 ans - marié 3 enfants - chauffeur.

D.- Sortis d'E.P.A. et n'ayant pas trouvé de travail dans la région voisine du Centre d'Accueil :

- ROCHE Jean - 33 ans - Marié 4 enfants - sorti du stage F.P.A. Albi - peinture depuis Octobre - toujours sans travail.
- DAX Louis - 43 ans - marié 8 enfants - sorti de F.P.A. - peinture depuis Octobre./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 385 /D.D.

NOTE POUR MESSIEURS LES DIRECTEURS
&
Mesdames les ASSISTANTES SOCIALES

Vous voudrez bien faire un état des diminués physiques précisant les possibilités et les désirs de chacun en vue de leur présentation en stage de formation professionnelle, dans des établissements d'Etat spécialisés à Toulouse et Bordeaux./.

Sainte Livrade, le 23 Décembre 1957.

Le Délégué,

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 384/D.D.

Sainte Livrade, le 23 - 12 - 57

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur BERNARD
Centre d'Accueil de Ste-Livrade
(Lot & Garonne)

Monsieur,

Ainsi que vous le savez, il est de notre devoir d'appliquer les lois ou règlementations, aussi il n'est pas de mon pouvoir de vous faire attribuer le secours-chômage en dehors des prescriptions de la dernière décision ministérielle.

Nous sommes persuadés qu'en raison de votre brillante conduite durant la guerre, vous obtiendrez un emploi réservé compte tenu de ce que vous avez 13 ans de service. C'est dans ce sens que nous pouvons vous être le plus utile, nous proposant de transmettre avec la recommandation de ni le Chef de Service, Votre demande. C'est autant que je puisse m'en rappeler ce qui vous avez été recommandé par Monsieur le Directeur ALQUIER, alors que le Ministère de la Défense Nationale vous avez fait savoir qu'aucune suite favorable ne pouvait être donnée à votre demande d'intégration par assimilation à vos dernières fonctions en Indochine.

Nous sommes à votre disposition pour présenter un dossier de candidature aux emplois réservés et vous prie d'agréer, Monsieur mes meilleures salutations./.

383/66

Soit transmis en retour à Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales - 78, Rue de Lille, PARIS (VII°)

Lettre 2391- SO/D5 du 12-12-57 concernant la réception définitive du transformateur du Centre de Sainte-Livrade.

Aucun incident ou panne n'ayant été relevés depuis sa mise en marche, il semble, pour autant qu'un avis non technique de simple utilisateur soit valable, que rien ne s'oppose à la réception définitive du transformateur./.

Sainte Livrade, le 20 Décembre 1957.

Le Délégué,

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES
-:-:-:-:-:-
N°382/D.D.

Sainte-Livrade, le 20 Décembre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Chef de Bataillon du Génie - Chef d'arrondissement de D A I G N A C
7, Rue de Curson
- BORDEAUX -

Mon Commandant,

Nous avons quelques difficultés à boucler notre budget, aussi vous serais-je reconnaissant de bien vouloir prendre en compte sur le budget 57 entretien des Centres d'Accueil de Bias et de Ste-Livrade, les factures ci-jointes ayant trait à des plantations d'arbre, à l'intérieur des Centres.

S'il ne s'agit pas de travaux d'entretien on doit considérer cette dépense comme une amélioration. Il n'y a dans les Centres aucun ombrage et pour les cours de récréation, il y avait nécessité.

Primitivement cette dépense devait être supporté par le Service local des Eaux et Fôrets, qui toujours en raison des difficultés budgétaires dont bien des services ont à souffrir, a dû se récuser.

Avec mes remerciements pour ce que vous pourrez faire à ce sujet, veuillez agréer, Mon Commandant, mes salutations distinguées.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES
-:-:-:-:-:-
N° 281/D.D.

Ste-Livrade, le 20 Décembre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Préfet
3° Division
- A G E N -
(Lot et Garonne)

RÉFÉRENCE : Votre 1/M II du 7-12-57.

O B J E T : A M G; cas CAPDEVILLE.

Faisant suite à ma lettre n°776 du 9Décembre traitant de l'attribution en général de l'Aide médicale gratuite aux familles, rapatriées d'Indochine, j'ai l'honneur de vous retourner le dossier CAPDEVILLE pour lequel une erreur avait été commise.

Monsieur CAPDEVILLE est inscrit à la Sécurité Sociale du Département des Charentes depuis Avril 1957; auparavant, il était en compte à la Caisse Nationale Militaire de Sté Sociale. Je pense donc que les frais de maternité devaient être réglés par la Sécurité Sociale des Charentes, puisque l'assuré était inscrit à une Caisse, plus de 10 mois avant l'accouchement.

Il est d'autre part normal de considérer que Monsieur CAPDEVILLE a conservé comme domicile principal, le Centre d'Accueil de Sainte Livrade où demeure sa famille, Angoulême n'étant qu'un lieu de travail.

Monsieur CAPDEVILLE fait partie de la catégorie des rapatriés ayant fait un effort digne de notre bienveillance; travaillant en dehors de la région voisine des Centres d'Accueil, il est opportun de lui conserver les avantages dont profitent ceux qui demeurent dans les Centres sans se soucier de leur reclassement./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°380/D.D.

Note sur le Projet d'adduction d'eau présenté par le Syndicat de Cassenouil - Sainte-Livrade./.

Nous avons intérêt à ce que l'eau potable fournie par le Syndicat soit amenée directement au château d'eau pour une raison d'économie de consommation s'agissent d'un appoint en cas d'insuffisance de débit de nos propres installations et vraissemblablement en raison du mauvais état des conduites de distribution qui ne supporteraient pas une pression trop forte.

Avant de présenter un projet au Ministère, il serait nécessaire de chiffrer exactement les dépenses à prévoir d'une part pour l'installation, d'autre part pour la consommation (proposition de contrat avec le Service de distribution).

Pour les frais d'installation, la municipalité ou les particuliers devraient être intéressés par cette extension du réseau de distribution, permettant de réduire la dépense nous incombant. La territoire désservie faisant ou étant destinée à faire partie de la zone d'urbanisation, la municipalité doit être saisie./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°[illegible]/D.D.

NOTE DE SERVICE

pour

Messieurs les Directeurs des Centres d'Accueil

&

Mesdames les Assistantes Sociales./.

En accord avec Monsieur le Docteur CASSIGNEUL, responsable de la Médecine du travail pour la région de Villeneuve, il est précisé que seuls les consultants présentés par notre service seront reçus au cabinet du Médecin du travail, 2, Rue de l'Hospice à Villeneuve.

En conséquence, Mesdames les Assistantes Sociales voudront bien continuer à présenter les candidats à l'obtention d'un bulletin d'inaptitude au travail à la consultation du lundi après-midi, soit en les accompagnant soit en fournissant une fiche individuelle de renseignements.

Il est rappelé qu'en matière d'incapacité de travail, seuls les certificats émanant d'un docteur accrédité auprès de la Médecine du travail, sont valables. A noter cependant qu'en cas d'arrêt de travail d'un assuré social, le certificat peut être établi par n'importe quel praticien, le contrôle étant d'ailleurs effectué par la Sécurité Sociale. Dans ce cas, nous ne sommes en principe pas intéressé, le demi-salaire étant versé à l'assuré./.

Sainte Livrade, le 14 Décembre 1957.
Le Délégué,

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°378/D.D.

Note à l'intention de Monsieur le Chef
du Service des Affaires Sociales
78, rue de Lille,
PARIS (VII°)

Nous constatons chaque jour que les épouses d'origine viêtnamienne font obstacle au départ des Centres d'Accueil lorsque nous proposons à leurs maris un reclassement quelconque. Une des principales raisons est le manque de connaissance de la langue française. Il semble donc intéressant de reprendre les cours du soir au moins pendant le 1er trimestre de 1958 période durant laquelle il y a peu de travail surtout pour les femmes.

Sainte Livrade, le 14 Décembre 1957.
Le Délégué,

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°371/D.D.

Sainte Livrade, le 12 décembre 1956

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Maire
de
Vayres
(Gironde)

Monsieur le Maire,

Messieurs MANGEL Antoine et OUSSANE Sariph sont depuis plusieurs mois employés des services de l'Armée (Génie) installés sur votre commune. Leurs familles sont hébergées au Centre d'Accueil de Sainte Livrade sur Lot, mais cette séparation est une gêne pour le bon équilibre des familles. D'autre part les restrictions budgétaires dont souffrent tous les services administratifs n'ont pas épargné notre organisme, nous mettant dans l'obligation de prévoir la suppression d'un Centre d'Accueil.

Nous serions donc désireux d'étudier avec vous quelles sont les solutions d'hébergement à Vayres ou dans les environs pour ces deux familles.

Un représentant du Service des Affaires Sociales du Ministère des Affaires Etrangères pourra se rendre à Vayres dès que vous nous aurez fait savoir votre position à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELETIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°376/D.D.

Sainte Livrade, le 9 Décembre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Préfet
3ème Division

- A G E N -
(Lot et Garonne)

O B J E T : Assistante Médicale gratuite.

REFERENCE : Votre lettre du 27 Novembre 1957.

Par lettre citée en référence, vous demandez des précisions sur le cas MANGEL et d'autre part reposez le principe de l'octroi de l'assistance médicale gratuite à l'ensemble des rapatriés d'Indochine.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la question de principe est actuellement à l'étude au Ministère et vous joint à titre d'information la dernière note adressée à la Direction de Mon Service. Si en effet il est normal de réviser les normes d'attribution du bénéfice A.M.G. aux familles des rapatriés, il convient de ne pas perdre de vue que nous touchons là à un des points les plus délicats. s'agissant de familles médicalement faibles. En particulier, il serait regrettable d'appliquer des mesures restrictives durant l'hiver, la quasi-totalité des individus hébergés dans les Centres d'Accueil n'étant pas encore aclimatée. Pour des personnes aux revenus très modestes, les frais médicaux même remboursés à 80 % par la Société Sociale, représentent une immobilisation d'argent très conséquente. D'autre part nous devons veiller à ne pas défavoriser les chefs de famille travaillant, par rapport aux chômeurs ne faisant pas le nécessaire pour reprendre une activité.

Le cas MANGEL n'étant soumis c'est l'occasion de l'étudier à titre d'exemple.

Monsieur MANGEL Antoine, fait partie de la catégorie des chefs de famille très difficiles à reclasser puisque la région voisine des Centres d'Accueil ne lui offre pas d'emploi et que sa nombreuse famille (7 enfants âgés de 13 à 2 ans) pose avant tout un problème de logement si on envisage la fixation dans un grand centre urbain où le père aurait plus de chance de trouver un emploi adapté à ses capacités. Agé de 39 ans, Monsieur MANGEL est de constitution assez délicate, incapable d'accomplir un travail régulier demandant un effort physique soutenu. Il a trouvé un emploi dans les services de l'Armée en raison de son activit

..../...

en Indochine aux Chemins de fer, dans la Police et au Génie. C'est le reclassement idéal pour les nombreux ex-employés de bureau ou magasiniers, actuellement hébergés dans les Centres d'Accueil.

Travaillant à Vayres entre Bordeaux et Libourne, il n'a pas trouvé de logement près du lieu de travail et a laissé sa famille au Centre d'Accueil de Sainte-Livrade. (Le Service Social de l'Armée a été saisi de sa situation). Il en résulte une dépense supplémentaire en raison de la séparation de la famille et le salaire est en grande partie absorbé par le père seul.

Il ne fait pas partie des nécessiteux et normalement devrait perdre l'avantage de l'A.M.G. comme tous ceux qui ont un emploi permanent. Personnellement, j'ai préconisé de retarder cette mesure tant qu'une règlementation n'aura été définie, nous permettant d'agir fermement à l'encontre des individus qui cherchent à prolonger leur situation de rapatrié secouru. Je pense en particulier à tous ceux qui sont aptes au travail et ne veulent pas travailler en dehors du voisinage des Centres d'Accueil où ils sont hébergés. Nous recherchons présentement à encourager tous ceux qui ont repris une activité, leur réservant les avantages dont ne bénéficient pas les commun des citoyens français; mais il serait maladroit et injuste de leur supprimer ces faveurs avant d'avoir pris des sanctions contre ceux qui ne font pas le même effort de reclassement.

L'intérêt que vos service ont manifesté afin de mettre fin à un état d'esprit si non abusif du moins de facilité, a porté ses fruits. Les Assistantes Sociales des Centres d'Accueil ont constaté que les familles n'avaient recours à l'A.M.G. que dans les cas de déficience physique caractérisée. Aussi ai-je l'honneur de vous suggérer les prescriptions suivantes :

Toutes les personnes officiellement hébergées dans les Centres d'Accueil, bénéficient de l'AMG, soit totale, soit complémentaire de la Sécurité Sociale. Une nouvelle réglementation interviendra à partir du 1er Mai 1958, soit du fait de la direction du Service chargé des Rapatriés d'Indochine, soit en application des prescriptions émanant de vos services.

Les Assistantes Sociales recevront des carnets pour l'ensemble des familles hébergées dans les Centres d'Accueil,à raison d'un carnet par famille. Le renouvellement de tout carnet sera présenté par l'Assistante Sociale qui contrôlera alors l'utilisation du carnet épuisé et le transmettre à la Préfecture avec ses observations.

En effet il ne parait possible de demander à nos services médico-sociaux de distribuer feuille par feuille donc pour chaque visite à moins de fixer des heures précises pour les visites des docteurs.

..../...

Par ailleurs, j'ai donné des instructions aux Directeurs des Centres d'Accueil pour que vous soit adressée chaque mois la liste des entrées et départs. Arrêtée au 31 Décembre, vous recevrez également la liste des familles hébergées, avec mention de la composition, de l'activité et de la qualification professionnelle des chefs de famille. Sur cet état resortiront les familles secourues par notre service et en principe devant être considérées comme les seules assistées totales lors que la nouvelle règlementation A.M.G. aura été approuvée.

Pièces jointes :

- Lettre 375/D.D. du 4-12-57 à Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales à Paris.
- Billet d'hôpital et bulletin d'admission d'urgence concernant Monsieur MANGEL Antoine, qui est bien domicilié à Ste-Livrade./.

Sainte Livrade, le 27 - 11 - 57

L'Administrateur de la France d'Outre-Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

372 D.D.

A

Monsieur le Directeur des Cours Complémentaires de CASSENUEIL

(Lot et Garonne)

Monsieur le Directeur,

Certains chefs de famille ayant des enfants dans votre Etablissement ont manifesté une certaine inquiétude au reçu de l'Etat des sommes dues pour le Trimestre en cours. Nous avons adressé le 30-9-57 des demandes de bourses pour les enfants suivants :

- CANTAU Elise - pensionnaire
- MACHECOURT Nathalie pensionnaire
- RIBEIRO Denise "
- TABORSKY Jean "
- ROBERT Jacques "
- GONTRAN Paul "
- GONTRAN Jules "
- KHUC Edmond ¾ pensionnaire
- REVUE Marcel ½ pensionnaire

ainsi que nous l'avions exposé à titre exceptionnel puisque s'agissant de rapatriés, le Ministère de l'Education Nationale se propose de donner suite à ces demandes de bourse qupique les dossiers n'avaient pas été présentés dans les délais normaux.

L'Inspection d'Académie du Lot et Garonne vient de nous confirmer que le nécessaire avait été fait et qu'un délai d'un mois devrait être suffisant pour permettre au Ministère de donner une réponse.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir sursoir au recouvrement des frais de scolarité et de pension; concernant les élèves ci-dessus mentionnés jusqu'à ce que le ministère de l'Education Nationale ait pris une décision.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées./.

P. L/p.o.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°371/D.D.

Sainte Livrade, le 21 - 11 - 19

L'Administrateur de la France d'Outre-Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Directeur de l'Enseignement Primaire
4°Bureau - Ministère de l'Education Nationale
Rue de Grenelle

- PARIS - (VII°)

Monsieur le Directeur,

Faisant suite à mes entretiens avec Melle LATOUR, Chef du 4° Bureau, j'ai l'honneur de vous faire savoir que nous avons commencé l'affectation de familles au Centre d'hébergement de Bergerac, Centre d'hébergement réservé aux rapatriés d'Indochine. J'en ai informé Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Dordogne par lettre ci-jointe et ai fourni une liste des premières familles installées à Monsieur l'Inspecteur Primaire de Bergerac.

Nous espérons que comme pour les autres écoles aménagées dans les Centres d'Accueil de notre service, les jeunes rapatriés pourront y bénéficier immédiatement d'un enseignement qui est l'un des principales satisfactions pour ces familles souvent durement éprouvées.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°370/D.D.

Sainte Livrade, le 21 Novembre 19

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur l'Inspecteur de l'Enseignement Primaire
19, Rue Félix Faure

- BERGERAC -
(Dordogne)

Monsieur l'Inspecteur,

Ayant obtenu du Ministère de l'Instruction Publique l'assurance que les moyens financiers seraient mis à la disposition du Département de la Dordogne pour que puissent ouvrir immédiatement l'école du Centre d'hébergement de Creysse, j'ai écrit à Monsieur l'Inspecteur d'Acédémie l'avisant que le groupe scolaire serait à votre disposition dès la semaine prochaine.

éEtant assuré de l'ouverture de l'école l'installation de famille a été décidée, et je puis dès à présent vous fournir la liste des premières familles affectées à Bergerac.

- CRESSELY - 6 enfants dont5âgés de 10,8,7,6 et 5 ans.
- CALENDINI - 2 enfants dont 1 âgé de 5 ans.
- KUTER - 7 enfants dont 5 âgés de 10-8-6 et 5 ans.
- MANGEL - 7 enfants dont 3 âgés de 10-9 et 7 ans.
- LE COHU - 7 enfants dont 4 âgés de 10-8-7 et 5 ans.

D'autres familles seront désignées dans les huits jours assurant la présence d'une vingtaine d'élèves pour le 2 décembre et d'une cinquantaine pour la rentrée de Janvier.

Ainsi que vous me l'aviez proposé, je pense que la municipalité de Bergerac fournira le mobilier scolaire nécessaire.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°369/D.D.

Sainte Livrade, le 20 - 11 - 57

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Dordogne
Cité Bergeaud
- PERIGUEUX -

Monsieur l'Inspecteur,

OBJET : Ouverture du groupe scolaire du Centre d'hébergement pour rapatriés d'Indochine de Bergerac.

La Direction de l'Enseignement primaire du Ministère de l'Instruction Publique m'ayant assurée que le nécessaire serait fait pour que vous soyez en mesure d'affecter le personnel indispensable au bon fonctionnement du groupe scolaire aménagé à l'intérieur du Centre d'hébergement pour rapatriés d'Indochine, j'ai l'honneur de vous faire savoir que nous procédons immédiatement à l'installation d'une dizaine de familles.

Avant la fin du mois de novembre une vingtaine d'enfants d'âge scolaire seront sur place et les travaux d'aménagement des appartements s'effectuant à peu près dans les délais prévus, nous pouvons compter sur une cinquantaine d'enfants d'âge scolaire demeurant dans le Centre dès le début du 2ème trimestre (janvier 1958).

Ainsi que je l'ai précisé à Monsieur l'Inspecteur de Bergerac, nous ne verrons que des avantages à ce que le groupe scolaire que nous avons aménagé soit ouvert aux enfants du voisinage. En vue de faciliter l'intégration des écoliers rapatriés d'Indochine, nous avons aménagé deux salles de classe maternelle, ou tout au moins pour de jeunes élèves, pensant que les plus âgés pourraient aller en classe dans les établissements voisins. Inversement les jeunes écoliers du voisinage pourraient venir à l'école du Centre d'hébergement.

J'adresse par ailleurs à Monsieur l'Inspecteur Primaire de Bergerac la liste des élèves qui seront présents à Bergerac pour le lundi 2 Décembre.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°368/D.D.

NOTE de SERVICE

En attendant qu'il nous présente des éléments permettant de considérer son employeur comme responsable de son départ, Monsieur LEBON sera considéré comme chômeur, non reconnu et ne pourra prétendre aux avantages sociaux réservés aux Français Rapatriés d'Indochine./.

Sainte Livrade, le 19 Novembre 1957.

Le Délégué,

MINISTERE DES AFFAIRES ENTRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES
-x-x-x-x-x-x-
N°367/D.D.

%%)%% O T E
de
%% E R V I C E

Pour Monsieur le Directeur
de Sainte-Livrade.

Conformément aux prescriptions de Monsieur le Chef de Service, je vous rappelle que seules les personnes percevant le secours chômage, doivent bénéficier des distributions gratuites de charbon. Cependant, il reste établi que des dotations exceptionnelles pourront être accordées conformément à ma note 90/D.D. du I2-I2-I956, paragraphe "Bénéficiaires momentanés"./.

Sainte-Livrade, le I9 Novembre
I957.
Le Délégué,

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES.

Sainte Livrade, le 18 Novembre 1957.

N°366/D.D.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur MACHECOURT Jean
Centre d'Accueil de
SAINTE-LIVRADE

Monsieur,

Dimanche 10 Novembre, j'ai eu un entretien avec vous, nécessitant la mise au point suivante :

Vous êtes depuis la fin du mois de septembre en stage professionnelle serrurerie-charpente métallique au CIC de la SNCF à Bordeaux. Vous y apprenez un métier aux frais du Gouvernement; les heures de travail vous sont payées. Le logement n'étant pas prévu, je me suis personnellement occupé de cette question et vous ai trouvé une chambre à côté de votre lieu de travail. (Soyez bien persuadé que je pourrais faire autre chose que d'aller frapper à la porte des maisons où des chambres sont à louer, mais je tenais à vous prouver qu'il est possible de se loger à moins de 9.000 Frs par mois.)

Pour vous encourager, je vous ai dit à Bordeaux que le Service Social payerait votre loyer, soit 4.000 Frs par mois. Car alors je ne pensais pas pouvoir vous accorder comme aux stagiaires d'E.P.A., l'allocation exceptionnelle de 30.000 Frs. Or cette allocation exceptionnelle vous est accordée ainsi qu'à tous les chefs de famille qui iront en C.I.C., justement pour les dédommages des frais de logement.

Je tiens à vous rappeler que vous n'êtes nullement désavantagés par rapport à vos camarades qui vont en P.P.A. ces derniers faisant 6 à 7 mois de stage alors que vous en faites 3 et que néanmoins vous percevez la même somme globale de 30.000 Frs.

Il est donc un peu fort de venir réclamer comme un dû le remboursement des frais de logement et vos paroles au sujet "de ce qui est promis, est dû" m'obligent à vous rappeler que je vous range dans la catégorie de ceux qui exigent beaucoup sans mesure et peut être sans reconnaissance, ni conscience de l'effort consenti à leur égard par le gouvernement et supporté pour la collectivité. J'ai déjà eu cette impression lorsqu'à Bordeaux, vous ramenant dans ma voiture à votre hôtel, vous avez eu l'aplomb de me demander de faire prendre en charge par le service, les frais de repas.

Veuillez bien considérer que vos enfants vont à l'école comme tous les enfants français, que vous aussi pouvez acquérir une formation professionnelle comme tout citoyen français; mais qu'en plus, vous recevez une allocation exceptionnelle de 10.000 Frs par mois, que votre famille est logée, éclairée, etc, aux frais du gouvernement. Exposez ces faits à vos camarades d'atelier et vous verrez quelles seront leurs réactions.

Je pense que comme moi, ils seront très heureux de constater que le gouvernement et par conséquent la collectivité, fait un effort particulier pour aider les français rapatriés d'Indochine à se faire une place dans la Métropole

.../...

Mais s'ils se rendent compte que vous êtes seulement prêt à réclamer de nouveaux avantages particuliers, peut être seront-ils en droit de vous demander des comptes./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°365/D.D.

NOTE de SERVICE

Monsieur COUTURE actuellement hébergé au Centre d'Accueil de Sainte Livrade devra se présenter à Mademoiselle l'Assistante Sociale de Bordeaux en vue de son embauche par un employeur qui se propose d'occuper Monsieur COUTURE à un travail sédentaire et léger moyennant comme rétribution le logement, la nourriture, 3.000 Frs d'argent de poche, les avantages sociaux et divers petits avantages (habillement par le Service Social de Bordeaux).

Si Monsieur COUTURE n'accepte pas cet emploi, il devra fournir des motifs valables au risque de perdre tout droit aux avantages sociaux consentis aux rapatriés d'Indochine, se plaçant alors dans la catégorie des chômeurs volontaires.

Il est rappelé que Mr. COUTURE est déclaré par le médecin du Travail apte aux seuls travaux sédentaires.

Mr. COUTURE gagnera Bordeaux mercredi matin, 13 Novembre et se présentera à Mademoiselle l'Assistante Sociale. Si Mr. COUTURE ne fait pas loyalement le nécessaire pour se rendre à Bordeaux et s'adapter à un emploi correspondant à ses possibilités, il ne sera plus considéré comme légalement à charge du Service Social./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°364/D.D.

Sainte Livrade, le 12 Novembre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Préfet
de
Lot et Garonne
(3ème Division)

OBJET : Avance sur caisse départementale scolaire.

Pour l'année 1957, nous avons bénéficié de la somme de 910.000 Frs au titre des fonds "Barangé", pour les écoles des Centres d'Accueil de Bias et de Sainte Livrade.

La totalité de cette subvention a été dépensée durant l'exercice budgétaire actuel pour l'achat de mobilier et petit équipement scolaires en complément du gros des fournitures réglées sur le budget du Ministère des Affaires Etrangères lors de la création des centres (octobre et novembre 1956).

Le détail des dépenses réglées sur les 910.000 Frs correspondant à l'attribution versée par la Caisse Départementale Scolaire, se décomposent comme suit :

5 salles de classe entièrement équipées. Les dépenses de mobilier s'élèvent 875.200, soit 673.200 Frs (ma lettre 165 du 11.4.57) plus 202.000 pour une classe maternelle, livraison faite pour la rentrée d'octobre.

En raison des achats nécessaires pour la rentrée d'octobre, petits matériels, livres supplémentaires, etc, nous avons engagé des dépenses bien supérieures au reliquat de 35.000 Frs. En particulier, il s'est révélé indispensable d'équiper chaque groupe scolaire de matériel d'enseignement : compendium métrique, nécessaire de physique et chimie, globe terrestre, appareil de projection fixe, etc...

Alors qu'en 1957, Ste Livrade comptait 10 classes, nous en avons 12 depuis le 1er octobre 1957 et 7 à Bias au lieu de 5.

Cette amélioration des installations scolaires des Centres d'Accueil de Ste-Livrade et de Bias justifiant des dépenses urgentes assurant le fonctionnement normal et très satisfaisant des écoles, j'ai l'honneur de solliciter une avance de 300.000 frs sur le fonds qui seront mis à notre disposition pour l'exercice 1958./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°363/D.D.

Sainte Livrade, le 9 Novembre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur GONTRAN Jean Baptiste
Cité d'Accueil de
SAINTE-LIVRADE
(Lot & Garonne)

Etant donnée votre qualification professionnelle de chauffeur, je pense ainsi que je vous en ai entretenu à plusieurs reprises, qu'il vous sera très difficile de trouver une place stable dans le voisinage du Centre d'Accueil, d'autant plus que vous désirez éviter toute manutention.

Vous devez donc rechercher une place de chauffeur de car ou de camion citerne. Je n'ai pas l'impression que vous ayez fait le nécessaire pour votre reclassement, or si actuellement vous pouvez travailler dans une usine de conserves, vous savez que vous n'aurez plus de travail dans la région de décembre à juin. Le mois dernier, vous n'avez pas accepté une place de chauffeur à Villeneuve. Aujourd'hui je vous rappelle que dans votre profession et malgré votre excellente qualification, il vous sera très difficile de trouver une place hors d'un grand centre urbain. La compagnie des transports en commun de Bordeaux embauchera des chauffeurs au début de l'année prochaine, vous devez poser dès à présent votre candidature et en attendant votre engagement éventuel, accepter une place à Bordeaux où les offres pour chauffeurs sont assez fréquentes. Je vous en ai moi-même proposées.

Quelque soit votre situation matérielle, vous ne pourrez prétendre au secours-chômage puisqu'apte au travail et séjournant dans un Centre d'Accueil depuis plus d'un an. D'autre part lorsque vous serez en chômage, vous risquerez de perdre le bénéfice des allocations familiales dans le cas où vous refuseriez un emploi de chauffeur quelque soit le lieu de travail en France./.

même lettre pour Martin Guy
et Legrand Jules

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE D ES AFFAIRES SOCIALES

N°362/D.D.

Sainte Livrade, le 9 - 11 - 1957

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur GONTHIER Gabriel
Cité d'Accueil de
SAINTE-LIVRADE
(Lot & Garonne)

Etant donnée votre qualification professionnelle de chauffeur, je pense ainsi que je vous en ai entretenu à plusieurs reprises, qu'il vous sera très difficile de trouver une place stable dans le voisinage du Centre d'Accueil, d'autant plus qu'en raison de constitution, vous désirez éviter toute manutention.

Vous devez donc rechercher une place de chauffeur de car ou de camion citerne. Je n'ai passl'impression que vous ayez fait le nécessaire pour votre reclassement, or si actuellement vous pouvez travailler dans une usine de conserves, vous savez que vous n'aurez plus de travail dans la région de décembre à juin. Le mois dernier, vous n'avez pas accepté une place de chauffeur à Villeneuve. Aujourd'hui je vo vous rappelle que dans votre profession et malgré votre excellente qualification, il vous sera très difficile de trouver une place hors d'un grand centre urbain. La compagnie des transports en commun de Bordeaux embauchera des chauffeurs au début de l'année prochaine, vous devez poser dès à présent votre candidature et en attendant votre engagement éventuel, accepter une place à Bordeaux où les offres pour chauffeurs sont assez fréquentes. Je vous en ai moi-même proposées.

Quelque soit votre situation matérielle, vous ne pourrez prétendre au secours-chômage puisqu'apte au travail et séjournant dans un Centre d'Accueil depuis plus d'un an. D'autre part lorsque vous serez en chômage, vous risquerez de perdre le bénéfice des allocations familiales dans le cas où vous refuseriez un emploi de chauffeur quelque soit le lieu de travail en France./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°361/D.D.

Sainte Livrade, le 9 Novembre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur GONTRAN François
Cité d'Accueil de
SAINTE LIVRADE
(Lot & Garonne)

Etant donnée votre qualification professionnelle de chauffeur, je pense ainsi que je vous en ai entretenu à plusieurs reprises, qu'il vous sera très difficile de trouver une place stable dans le voisinage du Centre d'Accueil, d'autant plus qu'en raison de faiblesse d'origine herniaire, vous désirez éviter toute manutention.

Vous devez donc rechercher une place de chauffeur de car ou de camion citerne. Je n'ai pas l'impression que vous ayez fait le nécessaire pour votre reclassement, or si actuellement vous pouvez travailler dans une usine de conserves, vous savez que vous n'aurez plus de travail dans la région de décembre à juin. Le mois dernier, vous n'avez pas accepté une place de chauffeur à Villeneuve. Aujourd'hui je vous rappelle que dans votre profession et malgré votre excellente qualification, il vous sera très difficile de trouver une place hors d'un grand centre urbain. La compagnie des transports en commun de Bordeaux embauchera des chauffeurs au début de l'année prochaine; vous devez poser dès à présent votre candidature et en attendant votre engagement éventuel, accepter une place à Bordeaux où les offres pour chauffeurs sont assez fréquentes. Je vous en ai moi-même proposées.

Quelque soit votre situation matérielle, vous ne pourrez prétendre au secours-chômage puisqu'apte au travail et séjournant dans un Centre d'Accueil depuis plus d'un an. D'autre part lorsque vous serez en chômage, vous risquerez de perdre le bénéfice des allocations familiales dans le cas où vous refuseriez un emploi de chauffeur quelque soit le lieu de travail en France./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°360/D.D.

Sainte Livrade, le 8 Novembre 1957

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Librairie Albagnac
Rue de Paris
VILLENEUVE/LOT

(Lot & Garonne)

Madame,

Reprenant notre entretien de cet après-midi, j'ai l'honneur de vous préciser les conditions de règlement que nous avons envisagées pour les fournitures faites aux écoles des Centres d'Accueil de Bias et de Ste Livrade.

- Peuvent être réglées immédiatement sur les crédits de 1957 :

facture de 54.283 frs fournitures pour Bias
facture de 56.860 frs fournitures pour Ste Livrade, augmentée de la somme correspond aux fournitures complémentaires à effectuer dans le meilleur délai :

- 1.400 batonnets de couleur assortis de 2 cm
- 1.600 batonnets de couleur assortis de 5 cm
- 7 tricotins
- 100 tubes d'encre bleue en poudre.

- Seront réglées sur les fonds Barangé 1958 :

facture (14.585) de 50.187 frs fournitures compendium, nécessaire chimie, carte pour Bias.
facture (14.584) de 49.605 frs fournitures livres et divers pour Bias.
à fournir, 1 appareil de projection fixe au prix de 20.000 frs environ, pour Bias.

à fournir 1 compendium métrique, 1 nécessaire de physique et chimie sans armoire, 1 appareil de projection fixe (20.000 frs), 1 globe terrestre grand modèle (6.000 frs) pour Sainte Livrade

Ceux sont là les seules dépenses que je puisse envisager pour le moment; si un changement intervenait, je ne manquerai pas de vous en aviser.

Avec mes remerciements pour les facilités que vous avez bien voulu nous accorder, recevez Madame, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°359/D.D.

Ste Livrade, le 7 Novembre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur Roger LOUDA
Transports - Boulevard de l'Hospiece
Valence d'Agen
T. et G.

Monsieur,

Faisant suite à votre propositiond'embauche d'un mécanicien chauffeur, nous vons l'honneur de vous présenter la candidature de Monsieur PACHIOTTI, actuellement hébergé au Centre d'Accueil de Sainte Livrade. Il pourrait rejoindre Valence d'Agen dans le courant de la 2ème quinzaine du mois de novembre, pour l'essai d'un mois que vous proposez. Nous verrons par la suite s'il vous donne satisfaction comment résoudre son installation dans la région.

S'agissant d'un père de famille, nous vous présentons un élément désirant se stabiliser et je suis persuadé qu'il fera le nécessaire pour vous donner satisfaction.

Nous sommes à votre disposition pour vous le présenter dès que vous nous le préciserez.

Veuillez agréer, Monsieur, mos salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°358/D.D.

NOTE DE SERVICE

Aucun bon de transport gratuit ne sera accordé aux Chefs de famille de 2 enfants et plus pour se rendre à PARIS, à moins que le requérant ne justifie d'un logement.

Il est rappelé qu'aucun bon de transport gratuit ne doit être remis tant que n'est pas présentée une pièce attestant que le requérant a un travail assuré./.

Sainte Livrade, le 7 Novembre 1957

Le Délégué,

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°257/D.D.

Sainte Livrade, le 6 Novembre 57.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Directeur
du Centre d'Apprentissage de THIZY
7, rue de l'Hospice
THIZY
(Rhône)

Monsieur le Directeur,

Ayant appris le retour au Centre d'Accueil de Ste Livrade des jeunes LAMY, BATBARE et PIERRON, nous les avons questionné pour savoir ce qui s'était passé. C'est ainsi que nous avons eu connaissance des incidents qui vous ont amené à prendre des mesures de renvoi à leur égard.

Soyez bien persuadé que nous regrettons les faits quelqu'ils soient, mais à la suite de l'enquête que nous avons effectuée, il nous a paru que les enfants avaient agi inconsidérément et en tout cas sans réel esprit de rébellion.

Ayant de jeunes eurasiens dans votre établissement, vous avez pu constater que leur acclimatement moral en France ne s'est pas toujours parfaitement opéré. Nous avons personnellement en diverses circonstances du intervenir, même pour des adultes, qui se considéraient crimés par rapport à leurs camarades métropolitains. Il s'agit de sentiments dûs à une sensibilité exacerbée, qui nous apparaissent nullement fondés, mais qui n'en amènent pas moins des réactions de bonne bonne foi.

Aussi ai-je l'honneur de vous demander de bien vouloir témoigner de bienveillance à leur égard et si possible d'atténuer les sanctions prises.

Le jeune PIERRON paraissant être à la base des incidents, je ne reviendrai pas sur son cas. Par contre, nous vous serions très reconnaissant de bien vouloir transformer les sanctions prises à l'égard de LAMY et de BATBARE en exclusion temporaire et de les accepter après les vacances du 11 novembre.

Ces deux garçons doivent terminer leurs études cette année et contrairement à ce que vous semblez supposer, il est absolument impossible de trouver un Centre d'Apprentissage de la région ayant des places disponibles, surtout en 3ème année ajustage. L'exclusion définitive aurait donc des conséquences très grave sur leur formation professionnelle.

..../...

Vous assurant de ne vous renvoyer ces deux élèves qu'après avoir constater le regret de leur comportement, nous vous remercions de la décision que vous voudrez bien prendre.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°356/D.D.

Sainte Livrade, le 5 Novembre 57.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur M A Y E R
hébergé au Centre d'Accueil
de
B I A S
(L. & G.)

Monsieur,

Vous m'exposez dans votre lettre du 26 Octobre les difficultés que vous rencontrez à Lyon où les conditions de vie ne sont pas aussi faciles que vous l'espériez.

Vous avez actuellement une place à la Compagnie des Omnibus et Trolleybus de L Lyon. C'est dire que vous avez une place stable dans une société où le chômage ne devrait pas vous atteindre. Votre salaire n'est pas aussi important que vous ne l'espériez, mais il est quand-même convenable et doit être augmenté lorsque vous serez plus ancien dans l'établissement et que vous aurez manifesté vos qualités. C'est dire qu'il faut être patient et apprécier la situation que vous pouvez avoir dans un avenir assez proche, avant de tout abandonner.

Le logement est naturellement le problème le plus difficile à résoudre. Cependant à Lyon, nous avons déjà obtenu à titre de prioritaires, des logements HLM pour des rapatriés d'Indochine. C'est pourquoi le mois dernier, je vous ai fait savoir ainsi qu'à Monsieur BERGOIN, qu'il m'était possible de demander au Ministère à Paris d'intervenir pour que vous soyez considéré comme prioritaire absolu. Il serait nécessaire pour cela que vous m'adressiez une lettre précisant la date de dépot de votre demande à l'office des HLM, la réponse que vous avez reçue et votre désir d'obtenir tel ou tel appartement.

Je vous encourage à demeurer à Lyon tant que vous avez l'espoir d'y trouver un logement, cependant étant donnée votre qualification professionnelle, je pense que vous pouvez trouver du travail ailleurs. En particulier à la campagne dans une importante exploitation agricole ou dans une petite ville dans un garage spécialiste des tracteurs si vous connaissez particulièrement ces engins. C'est ce que je vous avais proposé avant votre départ pour Lyon.

Ainsi, si vous ne pensez pas devoir rester à Lyon, écrivez-moi ce que vous acceptez de faire, mais je ne m'occuperai de votre reclassement que si vous restez à la Compagnie des Autobus de Lyon jusqu'à ce que je vous fasse des propositions.

Si vous vous entretenez de votre situation avec Mr. BERGOIN, dites-lui bien de ma part que pour lui, une place dans cette Compagnie me semble lui convenir particulièrement et que n'ayant pas de formation professionnelle, je lui recommande d'y rester. Rappelez-lui que je suis pret à intervenir auprès du Ministère pour que lui soit attribué dans les délais les plus brefs un appartement HLM.

Je vous souhaite bon courage à tous les deux et vous assure de mes meilleurs sentiments./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°355/D.D.

Sainte Livrade, le 5 Novembre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Commandant T A R R A T
Service des Télé Communications
Caserne Xaintrailles
- BORDEAUX -

Mon Commandant,

Ayant eu l'occasion de vous faire présenter Monsieur KRAEMER, ex employé des services des Télécommunications d'Indochine, actuellement hébergé au Centre d'Accueil de Bias en tant que rapatrié d'Indochine, nous serions désireux de savoir quelles sont les possibilités de reclassement qui lui sont ouvertes.

Ses préférences iraient aux services de l'Armée, mais il nous serait également possible de le présenter au Ministère de la F.O.M. puisqu'il accepte de partir Outre - Mer.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir nous faire connaître les possibilités de reclassement dans l'Armée que vous avez envisagée afin que nous présentions sa candidature. Par ailleurs, un avis sur ses qualités et capacités faciliterait la présentation de son dossier aux services de la F.O.M.

En vous remerciant de l'intérêt que vous avez bien voulu témoigné au cas de Monsieur KRAEMER, veuillez agréer, Mon Commandant, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°354/D.D.D

Sainte Livrade, le 5 Novembre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

B A I X
Agence Havas à
- BORDEAUX -

Monsieur,

Suite à l'annonce publiée dans le journal "Sud Ouest" de ce jour, nous avons la possibilité de vous présenter plusieurs chauffeurs très expérimentés, chefs de famille rapatriés d'Indochine, actuellement hébergés au Centre d'Accueil de Sainte Livrade sur Lot.

Agés d'environ 30 ans, ils ont servi pendant plusieurs années dans des services importants : essences, intendance, génie, etc suivant le matériel que vous leur confierez; nous vous recommanderons un ou deux candidats ayant les connaissances les mieux adaptées.

Nous sommes à votre disposition pour vous présenter toute personne que vous désireriez embaucher, vous garantissant qu'il s'agit de gens très respectables, ayant perdu leur situation par suite des évènements et souvent en raison de leur attachement à la France.

En vous remerciant de l'aide que vous pourrez nous apporter pour le reclassement des rapatriés d'Indochine, recevez, Monsieur, l'expression de notre reconnaissance./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°352 /D.D.

Sainte Livrade, le 4 Novembre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Social es

A

Monsieur le Principal
du
Collège de Villeneuve

Monsieur le Principal,

Certains chefs de famille ayant des enfants dans votre établissement ont manifesté une certaine inquiétude au reçu de l'état des sommes dûes pour le trimestre en cours. Lorsqu'à la rentrée d'Octobre, vous nous avez fait savoir que vous acceptiez l'élève CHEWCHOUK Jacques en 5è M, nous avons immédiatement établi la demande de bourse, dossier transmis à l'Inspection d'Académie le 7 Octobre.

Ainsi que nous vous l'avions exposé, à titre exceptionnel puisque s'agissant de rapatriés, le Ministère de l'Education Nationale se propose de donner suite à cette demande de bourse quoique le dossier n'ait pas été présenté dans les délais normaux.

L'Inspection d'Académie de Lot et Garonne vient de nous confirmer que le nécessaire avait été fait et qu'un délai d'un mois devrait être suffisant pour permettre au Ministère de donner une réponse.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir sursoir au recouvrement des frais de scolarité et de pension, concernant l'élève ci-dessus mentionné, jusqu'à ce que le Ministère des Educations Nationales ait pris une décision.

Veuillez agréer, Monsieur le Principal, mes salutations distinguées./.

1 Copie transmise à M. le Secrétaire Général de l'Inspection d'Académie à Agen.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°351/D.D.

N O T E

pour Monsieur le Directeur de Ste Livrade

Pour l'aménagement du groupe scolaire du centre d'hébergement de Bergerac, vous voudrez bien fournir 3 des poêles de grande taille, actuellement inutilisés - joindre 3 mètres de tuyaux et 2 coudes par poêles.

Ce matériel sera pris par l'entreprise DUMAS si une occasion se présente ou sera livré par nos soins./.

Ste Livrade, le 4 Novembre 1957.

Le Délégué,

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°350/D.D.

Sainte Livrade, le 4 - 11 - 1957

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Directeur
des Etablissements MORILLON - VILLENEUVE

Monsieur,

Suite à notre entretien, j'ai lhonneur de vous confirmer qu'il est possible de nous livrer 15 ou 20 tonnes de cock à raison de 10 tonnes à Ste Livrade et de 5 à 10 tonnes à Bias. Ainsi que vous me l'avez promis, nous comptons également pour cette première quinzaine de novembre sur la livraison des quantités de boulets des cevennes prévues pour octobre.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°349/D.D.

Sainte Livrade, le 30 Octobre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Service des Affaires
Sociales - Etats Associés - 5ème Division
78, rue de Lille,
- PARIS - (VII°)

OBJET : Situation de la famille COUTURE.

La famille COUTURE est composée de 3 personnes vivant en France. La mère et les deux filles sont restées au Viêtnam, sans idée de quitter ce pays. Ont été rapatriés : le père, Pierre né le 16 Avril 1910, son fils aîné Emile, né le 1° Octobre 1937; enfin son fils le plus jeune, Gabriel âgé de 6 ans.

A la suite de la demande réitérée du Service Social de Bordeaux, rappelant que le jeune Gabriel devait être retiré avant la fin du mois du préventorium d'Arès, ce cas m'a été soumis par le Directeur de Sainte Livrade.

Par note 230 du 25-1-57, vous avez donné l'autorisation d'héberger Monsieur Pierre COUTURE à Sainte Livrade, le considérant comme relevant du foyer de Madame CLOSONT. A cette époque, il était question de mariage entre ces deux personnes; Monsieur COUTURE était hébergé par madame CLOSONT qui percevait pour lui un complément de secours-chômage.

Monsieur Pierre COUTURE étant malade, cette situation d'attente s'est prolongée, puis madame CLOSONT a officiellement rompu avec son concubain, déclarant qu'elle n'entendait pas donner suite au projet d'union. Un appartement a alors été affecté à Monsieur COUTURE qui ne perçoit néanmoins que le complément de secours-chômage comme s'il relevait toujours du chef de famille CLOSONT.

Agé de 47 ans, n'ayant jamais accompli de travaux manuels (ex employé du Service d'hygiène et de la prison de Saigon) Monsieur COUTURE doit être considéré comme incapable d'accomplir une tache régulière demandant un effort suivi, même modique. A Bordeaux, après de multiples démarches effectuées par l'Assistante Sociale, il a travaillé en total pendant une vingtaine de jours dans diverses entreprises. A Sainte Livrade, il n'a jamais travaillé.

En compulsant son dossier, on relève divers points faibles médicaux précisés à plusieurs reprises, témoignant d'une santé délicate. A Bordeaux, maux de reins, troubles digestifs; à son arrivée à Ste Livrade, faiblesse cardiaque; actuellement traitement pour dysenterie. De tempérament lymphatique, il s'agit effectivement d'une personne en mauvaise santé et vu son âge, l'acclimatement; on peut prévoir qu'il ne sera jamais apte à accomplir une tache de manoeuvre même léger.

..../...

D'autre part, étant incapable d'acquérir une formation d'ouvrier qualifié, son reclassement théorique, une fois retrouvé un équilibre physique, ne pourrait être envisagé que comme employé sédentaire, planton, etc....

En conclusion, Monsieur COUTURE Pierre vient grossir le nombre déjà trop important des rapatriés qui seront à charge d'un service social dix mois sur douze.

Dans l'état actuel, le médecin du travail à la suite d'une visite demandée par le service, l'a déclaré "inapte aux travaux pénibles, serait apte à un travail sédentaire ne nécessitant ni effort, ni fatigue " (le 7 Septembre 1957), je pense que Monsieur COUTURE doit demeurer à notre charge durant la période des traitements médicaux. Au printemps, sin son état de santé s'est amélioré, il faudra essayer de le reclasser dans un centre embain; en cas d'échec, quelques travaux saisonniers seront dans ses possibilités.

Ainsi que je l'ai exprimé plusieurs fois, il me semble réaliste, dans de tels cas, de ne pas perdre de temps à la recherche d'un reclassement illusoire et d'utiliser nos installations, plutôt que de surcharger les services sociaux urbains.

Par ailleurs, il convient de prendre Monsieur COUTURE en chômage afin de lui assurer un minimum; actuellement cet homme perçoit 120 Frs par jour et doit vivre de la charité de voisins. Cette mesure se justifie pour la période pendant laquelle il sera en traitement et déclaré inapte au travail par les médecins. Son cas sera à nouveau étudié en Février-Mars et si son état de santé, le justifie nous lui imposerons de reprendre du travail.

Quant aux fils de Monsieur COUTURE, l'aîné qui travaille à Bordeaux doit y rester en attendant d'être appeler sous les drapeaux. Le plus jeune, Gilbert âgé de 6 ans sera placé dans un établissement quelconque à la sortie du préventorium d'Arès, sortie que l'Assistante Sociale tachera de retarder au printemps prochain. Il ne peut être question en effet de confier cet enfant à son père./.

L'Assistante Sociale de Bordeaux se propose de faire un dernier essai pour placer Monsieur COUTURE dans une famille à la campagne. Dès que ce sera possible, nous lui confierons l'intéressé, mais si comme je le crains, il n'est pas embauché, je renouvelle ma proposition de prise en chômage au titre de chef de famille jusqu'à ce que son état sanitaire se soit amélioré./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°348/D.D.

Sainte Livrade, le 30 Octobre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Délégué Régional du Service
Social de la F. O. M.

- BORDEAUX -

O B J E T : Famille HELLMUTH

REFERENCE : Votre 1179 du 16 Octobre.

Monsieur HELLMUTH Lucien, fils aîné de la famille, pour lequel nous avions demandé l'inscription à l'école dentaire de Bordeaux n'a pas obtenu le renouvellement de son sursis. Devant être appelé incessament sous les drapeaux, il n'y a plus de raison de prévoir l'installation de sa mère à Saint Laurent d'Arce.

Cependant toujours très intéressé par votre proposition, j'ai demandé à Paris la mutation de deux familles, cas spéciaux pour lesquels j'attends une réponse et qui je pense, vous seront présentés par Paris.

En tout cas, je ne manquerai pas de vous tenir au courant, espérant qu'il vous sera possible de nous donner satisfaction./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°347/D.D.

Sainte Livrade, le 30 Octobre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Service des Affaires
Sociales - Etats Associés - 5ème Division
78, rue de Lille,
- PARIS - (VII°)

OBJET : Aménagement de terrains d'éducation physique.

J'ai l'honneur de vous transmettre copie de la dernière correspondance échangée avec la Direction de la Jeunesse et des Sports d'Agen.

Après nous avoir promis monts et merveilles, puis avoir abandonné les projets pourtant modestes que je pensais normal de faire réaliser, j'ai obtenu de ce service une participation certaine de 50 % pour l'aménagement d'un simple terrain de jeux (basket et volley) dans chaque Centre d'Accueil.

En fait, je pense que nous pourrons obtenir une participation couvrant 65 % des frais. Supposant que nous pourrons réduire la dépense à 250.000 FRS par Centre, il serait donc nécessaire de dégager une somme de 175 à 200.000 Frs, à prévoir entre autres sur le budget 1958, entretien et amélioration des Centres d'Accueil./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°346/D.D.

Sainte Livrade, le 30 Octobre 57.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Service des Affaires
Sociales - Etats Associés - 5ème Division
78, rue de Lille,
- PARIS - (VII°)

REFERENCE : Votre 2122 du 24 Octobre 1957.

Les fournitures scolaires correspondant à la somme de 59.800 Frs ont été commandées durant l'année scolaire précédente par le Directeur de l'Ecole du Centre de Sainte Livrade, sans autorisation préalable.

A cette époque, ne pensant pas obtenir de la Préfecture d'une part des "fonds Barangé", vous aviez autorisé les Directeurs des Centres à acheter le matériel nécessaire à la bonne marche des écoles.

Cette facture correspond à une livraison faites en fin 56, peu de temps après la rentrée de classes. Elle devrait donc être réglée sur les budgets du service.

Les dépenses engagées sur les fonds Barangé disponibles à l'ADOSFO ne permettent pas de prendre en charge ce mémoire. Si toutefois vous ne trouviez pas d'autre solution pour liquider cet arriéré, nous pourrions la régler sur les fonds Barangé actuellement disponibles ce qui impliquerait de reporter sur l'année 1958 certaines dépenses actuellement engagées, mais non enregistrées.

Contrôlant personnellement les budgets "fonds Barangé" j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire savoir la décision prise.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 345/D.D.

NOTE DE SERVICE

Chaque année au début de l'hiver, il est obligatoire de ramoner les cheminées.

Messieurs les Directeurs voudront bien veiller à ce que chaque famille démonte les tuyaux des poêles ou cuisinières installés dans les appartements. C'est là un travail très simple qui doit être effectué par chaque chef de famille.

Des précautions analogues devront être prises pour les poêles des salles de classe et des bureaux./.

Sainte Livrade, le 28 Octobre 1957.

Le Délégué,

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°344/D,D,

Sainte Livrade, le 25 Octobre 57

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Madame GUILHARD de MEZAMAT
116 bis Cours de l'Yser
- TONNEINS -

Madame,

Dans la situation actuelle, il ne m'est pas possible de vous laisser espérer un emploi dans les Centres d'Accueil du Sud-Ouest relevant du Service Social des Relations avec les Etats Associés.

Cependant, il est possible que la Direction du Service ait des propositions à vous présenter et c'est en raison de cette éventualité que j'ai transmis votre requête à Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales, à Paris. Sans vouloir anticiper sur la suite qui lui sera donnée, je pense objectif de vous préciser qu'à ma connaissance, il y a peu de chance que vous obteniez un emploi de nombreux fonctionnaires des ex-cadres locaux d'Indochine n'étant pas encore reclassés.

Recevez, Madame, l'expression de mes sentiments distingués./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°343/D.D.

Sainte Livrade, le 24 Octobre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur NGOAN NGUIYEN
Cantonnement de Creysse-Lot n°4
- CREYSSE - (Dordogne)

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 22 Octobre par laquelle vous me demandez s'il serait possible de vous réserver un logement dans le Centre d'hébergement qui est aménagé pour les Rapatriés d'Indochine, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il ne m'est pas possible de vous donner satisfaction.

Les appartements seront affectés à des familles rapatriées d'Indochine par le Ministère des Relations avec les Etats Associés, désignées par la direction du Service des Affaires Sociales. Il ne peut donc vous être donné satisfaction, d'autant plus que vous disposez d'un logement à peu près semblable à ceux que nous faisons aménager.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°342/D.D.

Sainte Livrade, le 24-10-57.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Service des Affaires
Sociales - Etats Associés - 5ème Division
78, rue de Lille,
- PARIS - (VII°)

OBJET : Subvention des Eaux et Fôrets.

Contrairement à ce qui nous avait été proposé l'an dernier, l'Ingénieur des Eaux et Fôrets d'Agen m'a fait savoir qu'il ne lui paraissait pas possible de nous apporter une participation aux plantations d'arbres que je pensais faire réaliser ces jours ci. Alors qu'au début de l'année, il nous avait été adressé les pièces nécessaires à la constitution d'un dossier de subvention, il semble que présentement le même service ne veuille nous accorder ni subvention à nature (plants) ni en espèces.

J'avais projeté d'entourer les deux Centres d'Accueil de Bias et de Sainte Livrade d'une double rangée de peupliers et de border les allées transversales de tilleuls d'accacias. Au total, nous aurions planter environ 500 pieds dans chaque Centre, soit une dépense totale d'environ 200.000 frs sur laquelle le service des Eaux et Fôrets aurait supporté les 2/3. Faute de cette participation, j'ai réduit les travaux à réaliser d'urgence à la seule plantation d'arbres d'ombrage dans les cours de récréation des groupes scolaires. La saison étant favorable, j'ai pris contact avec un pépiniériste pour que les travaux soient effectués avant la fin du mois de novembre. La dépense ne devrait pas excéder 20.000 Frs par Centre.

Je regrette beaucoup la position du service local des Eaux et Fôrets car il est certain que la mise en place d'un millier de peupliers aurait revalorisé le terrain que nous occupons, et mis à part ce capital à venir (5 millions dans 25 ans), nous aurions ainsi modifier l'aspect si triste des Centres d'Accueil. C'est pourquoi malgré la non participation des Eaux et Fôrets, j'ai l'honneur de vous proposer de réaliser l'ensemble des travaux sur nos crédits./.

JR

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°341/D.D.

Sainte Livrade, le 22 - 10 -57

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Service
du Travail et de la Main-d'Oeuvre
Cité Administrative
- AGEN -

OBJET : Départs en stage F.P.A.

Monsieur le Directeur Départemental du Travail et de la Main-d'Oeuvre de la Gironde vient de me faire savoir par lettre n°3816 D du 14 Octobre 1957, qu'outre M.M. GEORGES Louis et DIEU Henri désignés pour le stage "soudure-arc" qui doit s'ouvrir à Bègles le 3 Décembre, il voulait bien retenir la candidature de Monsieur GESBERT Max.

Ce dernier a déjà été testé le 8-1-57 et l'orienteur avait réservé son départ en stage soudure. Depuis cette date, nous avons eu l'occasion d'observer Monsieur GESBERT qui s'est très bien comporté. Etant vraiment désireux d'acquérir la qualification de soudeur, je suis persuadé qu'il suivra avec beaucoup de fruit le stage et fera un bon ouvrier spécialiste. Maintenant qu'il est adapté aux conditions de vie métropolitaine, le résultat des tests psychotechniques seraient certainement favorables.

Dans l'attente de son départ en F.P.A., Mr. GESBERT a travaillé dans les usines de conserves et sera en chômage dès le mois prochain. Père de famille, il s'agit donc d'un cas social pour lequel nous vous demandons une faveur afin que sa désignation pour un stage ne soit plus retardée.

Par ailleurs, j'ai l'honneur de vous recommander les candidatures suivantes :

- PARIS Jean, tests favorables à un stage soudure - volontaire pour un départ immédiat, quelqu'en soit le lieu.
- LECOURI Victor, tests favorables d'un stage soudure - célibataire - peut être envoyé dans n'importe quel centre.
- PINOT François, tests favorables à un stage soudure - père de famille dont l'épouse est enceinte; lui réserver une place en stage à Bordeaux ou Toulouse.
- ARRETO Marc, dont la demande vous a été adressée le 9-2-57, volontaire pour un stage briquetage - peinture.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°340/D.D.

Ste Livrade, le 21 Octobre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Service des Affaires
Sociales - Etats Associés - 5ème Division
78, rue de Lille,
- PARIS - (VII°)

REFERENCE : Votre 2.002 du 7 Octobre 57.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le résultat des recherches effectuées au sujet du séjour récent de Madame DO QUANG CHUC au Centre d'Accueil de Bias.

En fait, il ne s'agit que d'un passage de 48 heures chez des amis à qui l'intéressée a rendu visite pour des raisons personnelles.

Madame DO QUANG CHUC est repartie sur Marseille vers le 1er Octobre. Il ne s'agit donc pas d'un séjour clandestin, mais d'un simple passage.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°339/D.D.

Sainte Livrade, le 21 Octobre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Préfet
du
Lot et Garonne
(3° Division)

OBJET : Aide Médicale gratuite aux rapatriés d'Indochine.

REFERENCE : Votre 1 MH du 8 Octobre *1957.

Faisant suite à l'entretien que j'ai eu ce matin 19 Octobre avec Monsieur le Chef de la 3ème division, j'ai fait savoir aux intéressés qu'en raison de l'épidémie de grippe, l'application des prescriptions de votre lettre citée en référence, serait reportée au 1er Novembre.

Les Centres d'Accueil de Ste Livrade et de Bias ne sont pas particulièrement touchés par cette maladie; les absences en classe n'ont jamais dépassé 20 % Il n'y a donc pas lieu d'envisager de licencier les écoles; surtout qu'en raison de la vie semi-communautaire des Centres d'Accueil, les inconvénients de la proximité ne seraient pour ainsi dire pas écartés. Si l'Etat Médical s'agravait, le service départemental de la Santé Publique serait immédiatement avisé.

Néanmoins pour faire face aux nombreuses demandes de renouvellement de carnets d'AMG, il serait nécessaire de fournir aux Assistantes Sociales des Centres d'Accueil de Bias et de Ste Livrade, les diverses quantités de carnets demandées. Elles en sont présentement entièrement démunies.

D'autre part, j'ai l'honneur de vous rendre compte que certains médecins traitants à qui vos instructions ont été communiquées ont manifesté l'intention de faire passer les demandes de carnet par notre intermédiaire alors que votre lettre précise bien qu'il appartient au médecin traitant d'adresser le dossier directement au médecin contrôleur. J'ai pris formellement position contre cette manière de voir faisant valloir qu'à moins des prescriptions contraires de vos services, nous n'avions pas à intervenir ce qui d'ailleurs, ne ferait que retarder la délivrance des carnets.

JR

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°328/D.D.

Sainte Livrade, le 19 Octobre 57.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Capitaine G U I G N A R D
Chef de l'Arrondissement du Génie

- PERIGUEUX -

Mon Capitaine,

A moins qu'il n'en résulte une dépense importante, je me range à votre avis et pense que la meilleure solution est d'installer une horloge programme pour l'éclairage public du Centre d'hébergement.

Recevez, Mon Capitaine, mes salutations distinguées.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°232/D.D.

Sainte Livrade, le 17 Octobre 57

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

Monsieur le Surveillant du Génie
Centre d'hébergement des Rapatriés d'Indochine
Creysses
- Dordogne -

Disposant de poels pour les salles de classe, je puis les faire déposer dès que vous voudrez. J'ai l'honneur de vous préciser qu'il s'agit de poels BODIN dont les tuyaux font 10cm de diamètre. Nous pourrions en expédier trois, l'un étant destiné à la salle commune dans laquelle vous avez installé votre bureau; vous pourriez ainsi l'utiliser immédiatement./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°336/D.D.

NOTE

pour

Monsieur le Directeur de Ste Livrade.

Dès la fin du mois d'Octobre, les familles KUTER et CRESSELY pourront être installées dans les nouveaux appartements aménagés à Bergerac. Vous voudrez bien voir avec les intéressés dans quelles conditions peut se faire cette installation. Je pense que le déménagement pourrait être effectué durant les vacances du 11 Novembre, afin de ne pas interrompre la scolarité des enfants. A ce sujet, il sera nécessaire de prendre contact avec Monsieur l'Inspecteur Primaire de Bergerac de même qu'avec l'Assistante Sociale Municipale.

En principe, le mobilier actuellement à la disposition de ces familles ne sera pas changé. Cependant s'agissant d'installations à caractère définitif, je pense que vous pourrez leur accorder quelques faveurs, leur confiant du mobilier en bon état. (lits, cuisinière)./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°335/D.D.

Sainte Livrade, le 17 Octobre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Service des Affaires
Sociales - Etats Associés - 5ème Division
78, rue de Lille,
- PARIS - (VII°)

OBJET : Groupe Scolaire du Centre d'hébergement
de Bergerac.

A l'occasion de la visite effectuée à Bergerac mardi et mercredi derniers, j'ai constaté que le groupe scolaire était à peu près achevé quant au gros-oeuvre, le contrôleur des travaux du Génie m'a confirmé que le bâtiment lui serait remis par l'entrepreneur dès la fin du mois et que nous pourrions en disposer comme prévu après les vacances du 11 Novembre.

Si je ne craignais des réclamations et des difficultés de la part des familles installées à Bergerac, je m'en tiendrais à votre position d'attente laissant les services de l'Instruction Publique devant leurs responsabilités. A la fin du mois, nous disposerons d'une douzaine de logements qu'il serait bon d'occuper immédiatement mais destinés à des familles nombreuses; je ne peux envisager l'emménagement et la présence d'enfants actuellement en classe si la scolarisation n'est pas assurée.

L'Inspecteur Primaire de Bergerac vu hier m'a promis de placer les 6 ou 8 enfants dont les parents travaillent à Bergerac, mais confirme qu'il lui sera absolument impossible de trouver plus d'une dizaine de places dans les écoles voisines du Centre d'hébergement. De notre entretien, j'ai retenu que l'affectation de deux instituteurs pour le groupe scolaire que nous avons aménagé, ne pouvait être obtenue que par l'intervention du Service, faisant pression sur les services financiers du Ministère de l'I.P. Il tient à notre disposition les cadres mais n'a même plus la possibilité de les engager sur les crédits spéciaux (remplacement)./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°[illegible]/D.D.

Sainte Livrade, le 14-10-

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des affaires sociales

A

Monsieur le Chef de Bataillon PARDOUET
Chef d'arrondissement de DAIGNAC
Direction des Travaux du Génie,
7, Rue de Gurcel,
- BORDEAUX -

OBJET : Travaux restant à effectuer sur le marché d'aménagement du Centre d'Accueil de SAINTE LIVRADE.

Monsieur le Directeur du Centre d'Accueil de Ste Livrade me signale que les finitions dûes par l'entreprise DUMAS sur le marché d'aménagement du Centre d'Accueil de Ste Livrade ne sont toujours pas effectuées.

J'ai donc l'honneur de vous demander de mettre en demeure l'entrepreneur responsable de faire le nécessaire dans un délai très bref au risque de devoir régler les frais occasionnés par l'entreprise de ces travaux par une tierce personne.

Ainsi qu'en témoigne la lettre ci-jointe datée du 4 Mai, ces mêmes travaux devraient être faits depuis longtemps; or la seule rubrique effectuée est celle faite à nos frais par une autre entreprise. (Réparation des cheneaux du groupe scolaire de Ste Livrade). En particulier pour la pose des conduits de fumée, il est inadmissible que l'entrepreneur sollicité de nombreux fois, n'ait pas profité des derniers beaux jours pour effectuer un travail dû depuis plusieurs mois.

Autres menues finitions non encore effectuées et dûes, : pose de chapeaux sur les conduits de fumée du bâtiment K et du groupe scolaire./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°233/D.D.

Sainte Livrade, le 14 - 10 - 57.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Président du Syndicat Général
des Transports Routiers
3, Rue Frédéric Peysson,
- MONTPELLIER -

Monsieur le Président,

Devant me rendre dans votre département vers la fin du mois, je vous serai très reconnaissant de bien vouloir me faire savoir quelles sont les possibilités de placement de chauffeurs tant à Montpellier qu'à Bézier ou autres villes.

Nous hébergeons dans la vallée du Lot un Centre d'Accueil de Sainte Livrade, quatre excellents chauffeurs tous permis, expérimentés, ayant la pratique des camions diésels et des senni-remorques. Ils pourraient être immédiatement présentés par notre service sans frais pour les employeurs éventuels. En raison de leurs familles et des difficultés de logement, nous n'avons pu leur trouver de travail stable dans la région, d'autre part, ceux sont les derniers arrivés et nous avons déjà utilisé les possibilités locales. Ceci dittpour vous assurer qu'il s'agit d'excellents éléments que nous pouvons recommander à tout point de vue.

En cas de possibilité d'embauche, je suis à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Il est bien entendu qu'au cas où un employeur serait désireux de prendre à son service l'un des Français rapatriés d'Indochine dont nous nous occupons, nous ferons le nécessaire pour installer sa famille dès que les essais auront été concluants.

Avec mes remerciements pour l'aide que vous voudrez bien nous apporter, veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées./.

N° 332/D.D.

10 Octobre 7

onsieur le Directeur
Départemental du Travail et de la Main-d'Oeuv
de la Gironde
- BORDEAUX -

Monsieur le Directeur,

Par lettre du 25 Mai 1957, vous nous faisiez savoir dans quelles conditions vous vous proposiez d'accepter en stage de "soudure arc" au Centre des métaux de Bègles les candidats rapatriés d'Indochine, domiciliés dans les Centres d'Accueil de la vallée du Lot.

Conformément à vos prévisions, M.M. ODEANT Henri et MINNE Paul ont été convoqués au stage débutant le 6 Août.

Vous vous proposiez d'appeler au stage débutant fin novembre, M.M. Georges LOUIS et DIEU Henri. Tous deux sont toujours volontaires, mais le dernier étant célibataire et par conséquent ayant la possibilité de chercher du travail dans n'importe quel centre industriel, nous souhaiterions que les places disponibles à Bègles soient réservées de préférence aux chefs de famille qui sont très intéressés par le voisinage de Bordeaux et les communications faciles entre cette ville et la vallée du Lot.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir accepter pour le prochain stage, Monsieur GESBERT Max, père de famille, bon élément, très désireux d'acquérir la qualification de soudeur et dont les tests psychotechniques ne semblent pas refléter l'exacte valeur. Dans l'attente de partir en F.P.A., il a accompli des travaux agricoles saisonniers et sera réduit au chômage dès le mois prochain. C'est donc un cas social pour lequel nous vous demandons une faveur.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées./.

Le Délégué et p.o

E. BRETONNIERE DE CHECQUE.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°331/D.D.

Sainte Livrade, le 9 Octobre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Capitaine GUIGNARD
Chef de la Section des Travaux du Génie
Caserne Bugeaud

- PERIGUEUX -

Mon Capitaine,

Le Directeur de la Poudrerie de Bergerac nous demande par lettre n°20279 du 7 Octobre de bien vouloir faire poser la clôture prévue pour isoler la conciergerie et le jardin en dépendant.

En raison des nombreuses allées et venues des ouvriers et des véhicules, il insiste pour que ce travail soit effectué dans les délais les plus brefs. J'espère qu'il vous sera possible de lui donner satisfaction et vous en remercie.

Recevez, Mon Capitaine, mes meilleures salutations./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°330/D.D.

— NOTE —

pour

Monsieur le Directeur du Centre d'Accueil

de B I A S.

Le Service se proposant de présenter à la signature du Ministre les demandes d'obtention de logements H L M pour les rapatriés travaillant en dehors de la région du Centre d'Accueil où sont hébergées leurs familles, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir établir un dossier pour les familles BERGOIN et MEYER. Il serait nécessaire que les intéressés vous écrivent précisant leur désir d'obtenir un appartement H L M et les démarches qu'ils ont faites à ce sujet. Un certificat d'embauche de l'employeur serait également utile./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°329/D.D.

Sainte Livrade, le 7 Octobre

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Service des Affaires
Sociales - Etats Associés - 5ème Division
78, rue de Lille,
- PARIS - (VII°

OBJET : Intervention du cabinet pour priorité relogement.

Lors de mon dernier passage à Paris, vous m'avez fait savoir que l'intervention du Cabinet du Ministère avait permis l'obtention rapide d'appartements HLM pour des rapatriés travaillant à Lyon.

J'ai l'honneur de vous transmettre le dossier de la famille OMETTO qui attend depuis plus de six mois un logement dans la région où il travaille. S'agissant de Revin dans les Ardennes je pense qu'une priorité absolue pourrait être demandée pour cet famille séparée par quelques 800 kilomètres. Monsieur OMETTO Valentin est père de 3 enfants en bas âge.

Je prépare des dossiers semblables concernant les feuill MEYER et BERGOIN dont les chefs de famille travaillent à Lyon./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°328/D.D.

Sainte Livrade, le 5 Octobre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Etablissements B O Y E
La Texte
- GIRONDE -

Monsieur,

Au Centre d'Accueil de Sainte Livrade, nous hébergeons la famille de Monsieur LEGRAND, dont le chef de famille âgé de 56 ans, est actuellement sans travail alors que possédant une formation professionnelle, lui permettant de se reclasser. Spécialiste des moteurs diésels marins, il a une longue expérience, ayant travaillé en Indochine dans des entreprises privées et pour l'Administration.

Malgré son âge, il est très robuste et devrait donner toute satisfaction comme mécanicien d'entretien ou de réparation. Ancien second maître mécanicien de la marine nationale.

Il serait très heureux de se fixer sur le bassin d'Arcachon. Nous envisageons dans le cas où sa candidature serait retenue, de vous le présenter et de voir sur place quelles seraient les conditions de logement provisoire pour lui seul. Si après un mois d'essai, vous pensez conserver Monsieur LEGRAND comme employé permanent, nous rechercherons sur place un logement définitif.

En insistant sur sa qualité de Français rapatrié d'Indochine, nous vous recommandons l'intéressé, vous assurant de nos sentiments de reconnaissance pour ce que vous pourrez faire à son sujet./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°327/D.D.

Sainte Livrade, le 3 Octobre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Directeur
du Centre d'Initiation à la Construction
148, Avenue Thiers
- BORDEAUX -

Monsieur le Directeur,

En raison de l'éloignement de Nimes et de l'impossibilité de faire suivre les candidats qui y séjourneraient, nous ne pensons pas souhaitable de vous présenter des rapatriés d'Indochine pour la place disponible que vous nous proposez.

Il en serait autrement si le logement était assuré. Mais dans les conditions actuelles, nous préférons avoir recours avant tout à votre centre de Bordeaux, ville où est installé un Service Social du Ministère de la France d'Outre - Mer et accessoirement à celui de Saintes, relativement proche de Bordeaux. accessoirement

En vous remerciant de votre proposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°326/D.D.

Soit fait retour à

Monsieur le Directeur du Centre

d'Accueil de BIAS.

Demande de secours de réinstallation émanant de Monsieur HAMAIDE Emile.

Les secours de réinstallation sont attribués aux familles qui effectivement quittent leur Centre d'Accueil pour s'installer dans un domicile à caractère personnel. Il convient donc de s'assurer que le requérant soit accrédité comme locataire.

En tout cas un tel secours exceptionnel ne saurait être accordé sans que nous ayons l'adresse du futur domicile du requérant et que nous soyons assuré qu'un accord de principe est intervenu entre le propriétaire et le candidat locataire.

Dans l'affirmative, en raison des délais d'octroi du secours de réinstallation, nous pourrons envisager d'accorder une avance sur la caisse du Centre pour permettre à la famille de s'installer immédiatement. C'est cequi a été fait récemment à Sainte Livrade pour la réinstallation de la famille KANYARO.

Pour ce qui est de la requête de Monsieur HAMAIDE Emile, vous voudrez bien en plus des précisions nécessaires sur le futur domicile me faire savoir ce que vous pensez au sujet de son reclassement professionnel puisque vous estimez que l'intéressé n'aura pas de travail à son arrivée à Marseille.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°325/D.D.

Sainte Livrade, le 2 Octobre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur l'Ingénieur
des Eaux et Forêts
Cité Administrative à
- AGEN -

Monsieur l'Ingénieur,

Dès le mois prochain, nous avons l'intention de procéder à des plantations d'arbres à l'intention des Centres d'Accueil de Bias et de Sainte Livrade. Au début de l'année, nous vous avons adressé une demande de subvention, mais en raison de la sécheresse, nous n'avons pu passer à la réalisation.

S'agissant du domaine de l'Etat, il serait beaucoup plus simple plutôt que de prévoir une subvention en espèces versée du service administratif à service administratif, de nous octroyer directement une subvention sous forme de plants.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir nous fournir 250 pieds de peuplier et 10 pieds de platanes pour chaque Centre d'Accueil. Dans le cas où vous ne pourriez satisfaire à cette demande, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir si nous pouvons traiter avec un pépiniériste à qui vous règleriez le montant de la subvention nous même versant la somme en complément des frais totaux de plantation.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 324 /D.D.

N O T E

pour
Monsieur le Directeur de Ste Livrade

A la suite de l'incendie ayant eu lieu le 20 Août dans l'appartement de Monsieur MAGNIN, un rapport a été adressé à Monsieur le Chef de Service. Le Directeur des Travaux du Génie de Bordeaux également destinataire de ce rappor m'a fait savoir qu'il jugeait opportun de renforcer les moyens de lutte contre l'incendie. Monsieur le Chef de Service vu à Paris, a retenu la possibilité de demander à une Société spécialisée d'assurer la mise en place d'engins de lutte contre l'incendie, sous forme de location. Je crois que votre prédécesseur avait pris d'utiles contacts à ce sujet avec la Société Sicli. Si la dépense à prévoir n'est pas très conséquente, le département ne peut qu'approuver la mise en place de moyens accrus de sécurité.

Cependant, il convient d'analyser les causes et faits des deux incendies que nous avons à déplorer. Les faits présentés dans le rapport cité en référence, manquent d'objectivité. Le premier incendie a causé la mort d'un enfant, mais la présence d'un matériel d'intervention rapide aussi perfectionné soit-il, n'y aurait rien changé; la tête du lit du malheureux enfant a brûlé au contact d'un radiateur électrique. Quant au second incendie, je ne pense pas que la multiplication des extincteurs aurait empêché le court-circuit de s développer le long des conduits électriques de l'ensemble du bâtiment, en tout cas, ceux sont les seuls pompiers qui ont eu les connaissances voulues ou le courage pour pénétrer sous le plafond.

Je reste persuadé que l'essentiel en matière de lutte contre l'incendi hormis la disposition de quelques extincteurs à la portée de tous, réside dans l'intervention rapide de spécialistes. C'est pourquoi il me parait primordial d'obtenir des P.T.T. un systhème d'appel prioritaire. De même que le téléphone doit pouvoir être utilisé par la première personne donnant l'alerte.

A titre préventif, il convient surtout d'insister auprès des intéressés sur les dangers d'incendie et ce périodiquement, surtout maintenant à la veille de l'hiver (utilisation d'appareils multiples; nécessité de ramoner).

Sainte Livrade, le 1er Octobre 1957.

Le Délégué,

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 223 D.D.

— N O T E —

à

l'attention de Monsieur SAMY
Employé des Etablissements F O U G A S
à TOULOUSE.

Monsieur SAMY est avisé que le représentant du Service des Affaires Sociales du Ministère des Relations avec les Etats Associés, sera de passage à Toulouse Jeudi 10 Octobre et se rendra aux Etablissements FOUGAS pour étude de sa situation./.

Sainte Livrade, le 1er Octobre 1957.

Le Délégué,

- DESTINATAIRES -

- Directeur du Centre d'Accueil de SAINTE LIVRADE.
- Intéressé.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 322 /D.D.

NOTE de SERVICE

Suite à l'accord de Monsieur le Chef de Service, Monsieur MAYET Arthur est engagé en qualité d'employé de bureau jusqu'à la fin de l'année 1957 pour servir au Centre d'Accueil de Sainte Livrade. Il continuera à percevoir le salaire d'employé journalier./.

Sainte Livrade, le 1er Octobre 1957.

Le Délégué,

- DESTINATAIRES -

- Directeur du Centre d'Accueil de SAINTE LIVRADE.
- Intéressé.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°321/D.D.

Sainte Livrade, le 23 - 9 - 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Service
de la Jeunesse et des Sports

OBJET : Aménagement de terrains de basket et volley ball.

Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous transmettre le devis que Monsieur LASSERRE, ingénieur des Ponts et Chaussées, a bien voulu me faire parvenir.

Pour une dépense de 650.000 frs, nous pourrions disposer dans chaque centre d'accueil, de terrains de sport pour la pratique du basket et du volley ball.

Dès à présent le terrassement du terrain de Bias est effectué; celui de Sainte Livrade ne sera incessamment.

Situés à proximité des groupes scolaires, ils seront essentiellement destinés aux formations scolaires et pourront en accord avec le moniteur dont vos services nous ont fait bénéficier, être utilisés par les jeunes gens désirant pratiquer ces sports.

Vous savez l'effort que nous avons accompli pour équiper les Centres d'Accueil. En particulier à Sainte Livrade, à proximité du futur terrain de basket et du groupe scolaire, nous laissons à votre disposition une salle de gymnastique cimenté, de 200 m2.

Nos crédits ne nous permettent pas la finition des terre-pleins que nous avons aménagés. Cependant les terrassements représentent une dépense importante supportée par notre budget, aussi nous espérons que votre service pourra prendre à sa charge les frais complémentaires qui nécessitent l'aménagement définitif des terrains de basquet et volley ball des deux Centres d'Accueil.

Pour simplifier les formalités, je vous propose de vous mettre directement en rapport avec Monsieur LASSERRE, ingénieur des T.P.E., chef de la Subdivision des Ponts et Chaussées de Villeneuve, à qui j'adresse copie de cette lettre.

En vous remerciant de l'aide que vous voudrez bien continuer à nous accorder, veuillez agréer, Monsieur le Chef de Service, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°320/D.D.

Sainte Livrade, le 23 - 9 - 57.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur D U M A S
Entrepreneur
- SAINTE-LIVRADE -

OBJET : Devis des travaux de canalisations des eaux usées du Centre de Sainte Livrade.

Monsieur,

J'ai le regret de vous retourner le devis quantitatif et estimatif que vous m'avez remis mercredi dernier.

Les prix avaient été fixés par lettre du 11 Mai dernier selon les détails suivants :

- regards de 50 x 60 (type C) 4.300 frs
- regards de 80 x 50 (type B) 5.500 frs
- regards de 120 x 75 (type A) 10.500 frs

mètre linéaire de canalisation de 15:900 frs

Or, si les prix des regards figurant sur votre devis sont conformes aux accords passés, vous facturez le mètre linéaire de canalisation de 15 à 1.100 frs au lieu de 900.

D'autre part, un contrôle soudage des quantités indiquées sur votre devis fait ressortir, des différences notables :

Bâtiment 14 face Est : - 6 regards + 2 plaques sur anciens regard
vous indiquez 8 regards, erreur excusabl

- 4m,50 de canalisation et non 6
erreur négligeabl

...../.....

Entre Bâtiments 14 et 15 :

Nous trouvons 7 regards C, plus 2 plaques et non 12 regards.
34 mètres de canalisation et non 54.

A l'autre extrémité du camp, le contrôle laisse aussi apparaître des erreurs de mètré.

Entre Bâtiments 27 et 28 :

42 mètres de canalisation et non 46 (il y a 11 regards et 1 dalle et non 12 regards du type C).

Bâtiment 28 face Ouest :

17 regards et 1 dalle au lieu de 18
11 mètres de canalisation et non 16.

Dans ces conditions, je pense qu'il est nécessaire que vous fassiez un nouveau mètré et cette fois en présence d'un représentant du Centre pour éviter de revenir sur cette question. C'est ce que je vous avais déjà proposé par la personne de Monsieur ZEGANADIN.

Nous pouvons passer sur de légères erreurs de mètré ou même accepter quelques dalles seules comme regards et passer sous silence l'utilisation de buse, mais à la condition que de votre côté vous nous présentiez un devis conforme aux accords passés.

Vous savez que nous désirons réduire au minimum les formalités de liquidation de ce marché, aussi je vous demande de bien vouloir nous représenter dans les délais les plus brefs, un devis approuvé par le représentant du Centr d'Accueil.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°319/D.D.

Sainte Livrade, le 17 Septembre 57.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Directeur
du Centre d'Apprentissage
Vouneuil sous Biard
- VIENNE -

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de la documentation que vous avez bien voulu nous adresser et des facilités que vous nous accordez.

Ayant à nouveau fait valoir la nécessité si non l'intérêt d'accepter quelques jeunes rapatriés d'Indochine dans les centres les plus proches de la vallée du Lot, nous avons obtenu quelques places dans le département de la Dordogne. C'est ce qui explique le retard apporté à vous répondre.

Malgré l'effort consenti par la Dordogne, nous avons encore quatre enfants de plus que de places réservées. Aussi acceptant votre offre, j'ai demandé aux Directeurs de nos centres d'accueil de vous adresser dans les plus brefs délais, les dossiers des quatre candidats dont je vous ai déjà entretenu.

Il s'agit des jeunes garçons suivants :

- LUONG NHU TRUAT Roland, né le 2.10.41, retardé dans ses études; a achevé une classe de fin d'études.
- GAGNERON Guillaume, né le 10.1.42, a obtenu le CEP en Juillet dernier.
- SAUVAGE Jean Louis, né le 1.2.43, a obtenu le CEP en Juillet dernier.
- FERNAND René, né le 16.6.41, pupille de la nation, cas social, ayant pâti dans un camp de concentration japonais durant 5 ans.

Les dossiers des candidats avec une note des directeurs des centres vous parviendront avant la fin de la semaine.

En vous adressant tous nos remerciements pour l'aide que vous avez bien voulu nous apporter pour le placement des jeunes gens dont nous avons la charge, recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments reconnaissants./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°318/D.D.

Sainte Livrade, le 18 - 9 - 51.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Directeur
du Centre d'Apprentissage de Thiviers
- DORDOGNE -

Monsieur le Directeur,

Après m'être entretenu avec Monsieur le Secrétaire Général de l'Inspection d'Académie à Périgueux, j'ai demandé aux Directeurs des Centres d'Accueil de Bias et de Sainte Livrade de vous adresser dans les délais les plus brefs, les dossiers des jeunes rapatriés d'Indochine que nous serions désireux de vous confier.

Il s'agit des jeunes garçons suivants, ayant obtenu le C.E.P. :

- LEANDRI Pierre, né le 13.3.42
- BRETER Jean, né le 5.2.43
- QUINTIN Laurent, né le 18.12.43
- SIAMPIRINGUE France-Henri, né le 4.10.42.

Dans le cas où il serait nécessaire de leur faire passer un examen d'entrée, il serait préférable de les convoquer à Bergerac, mais s'agissant de jeunes garçons ayant obtenu le CEP, je pense qu'exceptionnellement cette année, il vous sera possible de prendre une mesure de faveur en raison de leur qualité de rapatrié d'Indochine et de les recevoir sur titre.

En vous remerciant de l'aide que vous nous apportez pour le placement des jeunes rapatriés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments reconnaissants./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°317/D.D.

Sainte Livrade, le 18 Septembre 57.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Serviceddes Affaires Sociales
Etats Associés - 5ème Division
78, rue de Lille,
- PARIS - (VII°)

OBJET : Crédit Fonds "Barangé".

A la veille de la rentrée Scolaire, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire savoir quels sont les crédits disponibles sur les fonds "Berangé" transférés par la Préfecture du Lot et Garonne à l'ADOSMO. Cet organisme a dû recevoir le 2ème versement de 310.000 frs portant le total de la subvention à 910.000 frs.

N'ayant pas les moyens de contrôler les dépenses couvertes par c ces fonds, je désirerais savoir exactement le reliquat disponible pour ordonner ces dépenses auxquelles nous devrons faire face pour la rentrée scolaire d'octobre.

En principe, nous devrions disposer de 200.000 frs, compte tenu de la commande en cours du mobilier scolaire pour une classe enfantine.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°316/D.D.

Sainte Livrade, le 17 Septembre 57.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Directeur
du Centre d'Apprentissage des Sables d'Olonne
48, Rue du Moulin,
Les Sables d'Olonne

- Vendée -

Monsieur le Directeur,

Vous voudrez bien nous excuser de ne pas avoir donné réponse plus rapidement à vospropositions d'acceptation de jeunes rapatriés d'Indochine dans votre établissement.

Ayant obtenu quelques places d'internes dans les centres d'apprentissage de la Dordogne et de Poitiers, nous avons préféré pour la première année ne pas vous confier d'enfants encore mal acclimatés en France alors que vous ne pouviez les accepter comme internes.

Cependant pour la rentrée de 1958, nous pourrons vous présenter des enfants ayant accompli une année scolaire complète dans les écoles primaires de nos centres d'accueil. Pour les sections de mécanique et d'électricité, nous aurons certainement des candidats d'un très bon niveau et sur lesquels nous pourrons vous fournir des renseignements précis permettant éventuellement de leur faire confiance comme externes - internés. Dans cet ordre d'idée, je vous signale, pour le cas où exceptionnellement, en octobre prochain, il vous serait possible de le recevoir en section mécanique ou électricité, le jeune SIAMPIRINGUE France-Henri, né le 4 Octobre 1942 qui est admis en classe de 4° élue dans un cours complémentaire, mais qui préférerait se spécialiser immédiatement dans la mécanique ou l'électricité. Il s'agit d'un très bon élément, sérieux, pour lequel nous serions heureux que le maximum soit fait.

Nous vous remercions des facilités de l'aide que vous avez bien voulu nous apporter pour le placement des jeunes rapatriés d'Indochine dont nous avons la charge.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur, à mes sentiments reconnaissantes./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°315/D.D.

Sainte Livrade, le 17 Septembre 57.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Mademoiselle BALAY
Infirmière au sanatorium
de
MOUHAN
- AGEN -

Mademoiselle,

En réponse à votre lettre du 9 Septembre, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai transmis votre dossier à Monsieur le Chef du Service des Affaires pour l'établissement d'un contrat d'infirmière.

Afin de hater la régularisation de votre situation, vous voudrez bien adresser à Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales, 78, Rue de Lille à Paris 7ème, directement ou par mon intermédiaire, les copies certifiées conformes de vos diplômes ou certificats.

Nous comptons donc sur votre présence effective à compter du 15 Octobre. Je vous rappelle que pour le transport de vos effets et petits meubles personnels, vous pourrez vous mettre en rapport avec Monsieur le Directeur du Centre d'Accueil de Bias (837 à Villeneuve) pour disposer de la camionnette.

Recevez, Mademoiselle, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°314/D.D.

Sainte Livrade, le 17 Septembre 57.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Mademoiselle Hélène MARS
9, Rue Richard Coeur de Lion
- A G E N -

Mademoiselle,

J'ai l'honneur de vous confirmer votre engagement comme Assistante Sociale pour servir au Centre d'Accueil de Bias à compter du 15 Octobre 1957.

Votre lettre ainsi que votre dossier sont transmis à Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales pour établissement d'un contrat sur les bases qui vous ont été indiquées (je précise à nouveau que l'indice de base est 210; je ne puis vous assurer que la Direction du Personnel du Ministère tiendra compte de votre ancienneté professionnelle pour l'établissement du contrat).

Afin de hater la régularisation de votre situation, vous voudrez bien adresser directement à Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales, 78, Rue de Lille, Paris 7ème ou par mon intermédiaire, des copies certifiées de vos diplômes et certificats.

Ainsi que je vous l'ai déjà proposé, je vous rappelle qu'il vous sera possible de faire transporter vos meubles et effets personnels par la camionnette du Centre d'Accueil. Vous n'aurez pour cela qu'à prendre contact avec Monsieur le Directeur (téléphone : 837 à Villeneuve).

Nous comptons donc sur votre présence effective à compter du 15 Octobre.

Recevez, Mademoiselle, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°313/D.D.

Sainte Livrade, le 16 Septembre 57.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Service des Affaires
Sociales - Etats Associés - 5ème Division
78, rue de Lille,
- PARIS - (VII°)

REFERENCE : Votre 1855 SO/D5 du 12 Septembre.

O B J E T : Famille LHELLMUTH.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la famille LHELLMUTH est déjà installée au centre d'accueil de Sainte Livrade et je pense que cette solution est satisfaisante en raison de la situation des enfants.

L'ainé a été inscrit à la faculté de Bordeaux où il fera sa 4ème année de dentisterie.

Le second, diplomé radio-électricien, vient de donner son accord pour devancer l'appel.

Enfin, le troisième a été admis en classe de seconde comme interne au collège d'Aiguillon.

Ainsi Madame LHELLMUTH va se retrouver seule dès le mois prochain. Il est peu probable qu'elle soit susceptible de se reclasser en raison de son âge, de son état de santé et de ses origines. Par contre, sa pension (47?000 frs par trimestre) lui permettra d'attendre que son fils ainé se soit installé à Bordeaux.

Nous rechercherons par ailleurs les possibilité d'hébergement dans la famille de son mari./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°312/D.D.

Sainte Livrade, le 16 Septembre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales
Etats Associés - 5ème Division -
78, rue de Lille,
- PARIS - (VII°)

OBJET : Groupe scolaire du centre d'hébergement de Bergerac.

En vous adressant une copie de la correspondance échangée avec l'Inspecteur de l'Enseignement Primaire de Bergerac, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir intervenir auprès du Ministère de l'Instruction Publique pour que soit autorisée l'ouverture des deux classes prévues à l'intérieur du centre d'hébergement de Bergerac.

Il est un peu cavalier de la part de l'Inspecteur de Bergerac de ne pas faire état des engagements précédemment pris et de nous aviser au dernier moment que les difficultés budjétaires ne leur permet pas d'affecter d'instituteur.

Disposant des bâtiments, je pense que le Ministère de l'I.P. accordera les crédits nécessaires pour le personnel et c'est ce que recherche très certainement l'Inspection d'Académie de Dordogne. En cas de refus du Ministère de l'I.P., je rappellerai à l'inspecteur de Bergerac ses engagements passés et ferait pression sur l'Inspection d'Académie qui en cas d'incapacité nous mettrait dans l'obligation de confier l'école à l'enseignement privé./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°311/D.D.

Sainte Livrade, le 16 Septembre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Président
de la Cave Coopérative - Candon

Monsieur le Président,

Sachant que la récolte sera particulièrement abondante cette année, j'ai l'honneur de vous signaler que nous sommes à la disposition des propriétaires qui recherchent du personnel pour les vendanges.

Dans la vallée du Lot près de Sainte Livrade et de Bias, sont installés deux centres d'accueil où sont hébergés près de 2.000 personnes, français rapatriés d'Indochine. S'agissant de familles, métisses pour la plupart, nous devrions pouvoir présenter des cueilleurs-coupeurs donnant toute satisfaction.

Nous sommes à votre disposition pour étudier toute offre d'emploi que vous voudrez bien nous présenter et vous remercions pour la diffusion que vous voudrez bien faire de nos propositions.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées./.

P.S. Nous disposons également des chauffeurs confirmés et d'employés de bureau./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°310/D.D.

— N O T E —

pour

Messieurs les DIRECTEURS de Sainte Livrade

et de Bias.

Ainsi que je vous en ai tenu informer, nous avons la possibilité de présenter aux centres d'apprentissage des sables d'Ologne, de Poitiers, et de Thiviers, des candidats pour la rentrée d'Octobre.

S'agissant d'internes, je vous recommande de faire partir les dossiers dans les meilleurs délais si ce n'est déjà fait.

Seul le centre d'apprentissage de Thiviers offre la possibilité de suivre les cours d'une section de mécanique ou d'ajustage, mais c'est également celui sur lequel il est demandé de présenter l'examen d'entrée.

J'ai fait savoir aux Directeurs et aux Inspections d'Académie intéressés que nous ne présenterions que des élèves ayant obtenu de CEP. Cependant, surtout pour le centre de Poitiers, nous pouvons présenter des enfants ne possédant pas ce diplome, mais ayant un niveau intellectuel à peu près équivalent.

Il sera certainement de bonne politique de présenter vous mêmes les candidatures, insistant sur les difficultés qu'ont connu bien des enfants rapatriés d'Indochine pour suivre des études régulièrement. Les dispenses d'âge seront accordées avec beaucoup d'indulgence, d'autant plus que vous y apporteriez des justifications.

Vous voudrez bien me fournir une simple liste des enfants présentés./

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°309/D.D.

— N O T E —

pour

Messieurs les DIRECTEURS

de

SAINTE-LIVRADE et de BIAS

Faisant suite aux instructions contenues dans la note 1816 du 4 Septembre 57 de Monsieur le Chef du Service, vous voudrez bien considérer que durant la période de plein emploi des travaux saisonniers, les mesures de suppression de secours-chômage s'appliquent :

à tous les hommes âgés de moins de 50 ans.

aux mères, chefs de famille, ayant des enfants âgés de plus de 13 ans.

Les personnes rentrant dans ces catégories, se déclarant inaptes au travail, devront pour bénéficier du secours-chômage, présenter un certificat établi par le dispensaire de la médecine du travail.

Il est par ailleurs rappelé que toute personne bénéficiant du secours chômage doit déclarer dans la journée même; son embauche, quelqu'en soit la durée./.

Ces mesures seront appliquées pour compter du 15 Septembre et jusqu'au 30 Novembre en principe.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°308/D.D.

N O T E

pour

Messieurs les DIRECTEURS de
Sainte Livrade et de Bias.

Monsieur le Directeur de Sainte Livrade voudra bien établir le bon transport pour les trois jeunes filles se rendant au foyer et pour Monsieur SCHEFFER de Bias, soit quatre personnes à destination de Paris. Départ lundi soir, les intéressés trouveront une Assistante Sociale à la hauteur de la locomotive./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°307/D.D.

Sainte Livrade, le 16 Septembre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

P.J.

Monsieur le Capitaine G U I G N A R D
Chef de la Section du Génie

- PERIGUEUX -

Mon Capitaine,

Confirmant notre entretien de la semaine dernière à Périgueux, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir envisager la suppression pure et simple de l'aménagement des bâtiments A 1 et B 1, pour le cas où il ne vous paraitrait pas possible de réaliser en compensation l'aménagement de deux autres bâtiments, ainsi que je le proposais par notre 291.

En raison du ralentissement des rapatriements, nous pourrions nous contenter d'une quarantaine de logements.

Ainsi que je vous l'ai exposé verbalement, j'ai présenté les modifications proposées dans ma note 291, à la suite d'un entretien avec Monsieur le Colonel ZERROMSKY, qui m'avait laissé entendre que la chose était possible et en raison de la décision ministérielle (voir lettre 1459-SO/D5 du 15 Juillet 57 de Monsieur le Ministre des A.E. à Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Forces Armées) supprimant la 2ème tranche de logements.

On en revient donc à mes propositions initiales et si nous ne devons aménager qu'une partie des bâtiments du lotissement mis à notre disposition par la Pondrerie, j'inciste à nouveau sur l'intérêt qu'il y a à tenir compte du rapprochement des WC et de l'allée centrale.

Recevez, Mon Capitaine, l'expression de mes meilleurs sentiments./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°306/D.D.

— N O T E —

pour

Monsieur le Directeur du Centre d'accueil de
B I A S.

Monsieur KRAEMER n'étant pas parti en stage F.P.A. à la suite de mon intervention, les mesures de suppression du secours chômage pour un an de séjour dans les Centres d'Accueil, ne lui seront pas appliquées tant que nous n'aurons pas obtenu de réponse formelle au sujet de son reclassement comme radio./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°305/D.D.

Sainte Livrade, le 16 Septembre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Régisseur

Chateau Yquem

Sauternes - Gironde

Monsieur,

Nous vous proposons de vous présenter des Français rapatriés d'Indochine pour les vendanges. S'agissant de familles pour la plupart métisses, vous devriez être très satisfait de leurs services en raison de leurs qualités naturelles. Réputés minutieux et adroits, ils devraient faire d'excellents cueilleurs - coupeurs.

La situation du centre d'accueil de Sainte Livrade est à votre disposition pour organiser le recrutement du personnel dont vous auriez besoin. Si nécessaire, nous pourrions vous prêter des lits métaliques.

Avec nos remerciements pour l'aide que vous voudrez bien nous apporter afin de faciliter l'adaptation des Français rapatriés d'Indochine, recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments reconnaissants./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°304/D.D.

Sainte Livrade, le 16 Septembre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Maire
Sainte Croix du mont - Gironde
(~~SAUTERNES~~) - Gironde

Monsieur le Maire,

Dans la vallée du Lot entre Villeneuve et Sainte Livrade, sont installés deux centres d'accueil où sont hébergés des Français rapatriés d'Indochine.

Pour les vendanges, nous pourrions constituer des équipes qui devraient donner toute satisfaction, surtout comme coupeur ou cueilleur, ce travail demandant une certaine agilité manuelle tout à fait en rapport avec les qualités naturelles des métis indochinois, réputés minutieux et adroits.

La direction des centres d'accueil de Sainte Livrade et de Bias est à la disposition des employeurs pour organiser le recrutement du personnel. Nous pourrions même dans certains cas prêter des lits métaliques.

Avec nos remerciements pour la diffusion que vous voudrez faire auprès des viticulteurs de votre commune, veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°303/D.D.

N O T E

pour

Monsieur le Directeur et Madame l'Assistante Sociale

de Sainte Livrade.

Un mécanicien de Casseneuil, installé à droite juste après le pont, a fait paraître une annonce au sujet du recrutement d'un apprenti. Constacté directement, il s'est déclaré prêt à recevoir un jeune rapatrié d'Indochine. Je pense que c'est là une occasion exceptionnelle de placer l'un des jeunes garçons intéressés à la mécanique, mais n'ayant pas de formation scolaire, laissant espérer l'entrée dans un centre d'apprentissage. Je pense en particulier à Michel HERMITT âgé de 15 ans qui doit travailler avec son frère aîné à la Tannerie de Sauveterre Autres candidats possibles, BERLIN ou LUONG NHU TRUAT Roger.

Il serait urgent de présenter quelqu'un./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°302/D.D.

NOTE

pour

Messieurs les DIRECTEURS.

Dès à présent il convient de recruter le personnel non enseignant nécessaire pour les groupes scolaires.

Chaque institutrice chargée des classes enfantines doit être assistée d'une femme de ménage. Ces femmes de ménage seront également chargées de nettoyer les classes et d'allumer les feux.

Faute de candidater, il vous appartien de désigner les femmes qui vous paraissent susceptibles de remplir ces fonctions et dont le reclassement hors du centre d'accueil parait problèmatique. Je vous précise à nouveau qu'avec les nombreuses femmes percevant le secours chômage, il ne serait être question de confier ces postes à des jeunes filles, encore moins à des hommes, qui peuvent se reclasser par ailleurs.

Vous voudrez bien m'informer du résultat de vos recherches./.

Sainte Livrade, le 13 Septembre 1957.
Le Délégué,

JR

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N°301/D.D.

Sainte Livrade, le 13 Septembre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Service des Affaires
Sociales - Etats Associés - 5ème Division
78, rue de Lille,
- PARIS - (VII°)

OBJET : Départ jeunes filles pour foyer
de Paris.

Nous avons quelques difficultés à faire comprendre aux jeunes filles susceptibles de travailler qu'il est de leur intérêt de partir dès ce mois de Septembre à Paris. Présentement il est facile de trouver un emploi dans les usines de conserves de la région et de gagner de l'argent grace aux travaux saisonniers. Ceci n'aura qu'un temps et l'acclimatement à Paris serait beaucoup plus facile au mois de Septembre qu'en Novembre ou Décembre. Cependant nos interventions et recommandations n'ont pas eu beaucoup de succès.

Nous essayerons de recruter de nouvelles volontaires, dans le courant du mois d'Octobre.

Doivent prendre le train lundi soir, 16 Septembre pour arriver à Paris gare Austerlitz, train d'Agen-Toulouse, le mardi matin vers 6 heures.

Mademoiselle BANOVIS Elise de Sainte Livrade, née le 14 Juillet 1938 à Hanoi. A été dactylographe en Indochine et peut-être présentée par sa marraine elle-même secrétaire dactylo actuellement à Paris. Accepterait un emploi dans une fabrique ou un magasin de lingerie.Bonne présentation, doit se reclasser facilement. Laisse à Sainte Livrade sa mère, seule, qui vivra avec des parents (HANNOTEAU).

Mademoiselle SANG Pierrette de Sainte Livrade, née en 1937. Sans qualification professionnelle, accepte de travailler en usine. Pas de problème familial.

Mademoiselle ROBERT Georgette, de Bias, née en 1938. Désirerait être placée en apprentissage coiffure, mais prévenue des conditions de salaires habituellement peu élevés, a accepté de travailler en usine.

Par ailleurs a déjà rejoint Paris où lui était offert un emploi avec logement : Mademoiselle RAFIN Henriette de Sainte Livrade, âgée de 23 ans.

Par le même train sera dirigé sur Paris, Monsieur SCHEFFER, qui a fait l'objet de ma lettre n°297/D.D. du 11 Septembre 1957.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°200/D.D.

NOTE de SERVICE

Monsieur DE LAPLORE sera dirigé sur Bordeaux le lundi 16 Septembre pour se présenter au Service Social de la F.O.M., 46, Rue Ferrere, dans la matinée, si possible dès 9 heures.

Il voyagera sur bon gratuit de transport fourni par le Service Social.

Il voudra bien rester en rapport avec Madame l'Assistante Sociale de Bordeaux qui a bien voulu se charger des démarches de présentation. En cas de difficulté de recrutement, il devra lui en rendre compte, son voyage retour n'étant pris en charge par le Service que sur décision du Service Social de Bordeaux./.

Sainte Livrade, le 11 Septembre 1957.

Le Délégué,

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°299/D.D.

Sainte Livrade, le 11 Septembre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur PARILLAUD
Négociant en vin
- MARMANDE -

Monsieur le Président,

Monsieur ERRART de Sainte Livrade, m'ayant fait savoir que vous vous proposiez de diffuser auprès des membres de votre syndicat, les offres d'emploi que nous pouvons recommander. J'ai l'honneur de vous confirmer que parmi les rapatriés d'Indochine hébergés aux Centres D'Accueil de Sainte Livrade et de Bias, nous comptons des chauffeurs et des employés de bureau susceptibles de satisfaire aux emplois de votre profession.

Pour les chauffeurs, nous pouvons vous présenter, des gens ayant une valeur professionnelle confirmée, l'expérience de véhicule de tout genre (camion, citerne, tracteur, remorque, diésel, etc..). Il s'agit de pères de familles nombreuses qu'il est difficile de reclasser hors de la région en raison des difficultés de logement. Messieurs HACHETTE - GONTRAN - SALLET - LEGRAND, âgés de 30 ans environ, ont tous les permis, y compris celui de transport en commun et une grande expérience de la route. Ils seraient disponibles immédiatement, volontaires pour les grands parcourts; leurs familles étant hébergées au centre d'accueil, ils accepteraient de rentrer auprès des leurs, une ou deux fois par semaine.

Quant aux employés de bureau, nous pourrions vous présenter des personnes ayant une expérience administrative ou comptable.

En vous remerciant pour l'aide que vous voudrez bien nous apporter pour le reclassement des Français rapatriés d'Indochine, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°298/D.D.

Sainte Livrade, le 11 Septembre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales
Etats Associés - 3ème Division
78, Rue de Lille,

- PARIS - (VII°)

OBJET : Reclassement à Paris de
Monsieur PATARD.

REFERENCE : Votre 1776 du 28 Août 56.

Malgré les objections précisées dans votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai encouragé Monsieur PATARD à se rendre à Paris. Etant donné sa qualification professionnelle, je suis persuadé que l'intéressé trouvera un emploi; ses deux filles ainées comme je vous l'ai déjà précisé, vivent à Paris à l'hôtel. Dans ce cas, le foyer familial sera aliment par trois salaires et il semble possible alors d'envisager la location d'un pavillon ou d'un appartement en banlieue. Je pense que le Service Social de la F.O.M. pourrait lui fournir quelques informations à ce sujet.

Monsieur PATARD se rendra à Paris le 26 Septembre et sera provisoirement hébergé par ses parents, 8, Rue Jonas (13ème)./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°297/D.D.

Sainte Livrade, le 11 Septembre 57.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales
Etats Associés - 5ème Division
78, rue de Lille,

- PARIS - (VII°)

OBJET : Famille SCHEFFER (Bias)

REFERENCE : Vos 1752 et 1805 - SO/D5.

Ainsi que je vous en avais entretenu lors de notre dernier passage à Bias, j'avais donné des instructions à l'Assistante Sociale pour que les enfants SCHEFFER soient placés.

C'est chose faite depuis le mois dernier. La mère étant hospitalisée, ce placement s'imposait et a été réalisé sans difficulté.

Restait le reclassement de Monsieur SCHEFFER que nous venons de solutionner, du moins théoriquement.

Après avoir repris les faits et griefs exposés dans sa lettre du 29 Août (ci-jointe en retour), j'ai essayé de faire comprendre à l'intéressé qu'il n'était pas sensé de réclamer le versement des Allocations Familiales pour les enfants qui étaient placés aux frais de l'Administration, de même que nous ne pouvions pas croire que Monsieur LAGAILLARDE ou l'Assistante Sociales l'aient empêché de rejoindre Paris où il avait trouvé du travail chez Citroën. Sachant l'instabilité de l'intéressé, j'ai recherché essentiellement à le mettre au travail. Ce jour, Monsieur SCHEFFER a passé une visite médicale le déclarant en état d'accomplir les taches de manoeuvre. A noter qu'au paravant, il avait refusé de se rendre au dispensaire de la médecine du travail ainsi que l'y avait invité l'Assistante Sociale.

Il prétend avoir reçu une convocation pour se présenter chez Citroën, mais n'a jamais voulu montrer cette pièce. Ne présentant pas d'offre d'embauche et n'ayant pas voulu passer de visite médicale d'aptitude au travail, Monsieur LAGAILLARDE ne pouvait lui remettre un bon de transport gratuit pour Paris.

...../....

Monsieur SCHEFFER sera dirigé sur Paris où il arrivera lundi matin, 16 Septembre. Etant sans ressource, nous lui remettrons un bon de transport gratuit. Ayant un certificat d'aptitude au travail, il pourra être immédiatement embauché, chez Citroën où ailleurs.

Etant données les difficultés que nous avons eues à faire comprendre à cet individu qu'il devait travailler, je crois qu'il serait opportun de le faire accompagner chez Citroën pour controler et faciliter son embauche. Il doit être démuni d'argent et nous avons refusé de lui faire une avance, pendant qu'il était préférable de ne lui remettre des fonds qu'une fois présenté à son futur employeur./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

5ème Division

N°1830-SO/D5

PARIS, le 7 Septembre 1957.
78, rue de Lille, (VII°)

Le CHEF du SERVICE des AFFAIRES SOCIALES
5ème Division

A Monsieur le DELEGUE du SERVICE des
AFFAIRES SOCIALES pour le
LOT-et-GARONNE

- SAINTE-LIVRADE -

OBJET : Recette auxiliaire des P.T.T.

REFERENCE : Suite à ma communication téléphonique du 4 Septembre 1957.

Malgré toute la diligence dont le service a fait preuve, j'ai le regret de vous faire savoir que la recette auxiliaire des P.T.T. que j'espérais pouvoir faire attribuer à une famille de rapatriée d'Indochine et pour laquelle vous m'aviez soumis trois candidatures a déjà été retenue par ailleurs./.

Signé : MOREAU
(Cacheté)

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°296/D.D.

COPIE CONFORME TRANSMISE A :

Monsieur le Directeur du Centre d'Accueil de Bias.
Ste Livrade.

Sainte Livrade, le 11 Septembre 57.
Le Délégué,

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 995/D.D.

Sainte Livrade, le 9 Septembre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur L O U B A T
(menuiserie)

- SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT -

Monsieur,

J'ai le regret de vous rappeler qu'à l'occasion de mes trois visites précédentes, vous m'avez demandé de retarder le début des travaux que vous devez effectuer à Bias. Chaque fois j'ai accepté de retarder de 10 ou 15 jours et lors de notre dernier entretien, je vous ai fait savoir que le dernier délai pour la fin des travaux devrait être le 25 Septembre, date à laquelle les intituteurs occuperont leurs appartements.

Ayant constaté que ce matin, vous n'aviez encore pris aucune disposition pour la pose des volets commandés, je me vois dans l'obligation de vous adresser ce nouveau rappel vous signalant que je demanderai à la Direction du Génie à Bordeaux d'annuler la commande pour le cas où les travaux ne seraient pas commencés, lundi prochain 16 Septembre.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 298/D.D.

Sainte Livrade, le 9 Septembre 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Etablissement D U M A S

VILLENEUVE-SUR-LOT

Monsieur,

Malgré plusieurs rappels, vous n'avez pas effectué les travaux de réparation sommaire de la toiture récemment incendiée. Les pluies de ces jours derniers exigeaient d'effectuer ce petit travail d'urgence. J'ai l'honneur de vous adresser une nouvelle et dernière demande à ce sujet. Si cette petite réparation n'était pas effectuée dans le courant de la semaine, je me verrai dans l'obligation de demander à la Direction du Génie de Bordeaux de bien vouloir traiter avec un autre entrepreneur pour les réparations et finitions restant à effectuer ou à venir dans les Centres d'Accueil de Bias et de Sainte Livrade.

Je vous rappelle par ailleurs que j'attends toujours le devis des travaux d'assainissement effectués à Sainte Livrade et terminés depuis le 11 Juin./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 993/D.D.

Sainte Livrade, le [illegible]

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Président
de la Cave Coopérative du Buzet sur Baise
(Lot et Garonne)

Monsieur le Président,

Par l'intermédiaire de Monsieur ERRART négociant en vin à Sainte Livrade, j'ai appris que vous seriez intéressé par la possibilité de vous fournir de vendangeurs. Au Centre d'Accueil de Sainte Livrade sont hébergés plus de 1.200 Français rapatriés d'Indochine qui pourraient fournir une excellente main-d'oeuvre d'appoient aux viticulteurs de votre organisme.

Je pense que par votre intermédiaire, il sera possible de faire connaître notre présence et vous remercie de la diffusion que vous pourrez faire.

La direction du Centre d'Accueil est à la disposition des employeurs pour la constitution d'équipes. Ce travail convient particulièrement aux femmes et aux jeunes gens dont nous nous occupons; méticuleux et adroits, les rapatriés d'Indochine dont bon nombre sont des métis doivent donner toute satisfaction comme cueilleurs.

En vous remerciant pour l'aide que vous voudrez bien nous apporter pour le reclassement des rapatriés d'Indochine, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments reconnaissants./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 291 /D.D.

Sainte Livrade, le 9 Septembre 57.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Service des Affaires
Sociales - Etats Associés - 5ème Division
78, rue de Lille,

- PARIS - (VII°)

OBJET : Ecole en plein air de Bias.

Pour Bias il a été possible d'obtenir du département de la Santé Publique l'autorisation d'ouvrir une école en plein air. Ayant débuté le jeudi 5 Septembre, elle sera maintenue jusqu'au 25 Septembre inclus, soit durant une période réglementaire de 21 Jours.

L'encadrement a été recruté sur place, formé de membres de l'enseignement publique; l'effectif étant d'environ 150 enfants de 6 à 12 ans, il a été nécessaire de rechercher un quatrième moniteur.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le préciser précédemment, la dépense globale ne devrait pas atteindre 150.000 francs, achat de petits matériels compris (30.000 frs).

Monsieur le Directeur du Centre d'Accueil de Bias règlera les dépenses de personnel aux intéressés, à moins d'instructions contraires de votre part.

Les frais de restaurant ont été déterminés en accord avec les intéressés à 750 frs par jour. Les traitements du directeur et des monitrices ont été fixés par la Direction de la Jeunesse et des sport

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 291/D.D.

Note sur quelques modifications à apporter au plan

d'aménagement du Centre d'hébergement de C R E Y S S E.

En raison du ralentissement des départs d'Indochine, il semble aquis qu'il ne sera pas nécessaire d'aménager la totalité de bâtiments mis à notre disposition par le Poudrerie de Bergerac.

Nous pouvons donc chercher à utiliser au mieux les bâtiments existants.

La remise en état des W.C. doit être peu coûteuse et la mise à la disposition de chaque logement d'un W.C. est un élément de confort notable. D'autre part, il faut tenir compte de l'éloignement des bâtiments appartements des bâtiments W.C.

Le prix de revient de l'aménagement des bâtiments est sensiblement le même quelqu'en soit le type. (1.810.000 à 1.860.000). Il y a donc intérêt à conserver les bâtiments qui paraissent utilisables dans leur gros-oeuvre actuel (cas de A 1).

Enfin, les bâtiments les plus éloignés du chemin central traversant le lotissement, doivent être abandonnés pour ceux situés près de la voie d'accès (B 1).

Les bâtiments A1 et B1 ne seraient pas aménagés. Le premier en bon état, conservé tel quel comme local de dépannage, dortoir pour les jeunes gens célibataires, etc.. Le second abandonné trop excentrique. Ils seraient remplacés par les deux bâtiments de type B, situés au NE du bâtiment WC restant à aménager.

Ce bâtiment WC lavoir est en bien meilleur état que le WC lavoir situé près du logement concierge. Au besoin par mesure d'économie ne remettre en état qu'un seul local lavoir.

Le bâtiment B primitivement prévu comme groupe scolaire a une charpente défectueuse et les piliers en beton armé devraient être renforcés; d'où une dépense supplémentaire de 4 à 500.000 frs.

Dans ces conditions, il paraît préférable de retenir comme groupe scolaire le bâtiment symétrique C1, l'implantation du groupe scolaire pivotant autour d'un axe E-W traversant les bâtiments magasins et préau. Les logements prévus au C1 sont réalisés dans le bâtiment de type B situé à côté du bâtiment I (WC).

...../.....

En résumé, les bâtiments A1, B1, C1 ne sont plus aménagés en logements et sont remplacés par les bâtiments du type B compris entre les deux bâtiments WC exi.

Le 4ème bâtiment WC est aménagé (et nécessaire le lavoir nord supprimé).

Le groupe scolaire est réalisé avec C1 et non avec B.

A peu de chose près les dépenses doivent s'équilibrer et nous disposerons ainsi de WC supplémentaires./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 990/D.D.

Sainte Livrade, le 5 - 9 - 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre-Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur l'Inspecteur de l'Enseignement primaire
19, Rue Félix Faure
- BERGERAC -

Monsieur l'Inspecteur,

La Direction du Génie, chargée des travaux d'aménagement du c centre d'hébergement de Creysse, m'ayant confirmé que le groupe scolaire serait terminé début novembre, j'ai l'honneur de vous préciser le programme d'implantation de familles prévu.

A cette date, nous disposerons d'une vingtaine de logement pour famille nombreuse ce qui devrait justifier l'ouverture d'avec moins une classe groupant les plus jeunes enfants, les plus grands (cours moyens) étant acceptés du groupe scolaire de Bergerac ouvert l'an dernier.

Dès la rentrée de Janvier, une cinquantaine de familles étant installées à Bergerac, il serait opportun de prévoir qu'une centaine d'enfants d'âge scolaire, devront être répartis entre les divers établissements scolaires.

Je me permets d'insister à nouveau sur l'intérêt d'ouvrir dès que possible dans le centre d'hébergement des classes maternelles, soulageant les mères de familles nombreuses et préparant les enfants à l'usage de la langue française.

Me rendant fréquemment à Bergerac, je puis voir sur place avec vous les points qui vous paraitraient nécessaires dépréciser.

Veuillez agéer, Monsieur l'Inspecteur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 289 /D.D.

NOTE

Pour Messieurs les Directeurs.

OBJET : Travaux d'entretien et d'amélioration des Centres d'Accueil./.

En accord avec Monsieur le Chef de Bataillon du Génie FARDOUET, Chef de l'arrondissement de Daignac, il a été arreté le plan de campagne suivant :

B I A S :

- Fourniture et pose de volets pour les logements cadres et instituteurs
- Aménagement de la salle de réunion
- Pose d'un portail supplémentaire d'accès à la cour d'école,
- Réfection des sols de la cour d'école; évacuation des eaux de pluies (y compris aménagement d'une aire terrain de jeux volley- basket).

Sainte LIVRADE :

- Réfection des sols de la cour..... même chose BIAS.
- Réfection des gouttières et des tuyaux de descente; en particulier école et lavoi Dalles pour regards.
- Peintures des menuiseries et huisseries extérieures de divers bâtiments (réalisée par équipe du camp).
- Remise en état de l'entrée du camp et de divers murs pignons de logements rapatriés.

Ce programme réalisé, il restera 6 à 700.000 frs de disponibles pour chaque centre Vous pouvez donc dès maintenant faire réaliser certains travaux d'entretien courant après en avoir avisé Monsieur le Chef de Bataillon FARDOUET si la dépense est conséquente, par exemple supérieure à 25.000 frs. Ces travaux ou achats de matériaux seront réglés sur factures de modèle ci-joint, à adresser en 4 exemplaires à Monsieur le Chef de Bataillon FARDOUET.

Nous pourrons étudier ensemble les réalisations qui vous paraissent urgentes. Ainsi il vous sera possible de procéder de votre propre chef à des dépenses indiscutables et correspondant à des travaux qu'il convient de réaliser sans plus attendre./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 288/D.D.

Sainte Livrade, le 28 Août 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Directeur du Centre d'Initiation
à la Construction
148, Avenue Thiers

- BORDEAUX BASTIDE -

Monsieur le Directeur,

Apprenant qu'un stage de formation professionnelle débutait à la fin du mois de Septembre, des rapatriés d'Indochine hébergés dans les Centres d'Accueil de Sainte Livrade et de Bias, ont manifesté un vif désir de profiter des avantages proposés.

Nous pourrions vous présenter quelques candidats qui n'ont pu encore être incorporés en F.P.A. faute de places disponibles.

En particulier deux pères de familles âgés de 34 et 46 ans se sont fait connaître, demandant à être acceptés avec leurs fils nés les 5 et 6 Novembre 1940. Je pense qu'à un mois près, il vous sera possible d'accepter ces derniers qui atteindront l'âge de 17 ans durant le stage. La présence des parents serait une garantie morale et très certainement nous n'aurions qu'à nous féliciter de ce groupement familial.

Inutile de vous dire tout l'intérêt qu'attachent les pouvoirs publiques à la formation professionnelle des Français rapatriés d'Indochine. Aussi nous vous serions très reconnaissant des facilités que vous pourriez leur accorder, vous garantissant de vous présenter des candidats dignes d'intérêt.

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées./.

Délégué du Service des Affaires
Sociales - Centre d'Accueil des
Rapatriés d'Indochine -
SAINTE LIVRADE

(Lot et Garonne

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°288/D.D.

Sainte Livrade, le 28 Août 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Directeur du Centre d'Initiation
à la Construction
Rue du Bouard,
SAINTES

(Charentes Maritimes)

Monsieur le Directeur,

Apprenant qu'un stage de formation professionnelle débutait à la fin du mois de Septembre, des rapatriés d'Indochine hébergés dans les Centres d'Accueil de Sainte Livrade et de Bias, ont manifesté un vif désir de profiter des avantages proposés.

Nous pourrions vous présenter quelques candidats qui n'ont pu encore être incorporés en F.P.A. faute de places disponibles.

En particulier deux pères de familles âgés de 34 et 46 ans se sont fait connaitre, demandant à être acceptés avec leurs fils nés les 5 et 6 Novembre 1940. Je pense qu'à un mois près, il vous sera possible d'accepter ces derniers qui atteindront l'âge de 17 ans durant le stage. La présence des parents serait une garantie morale et très certainement nous n'aurions qu'à nous féliciter de ce groupement familial.

Inutile de vous dire tout l'intérêt qu'attachent les pouvoirs publiques à la formation professionnelle des Français rapatriés d'Indochine. Aussi nous vous serions très reconnaissant des facilités que vous pourriez leur accorder, vous garantissant de vous présenter des candidats dignes d'intérêt.

Le logement n'atant pas assuré, nous vous serions reconnaissant de bien vouloir nous faire savoir s'il est possible de louer quelques chambres dans le voisinage de votre établissement; un représentant de notre service serait alors désigné pour régler sur place cette question d'hébergement.

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées./.

Délégué du Service des Affaires
Sociales - Centre d'Accueil des
Rapatriés d'Indochine -
SAINTE LIVRADE
(Lot et Garonne)

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 191/D.D.

Sainte Livrade, le 20 Août 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Délégué du Service des Affaires Sociales
111, rue de l'Evêché,

- MARSEILLE -

OBJET : Hébergement à Marseille des Chefs de famille demandeurs d'emploi.

REFERENCE : Votre 1727 du 16 Juillet 1957.

Par télégramme de ce jour, je vous ai avisé de la mise en route sur Marseille de Monsieur MOMPELAT Michel pour lequel vous aviez donné un avis favorable pour sa venue immédiate.

Les deux autres candidats, M.M. BERGOIN et BAN TRUONG ayant provisoirement un emploi, ne seront dirigés sur Marseille que si vous avez à leur proposer une activité d'employé de bureau où dès qu'ils auront été licenciés de leurs emplois actuels (saisonniers).

Par ailleurs, j'ai l'honneur de vous proposer les candidatures de Messieurs TABORSKY et BAUVOI.

TABORSKY 47 ans, marié, 5 enfants à charge.

Pendant 14 ans, surveillant des T.P., puis entrepreneur à son compte.

Accepterait un emploi quelconque dans une entreprise de construction o de travaux publiques. Se sent capable de diriger une équipe en France, mais acce terait de débuter comme simple exécutant.

A fait preuve de beaucoup de bonne volonté, travaillant comme simple m noeuvre depuis plus de 8 mois, à la tannerie Augère où il a peu de chance d'obte nir un meilleur poste.

Très bonne présentation, devrait rapidement s'imposer comme chef d'équ pe s'il s'adapte au rythme métropolitain. A encourager.

...../....

BAUVOI Georges 27 ans, marié 2 enfants.

Mécanicien chauffeur, ayant expérience de la conduite et de l'entretien des poids lourds diésel.

Solide, bonne présentation.

Reprenant les idées générales exposées dans votre lettre citée en référence, ainsi que dans votre 1744 du 18 Juillet, je relève les paragraphes ayant trait : aux difficultés de logement à Marseille, à la nécessité de la reconversion de la main d'oeuvre, en particulier pour les ex employés de bureau, à l'intérêt des stages en F.P.A. et aux contacts à établir avec les services de placement du Ministère du travail.

Soyez bien persuadé que ces questions ont attiré notre attention et à titre d'information, je vous signale que nous recevons directement le bulletin des offres d'emploi publié par le Ministère du travail, que nous avons établi un fichier identique à ceux des bureaux de placement des services de la main d'oeuvre donc fiches communiquées aux services de la M.O. que tous les rapatriés chômeurs ont été testes par l'orientation professionnelle et que ceux qui refusaient de partir en F.P.A. se sont vus menacés de perdre tous les avantages que nous leur réservons, etc...

Si j'ai insisté pour que soit organisé l'hébergement des chefs de famille désireux de s'installer à Marseille, c'est conscient des difficultés que nous rencontrerions, mais aussi, persuadé qu'il était nécessaire de mettre les rapatriés au contact de ces difficultés pour qu'ils en prennent eux-mêmes conscience. Ce n'est qu'après avoir détruit quelques illusions de ce genre que nos gens feront les efforts et les sacrifices nécessaires à leur reclassement.

Il n'est pas suffisant de rejeter inlassablement qu'en raison des prix des loyers les chefs de famille ayant à charge 2 enfants et plus, ne doivent pas s'orienter sur Paris, la capitale qui les attire par son prestige et des salaires alléchants. Il n'est pas suffisant de répéter que dans tous les grands centres, il y a des difficultés de logement, qu'un petit capital est nécessaire pour payer un "pas de porte". De même pour le choix des professions et la nécessité de rechercher d'autres débouchés que les emplois de bureau et de magasinier.

Il faut de temps en temps laisser partir l'un ou l'autre se rendre compte de la véracité de nos principes, si non un sentiment de contrainte ou tout au moins de dirigisme nous ferait perdre toute confiance. Les centres d'accueil sont éloignés d'agglomérations importantes où la plupart des rapatriés n'ont jamais séjourné.

Trois chefs de familles nombreuses sont partis récemment à Marseille; l'un est déjà de retour découragé par les difficultés de logement (GONTRAN); un autre vient de nous écrire qu'il viendrait chercher sa famille pour l'installer dans un petit appartement loué grace à l'appui de parents (MOUTOUH); enfin le troisième, sa femme étant malade, a obtenu une permission de son employeur, mais désire

...../.....

retourner à Marseille espérant obtenir un appartement HLM par votre intervention (Mr. CHARLERY). Je me permets d'insister tout particulièrement sur ce dernier pour qui nous vous demandons de faire tout votre possible afin que lui soit accordé un logement. Ouvrier qualifié (CAP mécanicien, certificat diéséliste), il ne peut que végéter dans un centre d'accueil alors dans une ville, il doit trouver un travail bien rémunéré, lui permettant de vivre aisément avec sa nombreuse famille (6 enfants).

Plusieurs chefs de famille sans qualification professionnelle et incapables de suivre les stages de F.P.A. ont demandé à rejoindre Marseille espérant y trouver un emploi de "magasinier" ou de planton. Toujours dans l'esprit d'écarter tout sentiment de coercition, je vous propose de vous envoyer l'un d'eux et ce ne sera qu'une fois reclassé que nous vous proposerons./. L'un des autres candidats sans illusion personnelle sur ses chances de reclassement dans l'activité recherchée,

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°226/D.D.

NOTE de SERVICE

pour

Messieurs les Directeurs et Mesdames les
Assistantes Sociales

OBJET : Visite médicale d'inaptitude au travail.

Il est parfois nécessaire d'obtenir une attestation officielle du représentant de la médecine du Travail pour des personnes qui se déclarent inaptes au travail ou détiennent des certificats de docteurs consultés à titre privé.

Pour cela vous pourrez envoyer les intéressés au dispensaire de la médecine du Travail, 2 rue de l'Hospice à Villeneuve (2ème étage) tous les lundis après midi de 14 à 16 heures.

Aviser le docteur de Cassigneul quelques jours à l'avance si vous désirez faire présenter à la visite un groupe important, si non présenter les individus par une simple note d'introduction. Téléphone 117 à Villeneuve./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 285/S.P.

NOTE de SERVICE

Monsieur CANTAU Louis du Centre d'Accueil de Sainte Livrade sera dirigé Mercredi 28 Août sur Bordeaux aux frais du Service.

Il se présentera à Monsieur DEDIEU, Chef du Service de la Formation Professionnelle,

25, Rue Mably

BORDEAUX.

pour une visite médicale demandée pour son acceptation en F.P.A.

S'il est reconnu apte pour la section peinture, il restera à Bordeaux où il prendra la place de Monsieur KRAEMER, momentanément dans l'impossibilité de suivre ce stage de F.P.A.

S'il était déclaré inapte, il regagnerait Sainte Livrade aux frais du Service Social.

Visite médicale prévue à 14 h 30./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°284/D.D.

Sainte Livrade, le 24 Août 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Service des Affaires
Sociales - Etats Associés - 5ème Division
78, rue de Lille,

- PARIS - (VII°)

OBJET : Reclassement Madame TAUZIAC

REFERENCE : Votre 1739 SO/D5 du 22-8-57.

En raison de l'épidémie de poliomyélite (nouveau cas le 13 Août), il n'a pas été possible de placer la fille de Madame TAUZIAC. Ainsi le départ de celle-ci pour Paris a été remis à la fin du mois, date à laquel le les 2 enfants seront pensionnaires dans un établissement scolaire.

Avant de vous demander de rechercher un emploi à Paris pour l'intéressée, nous avons essayé de l'intéresser aux possibilités de la région bordelaise. Pour des raisons personnelles familiales, Madame TAUZIAC semble présentement désireuse de se reclasser à Paris. Comme pour beaucoup de rapatriés, ce n'est qu'après en avoir subi les inconvénients, qu'elle acceptera de plein grés les autres solutions recommandées.

Je remets son dossier à Madame l'Assistante Sociale de Sainte Livrade qui fera le nécessaire pour son déplacement à Paris début octobre

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 285 /D.D.

Sainte Livrade, le 24 Août 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur P E N I N
Menuisier à Monflanquin,
(Lot et Garonne)

Monsieur,

Aujourd'hui de la Préfecture que les fonds nous restant dûs pour l'équipement des écoles, étaient mis immédiatement à notre disposition, j'ai l'honneur de vous confirmer la commande de 50 tables et sièges, type classe maternelle, pour le centre d'accueil de Sainte Livrade.

J'ai retenu de notre dernière entretien que cette livraison serait faite pour le début du mois d'octobre au prix de la dernière fourniture.

Je vous rappelle que les tailles retenues étaient les suivantes: 10 grandes - 20 moyennes - 20 petites.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 289/D.D.

Sainte Livrade, le 24 Août 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Lieutenant-Colonel D E R I O N
Directeur des Travaux du Génie de P A U.

REFERENCE : Votre lettre n°4789 D/C en date du 23 Août 1957.

Mon Colonel,

En réponse à votre lettre sous référence, j'ai l'honneur de vous informer que Monsieur ZEGANADIN Antoine, du personnel d'encadrement du détachement scout de Sainte Livrade à Mimizan, représentera le Service aux formalités de signature de la convention à intervenir entre nos deux administrations.

Je vous prie de croire, Mon Colonel, en l'assurance de ma considération très distinguée./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°281/D.D.

Sainte Livrade, le 21 Août 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre -Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Préfet
de Lot et Garonne
(3ème Division)

REFERENCE : Votre 3/CM du 19 Août 1957.

O B J E T : Distribution de lait et sucre dans les écoles.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que nous n'avons encore engagé aucune dépense pour la distribution de lait, sucre ou autre aliment de base aux enfants des écoles des Centres d'Accueil de Bias et de Sainte Livrade pour les deux premiers trimestres de l'année en cours.

Cependant, les Assistantes Sociales des Centres d'Accueil ont reçu des instructions pour se munir du matériel nécessaire pour que ces distributions puissent commencer en Octobre prochain. Les enfants rapatriés d'Indochine nous paraissant devoir bénéficier de ces rations alimentaires de complément avec braucoup de fruit.

L'effectif scolaire pour la prochaine rentrée devant être de 850 enfants environ sur lesquels 600 au moins pourront prétendre au bénéfice des distributions alimentaires./.

MINISTERE DES AFFAIRES [illegible]
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°280/D.D.

[illegible]

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Service des Affaires
Sociales - Etats Associés - 3ème Division
78, rue de Lille,

- PARIS - (VII°)

OBJET : Secours chômage exceptionnellement maintenu.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en entretenir, certains rapatriés âgés de moins de 45 ans et ayant plus d'un an de séjour dans les Centres d'Accueil, sont inaptes au travail. N'ayant pas d'autres possibilités de leur octroyer un secours en espèces, nous les inscrirons sur la liste des bénéficiaires du secours-chômage.

Jusqu'à présent, j'ai pris une décision pour quatre cas suivants, hébergés à Sainte Livrade :

[illegible] Louis : 42 ans - 6 enfants.

Sorti de l'hôpital en juillet, état général faible - Diminué physique par blessures à la jambe et au bras gauche, déjà anciennes - A essayé de prendre une activité régulière dès son arrivée en France, en 1956 - Faible de constitution, ne semble pas pouvoir assurer à l'avenir un travail régulier autre qu'un emploi réservé aux diminués physiques.

Revenus de la famille.

Allocations familiales.....	25.395
Salaire de l'épouse employée au camp	18.000
Salaire du fils aîné (16 ans).....	20.000

Nous demandons le bénéfice du salaire unique pour le mari, incapable de reprendre le travail avant plusieurs mois.

Secours chômage attribué tant que le bénéfice du salaire unique n'est pas accordé.

...../.....

CASSIN Ahmed : 45 ans - 6 enfants, aîné âgé de 17 ans.

A subi une grave opération de l'estomac en juillet.

Inapte au travail depuis son arrivée en France. Ne semble pas devoir reprendre d'activité avant plusieurs mois.

Seule revenus de la famille : 47.240 allocations familiales.

Secours-chômage attribué jusqu'à la fin de l'année - A revoir alors pour décision en fonction de l'avis médical.

BOUNIHAR Albert : 45 ans - 1 enfant de 7 ans.

Paralysé des jambes en Indochine - Marche encore avec beaucoup de difficultés - Depuis son arrivée en France (1956) n'a jamais travaillé; semble inapte à tout travail à moins de rééducation (travail léger assis) - N'a pas l'instruction voulue pour être un employé de bureau, même modeste - Sera présenté à la Direction de la Main d'Oeuvre pour un emploi réservé aux diminués physiques.

Son épouse 37 ans, travaille de temps en temps aux travaux saisonniers. Ne peut vraisemblablement pas espérer mieux.

Pas de revenu personnel - Nécessité de maintenir le bénéfice du secours-chômage./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°279/D.D.

Sainte Livrade, le 20 Août 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Service des Affaires
Sociales - Etats Associés - 5ème Division
78, rue de Lille,

PARIS - (VII°)

OBJET : Reclassement de Mr. PATARD Charles.

Monsieur PATARD Charles, âgé de 53 ans, marié père de 5 enfants, dont les deux ainés travaillent comme secrétaires dactylos au Ministère de l'Air à Paris est hébergé à Bias depuis bientôt un an.

Donnant suite à nos conseils, il est décidé à rechercher une activité et un appartement à Paris.

Quoiqu'ayant à charge une famille importante, je pense que l'installation à Paris s'impose. Les deux filles ainées ont des traitements sûrs et déjà conséquents, qui ajoutés à celui du père (assuré de trouver du travail étant un employé de bureau expérimenté) permettront de solutionner le problème logement en banlieue.

Monsieur PATARD doit se présenter au service à Paris dans la semaine du 15 au 25 Septembre. Sa candidature comme employé de bureau et comme locataire pourrait être présentée dès à présent.

Références de Monsieur PATARD :

Secrétaire comptable aux mines de Phan Né, pendant 15 ans, a perdu son emploi en raison de la fermeture des établissements.

Secrétaire, chef de bureau au Commissariat de la République Française à Hanoi.

Ayant obtenu le brevet élémentaire et divers diplômes de comptabilité, dactylographie, Monsieur PATARD doit trouver facilement une place en raison de sa qualification professionnelle.

Pour son logement, il devra de préférence, rechercher dans la banlieue Sud Ouest-Ouest de Paris./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 218 /M.D.

— NOTE —

Pour Mesdames les Directeurs des Centres d'Accueil.

En rapport avec Mesdames les Assistantes Sociales, vous voudrez bien me présenter la liste des jeunes filles désireuses de se rendre à Paris, hébergées en foyer tenu par les Soeurs de Saint Vincent de Paul.

Préciser la situation de famille des candidates, leurs diplômes, qualification professionnelle, et désirs de reclassement.

Départ possible début Septembre./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 247 /D.D.

Sainte Livrade, le 19 Août 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Lieutenant-Colonel D E R I O N
Directeur des Travaux du Génie de

- P A U -

O B J E T : Camp Scout à MIMIZAN

REFERENCE : Votre 4632 du 13 Août 1957.

Etant de retour dans le Lot et Garonne, et m'étant informé qu'il était possible d'installer le camp scout à Mimizan pour le 12 Août, il a fallu agir rapidement. C'est pourquoi ayant obtenu l'autorisation de l'Etat-Major de la 5ème Région, la troupe scoute a été mise immédiatement en route sans attendre que la convention que vous nous demandez de signer, soit établie. Je vous prie de bien vouloir nous excuser de cet empressement, qui s'explique par la nécessité d'ouvrir le camp durant le mois d'Août.

La convention que vous nous proposez engage le Service des Affaires Sociales alors que les lieux sont mis à la disposition des Scouts. Si vous n'y voyez pas d'inconvénients, je pense qu'il serait plus simple d'écarter l'intermédiaire que nous nous sommes pour qu'en cas de recours le différend soit directement traité entre vos services et l'organisme régional scout, responsable. Cependant si vous le jugez nécessaire, la convention pourrait être signée par le représentant du Service, le responsable scout la contresignant. Ce dernier ayant obtenu l'autorisation du département de la jeunesse et des sports est en règle et couvert par les risques que l'on peut craindre.

Le responsable de la troupe Scoute est Monsieur LEJEAL, fonctionnaire du cadre du Ministère de l'Agriculture.

Notre représentant est Monsieur ZEGANADIN, Inspecteur de Police, détaché au Centre d'Accueil de Sainte Livrade, qui seconde Monsieur LEJEAL.

Ces deux responsables pourront définir sur place quels sont les baraquements à mettre à leur disposition, mais je pense qu'il ne s'agira que d'un ou deux bâtiments, pour le cas où les intempéries obligeraient la troupe à rechercher un abris.

La durée du camp était prévue pour 21 jours; le départ de la troupe aura lieu pour la fin du mois, mais pour faciliter l'enlèvement du matériel, il est préférable de fixer l'évacuation complète des lieux au 7 Septembre./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 976/D.D.

Sainte Livrade, le 14 Août 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Service des Affaires
Sociales - Etats Associés - 2ème Division
78, rue de Lille,

- PARIS - (VII°)

OBJET : Reclassement Madame TAUZIAC.

Madame TAUZIAC Raymonde, née le 23-6-1918 à Toumane nous ayant fait part de son désir de rechercher un emploi, j'ai l'honneur de vous fournir les renseignements suivants sur sa situation, ses capacités et ses désirs de reclassement.

Divorcée, mère de 2 enfants âgés de 10 et 6 ans, Madame TAUZIAC demeure au Centre d'accueil de Sainte Livrade avec ses parents. Son fils aîné est enfant de troupe à Autun. Elle a consenti à ce que sa fille soit placée en pension dès le mois prochain, ses parents se déclarant trop âgé pour garder leur petite fille durant toute l'année.

Ainsi libérée de l'éducation de ses enfants, Madame TAUZIAC doit pouvoir trouver un emploi de préférence à Marseille ou à Paris. Ayant travaillé comme aide sociale au Service Social de l'Armée à Saigon, elle désirerait obtenir un reclassement dans une administration similaire publique ou privée.

Elle n'a aucun titre ou diplôme. Comme aide Sociale, elle s'est occupée de garderie d'enfants; responsable d'une classe maternelle.

Apte à faire un petit travail de secrétariat, a des notions de dactylographie lui permettant de taper un courrier de peu d'importance.

Intelligente, très bonne présentation, Madame TAUZIAC doit pouvoir s'adapter rapidement dans un service n'exigeant pas de technicité. Dans son intérêt moral et matériel, il est nécessaire de l'encourager à quitter le voisinage des Centres d'accueil./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 975 /D.D.

Sainte Livrade, le 14 Août 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Directeur des Domaines
Citée Administrative

- AGEN -

(L & G)

OBJET : Coupes de foins sur les terrains du Centre d'accueil de Bias.

REFERENCE : Votre 84 OG du 27 Juillet 1 9 5 7.

Connaissant le différend opposant Messieurs ESCANDE et MURAT, propriétaires limitrophes du Centre d'Accueil de Bias, j'en ai saisi votre représentant à Villeneuve afin que soit établi le contrat que vous proposez.

J'avais fait remarquer que Monsieur MURAT étant le seul propriétaire laisé par un mauvais écoulement du ruisseau dévié, il était rationnel de lui en confier l'entretien. Nous n'avons pas voulu d'autre part, écarter Monsieur ESCANDE, voisin très honorable avec qui nous désirions entretenir de bons rapports. Le partage des coupes de foin et de la charge de l'entretien du ruisseau, est me semble-t-il, une bonne solution de conciliation.

Cependant, je crois nécessaire de vous signaler qu'il y aurait intérêt à préciser les droits et devoirs des preneurs, en particulier sur l'obligation de couper l'herbe 2 fois par an au minimum à l'intérieur de l'ensemble du centre d'accueil. C'est là un produit beaucoup moins intéressant que sur les parcelles extérieures du centre d'accueil, mais pour des raisons d'hygiène, nous attachons un certain prix à ce que ce travail soit fait, car dès à présent, le Directeur du centre d'accueil a fait remarquer que malgré plusieurs rappels de sa part, les preneurs ne se sont intéressés qu'à l'herbe de l'enclos réservé à l'armée et des parcelles extérieures./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CE N° 944/D.D.

Sainte Livrade, le 14 Août 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Maire de Revin

- Ardennes -

Monsieur le Maire,

En mission au centre d'accueil de Sainte Livrade où sont hébergés des Français rapatriés d'Indochine, j'ai eu l'occasion d'étudier le cas de la famille OMETTO.

Le mari est depuis plus de six mois séparé de sa femme et de ses 3 enfants. Ne trouvant pas de travail permanent dans le voisinage du centre d'accueil, il est allé dans sa ville natale à la recherche d'un emploi. Actuellement employé aux usines Arthur MARTIN, il désirerait s'installer définitivement dans la région, mais se heurte aux difficultés de logement.

Nous vous serions très reconnaissant des facilités que vous pourriez lui accorder. Sa famille dispose temporément d'un modeste logement dans un de nos centres d'accueil, ce qui ne peut être qu'une solution d'attente tant au point de vue matériel que moral.

Monsieur OMETTO Valentin, a manifesté un ardent désir de solutionner une situation difficile. Ayant assuré son reclassement, nous espérons qu'il vous sera possible de l'aider à s'installer avec sa famille près de son lieu de travail.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées./.

P.S. Adresse de Monsieur OMETTO Valentin
12, rue Raymond Bizet - Haybes sur Meuse.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 942 /D.D.

Sainte Livrade, le 14 Aoû[illegible].

L'Administrateur de la France d'Ou[illegible]er
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Directeur du Centre d'apprentissage
Sable d'Olonne

- Vendée -

Monsieur le Directeur,

Plusieurs jeunes garçons, rapatriés d'Indochine dont les familles sont hébergées dans les centres d'accueil du Lot et Garonne seraient désireux d'entrer dans un centre d'apprentissage. En raison du grand nombre de candidats originaires du département, il n'a pas été possible d'assurer leur prise en charge par les établissements d Lot et Garonne pour ceux qui ont demandé les spécialités, mécanique, serrurier et électricité.

Sur les conseils de l'Orientation Professionnelle, j'ai l'honneur de vous écrire pour savoir s'il vous serait possible d'accepter quelques élèves ayant obtenir le CEP, cette année.

Je vous serai très reconnaissant des facilités que vous pourrez nous accorder, me permettant de préciser que mon département a obtenu la promesse des Ministères du Travail et de l'Instruction Publique que le maximum serait fait à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 242 /D.D.

Sainte Livrade, le 14 Août 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef de Bataillon F A R D O U E T
Chef de l'arrondissement des travaux de
Daignac
Etat Major de la 4ème Région
7, rue de Cursol, 7

- BORDEAUX -

OBJET : Travaux d'entretien et d'aménagement
des centres d'accueil.

Faisant suite à la conversation téléphonique que j'ai eu samedi, 10 Août avec vos services, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'urgence de réaliser certains travaux, alors que la période des vacances scolaires est à moitiée écoulée.

Contrairement à ce que précisent les tableaux de prévisions de travaux, j'insiste à nouveau pour que la réfection des cours des écoles de Sainte Livrade et de Bias soit entreprise immédiatement, afin de profiter des grandes vacances et des propositions de Monsieur LASSERRE, Ingénieur des T.P.E., représentant les Ponts et Chaussées à Villeneuve sur Lot.

L'utilisation des fonds mis à votre disposition pour cette année se repartiraient ainsi :

B I A S : 1°)- Fourniture et pose de volets pour portes et fenêtres des logements des instituteurs. 300.000

2°)- Fourniture et pose de volets pour portes et fenêtres des logements des cadres. 380.000

3°)- Réfection de cloisons, peintures, électricité de la salle de réunion. 150.000

4°)- Pose d'un portail supplémentaire accès à la cour de l'école 35.000

5°)- Réfection des sols de la cour des écoles; évacuation des eaux de pluies (y compris éménagement d'une aire comme terrain de jeux, volley - basket). 500.000

1.365.000

...../.....

SAINTE LIVRADE : 6°)- Réfection des sols de la cour des écoles; évacuation des eaux de pluies (y compris aménagement d'une aire comme terrain de jeux, volley, basket). 500.000

7°)- Réfection des gouttières et des tuyaux de descente en particulier école et lavoir - Dalles pour regards. 270.000

8°)- Peintures des menuiseries et huisseries extérieures de divers bâtiments (réalisé par équipe du camp). 150.000

9°)- Remise en état de l'entrée du camp et de divers murs pignons de logements rapatriés. 300.000

1.220.000 Frs

Ceux sont là les travaux que nous avions prévus de réaliser d'urgence et pour lesquels nous avions fait les démarches nécessaires pour qu'ils soient entrepris immédiatement.

Les rubriques 1 et 2 doivent être confiées aux établissements LOUBAT, frères de Sainte Livrade, qui contastés ce jour, déclarent commencer les travaux la semaine prochaine.

Les rubriques 3 et 4, à l'entreprise DUMAS de Sainte Livrade, qui devait vous fournir un devis. Travaux qui devraient déjà être réalisés depuis longtemps.

Les rubriques 5 et 6, sous le contrôle de Monsieur l'Ingénieur LASSERRE à qui il serait nécessaire,de donner votre accord, quant à la convention proposée.

La Direction du Centre d'accueil de Sainte Livrade se chargera des rubriques 7 et 8 pour lesquelles nous avons commandé du matériel; une équipe du camp effectuant les travaux.

La rubrique 9 devra être confiée à une entreprise du voisinage, puisque s'agissant de travaux peu conséquents, mais sachant les difficultés qu'il y a obtenir de telles réalisations par l'entreprise DUMAS, à qui nous nous sommes adressés jusqu'à présent, je pense qu'il serait nécessaire que vous obteniez de l'intéressé un engagement écrit d'achever les travaux dans un délai donné. Maintenant que le contrôle et le payement des travaux ne sont plus dans mes attributions, il sera plus efficace que je vous laisse le soin des rapports avec les entrepreneurs et fournisseurs, les Directeurs des Centres d'accueil pouvant être vos intermédiaires.

Mon rôle sera donc essentiellement d'établir en rapport avec vos services, l'ordre d'urgence des travaux à réaliser.

Ainsi pour l'année en cours, les dépenses prévues se montent à 2.600.000 francs pour l'ensemble des deux Centres.

A cela s'ajouteront des mêmes dépenses d'entretien, telles réparations de toiture, clôture, ouvertures, électricité, etc.. qui ne devraient pas dépasser 400.000 francs. Il nous resterait donc environ 1.000.000 francs qui pourrait être utilisé pour l'amélioration des routes des centres, travail que Monsieur LASSERRE se proposait de réaliser dans de bonnes conditions (remise en état et goudronnage d'une partie). Nous avions prévu de commencer à Bias par l'entrée jusqu'au mât de pavillon et à Sainte Livrade, de faire surtout du nivellement remblaiement entre certains bâtiments où les eaux de pluies stagnent.

...../.....

J'attends votre accord sur ce programme pour le communiquer aux Directeurs des Centres et leur donner des instructions pour qu'ils traitent directement avec vous des réalisations./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 911 /D.D.

Sainte Livrade, le 14 Août 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Directeur du Centre d'Apprentissage
Vouneuil sur Biard
près Poitiers

- Vienne -

Monsieur le Directeur,

Par le Directeur du Centre d'Accueil du Vigeant, nous avons su toute la compréhension que vous avez manifesté à l'intention des jeunes rapatriés d'Indochine, que vous avez acceptés dans votre établissement.

En mission dans le Sud Ouest, j'ai constaté qu'aucun débouché n'était possible pour les candidats à une formation professionnelle. Nous avons dans la vallée du Lot deux centres d'accueil où sont hébergés une dizaine de jeunes garçons qui désireraient être admis dans un centre d'apprentissage, mais pour qui nous n'avons pu trouver de places dans les établissements du Sud Ouest

Les demandes de candidatures ont été adressées trop tard et tous les centres d'apprentissage des académies de Bordeaux et de Toulouse avaient fait leur plein, en général d'ailleurs après une sélection représentant un véritable concours.

C'est pourquoi j'ai recours à vos bons offices, vous recommandant la candidature de 4 jeunes garçons, âgés de 14 ans et 15 ans, ayant obtenu le C.E.P. en Juin dernier. Il s'agit des meilleurs éléments, désireux d'acquérir une bonne formation.

En vous remerciant pour ce que vous pouvez faire à leur intention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments reconnaissants./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 270 /D.D.

Sainte Livrade, le 13 Août 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Préfet
(3° Division)

- A G E N -

(Lot et Garonne)

OBJET : Fonds de la Caisse départementale scolaire.

Devant équiper deux nouvelles salles de classe du groupe scolaire du Centre d'accueil de Sainte Livrade, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire savoir si le reliquat des fonds mis à notre disposition pourra être adressé à l'ADOSOM (nous servant d'organisme de payement) avant la fin du mois d'Octobre.

La somme de 600.000 francs ayant déjà été versée à cette même association, le reliquat s'élève à 310.000 francs, somme qui couvrira les frais d'achat de mobilier de deux salles de classe.

L'installation de ces deux salles de classe s'impose pour la rentrée d'Octobre. Portant nos efforts sur les plus jeunes enfants, nous ouvrirons une nouvelle classe enfantine permettant de recevoir des élèves âgés de 4 ans.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 269 /D.D.

Sainte Livrade, le 13 Août 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Président de la Fédération des
Oeuvres Laïques
8bis, Boulevard Carnot, 8

- AGEN -
(Lot et Garonne

Monsieur le Président,

La Direction de la Santé nous ayant confirmé qu'il n'y avait plus d'interdite sanitaire au départ des enfants en vacances, nous avons réuni les chefs de familles dont les enfants doivent bénéficier d'un séjour dans vos centres de Colonie de vacance.

Le contrôle effectué par l'Assistante Sociale du Centre de Sainte Livrade nous a permis de déterminer ceux dont les dossiers étaient en règle :

MARCILESI Denise, 10 ans - Saint Jean de Luz.
CASABIANCA Marie France, 8 ans ½ - Bagnères.
BRETTE Denise, 12 ans - Saint Jean de Luz.
BRETTE Paul, 8 ans - Lik et Mixte.
GAZE Marie Ange, 12 ans
GAZE Louise, 11 ans
GAZE Monique, 9 ans
GAZE Cécile, 8 ans, toutes les 4 - Bagnères.

Par contre, les familles dont les noms suivent, n'avaient pas encore reçu de confirmation de votre part :

N'GUYEN Christian - 8 ans ½ - Cap Breton.
VANDJOUR Léon - 9 ans - Saint Jean de Luz
HACHETTE Laurent - 8 ans - Lit et Mixte.
LE PELLETIER Michel - 13 ans - Saint Lary.
LE PELLETIER Alain - 10 ans - Lit et Mixte.

Le départ de ces deux derniers avait été fixé au 25 Juillet, date à laquelle ils ne purent être mis en route en raison des consignes sanitaires, prescrites par le département de la Santé. D'autre part, au Centre de Bias, les 2 enfants DAX Lucette et Mariette, âgées de 9 et 10 ans, sont prêtes à partir à Cap breton, le 17 Août.

...../.....

..../....

Je sais l'effort que vous avez fait cette année pour recevoir quelques enfants rapatriés d'Indochine, effort que j'ai signalé à Monsieur le Préfet dans le rapport présenté le mois dernier en vue de prendre des dispositions pour l'année prochaine.

L'épidémie qui a éprouvé la vallée du Lot, a contrarié les départs du deuxième séjour aussi sommes-nous particulièrement désireux de faire tout notre possible pour que les quelques enfants dont les dossiers vous ont été adressés, puisse partir le 17 Août. A Sainte Livrade (Téléphone - 20) comme à Bias (téléphone 837 à Villeneuve), les Assistantes Sociales sont à votre disposition pour mettre au point les derniers détails non encore réglés.

En vous remerciant de faciliter que vous avez bien voulu nous accorder, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à notre reconnaissance./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 963/D.D.

Sainte Livrade, le 10 Août 1957.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service des Affaires
Sociales - 5ème Division
78, rue de Lille,

- PARIS - (VII°)

OBJET : Réception provisoire des travaux
de Sainte Livrade.

En réponse à votre lettre 1610-SO/D5 du 5 Août, j'ai l'honneur de vous confirmer qu'ainsi que je vous l'ai dit par téléphone, certains travaux de finition restaient à faire. Si l'entreprise DUMAS est intéressée à ce que soit établi le procès verbal de réception provisoire, il sera peut-être efficace de faire savoir que temps que les mêmes travaux ne seront pas achevés, nous ne signerons par cette pièce.

Ma dernière lettre de rappel à Monsieur DUMAS est datée du 2 Juillet 1957. Comme les précédentes, elle est restée sans effet./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 969 /D.D.

Sainte Livrade, le 10 Août 1957.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service des Affaires
Sociales - 5ème Division
78, rue de Lille,

- PARIS - (VII°)

OBJET : Foyer de jeunes filles à Paris.

Pour le mois de septembre, nous aurions plusieurs candidates désireuses de travailler à Paris. Je vous serai reconnaissant de bien vouloir me faire savoir de combien de places nous pourrions disposer au Foyer de jeunes filles./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 966 /D.D.

Sainte Livrade, le 10 Août 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Directeur de la Papeterie
de la Seine
161, Avenue de la République
à
NANTERRE
- (Seine) -

Monsieur le Directeur,

Au mois de Juin, nous avons pu vous présenter deux employés pour vos bureaux, Messieurs KEMPER et IGNATIO.

Apprenant que vous seriez disposé à embaucher d'autres personnes, nous sommes à votre disposition pour vous présenter des candidats tant pour vos bureaux que pour les ateliers.

En particulier, nous pourrions vous proposer des jeunes gen de 15 à 18 ans, ayant suivi les cours de nos écoles primaires et susceptibles de s'adapter répidement après un apprentissage dans vos établissements.

Si vous pouvez assurer l'hébergement de célibataires, nous aurons certainement de nombreux candidats pour divers emplois.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 965 /D.D.

Sainte Livrade, le 9 Août 1957.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef d'Etat-Major de la
5ème Région
(4° Bureau)
- TOULOUSE -

OBJET : Camp Scout à Mimizan.

Mon Colonel,

Faisant suite à l'accord de principe que vos services ont bien voulu nous communiquer aujourd'hui par téléphone, j'ai l'honneur de vous confirmer qu'avec l'autorisation des Directions de la Santé Publique des Landes et du Lot et Garonne, nous profiterons de la mise à notre disposition pour le mois d'Août du Camp Militaire de Mimizan, pour y installer le camp scout que nous devions ouvrir le 5 Août.

Nous nous proposons de transporter la troupe le lundi 12 Août pour une durée de 20 jours.

En vous remerciant pour toutes les facilités que vous avez bien voulu nous accorder, veuillez agréer, Mon Colonel, l'expression de notre reconnaissance./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 263 /D.D.

Sainte Livrade, le 12 Juillet 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales
5ème Division
78, Rue de Lille,
- PARIS - (VII°)

OBJET : Marché charbon.

J'ai l'honneur de vous transmettre les nouveaux prix proposés par les Etablissements MORILLON pour la livraison du charbon. Comme il fallait s'y attendre la hausse, ayant été accordée, on nous propose de nous livrer les quantités demandées.

J'ai néanmoins jugé oportun de contacter un autre fournisseur à qui nous pourrions prendre 20 ou 40 tonnes à livrer à Sainte Livrade où nous disposons de la place nécessaire pour stocker. S'agissant d'une fourniture de moins de 500.000 frs, il sera, je pense facile de la faire prendre en charge par les services financiers. Nous y gagnerons de bonnes relations avec un fournisseur susceptible de nous rendre service en cas de difficultés d'approvisionnement cet hiver.

Messieurs les Directeurs vous adresseront les factures au fur et à mesure des livraisons./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°262/D.D.

Sainte Livrade, le 12 Juillet 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Directeur des
Papeteries de Gascogne
MIMIZAN

- Landes -

Monsieur le Directeur,

Je me permets de vous rappeler ma visite à la fin de l'année dernière, alors qu'il était question d'installer un centre d'accueil pour des Français, Rapatriés d'Indochine, à MIMIZAN, Plage dans le camp militaire.

En partie, grace aux judicieuses informations que vous m'aviez fournies au sujet des possibilités d'emploi sur place, nous avons abandonné ce projet.

Par contre, nous sommes très heureux de pouvoir utiliser les lieux pour un camp scout, groupant uniquement des Français Rapatriés d'Indochine. Ils seraient très intéressés par la visite de votre usine et je vous serais très reconnaissant de bien vouloir le leur accorder.

Je sais que lors de son dernier passage, le Chef de la troupe a été très attiré par quelques petits billots de pin qui lui paraissaient devoir faire d'excellents p pieds de bancs ou de tables. J'espère que là encore, il vous sera possible de leur donner satisfaction à charger de réintégration une fois le camp terminé.

Avec tous mes remerciements pour ce que vous pourrez faire pour nos scouts, recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°261/D.D.

Sainte Livrade, le 12 Juillet 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Commandant, Chef d'Arrondissement
des Travaux de Daignac
7, Rue de Cursol,

- BORDEAUX -

Mon Commandant,

Avant d'entreprendre l'aménagement des cours des écoles, Monsieur LASSERE, ingénieur des Ponts et Chaussées, désirerait avoir une lettre de votre part, le chargeant de faire effectuer ces travaux. Nous avons déjà mis au point les réalisations à entreprendre; il se propose de vous adresser un devis dès le reçu de votre lettre. La dépense serait de l'ordre de 3 à 400.000 francs par centre.

J'adresse copie de cette lettre à Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales, en assistant sur la nécessité de faire mettre à votre disposition la totalité des fonds, soit 2 millions par centre, Nous avons des travaux assez importants à réaliser et il est urgent de les faire effectuer durant ce dernier semestre.

Veuillez agréer, Mon Commandant, mes meilleures salutations./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°260/D.D.

Sainte Livrade, le 12 Juillet 57.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Chef du Service des Affaires
Sociales - 5ème Division
78, rue de Lille,

- PARIS - (VII°)

OBJET : Classes de plein air

Les menaces d'épidémie étant écartées, j'ai repris avec le Département de la jeunesse et des sports, l'organisation de classes de plein air à BIAS et à SAINTE LIVRADE.

En principe, elles fonctionneront à partir du 1er Août et jusqu'au 15 Septembre, avec deux ou trois moniteurs par centre. Ces derniers seront hébergé dans les centres d'accueil, nourris au restaurant aux frais du service et percevront une gratification mensuelle de 15.000 francs. Il sera par ailleurs nécessaire de procéder à quelques menues dépenses de fournitures diverses, dont le total ne devrait pas dépasser 70.000 francs pour les deux centres./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°259/D.D.

Sainte Livrade, le 12 juillet 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Directeur
des Charbonnages Nord-Africains
D.J.E.R.A.D.A.

- MAROC -

Monsieur le Directeur,

Le nécessaire a été fait pour que les candidat à un emploi dans votre exploitation, établissent une fiche de renseignements. Les dossiers seront contrôlés par les Directeurs des centres d'accueil qui vous les adresseront directement.

Je suis persuadé que nous vous présenterons quelques candidat valables et demeurent à votre disposition pour toute information d'ordre général.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°258/D.D.

Sainte Livrade, le 12 Juillet 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Directeur
de la Société Air BOUGA
BLAGNAC

- Haute Garonne -

Monsieur le Directeur,

Ayant appris que vous recherdheriez des ajusteurs, j'ai l'honneur de vous proposer la candidature de trois Français, rapatriés d'Indochine, actuellement hébergés au centre d'accueil de Sainte Livrade-sur-Lot et Garonne.

Dans le cas où vous rechercheriez également du personnel, employé de bureau ou des chauffeurs, nous sommes à votre disposition pour vous présenter des candidats valables. Comme pour les ajusteurs, nous pourrions les envoyer à nos frais à Toulouse, pour être présentés.

Si votre établissement formait des apprentis, nous pourrions vous proposer de jeunes garçons de 14 et 15 ans, ayant obtenu ou présenté le CEP et qu'il n'est pas possible de placer dans des centres d'apprentissage scolaires en raison du manque de place. Ceux sont en majorité de jeunes métis, très appliqué, intéressés à la mécanique et au travail des métaux, qui doivent rapidement faire de bons ouvriers spécialistes.

A votre disposition pour tout renseignement que vous désireriez, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées./.

JR

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°257/D.D.

Sainte Livrade, le 12 Juillet 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

DIRECTEURS pour Messieurs les DIRECTEURS.

En application de la note 1363-80/DS, traitant de la suppression de secours chômage, durant la période de plein emploi des travaux saisonniers, vous voudrez bien considérer comme ces médecins ou sociaux, continuant à percevoir le secours chômage :

En plus, des femmes seules, mères d'un enfant de moins de 6 ans, les femmes seules, mères de 2 enfants de moins de 13, les femmes seules, mères de 3 enfants de moins de 15 ans. On doit en effet considérer la présence de ces mères comme nécessaire au sein des foyers.

Quant aux ces médicaux, ils seront définis en accord avec les Assistantes Sociales.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°256/D.D.

Sainte Livrade, le 12 Juillet 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Directeur
du journal "La Dépêche",
Service des annonces
57, Rue Bayard,

- TOULOUSE -

Monsieur le Directeur,

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir faire paraitre durant trois jours, dans l'édition régionale de Villeneuve-sur-Lot, l'annonce suivante : "Avis aux agriculteurs et conserveurs".

- L'Administration des Centres d'accueil de BIAS et SAINTE LIVRADE, signale à l'intention des employeurs agricoles que de nombreux Français, rapatriés d'Indochine, hébergés dans les centres d'accueil, recherchent du travail, en particulier de cueillette.

Pour tout renseignement, s'adresser aux Directeurs des Centres d'accueil, téléphone 20 à Sainte Livrade et 837 à Villeneuve pour Bias.

Les frais de publication seront réglés dès reçue votre facture, à adresse: en 4 exemplaires au nom du Service Social, Ministère des Affaires Etrangères, Centre d'accueil de SAINTE LIVRADE.

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°255/D.D.

NOTE pour Mademoiselle SERRE.

Vous voudrez bien vous assurez qu'une demande de bourse pour Mademoiselle MONSERAT, élève au collège de Villeneuve, a bien été adressée aux autorités compétentes.

En raison de la situation matérielle de l'intéressée, il convient de faire le nécessaire pour qu'elle obtienne une bourse de pensionnaire.

X

X X

Je vous rappelle également que je désirais avoir une note au sujet des trois cas médicaux dont je vous ai déjà entretenu : Mademoiselle SIMON, Monsieur LE QUANG CHIEN, Monsieur MONTOUH./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°234/D.D.

NOTE de SERVICE

Monsieur MAYET Arthur est recruté à titre essentiellement précaire et révocable pour une durée de deux mois, à compter du 15 Juillet 1957, pour servir comme employé de bureau en remplacement de Monsieur DE COSTA et WEISS, en congé annuel.

Il percevra une solde de : 19.161 frs net.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°254/D.D.

Sainte Livrade, le 12 Juillet 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Mademoiselle la Directrice
du collège de jeunes filles

- VILLENEUVE -

Mademoiselle la Directrice,

Faisant suite à notre entretien de la fin du mois de Juin, j'ai l'honneur de vous confirmer que nous avons fait le nécessaire pour que soient attribuées des bourses aux enfants ci-après, désignés admis par vos soins à l'entrée en classe de 6ème.

Il s'agit de Mademoiselle :

MANGEL Yvonne, née le 26.12.44 à Phôtrai - Pensionnaire
MANGEL Paulette, née le 26.12.44 " - "
LEBON Marie, née le 21.3.45 à Phu Nhuân - ½ pensionnaire
LATARGERE Monique, née le 16.6.45 à Hanoi - pensionnaire
CAZES Irena, née le 10.2.45 à Hanoi - ½ pensionnaire
BELMIMOUM Geneviève, née le 21.3.47 à Saigon - pensionnaire
TRAN BA VANG Marie, née le 5.3.45 - pensionnaire.

Toutes, domiciliées au centre d'accueil de Sainte Livrade.

Je retiens qu'il ne vous sera pas possible de recevoir de pensionnaires tant que vous ne disposerez pas de l'ancienne annexe du collège de garçons, mais que vous vous proposez en raison de la situation familiale de ces enfants de les prendre en pension dès que possible, vraisemblablement à la rentrée de Janvier.

Nous vous signalons en vue d'un ordre de priorité le cas de Melles LATARGERE & BELMIMOUN, pupilles de la nation et de Melle LEBON, pour qui il a été établi une demande de bourse comme demi-pensionnaire, alors que la pension est toute indiquée en raison de la situation matérielle et physique des parents. Nous écrivons par ailleurs pour faire transformer la bourse de cette dernière.

Nous nous occupons également de Mademoiselle MONSERAT, élève dans votre établissement de la classe de 3ème, pour quiuune bourse comme interne s'impose en raison de sa situation familiale et des bons résultats qu'elle a obtenus

Veuillez agréer, Mademoiselle la Directrice, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°253/D.D.

Sainte Livrade, le 11 Juillet 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Directeur
du cours complémentaire
- CASSENEUIL -

Monsieur le Directeur,

Faisant suite à votre entretien de la fin du mois dernier, j'ai l'honneur de vous présenter la liste des élèves sortant de nos écoles de BIAS et de SAINTE LIVRADE, désireux de poursuivre leurs études dans votre établissement.

Les élèves suivants ont obtenu le CEP cette année :

- RIBEIRO Denise, née le 18.6.43, demeurant à Sainte Livrade.
- MACHECOURT Nathalie, née le 31.1.43, demeurant à Ste Livrade.
- KHUE Edmond, né le 10.7.43, demeurant à Sainte Livrade.
- REVUE Marcel, né le 24.11.42, demeurant à Sainte Livrade.
- ROBERT Jacques, né le 4.6.43, demeurant à Sainte Livrade.
- TABORSKY Jean, né le 28.7.43, demeurant à Sainte Livrade.
- MARTEL Simone, née le 2.6.42, demeurant à Bias.

Le jeune CHEVTCHOUK Jacques, né le 13.2.44, Sainte Livrade, n'a pu être présenté au CEP et n'ayant pas encore 14 ans, mais tient la tête de sa classe et doit être un excellent élément.

Alima TAHIRA, née le 3.3.43 (Bias), très bonne élève de la classe de fin d'études, sérieuse, mais timide, devrait également être une excellente recrue.

Messieurs les Directeurs des centres d'accueil et Mesdames les Assistantes Sociales sont à votre disposition pour vous faire présenter ces enfant et vous fournir tous renseignements que vous jugerez utiles. J'ai fait savoir aux intéressés , aussi qu'à leurs familles qu'ils pourraient être acceptés comme demi-pensionnaires.

Avec mes remerciements pour les facilités que vous avez bien voulu nous accorder veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°252/D.D.

Sainte Livrade, le 11 Juillet 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre-Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Directeur du Centre
d'Apprentissage de
Blanquefort

- GIRONDE -

Monsieur le Directeur,

Plusieurs jeunes garçons, rapatriés d'Indochine dont les familles sont hébergées dans les centres d'accueil du Lot et Garonne, se seraient désireux d'entrer dans un centre d'apprentissage. En raison du grand nombre de candidats originaires du département, il n'a pas été possible d'assurer leur prise en charge par les établissements du Lot et Garonne pour ceux qui ont demandé les spécialités, mécanique, serrurier et électricité.

Sur les conseils de l'Orientation Professionnelle, j'ai l'honneur de vous écrire pour savoir s'il vous serait possible d'accepter quelques élèves ayant obtenir le CEP, cette anné.

Je vous serai très reconnaissant des facilités que vous pourrez nous accorder, me permettant de préciser que mon département a obtenu la promesse des Ministères du Travail et de l'Instruction Publique que le maximum serait fait à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°251/S.S.

- NOTE -

pour Messieurs les DIRECTEURS.

Vous voudrez faire le nécessaire pour que les jeunes gens, candidats pour l'usine textile de Fleury-sur-Andelle, soit mis en route le 4 Août sur Rouen via Paris. Il sera nécessaire d'aviser le Service Social de la F.O.M. pour qu'une Assistante Sociale facilite le transit de la gare d'Austerlitz à la gare Saint Lazare. Ces formalités et le bon de transport pourraient être à la charge de Sainte Livrade qui certainement, fournira le principal des candidats.

Se sont déjà fait connaître comme candidats :

- GAGNERON Guillaume, né le 10.1.42.

- SOUNDIRA Jules, né le 11.8.41.

- BRETTE Auguste, né le 4.11.40.

- LUONG MEU TRUAT Roland, né le 2.10.41.

- MAYET Richard, né le 21.11.41.

- PETEN André, né le 20.3.39.

Tous de Sainte Livrade./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°250/D.D.

Sainte Livrade, le 11 Juillet 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre-Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

Monsieur le Directeur
des
Etablissements [illegible] & Compagnie,
Fleury-sur-Andelle
(Eure)

Monsieur le Directeur,

Nous regrettons que le comportement de certains des jeunes gens que nous vous avions envoyés vous ait obligé à prendre des sanctions et à les renvoyer. Soyez persuadés qu'il s'agit d'un comportement inéfléchi, mais que les quatre individus contre lesquels vous avez pris une mesure sévère, mais que nous comprenons en raison de la nécessité de maintenir une discipline, auraient certainement fait de bons employés.

Pour ce qui est du remboursement des frais de transport, il ne m'est pas possible de vous donner satisfaction, ne disposant que de bons de transport et non de crédits pour couvrir ces frais. Si une telle nécessité se représente, il sera nécessaire de nous en aviser auparavant pour qu'un bon de transport vous soit adressé. Si vous le jugez nécessaire cette question de remboursement pourrait être présentée directement à Monsieur le Chef de Service à Paris.

Ainsi que je vous l'ai déjà exposé, je pense préférable d'accorder un mois de vacances scolaires aux jeunes gens désireux de travailler dans votre entreprise; aussi je vous propose de vous envoyer dès les premiers jours d'Août, 6 ou 7 autres candidats âgés de 15 et 16 ans. A moins d'avis contraire de votre part, nous les dirigerons sur Rouen le Lundi 5 Août, départ le 4 du Lot et Garonne.

Veuillez agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

C N°249/D.D.

Sainte Livrade, le 11 Juillet 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre-Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Directeur du Centre
d'Apprentissage
de Saint Jean d'Angely

- Charente Maritime -

Monsieur le Directeur,

Plusieurs jeunes garçons dont les familles sont hébergées dans les centres d'accueil, Français rapatriés d'Indochine, ont manifesté le désir d'entrer dans un centre d'apprentissage. En raison du grand nombre de candidats originaires du département du Lot et Garonne, il n'a pas été possible de trouver des places dans les centres d'apprentissage de ce département pour ceux qui ont demandé la spécialité mécanique et électricité.

Sur les conseils de l'Orientation Professionnelle, j'ai l'honneur de vous écrire pour savoir s'il vous serait possible d'accepter quelques élèves ayant obtenir le CEP. cette année.

Je vous serai très reconnaissant des facilités que vous pourrez nous accorder, me permettant de préciser que mon département a obtenu la promesse du Ministère du Travail et de l'Instruction Publique que le maximum serait fait à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°248/D.D.

Sainte Livrade, le 10 Juillet 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre-Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Mademoiselle l'Assistante Sociale
de Puteaux
Mairie de Puteaux

- SEINE -

Mademoiselle,

N'ayant pas de réponse à la lettre que vous avez adressée à Madame LETELLIER, Assistante Sociale du Centre d'accueil de Sainte Livrade, j'ai l'honneur de vous rappeler notre intervention au sujet du placement des enfants Saint Albain, pour lesquels nous vous demandions des adresses de pensions.

Les parents de l'intéressé pouvant le recevoir durant le mois de Juillet, il serait oportun de mettre au point rapidement cette affaire. Nous pensions faciliter les choses en vous demandant des adresses, mais si vous jugez préférable de traiter personnellement le détail de ce placement, nous vous adresserons directement cette famille qui rejoindra Paris le 15 Juillet.

Il s'agit d'un homme séparé de sa femme restée définitivement en Indochine. Il est sans ressources personnelles, mais doit facilement trouver un emploi à Paris, ses parents ayant déjà pris des dispositions à ce sujet.

Le seul point restant à solutionner, est le placement des deux enfants, âgés de 8 et 6 ans, pour qui il faudrait trouver une institution n'exigeant pas des frais de pension importants.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner les précisions que vous désirerez obtenir et vous serons reconnaissant de bien vouloir nous donndr une réponse, dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°247/D.D.

Sainte Livrade, le 9 Juillet 1957.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef d'Etat Major
de la 5ème Région - (4°Bureau)

- TOULOUSE -

O B J E T : Camp Scout à MIMIZAN

REFERENCE : Votre 2840/4/int.

Mon Colonel,

J'ai l'honneur de vous adresser l'attestation délivrée par le Département de la jeunesse et des Sports reconnaissant et autorisant le camp scout que grace à votre concours et votre bienveillance, nous pourrons ouvrir à Mimizan sur le terrain militaire.

Afin d'installer le matériel et les cadres, nous vous serions très reconnaissant de bien vouloir nous autoriser à séjourner dans le camp durant tout le mois d'août. La troupe des scouts ne dépassera pas quarante personnes, y compris les cadres.

Ces derniers seront représentés par Monsieur LEJEAL, responsable de la troupe et Monsieur ZEGANADIN, tous deux fonctionnaires et travaillant directement (Mr ZEGADANIN) ou simplement en rapport (Mr LEJEAL) avec notre service. Ils seront accompagnés de leurs femmes également, membres d'organisation de scoulisme. Pour favoriser leur installation et par crainte du mauvais temps, je pense qu'il sera possible de mettre à leur disposition 2 ou 3 bâtiments.

En vous remerciant pour toutes les facilités que vous avez bien voulu nous accorder, je vous prie d'agréer, Mon colonel, l'expression de notre reconnaissance./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°246/D.D.

Sainte Livrade, le 6 Juillet 1957.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Délégué du Service des
Affaires Sociales

- BORDEAUX -

J'ai l'honneur de vous faire connaître l'adresse de Monsieur MONTSERRAT, candidat à un emploi en MAURITANIE qui aurait trouvé un emploi permanent à BORDEAUX.

Monsieur MONTSERRAT

Mécanicien à l'E.R.G.G.

Entrepôt de Réserve Générale du Génie

VAYRES

par BORDEAUX

(Gironde)

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°245/D.D.

Sainte Livrade, le 6 Juillet 1957.

Monsieur le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales - 5ème Division
78, Rue de Lille,

- PARIS - (VII°)

Par lettre du 7 Juin, vous demandiez à Monsieur le Directeur du Centre d'Accueil de Sainte Livrade de faire parvenir au Directeur du Centre d'Accueil du Vigeant, les ampoules de 110 volts que nous détenons.

A moins qu'il n'y en ait utilisation immédiate au Vigeant, j'ai l'honneur de vous rappeler que j'avais l'intention d'utiliser ce matériel pour Bergerac. Nous éviterons des frais de transport et d'emballage./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 244 /D.D.

Sa inte Livrade, le 6 Juillet 57.

Monsieur le Délégué du Service des
Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Préfet
de
Lot et Garonne.

REFERENCE : Votre PV/YF du 19 Juin 1957.

O B J E T : Secours chômage.

Par lettre citée en référence, vous avez demandé à Monsieur le Directeur du Centre de Bias de vous fournir des informations sur l'attribution de secours pour chômage aux rapatriés d'Indochine.

J'ai l'honneur de vous adresser copie de la lettre par laquelle je traitais de cette question, lettre datée du 4 Mai et destinée à vos services.

Depuis cette date, aucun fait notable n'est venu modifier notre doctrine, si ce n'est que pour la période de plein emploi (travaux saisonnnies et conserves), nous envisageons de supprimer le secours chômage à tous les chefs de famille âgés de moins de 55 ans.

... DES AFFAIRES ETRANGERES
...ATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°243/D.D.

Sainte Livrade, le 3 Juillet 1957.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Etablissements RICOUDY - Ganterie
Sauveterre la Lémence.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 22 Juin, par laquelle vous me rappelez l'intérêt que vous apporteriez à organiser un atelier au centre d'accueil de Bias.

Je vous confirme que je suis toujours décidé à mettre immédiatement à votre disposition un appartement du centre. Il est certain que par la surveillance d'un chef d'atelier qualifié, vous obtiendrez une amélioration de la production Pour le moment, je ne pense pas qu'il soit opportun de faire un effort; vous n'ignorez pas que les travaux de cueillette ou de conserverie sont beaucoup plus rémunérateurs, aussi est-il bien naturel que la fabrication de gants à domicile soit quelque peu délaissée.

Je suis par ailleurs persuadé que l'ouverture d'un atelier au mois d'octobre, vous donnera satisfaction. Une nouvelle expérience tentée à la même époque à Sainte Livrade devrait aboutir.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°242/D.D.

Sainte Livrade, le 3 Juillet 1957.

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Directeur d'Usine Nouvelle
15, Rue Bleue
- PARIS - (9°)

Monsieur le Directeur,

Me référant à l'annonce B. 24532 publiée dans votre journal N°26 du 27 Juin courant, j'ai l'honneur de vous recommander très chaleureusement la candidature de Monsieur PATARD Charles, âgé de 53 ans, rapatrié d'Indochine, actuellement hébergé au centre d'accueil de Bias (Lot et Garonne).

Monsieur PATARD a une bonne instruction, (a obtenu le brevet élémentaire), une très bonne présentation et des références de premier ordre. Il a une grande expérience comme employé de bureau, tant en matière de comptabilité que comme secrétaire.

De 1931 à 1944, secrétaire comptable aux mines de Phan Ne (TONKIN).
1947 à 1951, chef de bureau du secrétariat au Commissariat de la R.F. en Nord Viêtnam.
1953 à 1956, secrétaire comptable à la Poste militaire en Indochine.

Marié, père de 3 enfants à charge, Monsieur PATARD serait disponible immédiatement.

Attachant beaucoup de prix au logement, Monsieur PATARD serait intéressé par toute autre proposition d'employé de bureau.

Je profite de cette occasion pour vous demander s'il nous serait possible de faire publier dans votre journal, une liste de demandeurs d'emploi intéressant, l'industrie et concernant des rapatriés d'Indochine, présentement hébergés dans nos centres d'accueil.

En vous remerciant pour ce que vous pourrez faire pour nous aider à reclasser les Français rapatriés d'Indochine, actuellement sans emploi, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à mes sentiments reconnaissants./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°241/D.D.

Sainte Livrade, le 3 Juillet 1957.

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales - 5°Division
78, Rue de Lille,
- PARIS - (VII°)

OBJET : Personnel d'encadrement des centres d'accueil

Le tableau ci-joint fait ressortir qu'à Bias et surtout à Sainte Livrade, nous n'aurons pour ainsi dire pas de cadre du service administratif durant le mois d'Août. Quant au service médical, il peut être réduit à le plus simple expression, si nous connaissons de nouvelles difficultés à Bias.

Personnellement, je partirai en congé de cure à Cantéret, le 14 Juillet pour 24 jours environ, je ferai mon possible pour être de retour le 8 Août et prendre les dispositions nécessaires pour prendre en charge les questions financières de Sainte Livrade, (je me ferai remettre une avance par Monsieur ALQUIER, lui laissant la responsabilité de la caisse). Monsieur ZEGANADIN viendra passer une semaine à Cleval sur fin Août, début Septembre pour que soient effectuées les formalités de l'échéance mensuelle.

Je veux bien faire le chef de centre, mais il est inconcevable que les services financiers et la direction du personnel n'apportent pas immédiatement une solution à la pénurie de cadres qui nous menace. Je n'expose ici que les difficultés dues aux congés, mais il faut tenir compte de ce que le départ de la plupart des fonctionnaires sur le point d'être reclassés dans les services de la sureté et des contrôles économique (Messieurs LAGAILLARDE, WARRETTE, ZEGANADIN et même Monsieur ALQUIER) peuvent nous quitter dans les deux mois, soit juste après la période des congés.

Pour assurer un service normal, il est donc absolument urgent de mettre en place du personnel de remplacement.

12

DEPARTS EN CONGE.

SAINTE LIVRADE :

Monsieur ALQUIER 8 Août au 8 Septembre.

Monsieur ZEGANADIN mois d'Août à MIMIZAN avec camp scouts.

Madame LETELLIER pas de congé durant l'été.

Madame PECONTAL congé de maternité en Août et Septembre - Peut être jusqu'au 15 Septembre. Remplacement assuré.

Secrétaire Dactylo en service depuis 1 mois.

Messieurs WEISS et DE COSTA prendront leurs congés en Octobre et Juillet.

B I A S :

Monsieur PICAUDE - congé fractionné.

Monsieur LAGAILLARDE - 5 Août au 20 Août et 15 jours avant son reclassement

Monsieur WARRETTE du 1° au 15 Juillet et 15 jours avant son reclassement.

Mademoiselle SERRE du 15 Juillet au 16 Août.

Melle FOURCADE après le 15 Août.

Secrétaire dactylo - congé lors de son remplacement.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°240/D.D.

Sainte Livrade, le 3 Juillet 1957.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Société des charbonnages
Nord - Africains
DJERADA
- MAROC -

Monsieur,

En mission dans le sud ouest pour le reclassement des français rapatriés d'Indochine, je viens de prendre contact avec Monsieur DUPAS à Angers à qui j'ai adressé le télégramme ci-joint.

Dans les centres d'accueil de la vallée du Lot, nous hébergeons des chefs de famille (plus de 2.000 personnes) dont certains ont manifesté le désir de travailler dans votre entreprise au Maroc. Très intéressés par l'octroi du logement, nous avons déjà une douzaine de candidats susceptibles de gagner le Maroc immédiatement. S'agissant de coloniaux dont les familles souvent métis, sont habituées aux climats tropicaux, il ne devrait y avoir aucune difficulté d'acclimatement. Certains sont des anciens employés des mines du Tonkin et devraient s'adapter immédiatement aux travaux que vous leur confierez.

A votre disposition pour étudier toute mesure susceptible ou faciliter votre recrutement, je vous signale la présence d'excellents employés de bureaux comptables.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 238 D.D

NOTE pour Messieurs les DIRECTEURS des centres.

Ayant obtenu l'accord de Paris et de Marseille au sujet de l'hébergement gratuit des rapatriés quittant les centres d'accueil pour travailler à Marseille, vous voudrez bien me faire parvenir dans les meilleurs délais la liste des candidats.

Je précise à nouveau qu'il ne sera retenu que les demandeurs d'emploi, désireux de s'installer définitivement à Marseille et par conséquent d'y rechercher un logement pour leurs familles.

La qualification professionnelle des candidats sera nettement définie et je me réserve de décider du départ en fonction des possibilités de reclassement sur place.

Les avantages seront les suivants :

1°)- Voyage jusqu'à Marseille aux frais du service par bon gratuit de transport SNCF. (uniquement SNCF).

2°)- Hébergement gratuit en centre d'accueil de la FOM ou autre organisme similaire, durant deux mois. Les frais de nourriture resteront à la charge de l'intéressé.

Hébergement payant pendant deux mois supplémentaires(à raison de 360 fr par jour, nourriture comprise pour le centre d'accueil de la FOM).

Les candidats devront avoir très exactement connaissance de ces conditions et s'engager à les respecter.

Ils devront avoir conscience que par cette action, nous cherchons à faciliter leur reclassement dans le lieu de leur choix, mais qu'à Marseille, comme ailleurs, l'obtention d'un logement est chose très difficile, nécessitant la constitution d'un petit capital. C'est dire qu'il est illusoire de trouver du travail à Marseille si on ne dispose pas d'un peu d'argent ou si on n'est pas décidé à faire l'effort nécessaire pour en économiser et le consacrer à l'achat d'un appartement ou du droit de bail./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 237/D.D.

Sainte Livrade, le 2 Juillet 1957.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur D U M A S
Entrepreneur
de
- SAINTE LIVRADE -

Monsieur,

J'ai le regret de vous rappeler que contrairement aux promesses faites, nous attendons toujours que certains petits travaux soient réalisés tant à Bias qu'à Sainte Livrade.

Votre équipe a quitté ce dernier centre sans avoir mis en place les socles des pompes à main, laissant ces engins inutilisables, alors qu'avec les grosses chaleurs, nous en aurions le plus grand besoin. La liste qui vous a été fournie pour les travaux restant à effectuer, demeure toujours valable.

D'autre part, je vous prie de bien vouloir me faire savoir si le devis d'aménagement de la salle de réunion de Bias a été établi et envoyé à la Direction des travaux du Génie de Bordeaux, Section de DAIGNAC, ainsi que je vous l'ai demandé de toute urgence par lettre du 20 Juin .

Enfin, je vous rappelle à nouveau que j'attends le décompte des travaux effectués au titre du marché "évacuation des eaux usées" du centre de Sainte Livrade./.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

JR

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°236/D.D.

NOTE pour Messieurs les DIRECTEURS des centres.

Lors de mon dernier passage à Paris, Monsieur le Chef de Service m'a fait savoir qu'il convenait de présenter l'octroi d'une indemnité de réinstallation aux Chefs de famille quittant les centres d'accueil, comme un secours exceptionnel. Par conséquent, il ne s'agit pas d'une indemnité attribué automatiquement, mais d'un secours qui ne sera accordé qu'après rapport établi par vos soins et décision de la Commission ministérielle compétente.

Par ailleurs, il convient de noter que des Préfectures ou Mairies pourvont attribuer des indemnités aux rapatriés qui s'installaient sur leurs territoires. Il nous appartient de favoriser de telles donnations, aussi pour tous cas de réinstallation d'une famille hors des centres d'accueil, vous voudrez bien me transmettre une requête de cet ordre, afin de recommander les intéressés aux autorités municipales et départementales et obtenir si possible, un aide pour leur installation.

Soit transmis à titre de compte rendu à Monsieur le Chef de Service des Affaires Sociales, note à Messieurs les DIRECTEURS des centres d'accueil sur l'attribution d'indemnités de réinstallation en insistant sur tout l'intérêt qu'il y aurait à accorder des sommes suffisamment conséquentes pour encourager le départ des centres. Je vous confirme que Monsieur DINH VAN CAN a bien perçu une somme de 60.000 francs pour son installation à RAFFORD./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 135/D.D.

NOTE pour Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales.

Hier matin, dimanche 30 Juin, Monsieur le Préfet de Lot et Garonne, accompagné de Monsieur CAILLAVET, député du département, a visité les centres d'accueil de Bias et de Sainte Livrade.

Visite officielle, mais sans protocole, Monsieur le Préfet désirait se rendre compte rapidement des installations et avoir une idée générale. Ces deux personnalités semblent avoir été très favorablement impressionnées et je n'ai relevé aucune observation ou réflexion, ayant un semblant de critique. Sachant l'intérêt que Monsieur CAILLAVET avait témoigné à l'égard de certains rapatriés et tenant compte de ce que Monsieur le Préfet avait demandé des précisions sur le reclassement, j'ai insisté sur les difficultés que nous avons rencontrées cet hiver en raison l'impossibilité de trouver sur place, l'emploi désiré par chaque rapatrié.

Faisant ressortir par quelques exemples précis que nous avions déjà obtenu de bons résultats et que les rapatriés travaillaient au développement de l'économie locale, j'ai toutefois souligné la nécessité d'être patient de laisser aux chefs de famille le temps de se rendre compte effectivement des conditions de vie dans la métropole que beaucoup découvraient. Pendant aux récriminations présentées à Monsieur CAILLAVET, j'ai fait valoir que si nous laissions accomplir à des expériences individuelles vouées à l'échec, c'était en raison de la nécessité de mettre les intéressés en face de leurs responsabilités et que de même, il nous fallait de temps en temps nous montrer strict et sévères.

Pour ce qui est de l'avenir, j'ai cru bon de rassurer par le Préfet sur la dispersion de bon nombre de familles faisant néarmoins ressortir que l'un des deux centres où se retrouveront les inaptes à tout recasement professionnel ou d'hébergement, demeurerait encore dans plusieurs années, sous cette forme ou sous une autre.

Sensible à la nécessité de résoudre le problème de l'hébergement des rapatriés, ayant trouvé du travail dans le département, Monsieur le Préfet s'est proposé de revoir les possibilités de construction près des lieux de travail (Sauveterre la Lémance).

Terminant par une visite de quelques appartements et du groupe scolaire, je crois qu'ains l'a déclaré Monsieur le Préfet, nos visiteurs ont emporté une bonne impression sur l'action qui était menée et sur le cas que pose la présence des rapatriés d'Indochine. Les facilités actuelles dûes à la bonne saison, ne sont pas étrangères ou bon esprit de la majorité des rapatriés, de même que l'effort collectif accompli en particulier à Sainte Livrade, pour le nettoiement des centres à facilité cette bonne impression./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 234 /D.D.

Le Délégué du Service des Affaires Sociales
du Département des Relations
avec les Etats Associés
Ministère des Affaires Etrangères

A

Mademoiselle HOUSSAY
Assistante Régionale
85, Quai de la Fosse,

- NANTES -

OBJET : Famille NORBERT François, SAIGON

Par lettre du 11 Juin, vous avez demandé à Monsieur le Préfet de Lot et Garonne s'il serait possible d'héberger dans un des centres d'accueil de notre Service, la famille NORBERT François, actuellement à SAIGON et dont le Chef de famille est actuellement élève de l'Ecole de Navigation de Nantes.

Pour tout cas intéressant des rapatriés d'Indochine, je vous recommande d'écrire directement à Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales, seule autorité ayant entres autres dans ses attributions les décisions d'affectation dans les centres d'accueil.

En ce qui concerne la famille NORBERT François, je ne pense pas qu'une telle mesure soit possible, en tout cas, elle sera fonction de l'enquête faite à SAIGON par les Services du Département des Relations avec les Etats Associés. En principe, seules les familles rapatriées aux frais de l'Administration sont hébergées dans les centres d'accueil.

Une mesure exceptionnelle peut cependant être prise, mais alors il serait nécessaire de fournir quelques précisions à Monsieur le Chef de Service.

Situation actuelle de Monsieur NORBERT, date de fin des études, diplome assuré, situation matérielle escomptée à la fin des études.

Adresse de la famille à SAIGON.

Le dossier est transmis à Monsieur le Chef de Service.

Veuillez agréer, Mademoiselle, l'expression de mes sentiments distingués./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 232/D.D.

Sainte Livrade, le 22 Juin 1957.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur AUGERE
à
Sauveterre la Lémance.

Monsieur,

Monsieur RENOIR étant considéré comme définitivement reclassé dans votre entreprise, nous lui avons fait savoir qu'il devrait remettre à notre disposition l'appartement qu'il occupe au centre d'accueil de Sainte Livrade. Nous ayant demandé un nouveau délai et nous assurant qu'un logement serait mis à sa disposition par vos soins à bref délai, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous préciser à quelle date, vous pensez pouvoir donner satisfaction à Monsieur RENOIR;

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 232 /D.D.

Sainte Livrade, le 22 Juin 1957.

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Directeur de la Main-d'Oeuvre

- AGEN -

OBJET : Reclassement diminués physiques.

Deux amputés hébergés dans les centres d'accueil désireux de reprendre une activité, j'ai l'honneur de vous transmettre les fiches de renseignements les concernant, pensant qu'il vous sera possible de leur donner satisfaction en vertu des textes pris en faveur de tels cas.

Ceux sont Messieurs :

- MAUMONT Pierre, demeurant au centre de Sainte Livrade.
- et LE VAN NHAN François, demeurant au centre de Bias.

Pourrait également rentrer dans la même catégorie, Monsieur LE QUANG CHIEN Nicolas, atteint de surdité et sur le point d'être appareillé./.

FICHES DE RENSEIGNEMENTS.

MAUBERT Pierre - 36 ans, marié 2 enfants âgés de 10 à 15 ans.

Amputé du bras droit - oeil gauche atteint - Blessures consécutives à l'explosion d'une grenade, alors qu'il était en service à la Police d'Hanoï, Police Vietnamienne.

A fait une demande de pension adressée par ses soins au Ministère des Affaires Etrangères, le 30 Janvier 1957.

Avisé par lettre 6346 BB4 du 15 Mai 57, signée HORIZON que sa requête était transmise à Saigon l'Ambassade suivant l'affaire. Ne touche et n'a touché aucune indemnité au titre de blessé.

Possibilités de reclassement :

Ecrit correctement en Français - S'exprime très bien - Bonne présentation - Ne se sent pas fatigué et peut accomplir des déplacements sans fatigue; doit pouvoir remplir toute fonction genre planton, concierge; peut même faire un petit travail d'écriture, enregistrement de courrier, etc.

LE VAN NHAN François - 53 ans - marié 1 enfant de 12 ans.

Amputé de la jambe gauche à la suite d'un accident - Sans pension - Appareillé, mais marche avec difficulté.

Possibilités de reclassement : Ex concessionnaire commercial de la Shell pour la province du haut Tonkin. A une bonne expérience commerciale en matière carburants - Etait seulement en relation avec le Directeur de la Shell d'Hanoï et ne peut faire jouer de relations pour reprendre une activité dans cette société. Appuyé par les Services de la Main-d'Oeuvre ou les Services Sociaux devrait pouvoir obtenir une place.

Bonne présentation; s'exprime très correctement.
Peut faire un caissier ou secrétaire commercial.

LE CHANG CHIEM Nicolas - 37 ans - marié 1 enfant.

Atteint de surdité, mais appareillable. Se dit assez résistant et bien acclimaté; de constitution tout juste moyenne. Présentation passable.

A une instruction convenable et une très bonne expérience comme comptable, dactylo - Valeur professionnelle permettant un reclassement dès qu'il aura un appareil amplificateur de son./.

STERE DES AFFAIRES ETRANGERES
LATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 931 /D.D.

Sainte Livrade, le 21 Juin 1957.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur l'Ingénieur des mines
Cité Administrative

- A G E N -

Monsieur l'Ingénieur,

Faisant suite à ma récente visite à votre bureau, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire savoir si nous pouvons limiter l'équipement siège des deux camionnettes Citroën dont nous disposons pour les centres d'accueil de Bias et de Sainte Livrade à l'installation d'une banquette derrière les sièges du chauffeur. Cette banquette serait fixée comme celle que vous avez grécé pour le véhicule identique de l'EDF d'Agen, faisant toute la largeur du véhicule, les voyageurs face à l'avant.

Les renforts existants faisant 53 cm de haut et 25 de large, situés sur les côtés de la plate forme dans le sens de la longueur nous paraissent suffisants tels quels, étant utilisés excéptionnellement comme sièges.

En fait, nous transportons rarement plus de 5 ou 6 passagers à la fois et apprécierions d'éviter une dépense qui ne nous parait pas nécessaire pour l'aménagement de deux banquettes supplémentaires. Cependant, nous voudrions être autorisés à effectuer de brefs parcours avec une douzaine de passagers.

A votre disposition pour vous faire présenter les véhicules, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ingénieur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 230 /D.D.

Sainte Livrade, le 21 Juin 1957.

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Préfet de Lot et Garonne

OBJET : Allocation spéciale aux aveugles.

J'ai l'honneur de vous transmettre le dossier établi pour Mademoiselle CASABIANCA, aveugle actuellement hébergée au centre d'accueil de Sainte Livrade.

Il s'agit d'un cas social nettement défini, puisque l'intéressé, par suite de cécité, est incapable d'accomplir un travail lui permettant de subvenir à l'entretien de son foyer (un enfant de 8 ans à charge), qu'elle n'a aucune ressource personnelle et que son état justifiait la présence d'une tierce personne.

Il ne m'appartient pas de déterminer son acuité visuelle, mais les nombreuses visites, faites inopinément à son domicile attestent qu'elle se comporte en aveugle total, recourant à sa fille pour la guider dès qu'elle sort de son appartement. Chez elle, elle s'efforce d'assurer des travaux ménagers, mais des erreurs flagrantes, l'état de malpropreté prouvant qu'il s'agit bien d'une aveugle qui devrait être hospitalisée.

Elle s'y est opposée, préférant garder sa liberté d'action et nous obligeant à l'héberger au centre d'accueil.

La seule possibilité que nous avions de lui procurer quelques subsides était de lui accorder le secours équivalent à l'allocation chômage, octroyé pendant un an aux rapatriés sans travail. Mais il convient bien de noter que ce secours est attribué comme secours d'attente en vue de régulariser les situations des rapatriés (reclassement, liquidation de retraite, allocation vieillesse, etc.).

L'application de la loi Cordonnier doit permettre d'accorder à Mademoiselle CASABIANCA une allocation, lui permettant d'entretenir son foyer. Dès que nous jugerons possible de lui faire entendre raison, nous tâcherons d'obtenir de l'intéressée qu'elle se rende dans un établissement hospitalier approprié, sa fille étant confiée à une institution chargée de son éducation./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 229 /D.D.

- NOTE -

de Service à Messieurs les DIRECTEURS.

En rapport avec Mesdames les Assistantes Sociales, vous voudrez bien me faire parvenir un état des jeunes filles qui désireraient bénéficier d'un hébergement au foyer de Paris.

Indiquer succinctement des capacités et les désirs de reclassement des candidates./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 928/D.D.

Sainte Livrade, le 20 Juin 1957.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur D U M A S
Entrepreneur
de
- SAINTE LIVRADE -

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous rappeler que certains petits travaux de finition sont toujours à réaliser au centre d'accueil de Sainte Livrade, j'espère qu'ainsi que vous nous l'avez promis une équipe en sera chargée dès la semaine prochaine.

J'insiste à nouveau sur l'intérêt que nous apportons à faire réaliser dans les meilleurs délais, l'agrandissement de la salle de réunion de Bias. Pour cela, il est urgent que vous adressiez un devis à Monsieur le Chef de la Section du Génie à Bordeaux.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

JR

P.S j'attends toujours le marché (saisir) évacuation des eaux usées

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 227 /D.D.

Sainte Livrade, le 20 Juin 1957.

— NOTE —

pour les DIRECTEURS des Centres./.

Ainsi que je vous en ai déjà informés, j'ai pris contact avec les syndicats de la conserve et différents industriels ou coopératives. Mon but était de favoriser le recrutement dans les centres d'accueil, et de normaliser le recrutement de la main-d'oeuvre, réservant à Bias les demandes émanant d'employeurs installés à Villeneuve (à l'exception des Etablissements SANCHOU). Ainsi je vous demande de me tenir informer de toute demande d'embauchage, ou si je suis absent d'en aviser directement votre collègue dans le cas où vous seriez saisi d'offres d'emploi émanant d'un industriel installé hors de la région qui vous est réservée.

Dès que j'aurai groupé toutes les demandes des conserveurs de Villeneuve, je verrai avec le syndicat comment organiser si nécessaire, le transport. J'ai pensé préférable de favoriser le placement de nos gens dans divers entreprises plutôt que de les grouper chez un ou deux employeurs.

Ont déjà répondu favorablement :
les Etablissements LARROCHE pour 20 à 25 personnes
GAYRAUD pour une dizaine
qui prendront directement contact avec Monsieur le Directeur de Bias et se chargeront personnellement du transport des employés.

Rien de particulier pour Sainte Livrade où la Cooplot et SANCHOU recruteront du personnel, au moins aussi nombreux que l'an dernier.

Je vous tiendrai au courant des propositions qui me seront faites, espérant que des demandes fermes vous seront adressées par Villeneuve, Tonneins, Villefranche du Périgord et même Eymet.

J'ai insisté auprès des coopératives et des conserveurs pour qu'ils nous réservent la plus grande quantité possible de haricots verts à ébouter, faisant valoir que les familles hébergées dans les centres, sont susceptibles d'accomplir ce travail très aisément. Pour intéresser les employeurs, j'ai proposé de mettre à leur disposition pour le stockage et la distribution des légumes des locaux, soit hangar, soit appartements vides. Précisant par ailleurs que nous serions déchargés de toute responsabilité concernant le stockage, mais qu'il nous serait facile de leur présenter quelqu'un de sérieux, pouvant être chargé du contrôle et de tenir une comptabilité de distribution./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 996 /D.D.

Sainte Livrade, le 20 Juin 1957.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur l'Ingénieur
des Ponts et Chaussées

- VILLENEUVE - /Lot.

Monsieur l'Ingénieur,

Dans le courant du trimestre dernier, vous avez bien voulu étudier les possibilités d'amélioration des cours des groupes scolaires, installés dans les Centres d'accueil de Sainte Livrade et de Bias.

Disposant de sommes importantes pour l'entretien et l'aménagement des centres, je vous serai très reconnaissant de bien vouloir me faire savoir dans quelles conditions vous nous proposez de réaliser ou de faire réaliser ces travaux. Il y aurait urgence à mettre au point un programme en vue d'affectuer ces aménagements durant les grandes vacances.

En vous remerciant de bien vouloir vous occuper de cette affaire, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ingénieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°225/D.D.

Sainte Livrade, le 19 Juin 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

Monsieur le Délégué du Service Social de la F.O.M.

- MARSEILLE -

De l'enquête faite ces jours-ci au sujet du reclassement des Rapatriés hébergés dans les centres, il ressort que de nombreux chefs de famille sont attirés par Marseille. Les possibilités de travail, le climat et les attaches familiales ou amicales sont des raisons valables, alors que les difficultés de logement ne semblent pas plus grandes qu'ailleurs, moins même en comparaison de celles rencontrées à Bordeaux.

Aussi ai-je l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire savoir dans quelles conditions nous pourrions faciliter le séjour des chefs de famille qui, ayant laissé leur famille dans un centre d'accueil, travaillent à Marseille et recherchent un logement.

Il ne s'agirait naturellement que d'aider ceux qui ont un emploi ou ceux dont nous sommes certains du désir de se recaser.

Tenant compte de ce que nous avons fait à Bordeaux et à Bergerac, il me semble qu'il serait opportun de retenir les principes suivants :

Assurer l'hébergement gratuit aux rapatriés qui se rendent à Marseille avec une offre d'emploi personnelle (nécessité de prouver au départ du centre d'accueil, qu'ils sont candidats à un emploi qui leur est offert) et à ceux qui partis de leur propre initiative, vous présentent un certificat d'embauche. Donc le bénéfice de l'hébergement gratuit ne serait pas assuré au départ du centre d'accueil à ceux qui se rendent à Marseille sans notre accord, mais s'ils réussissent à se reclasser, vous serez juge de le leur accorder. Nous éviterons ainsi dans une certaine mesure les départs non préparés qui engendrent souvent des frais de voyages inutiles.

S'agissant d'honneurs seuls, un simple dortoir serait suffisant, mais dans le cas où vous ne pourriez disposer d'un tel local, je pense que le service prendrait à sa charge les frais de chambre jusqu'à concurrence de 5.000 francs par mois, par exemple si cette somme vous parait correspondre à la location d'une chambre modeste.

...../.....

Ainsi que nous l'avons fait à Bordeaux ât à Bergerac, le concours des services de la main-d'oeuvre nous aidera à trouver des emplois. L'hébergement provisoire des candidats à un emploi étant résolu, je me propose de vous adresser les fiches des volontaires pour leur reclassement à Marseille.

J'adresse copie de cette lettre à Monsieur le Chef de Service (5ème Division) pour que vu l'intérêt de mettre rapidement au point cette question, une décision soit prise dans les meilleurs délais.

Il y aura peut-être intérêt à limiter dans le temps le bénéfice de l'hébergement gratuit, encore que s'agissant de chefs de famille, il soit certain qu'une fois assurés d'un emploi, ils fassent le nécessaire pour reconstituer leur foyer familial.

Restera à les aider à se procurer un logement, mais quelque soit la difficulté en la matière, il serait de bonnes politiques de les aider à résoudre les difficultés que pose leur reclasement. Et ce serait là les premières facilités à leur accorder./.

JR

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°224/D.D.

Sainte Livrade, le 18 Juin 1957.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Président de la Coopérative
de cultures mécaniques de la Crau
de la Camargue
6, Rue Plan de la Cour - ARLES.
(Bouches du Rhône)

Monsieur le Président,

Je me permets de vous écrire pour vous recommander la candidature de Monsieur MAYER, métis indochinois, actuellement hébergé au centre d'accueil de Bias et qui recherche un emploi stable dans l'agriculture.

Âgé de 33 ans, marié, père de 4 enfants, il doit faire un excellent mécanicien agricole et lorsqu'il se sera adapté aux méthodes métropolitaines, un bon chef de cultures.

Il est sorti de l'école d'Agriculture du Tonkin après 4 ans de cours. Il fit 2 années d'application, puis fut mobilisé. Dans l'armée il a appris le métier de mécanicien et pourrait être reclassé dans cette profession, mais préférant revenir à l'agriculture, il devrait trouver une place, soit de conducteur d'engin, soit de mécanicien dans une grande exploitation, lui permettant de se familiariser avec les cultures françaises.

Monsieur MAYER est digne d'intérêt et qu'on lui fasse confiance. Courageux, désireux de reprendre le plus tôt possible une activité, je suis persuadé qu'il doit donner satisfaction à tout employeur.

Avec mes remerciements pour ce que vous pourrez faire pour lui, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 227/D.D.

Sainte Livrade, le 17 Juin 1957.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Directeur des
Etablissements Morel.-.

Monsieur le Directeur,

Dès notre entretien téléphonique, comprenant que vous attachiez du prix à ce que les jeunes gens que vous devez prendre comme apprentis, se rendent à Fleury sur Andelle le plus tôt possible, j'ai pris des dispositions pour les mettre en route, le vendredi 28 Juin.

Comme je vous l'ai exposé, certains sont encore en classe et il était préférable de leur laisser le bénéfice d'une année scolaire complète.

Aucun des candidats que nous vous envoyons par ce premier convoi n'est orphelin. Cependant, je vous recommande de faire passer la correspondance ayant trait à des affaires d'ordre général et destinée aux parents, par l'intermédiaire des Directeurs des Centres D'accueil. Même pour des questions médico-sociales, il y a intérêt à ce que les Assistantes Sociales soient au courant, ne serait-ce que pour conseiller les intéressés.

Nous ferons supporter par le Service Social les frais de transport S.N.C.F. Partant le vendredi soir de Lot et Garonne, les 6 ou 7 jeunes gens que nous vous envoyons, arriveront à Fleury via Paris. Il serait opportun de me faire savoir le train le plus direct entre Paris et Fleury.

Je pense qu'en cas de satisfaction de votre part, nous pourrons rechercher de nouveaux candidats parmi les jeunes garçons ayant échoués aux examens d'admission dans les écoles de formation professionnelle, mais pensant préférable de leur laisser un ou deux mois de vacances, je me propose de revoir cette question en Août.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées./.

P.S. En plus des six jeunes gens déjà nommés, nous vous enverrons le frère aîné du jeune CLEMENCEAU.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 221 /D.D.

Sainte Livrade, le 17 Juin 1957.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, Rue de Lille

PARIS (VII°)

OBJET : Marché charbon.

Après plusieurs réclamations, je reçois ce jour la réponse des Etablissements MORILLON d'où il ressort que la fourniture des 250 tonnes de boulets demandée pour la campagne été 57 - hiver 58, ne peut nous être assuré par le Bassin des Cevennes.

En raison de l'intérêt financier (économie de 2.000 frs par tonne) et qualitatif, j'ai l'honneur de vous suggérer d'intervenir directement auprès des charbonnages de France à Paris, pour qu'en moins, une partie de nos besoins soit satisfaite par les houillères des Cevennes.

J'ai demandé aux Etablissements MORILLON d'inclure dans les propositions qui vous sont adressées pour établissement du marché, les prix du Coke, produit que nous aurons intérêt à nous procurer pour les poêls de grande taille. Ce combustible est moins cher que les treblets du littoral et en principe, nous n'aurons pas de difficultés de livraison. Son achat ne sera néanmoins intéressant que si nous manquons de boulets des Cevennes Dans le cas où votre démarche auprès de la Direction des charbonnages de France n'aboutirait pas, il serait urgent de me le faire savoir afin d'obtenir la couverture des quantités qui nous sont nécessaires par les fabriquants de boulets de Bordeaux (tréblets du littoral).

Malgré les difficultés présentes et l'effort accompli pour l'exportation, je pense que les houillères des Cevennes pourraient nous assurer d'une quantité notable, si ce n'est immédiatement au moins en Août-Septembre, date à laquelle il faudra de toute façon constituer nos stocks d'hiver./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N°220/D.D.

Sainte Livrade, le 15 Juin 1957.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Colonel, Directeur
de l'Ecole d'Enfants de Troupe
d'AUTUN.

Monsieur le Directeur,

A partir de cette année, il a été mis fin au recrutement spécial, dont bénéficiaient les rapatriés d'Indochine qui étaient acceptés dans votre école, suivant les normes du recrutement de l'ex école de Dalat.

Aussi l'effectif des eurasiens admis cette année, sera-t-il certainement fort réduit, cela en fonction des difficultés de l'examen d'entrée et non du désir de nombreux parents heureux de vous confier leurs enfants.

Cependant, nous avons été étonné d'apprendre que le jeune FLORIDOR Jean, né le 8 Août 1946, élevé de la classe du cours élémentaire 2ème année, avait été convoqué officiellement par les soins de l'Etat Major de Bordeaux pour se présenter à l'examen d'entrée des écoles d'enfants de troupe; ceci suite à une demande personnelle du père. Comme d'autre part, nous avons dissuadé des familles dont les enfants ne remplissaient pas les conditions d'âge et d'instruction (cours moyen, 2ème année) à présenter leurs enfants, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous faire savoir si les principes d'admission ci-dessus énoncés sont formels ou si, ce que nous apprécierions tout particulièrement, il a été décidé de recruter des enfants ayant un niveau scolaire inférieur au cours moyen.

Dans ce cas, nous vous recommanderions le jeune FLORIDOR Jean, noté comme l'un des 3 premiers de sa classe, travailleur et à l'esprit vif et nous proposerions de vous présenter d'autres enfants un peu en retard par rapport à leurs camarades métropolitains, mais susceptibles de rattraper rapidement un niveau normal et de suivre les cours de l'enseignement secondaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 219 /D.D.

Sainte Livrade, le 15 Juin 1957.

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Directeur
d'Agence - Havas

- PERPIGNAN -

Monsieur,

Me referant à l'annonce publié dans le journal "La Dépêche" du 15 Juin et portant votre numéro d'ordre n°2387, j'ai l'honneur de vous proposer la candidature d'un ménage dont le mari est susceptible de vous intéresser.

Rapatrié d'Indochine, il y a deux mois, Monsieur MEYER, serait immédiatement disponible. Il est âgé de 33 ans, mariée à une métisse indochinoise et père de 4 enfants. Il a suivi durant 4 ans les cours de l'école d'agriculture d'Indochine, puis après 2 ans, d'application, a été mobilisé. Dans l'armée, il était mécanicien. Il a donc à la fois une bonne formation agricole de base, naturellement d'agriculture tropicale, mais il a le désir et sait rapidement s'adapter. Possédant toutes les permis de conduire, il a de bonnes références comme mécanicien auto.

Je pense que le ménage serait logé sur place; sinon nous sommes susceptibles de l'aider.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir me faire savoir la suite réservée à cette candidature, que nous vous recommandons, Monsieur MEYER étant digne d'intérêt et de notre confiance.

A votre disposition pour vous présenter d'autres personnes recherchant du travail? Notre service du reclassement recherche du travail pour plusieurs chauffeurs dont certains ont tous permis et l'expérience des camions citernes, pour des employés de bureaux de toutes qualifications, etc..

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 218 /D.D.

Sainte Livrade, le 13 Juin 1957.

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

P

Monsieur le Chef de Bataillon du Génie
Chef de l'arrondissement des
Travaux de Daignac.
5, Rue de Cursol,

- BORDEAUX -

OBJET : Aménagement salle de réunion à Bias.

Lors de son dernier passage à Bias, Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales a pris une décision au sujet de l'aménagement d'une salle de réunion à Bias, installation qui faisait défaut. Ecartant les autres propositions faites, aménagement d'une extrémité de bâtiment par la suppression de 3 ou 5 appartements de rapatriés ou construction d'un nouveau bâtiment sur une des fondations existantes, Monsieur le Chef de Service a retenu l'agrandissement de la salle située à l'extrémité de l'Infirmerie.

Les Travaux se résumeraient à la démolition de 10 mètres de cloison et à l'ouverture d'une porte avec perron. La dépense ne devrait pas dépasser 150.000 francs.

En raison de l'augmentation de l'affectif du centre d'accueil; il serait urgent de procéder à cet aménagement, mettant à la disposition des divers organismes du centre d'accueil une salle de 70 à 80 m2.

J'ai donc demandé à Monsieur DUMAS, entrepreneur qui a réalisé l'ensemble des travaux, de vous soumettre un devis pour approbation.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 217 /D.D.

NOTE pour Messieurs les DIRECTEURS des Groupes Scolaires

sous couvert de Messieurs les DIRECTEURS des Centres d'Accueil.

Pour faciliter l'organisation de manifestations à l'occasion de la fin de l'année scolaire, j'ai obtenu une autorisation de dépense portant sur un crédit de 85.000 francs, prélevé exceptionnellement sur les fonds dont dispose le service des Affaires Sociales.

M'ayant entretenu de vos projets, j'ai arrêté la répartition dans les proportions suivantes :

55.000 francs seront réservés pour Sainte Livrade.

30.000 francs pour Bias.

J'ai tenu compte de ce que le Groupe Scolaire de Bias avait été ouvert par étapes et ne devait pas envisager l'attribution de prix aux classes récemment créées.

Vous voudrez bien soumettre à Messieurs les Directeurs de Centre, les projets de dépenses, réservées en principe à l'achat de prix et à la participation des frais d'excursions faites avec les élèves.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 916 /D.D.

Sainte Livrade, le 13 Juin 1957.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Directeur
Départemental de la Main-d'Oeuvre
Cité Administrative

- AGEN -

OBJET : Départ prioritaire en F.P.A.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir favoriser le départ en F.P.A. de Monsieur ORSINI à qui on a laissé entendre qu'il ferait partie du prochain stage, soit du centre de Tarbes, soit du centre de Limoges, ainsi qu'en atteste le dossier ci-joint.

Le candidat est très désireux d'acquérir une formation d'ouvrier électricien et je me porte garant de son bon vouloir et de ses capacités. Actuellement sans travail, j'ai conseillé à Monsieur ORSINI de ne pas se décourager et d'attendre une réponse officielle à ce sujet, mais ne percevant plus de secours équivalent à l'indemnité de chômage, Monsieur ORSINI est dans une situation très difficile, renforçant notre désir de favoriser son départ d'urgence en F.P.A.

Le Ministère du Travail nous ayant assuré que de telles mesures pourraient être prises pour des cas dignes d'intérêt, j'espère qu'il sera possible de donner satisfaction à Monsieur ORSINI et vous prie de bien vouloir m'en tenir informer.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 915 /D.D.

Sainte Livrade, le 12 Juin 1957.

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service des
Affaires Sociales
78, Rue de Lille

- PARIS - (VII°)

OBJET : Famille LEBON Paul

Ainsi que vous m'en avez fait part lors de votre passage, j'ai l'honneur de vous transmettre deux requêtes émanant de Monsieur LEBON, rapatrié, hébergé à Sainte Livrade.

Le requerant sollicite un emploi pour sa femme sur qui il compte pour assurer le salaire principal nécessaire à la famille.

Je ne pense pas en effet que Monsieur LEBON soit physiquement apte à satisfaire à un emploi permanent, mais il sera certainement très difficile de trouver pour Madame LEBON un employeur, susceptible de lui fournir en regard d'une activité de lingère ou de cuisinière, un logement pour la famille et un salaire permettant de subvenir à l'entretien de trois personnes.

J'ai recommandé à Monsieur LEBON de mettre à la rentrée d'Octobre, sa fille pensionnaire au Collège (6ème), afin qu'il soit seul avec sa femme à demander à être hébergés.

Monsieur LEBON, est âgé de 54 ans et son épouse de 45 ans. Etant données les qualités physiques et professionnelles de Monsieur LEBON, il est certain que tant qu'il demeurera dans le centre d'accueil de Sainte Livrade, il ne pourra prendre aucune activité. La seule chance de donner des leçons particulières et de s'installer dans un centre urbain ou directement au domicile d'une famille nombreuse.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 214 /D.D.

Sainte Livrade, le 12 Juin 1957.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service des
Affaires Sociales
78, Rue de Lille,

- PARIS - (VII°)

OBJET : Aménagement camionnettes
des Centres.

REFERENCE : Votre 1065 du 20Mai 1957.

A la suite de la visite faite aux Centres d'Accueil par Monsieur LUGAN, chargé d'inspecter les véhicules du Département et en raison des réserves présentées aux Directeurs; quant à l'utilisation des camionnettes mis à la disposition de ces derniers, j'ai pris contact avec Monsieur l'Ingénieur des mines du département du Lot et Garonne, à qui incombe de délivrer les autorisations de transport en Commune.

Vu la nécessité d'utiliser nos camionnettes pour le transport de personnes, hôpital, communication avec les trains, etc, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation d'engager une dépense globale de 120.000 francs pour faire aménager nos deux véhicules, essentiellement installer des banquettes amovibles permettant de transformer instantanément la plate forme, soit pour le transport de personnes, soit pour le transport de marchandises.

NISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 213 /D.D.

Sainte Livrade, le 12 Juin 1957.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Président de la Fédération
des Oeuvres Laïques de la Dordogne
Rue La Boetie.

PERIGUEUX

Monsieur le Président,

Faisant suite à une communication téléphonique avec votre secrétaire la semaine dernière, je vous confirme qu'il nous a été possible de faire prendre par les organismes du Lot et Garonne, la totalité des enfants désireux d'aller en colonie de vacances.

Je vous remercie très vivement des facilités que vous nous aviez accordées et vous assure de notre reconnaissance. Mais pour des raisons de simplification, nous préférons puisque c'est possible, que les enfants rapatriés d'Indochine demeurant du Lot et Garonne soient pris en charge par des organismes de ce département.

Par contre, l'an prochain alors que sera installé un centre d'accueil à Bergerac, nous serons très heureux de vous présenter les candidatures des élèves du groupe scolaire que nous y ouvrirons.

Vous renouvelant nos remerciements, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes meilleurs sentiments.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 212 /D.D.

Sainte Livrade, le 12 Ju

Le Délégué du Service des
Sociales pour le Lot et -

A

Monsieur le Préfet du
Lot et Garonne.

O B J E T : Colonies de vacances.

Grace à la bienveillance des organismes du département, nous avons pu satisfaire au départ en colonies de vacances d'une quarantained'élèves fréquentant les écoles des centres d'accueil dd Bias et de Sainte Livrade. Ainsi dès cette année, certains enfants rapatriés d'Indochine pourront profiter d'un solitaire changement d'air, soulageant le foyer familial et vivant en collectivité avec des enfants métropolitains. Ceux sont là des bienfaits qui seront grandement appréciés par tous, enfants, parents et nous mêmes, services ayant à coeur de favoriser leur éducation et leur développement physique.

Aussi peut-on être assuré d'une demande beaucoup plus conséquente pour les années à venir. Déjà cette année nous n'avons pas fait de propagande très poussée en raison des difficultés que connaissaient les colonies existantes pour satisfaire aux inscriptions d'enfants originaires du département. C'est ainsi que de nombreuses familles arrivées en France depuis peu de temps n'ont pas été encouragées à envoyer leurs enfants en vacances. Comme d'autre part, il est très opportun de mettre les jeunes rapatriés au contact de leurs camarades métropolitains, nous avons écarté la création de colonies de vacances organisées par notre Service.

Persuadé que de retour, les enfants seront les meilleurs propagandistes, j'ai l'honneur d'attirer la bienveillance attention des pouvoirs publics sur les difficultés que connaîtront sûrement l'an prochain les organismes responsables des colonies de vacances. Sur un effectif scolaire de 500 enfants, il serait raisonnable de prévoir une centaine de demandes.

AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 210 /D.D.

NOTE de SERVICE

Monsieur ZEGANADIN Antoine, Directeur par intérim du Centre d'Accueil de Sainte Livrade, est autorisé à se rendre avec sa voiture personnelle à Mimizan pour le compte du Département des Relations avec les Etats Associés.

Motif du déplacement : possibilités d'installation à l'intérieur du camp militaire de Mimizan plage.

Durée de déplacement : Lundi 10 - Mardi 11 Juin 1957.

Sainte Livrade, le 8 Juin 1957.

Le Délégué du Service des Affaires Sociales.

Visa au passage à Mimizan par les autorités militaires.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 208 /D.D.

Sainte Livrade, le 5 Juin 1957.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur l'Inspecteur d'académie
Inspection Académique
du Lot et Garonne

J'ai l'honneur de vous transmettre 9 dossiers de demandes de bourses concernant certains enfants habitant la Cité d'Accueil de Sainte Livrade.

Les parents pensant qu'il fallait attendre la fin de l'année scolaire ne se sont inquiétés des démarches à entreprendre que maintenant, et les demandes n'ont pu être faites en temps voulu. C'est pourquoi je viens solliciter de votre bienveillance, une attention toute particulière dans l'étude de ces dossiers et vous demander de faire une exception pour les 9 élèves.

Ces enfants désireux de poursuivre leurs études, méritent qu'on s'intéresse à eux, et nous ont été tout spécialement recommandés par Madame la Directrice et Monsieur le Directeur du Groupe Scolaire du Centre d'Accueil.

Sachant l'intérêt que vous apportez à l'éducation des enfants dont nous avons la charge, je me permets d'insister pour que des mesures favorables soient prises à leur égard, ces bourses étant vraiment nécessaires pour bien des familles nombreuses dont le principal revenu est constitué par les allocations familiales.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 207 /D.D.

Sainte Livrade, le 5 Juin 1957.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Directeur du Centre
de Fonction Professionnelle
Camp de l'Abondance.
Route de Vic

- TARBES - (H. - P)

Référence : Votre TR/RL n°1067 du 30 Avril 1957.

Monsieur le Directeur,

Je me permets de vous écrire pour vous recommander très chaleureusement la candidature de Monsieur ORSINI Noel à qui vous avez fait savoir par lettre citée en référence, qu'il serait en principe retenu pour le prochain stage devant débuter en Juillet.

Il s'agit d'un excellent élément qui est dans une situation très difficile, sans emploi à la suite de compression de personnel dans l'entreprise de Sainte Livrade où il travaillait.

Très désireux d'acquérir une formation d'ouvrier spécialisé, Monsieur ORSINI ne trouve pas de travail, d'attendre dans les environs de Sainte Livrade et ne peut engager des frais pour s'installer dans un Centre urbain important, alors qu'il espère être convoqué par vos soins le mois prochain.

Nous vous serons très reconnaissant de bien vouloir l'assurer de son affectation en stage pour votre prochaine cession et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 206 /D.D.

Sainte Livrade, le 1er Juin 1957.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, Rue de Lille

à Paris (VII°)

J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai autorisé Monsieur ALQUIER à s'absenter pour 4 jours à compter du Mardi 4 Juin. Il doit se déplacer pour affaires personnelles.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 205 /D.D.

Sainte Livrade, le 1er Juin 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, Rue de Lille

à Paris (VII°)

OBJET : Création Ecole Professionnelle à Agen.

Le Secrétariat d'Etat à l'Industrie et au Commerce ayant saisi votre service sur le double aspect de l'intérêt pour la formation professionnelle des jeunes rapatriés et de la participation du Ministère, je ne traiterai que du premier.

J'ai déjà eu l'occasion d'exposer aux services départementals de l'Education Nationale que la présence dans les Centres d'accueil, d'une nombreuse population d'âge scolaire allait créer des problèmes délicats d'orientation professionnelle.

Avant tout il convient de noter que s'il s'agit des enfants dont les parents sont hébergés dans un centre d'accueil, la proportion devant parfaire leur instruction professionnelle sera beaucoup plus grande que pour un même nombre d'enfants dont les parents appartiennent à la population autochtone. En effet, sur les 400 enfants fréquentant le groupe scolaire du Centre d'accueil de Sainte Livrade, pour ainsi dire aucun ne peut compter sur une succession professionnelle, ni même sur une initiation familiale. Parmi les enfants des centres d'accueil, pas de fils de commerçant ou d'agriculteur qui puisse prétendre acquérir une formation professionnelle au contact paternel ou familial. Par contre, beaucoup de parents aux revenus très modestes qui désireront assurer au plus tôt une situation à leurs enfants. C'est dire que la présence des 400 enfants du groupe scolaire du Centre d'accueil de Sainte Livrade, crée un problème d'orientation professionnelle, qu'il ne faut pas penser règler par analogie avec celui posé par les enfants du groupe scolaire municipal de Sainte Livrade par exemple.

Je m'excuse d'insister sur ce point mais il est important que les pouvoirs publics locaux ou centraux en tiennent compte.

Sur une classe de fin d'études de 35 élèves, il faut prévoir que nos centres d'accueil devraient fournir une dizaine de garçons à orienter sur une école professionnelle ou un centre d'apprentissage. Les autres grossissant le chiffre des candidats déjà trop nombreux dans le sud-ouest, aux divers emplois de la Fonction Publique.

Si les effectifs actuels doivent se maintenir, il serait objectif de prévoir que chaque année une vingtaine de candidats aux examens d'entrée dans les centres d'apprentissage et à l'Ecole professionnelle, sera fournie par les Centres d'accueil de Bias et de Sainte Livrade.

...../...

Je pense que la mécanique convient bien au tempérament des rapatriés d'Indochine, et qu'en raison des difficultés actuelles que connait le département de Lot et Garonne, dans l'impossibilité de recevoir nos enfants alors que les places dans les centres d'apprentissage (garçon) sont attribuées après un véritable concours, nous devons faire tout notre possible pour favoriser la création d'une Ecole Professionnelle ou l'extension rapide des centres d'apprentissage existants.

Dans l'immédiat il serait vraisemblablement plus intéressant d'orienter le Ministère de l'Education Nationale sur l'aménagement d'une Ecole Professionnelle ou d'un centre d'apprentissage à Villeneuve, faisant valoir que pour les enfants des centres d'accueil, il ne serait pas nécessaire de prévoir de dortoir.

De même, l'extension de Clairac distant de Sainte Livrade d'une douzaine de kilomètres permettrait de satisfaire à nos besoins, surtout si les élèves retardés en Français ou ayant dépassé la limite d'âge, mais susceptibles de suivre avec fruits les cours, pouvaient être acceptés.

Pour cette fin d'année scolaire, nous avons déjà huit condidats garçons de Sainte Livrade pour les Centres d'apprentissage.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 204 /D.D.

Sainte Livrade, le 31 Mai 1957.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A)

Etablissements Morel et Cie
Filature et tissage des Jumelles
Fleury sur Andelle

EURE

Monsieur,

Reprenant la correspondance que vous avez échangée avec Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales du Département des relations avec les Etats Associés, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous faire savoir dans quelles conditions vous accepteriez d'engager les jeunes gens ci dessous désignés, volontaires pour suivre le stage d'apprentissage dans vos ateliers.

Nous avons retardé notre réponse et nous en excusons, mais il paraissait préférable d'attendre que les services de l'orientation professionnelle aient vu les candidats.

Les volontaires sont relativement peu nombreux en raison de l'éloignement et des frais de transport que représenteront les visites de ces jeunes gens à leurs parents domiciliés dans le Lot et Garonne. Mais je suis persuadé que si le premier noyau que nous vous proposons de prendre, s'adapte au milieu et au travail de votre entreprise nous serons en mesure de recruter un nouveau contingent au début de l'année prochaine parmi les adolescents âgés de 15 ou 16 ans que nous gardons encore en classe pour essayer de leur faire rattraper les années de scolarité qu'ils n'ont pu accompli dans des conditions normales.

A ce sujet, je vous serai reconnaissant de me faire savoir qu'elle est l'âge minimum légalement autorisé par l'Inspection du travail, pensant qu'il serait intéressant que vous receviez des apprentis devant avoir 16 ans dans l'année.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Candidats apprentis pour l'entreprise de
"Filature et tissage des Jumelles".

HEILIGERS Joseph né le 19-9-38	Sorti de l'Ecole d'Enfants de Troupe d'Alger. A été refusé à la visite d'engagement quoique déclaré apte au conseil de révision. Doit faire un bon ouvrier spécialisé, léger. A obtenu le C.E.P., niveau intellectuel lui permettant de prétendre aboutir à l'encadrement.
ROCHE Raymond né le 12 Octobre 1941	Présenté par l'Orientation Professionnelle, volontaire pour se spécialiser dans l'industrie textile. Mauvaise vue mais corrigée par le porte de lunettes. A suivi les cours de la classe du cours préparatoire, mais très retardé dans ses études, ne doit pas être jugé sur une simple présentation. Aura 16 ans en Octobre.
LOBATO Léonard né le 6-11-40	Jeune homme en bonnes conditions physiques. N'a pu fréquenter l'école dans des conditions normales durant son adolescence en Indochine. Doit s'adapter rapidement comme ouvrier spécialisé de l'industrie textile.
LUCO Raymond né le 5-11-40	Mêmes observations que LOBATO Léonard. A déjà travaillé comme manoeuvre.
APOSTOLI Victor né le 5-1-42	Aura 16 ans début Janvier 1958. Elève de la classe de fin d'études, mais très retardé, n'ayant pas pu fréquenter d'école durant les dernières années passées en Indochine. Physiquement bien développé, doit pouvoir suivre avec fruits le stage d'apprentissage. Dirigé vers l'apprentissage industriel l'Orientation Professionelle.
CLEMENCEAU Jean Louis né le 16-1-41	Elève de la classe de fin d'études. Mêmes observations qu'APOSTOLI Victor.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N°203/D.D.

— NOTE POUR MESSIEURS LES DIRECTEURS. —

Faisant suite à la lettre n°1110/SO/D5 adressée par Monsieur le Chef de Service à la Direction Centrale du Génie, vous voudrez bien préparer un plan de campagne des travaux d'entretien à réaliser cette année.

Sainte Livrade, le 29 Mai 1957.

Le Délégué du Service Social,

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 202 /D.D.

Sainte Livrade, le 29 Mai 1957

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef de Bataillon du Génie
Chef d'arrondissement des travaux de Daignac
Rue de Cursol

à Bordeaux
(Gironde)

OBJET : Entretien des Centres d'Accueil
de Bias et de Sainte Livrade.

Ayant reçu ce jour copie de la lettre n° 1110 du 27 Mai adressée par le Ministère des Affaires Etrangères à la Direction Centrale du Génie et précisant qu'une somme de 4 millions était mise à la disposition du Directeur de Travaux de Bordeaux, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre entièrement à votre charge sur ces crédits, l'installation de portes et volets pour les appartements des cadres de Bias. Ceci en remplacement des engagements de dépenses prévus, partie sur le reliquat des crédits du marché général d'aménagement du Centre d'Accueil de Bias, partie sur le budjet du Service Social.

Je vous adresse ci-jointe la documentation que j'avais recueillie et qui se résume à deux offres, les autres ayant été écartées à ces simples contacts verbaux pour prix excessifs et délais trop longs. Je pense que les propositions de Messieurs LOUBAT Frères vous conviendront en raison des prix proposés et s'agissant de véritables spécialistes.

Etant donnés des maigres subsides dont nous disposions, j'avais réduit la dépense aux seuls volets mais avec l'octroi des crédits d'entretien, il serait opportun le réaliser en même temps l'installation de portes. D'autres travaux que le même entrepreneur pourrait réaliser, seraient l'aménagement de vasistas dans les salles de classe. Le Capitaine GUIGNARD vient de me faire savoir que contrairement à ce que je supposais le remise en état des système d'ouverture des vasistas, n'était pas prévue au marché général et qu'en conséquence ces travaux doivent être réalisés sur les crédits d'entretien.

Je demande par ailleurs à Messieurs les Directeurs des Centres d'Accueil de faire des propositions d'utilisation du crédit mis à votre disposition par notre département pour l'entretien des Centres et vous suggère d'étudier sur place avec vous les travaux projetés.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 201 /D.D.

Sainte Livrade, le 29 Mai 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre-Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

A)

Monsieur PIRSON
Commerçant
Rue Nationale
Sainte Livrade

Monsieur,

Ainsi que je vous l'avais demandé la semaine dernière, vous voudrez bien prendre contact avec Monsieur le Directeur du Centre d'Accueil de Sainte Livrade pour faire retirer dans les meilleurs délais et ce avant la fin de la semaine les jeux qui ont été déposés dans la salle de lecture du Centre d'Accueil.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 200/D.D.

Sainte Livrade, le 6 Juin 1957.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, Rue de Lille,

PARIS (VII°)

OBJET : Travaux supplémentaires du Centre d'Accueil
de Sainte Livrade.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une lettre en date du 20 Avril 1957 de l'Entreprise DUMAS.

Dans cette lettre, le Directeur de l'Entreprise fait observer que des Travaux supplémentaires ont été effectués au cours de l'exécution des Travaux d'aménagement.du Centre d'Accueil de Sainte Livrade, avec l'accord du Directeur du Centre.

Il est exact qu'au cours des Travaux faisant l'objet du Marché du 5 Mars 1956, certaines réparations non prévues au devis descriptif ont dû être effectuées et que des modifications se sont imposées. Ces travaux qui ont été réalisés en même temps que le principal du programme faisant l'objet du devis descriptif n'ont pas été confirmés par des ordres de service écrits. Il n'en reste pas moins que nous ne pouvons en constater la réalité et qu'ils ont été faits avec notre accord.

En conséquence, j'ai établi l'ordre de savoir que je vous fais parvenir ci-joint, appuyé du mémoire des Travaux, tel qu'il ressord des contrôles effectués par le service.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 900 /D.D.

Sainte Livrade, le 29 Mai 1957

L'Administrateur de la France d'Outre-Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Etablissements PASCAL
Conserves
à Villefranche du Périgord
(Dordogne)

Monsieur,

Reprenant nos propositions de vous fournir du personnel pour la campagne d'été, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il serait urgent de nous préciser le nombre d'ouvrières et les dates auxquelles vous vous proposez de les employer.

Nous sommes dès à présent sollicités par des Etablissements de Villeneuve et de la vallée du Lot et si nous étions désireux de satisfaire d'abord votre offre d'emploi en raison des avantages que comportent vos propositions (contrat portant sur plusieurs mois), je dois maintenant faire savoir aux 24 candidates qui se sont fait inscrire, si elles peuvent officiellement compter sur une embauche par votre établissement ou si elles doivent répondre aux autres demandes dont nous sommes saisis.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir me fixer à ce sujet avant la fin de la semaine prochaine et vous prie d'agréer Monsieur, mes salutations distinguées.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 199 /D.D

Sainte Livrade, le 24 Mai 1957.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales

O B J E T : Marché du 5 Mars 1956.

J'ai l'honneur de vous transmettre la lettre et le mémoire définitif de Monsieur DUMAS, concernant le marché d'aménagement du Centre d'Accueil de Sainte Livrade.

4 pièces jointes.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 198 /D.D

Sainte Livrade, le 24 Mai 1957.

L'Administrateur de la France d'Outre-Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

Monsieur l'Administrateur
de la France d'Outre-Mer
Délégué du Service des Affaires
sociales.
111, Rue de l'Evêché

MARSEILLE (2°).

Suite à votre demande, j'ai l'honneur de vous faire savoir le lieu d'hébergement de chacun des familles que vous nous avez envoyées par train, le 21 Mai 1957.

Sont hébergées à Sainte Livrade :

- Veuve RIVIERE
- Madame LATARGERE

Sont hébergées à Bias :

-
- ADOU Jeanne
- FAUZY Simone
- IGNATIO
- LOPEZ LOPEZ
- MAYER Gabriel Edmond

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 197 /D/D

Sainte Livrade, le 21 Mai 1957

NOTE

pour

MESSIEURS LES DIRECTEURS DE CENTRE

Il semble que vous soyez souvent sollicités par des petits cirques ambulants désireux de faire des représentations dans les Centres d'accueil.

Sans vouloir critiquer l'activité du " gens du voyage ", je ne pense pas que nous ayons à la favoriser. Ayant la possibilité de s'installer sur les places publiques des communes de Bias et de Sainte Livrade, vous voudrez bien à l'avenir inviter les responsables de cirques à s'adresser aux municipalités et refuser toute installation sur les terrains relevant des centres d'accueil.

Le Délégué du Service des Affaires Sociales,

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 196 /D.D.

Sainte Livrade, le 18 Mai 1957.

L'Administrateur de la F.O.M.
Délégué du Service des Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

à

Monsieur le Capitaine
Commandant le détachement du Génie
à PERIGUEUX

OBJET : Aménagement du groupe scolaire de Bias.

Je m'excuse de vous déranger au sujet du Centre d'Accueil de Bias qui maintenant ne relève plus de votre service, mais, s'agissant d'un détail je pense préférable de m'adresser à vous.

L'aération des salles de classe est assurée par deux vasistas situés sur le même pent de mur. Avec les grosses chaleurs, il s'avère nécessaire d'ouvrir également les fenêtres faisant face, hors ces dernières sont actuellement fixées. Envisageant de faire rétablir les vasistas situés au dessus, je vous serai reconnaissant de bien vouloir me faire savoir si ce travail était prévu dans l'aménagement du groupe scolaire ou si nous devons le faire réaliser à nos frais.

Recevez, Mon Capitaine, mes meilleures salutations.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 195/D.D.

Sainte Livrade, le 18 Mai 1957.

L'Administrateur de la F.O.M.
Délégué du Service des Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

à

Monsieur le Directeur
des P.T.T.

à AGEN

(Lot et Garonne)

Monsieur le Directeur,

Etant avisé par notre Département qu'un concours pour le recrutement de 240 agents d'installations aurait lieu les 15 et 16 Juillet prochains, j'ai l'honneur conformément à la notice qui nous a été adressée, de vous demander de bien vouloir nous faire connaître le programme des épreuves.

Nous sommes susceptibles de présenter plusieurs candidats et voudrions auparavant vérifier leurs possibilités de réussite.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

MINSITERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 198 /D.D

Sainte Livrade, le 18 Mai 1957

L'Administrateur de la F.O.M.
Délégué du Service des Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Directeur
Régional de la Main - d'oeuvre

à Bordeaux

Objet : F.P.A.

M'autorisant d'un récent entretien avec Monsieur le Chef du Service de la Main d'oeuvre de la Dordogne, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faciliter l'admission en F.P.A. par priorité de quelques rapatriés d'Indochine actuellement sans emploi et hébergés dans des centres d'accueil du Lot et Garonne Notre service à Paris avait été assuré par le Ministère du Travail d'obtenir toute facilité pour certains cas particulièrement dignes d'intêret. C'est pourquoi après avoir pris contact avec les employeurs de Bergerac, en particulier les Etablissements Belengard, je me permets d'insister sur l'intérêt que nous verrions à ce que les candidats ci-après reçoivent le plus tôt possible une formation professionnelle accélérée, comme soudeur, tourneur ou chaudronnier. Les offres d'emploi présentées par les entreprises de Bergerac ne peuvent être satisfaites sur place, alors que nous avons solutionné l'hébergement de rapatriés à Bergerac.

Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir étudier favorablement notre requête compte tenu de la situation locale et des candidats, tous désireux de se spécialiser dans la métalurgie ou la mécanique.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 194 /D.D.

Candidature F.P.A. à faire
passer en 1ère urgence.

NOMS ET PRENOMS	Examen psychotechnique.	Spécialité	OBSERVATIONS
GESBERT Max	4. 4. 57	Soudeur - tourneur	Attend depuis plusieurs mois sa convocation en F.P.A.
ODEANT Henri		Soudeur	A 18 ans, intérêt de lui faire suivre le stage F.P.A. un an au moins avant d'être appelé sous les drapeaux.
MINNE Paul	9. 1. 57	Soudeur	- " -
DIEU		Soudeur	Attend depuis plusieurs mois sa convocation en F.P.A.
GEORGES Louis	9. 1. 57	Soudeur	- " -
PARIS Jean	9. 1. 57	Soudeur arc	- " -
BODUT Louis		Soudeur	- " -

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 193 /D.D

Sainte Livrade, le 14 Mai 1957

L'Administrateur de la France d'Outre-Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

A

Monsieur L'Administrateur
de la France d'Outre-Mer
Délégué du Service des Affaires
Sociales

111, Rue de l'Évêché

Marseille (2°)

Suite à votre demande, j'ai l'honneur de vous faire savoir le lieu d'hébergement de chacun des familles que vous nous avez envoyées par car le samedi 4 Mai.

Sont hébergées à Sainte Livrade :

- FAURIS François
- GROS Désir Edouard
- MADURA Prosper
- PHAM NGOC LAN

Sont hébergées à Bias :

- BEAUMONT Viramouttou
- DUSSAUT Philippe
- FAUGERE Edmond
- HENRI Pierre
- LEROY Francis
- LE VAN NHAN
- LE VAN NHU
- MAHARIBATCHA Houssol
- RIOU René
- RONFAUT Léon
- SIMOES DAFONSECA Louis
- SOBRE Robert
- THEODORE Albert

Privée
192 DM

11 Mai 7

le Chef du Service des Affaires Sociales

78, rue de Lille Paris (VII°)

Veuillez trouver ci-joint, faisant suite à ma lettre 186/D.D. du 6 Mai 1957, les trois exemplaires du mémoire définitif, concernant le marché du 5 mars 1956. Ce mémoire a été modifié ainsi que précisé dans ma lettre citée en référence. 3

x

x x

Veuillez trouver également joint le relevé des travaux non effectués à la date prescrite, établi selon vos instructions téléphoniques. Seules figurent comme travaux non effectués, la peinture des plinthes des 4 bâtiments H - K - T - U et les sanitaires du lavoir. 1

4

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 191/D.D

Sainte Livrade, le 11 Mai 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, rue de Lille

à Paris (7°)

Objet : Marché des canalisations des eaux usées du Centre de Sainte Livrade.

Monsieur DUMAS a pris pour son compte personnel les travaux de canalisation pour l'évacuation des eaux usées du Centre de Sainte Livrade.

Il m'a présenté un devis des regards qui représente une diminution notable par rapport au devis fourni en Novembre dernier. C'est ainsi que le regard de 50 x 60 passe de 5.880 à 4.300 francs et le regard double de 14.060 à 10.500 frs.

Le mètre linéaire de canalisation en buse de 15 cm sera facturé à 900 frs selon détail suivant :

- Fourniture	355
- Pose	340
- Finition de la tranchée, remblayement	200
Total arrondi à 900 frs pour	895

Le mètre linéaire de canalisation en buse de 10 cm, sera facturé 700 frs selon le détail suivant :

- Fourniture	235
- Pose	265
- Finition de la tranchée, remblayement	200
Total..	700

Pour l'ensemble des travaux, nous devons prévoir :

- 300 regards de 50 x 60 à 4.300 frs	=	1.290.000
- 120 regards de 80 x 50 à 5.500 frs	=	660.000
- 50 regards de 120 x 75 à 10.500 frs	=	525.000
- 50 mètres de canalisation de 10 cm à 700Fr	=	35.000
- 700 mètres de canalisation de 15 cm à 900Fr	=	630.000
		3.140.000

L'entrepreneur consentant un rabais de 15 %, il convient donc de prévoir une dépense de l'ordre de 2.700.000 frs.

.../...

Je vous transmets les simples fiches qui m'ont été remises par Monsieur DUMAS comme détail du devis ; je lui demande par ailleurs de viser cette lettre pour certifier son accord sur les prix précisés. Je pense qu'avec ces éléments il sera possible de préparer le marché forfait.

Il n'est pas possible de passer un marché à forfait, les canalisations anciennes sont parfois en très mauvais état et nécessitent leur remplacement. J'ai tenu compte de ce fait pour établir l'estimation de l'ensemble des travaux.

Le Délégué,

Vu pour approbation des prix unitaires,

L'Entrepreneur,

R. DUMAS

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 190 /M.D.

NOTE

pour

Messieur les Directeurs de Centre

Le Service Social de Bordeaux me fait savoir qu'une Société de Transport de Mauritanie (A.O.F) recherche des mécaniciens auto pour assurer un service en zône désertique.

Cette proposition ne peut intéresser que les célibataires ou les chefs de famille qui accepteraient de laisser leur famille en France.

Les salaires seraient très intéressants (contrat de 2 ans avec frais de voyage et congé à la charge de l'employeur).

Sainte Livrade, le 10 Mai 1957

Le Délégué,

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 189 /D.D

Sainte Livrade, le 10 Mai 1957

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, rue de Lille

à Paris (7°)

OBJET : Factures mobilier scolaire.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que Monsieur PENIN menuisier à Montflanquin nous a fourni de mobilier nécessaire à trois nouvelles salles de classe. Les factures correspondantes vous ont été adressés immédiatement par Messieurs les Directeurs des Centres. Cette dépense doit être règlée sur les fonds mis à notre disposition par la Caisse scolaire départementale (Fonds Barangé) et adressés à l'A.D.O.S.C.

Je vous prie de bien vouloir me faire savoir si cet organisme est en mesure de règler le fournisseur à qui nous devons par ailleurs toutes les livraisons précèdentes, effectuées depuis Octobre 56. Je me suis engagé à suivre personnellement ce règlement en raison de la somme importante qui est dûe et me propose d'intervenir à nouveau auprès des services compétents de la Préfecture si le transfert de fonds à l'A.D.O.S.C par le trésor n'a pas encore été effectué.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 188 /M.D.

Sainte Livrade, le 9 Mai 1957

L'Administrateur de la France d'Outre-Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Directeur
des Etablissements MORILLON
à Villeneuve-sur-Lot

(Lot et Garonne)

Monsieur,

Au mois de Mars nous avions mis au point les modalités de livraison de charbon pour les Centres d'accueil de Bias et de Sainte Livrade. En raison de l'incertitude des prix vous n'aviez pu me donner les éléments permettant d'établir le marché.

Ayant appris qu'une décision avait été prise à ce sujet par le gouvernement, j'ai l'honneur de vous préciser par cette lettre les quantités que nous avions arrêtées et dont nous serons preneurs pour la ~~période~~ campagne été 1957 hiver 58.

Bias :
10 tonnes en Mai
5 tonnes en Juin
5 tonnes en Juillet
5 tonnes en Août
5 tonnes en Septembre
40 tonnes à livrer avant fin Août comme réserve pour l'hiver.
75 tonnes à livrer en Octobre-Novembre-Décembre-Janvier et février à raison de 15 tonnes par mois.

Sainte Livrade :

10 tonnes en Mai
10 tonnes en Juin
5 tonnes en Juillet
5 tonnes en Août
10 tonnes en Septembre
80 tonnes à livrer avant la fin d'août comme réserve pour l'hiver.
75 tonnes à livrer en octobre-novembre-décembre-janvier-février à raison de 15 tonnes par mois.

..../....

Soit une commande totale de 340 tonnes dont 145 pour Bias et 195 pour Sainte Livrade, à prévoir en boulet des Cévennes en vrac.

Veuillez bien m'indiquer dans les meilleurs délais, les prix me permettant de faire établir le marché.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 187 /D.D

Sainte Livrade, le 9 Mai 1957

L'Administrateur en Chef de la France d'Outre Mer - Délégué du Service des Affaires sociales

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, rue de Lille

à Paris (7e)

OBJET : Cours de français aux femmes.

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'à compter de cette semaine, des cours du soir pour les femmes ne parlant pas la langue Française seront faits à Sainte Livrade et à Bias par des instituteurs volontaires.

La rémunération fixée en fonction des textes règlementaires est de 405 francs de l'heure. Pour la période d'essai, il est prévu 3 heures par semaine à Bias et 5 à Sainte Livrade.

Chaque fin de mois les Directeurs fourniront un état des sommes dûes.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 186 /D.D

Sainte Livrade, le 6 Mai 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, rue de Lille

à Paris (7°)

Objet : Marché d'aménagement du Centre d'Accueil de Sainte Livrade.

Référ : Votre dernière note, sans numéros, ni date.

Par correspondance citée en référence vous me demandiez de faire modifier le mémoire "définitif" fourni par l'entrepreneur et d'établir un nouveau relevé contradictoire des travaux non effectués.

A/- Mémoire définitif.

Je reprends pour y répondre, chaque rubrique sous le même numéros que celui que vous avez employé.

1°/- Le feuillet stores manquait effectivement et sera ajouté.

2°/- Accord de l'entrepreneur sur vos chiffres.

3°/- Contrairement à ce qui est précisé le somme de 40.000 frs a bien été déduite du paragraphe sanitaire bâtiment lavoir.

4°/- Erreurs de détails.

a/- et b/- accord de l'entrepreneur.

c/ L'entrepreneur établira le nouveau mémoire comme demandé, supposant que le total du paragraphe électricité doit être obligatoirement maintenu à 502.400 frs.

d/ et e/ - accord de l'entrepreneur.

f/- Vous précisez que la rectification est impossible, le marché étant établi sur ces bases erronées. Vous nous demandez pourtant d'apporter des modifications aux chiffres des décomptes ayant fait l'objet des observations ci-dessus. S'il est nécessaire de retrouver les dépense de 87.520 et de 63.720 il me parait possible de modifier les mètres de la façon suivante :

312 m^2 57 x 280 = 87.519,60 soit 87.520

79 m^2 65 x 800 = 63.720

g, h, i, j, k, et paragraphe final ; accord de l'entrepreneur.

Je me propose de vous adresser le nouveau mémoire dès que l'entrepreneur me l'aura fourni, ce qui m'a été promis pour le début de cette semaine.

x

x x

..../..2

B/- Relevé des travaux non effectués.

Ainsi que je vous l'ai précisé dans ma lettre 170 du 17 Avril, c'est sciemment que j'ai établi un relevé contradictoire des travaux non effectués, sous le forme que vous critiquez. Il s'agissait pour moi de détenu une pièce signée par l'entrepreneur responsable reconnaissant que des travaux n'avaient pas été effectués à la date prescrite.

Dans cette même lettre je vous précisais les quatre points retenus et demandais que les services financiers ou vous même veuillent bien m'éclairer sur leurs intentions. C'est ainsi que je citais le cas de la rubrique électricité.

J'attends donc des instructions précises pour établir un décompte détaillé des sommes correspondant aux travaux non effectués.

Il peut être prévu :

1°/- Nettoyage général des bâtiments h, k, t, u ; pour mémoire.

2°/- Pose des interrupteurs et prises électro-sécurit pour les bâtiments h, k, t, u; aucun sous détail ne figure sur l'exemplaire du marché que je détiens et comme l'entrepreneur n'a pas accepté de diminuer la dernière demande d'accomptes en fonction de ces travaux non effectués, j'attends vos instructions. Ainsi que je le signalais il est possible de retenir comme chiffre 87.400 frs par bâtiment considérant que l'électricité dans son ensemble était inutilisable, ou encore de ne chiffrer que le prix des interrupteurs et des prises, à moins que dans un esprit de conciliation il soit décidé de ne pas demander de pénalités pour cette rubrique.

Par Bâtiment il y a 38 planchettes portant un interrupteur et une prise.

3°/- Peinture des plinthes pour les bâtiments h, k, t, u ; soit selon les indications du marché (460 x 40) 18.400 frs par bâtiment et pour 4 bâtiments 73.600 Fr.

4°/- Sanitaires du lavoir, non achevées. L'entrepreneur a accepté que soit réservée la totalité du montant, soit 40.000 Fr.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 185/D.D

Sainte Livrade, le 6 Mai 1957

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, rue de Lille

à Paris (VII°)

Objet : Demande de réception provisoire des travaux d'aménagement du Camp du Moulin du Lot.

Référence : Votre n° 926 du 30 Avril.

Par transmission citée en référence vous me faites retour de ma note 173/D.D, en me faisant remarquer qu'elle ne comporte pas de date.

J'ai l'honneur de préciser que cette note devait accompagner ma lettre 174/D.D du 18 Avril 1957 traitant de la réception provisoire des travaux d'aménagement du camp du Moulin du Lot et précisant en son dernier paragraphe, 4° ligne : " j'ai l'honneur de vous soumettre le projet de demande de réception, ci-joint...". Il s'agissait donc d'un projet que je crois, il n'était pas nécessaire de dater.

Si la teneur de ma lettre et la rédaction de ce projet de demande de réception vous agréent, tenant compte de vos instructions je vous adresserai la demande de réception sous cette forme, la date étant fonction du jour de remise par l'entrepreneur du mémoire définitif des travaux.

Sans être très versé sur ces questions de rédaction comptable, il me semble que le mémoire définitif correspond à l'achèvement complet des travaux et que par conséquent pour le cas du marché de Sainte Livrade, il ne pourra être établi que lorsque nous aurons certifié la pièce comptable de l'entrepreneur demandant le dernier versement de la totalité du montant du marché.

Le dernier mémoire fourni par l'entrepreneur ne serait donc pas un mémoire définitif mais un mémoire d'accompte. Si vous pensez que les services financiers en tiennent compte veuillez bien me donner les instructions en conséquence.

Pièce jointe ma 173/DD.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 184 /D.D

NOTE

pour Messieurs les Directeurs

OBJET : Majoration secours chômage.

Mademoiselle LAPORTE ayant fait savoir à l'un de vous qui avait été retenu, le principe de continuer à verser la majoration de secours chômage aux femmes âgées dépendant d'un chef de famille ayant perdu l'avantage du secours chômage (quelqu'en soit le motif : cessation volontaire de travail, employé salarié, plus d'un an de présence dans les Centres, etc...), j'ai l'honneur de vous préciser les conditions d'application de cette mesure :

Il s'agit essentiellement de pallier au retard ou à l'impossibilité de faire obtenir aux intéressées l'allocation vieillesse. Cette mesure ne peut donc être appliquée qu'aux personnes âgées de 65 ans et plus, ou aux personnes agées de 60 à 65 ans reconnues inaptes au travail ; s'agissant de femmes vous pouvez donc considérer que toute personne agée de 60 ans remplie les conditions d'âge.

Les étrangers ne pouvant prétendre à l'allocation vieillesse, certaines femmes, en particulier celles de nationalité viêtnamienne percevront ainsi une indemnité compensatrice. Par contre les citoyennes françaises ne pourront prétendre au cumul de la majoration secours chômage, et de l'allocation vieillesse ; il vous appartiendra de veiller à l'établissement de la demande concernant cette dernière.

Des cas semblables pouvant se présenter pour des hommes, vous voudrez bien me les signaler en vue de l'application des mêmes principes.

Copie à :

- Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales

" à titre de compte rendu et demande d'approbation ".

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 182 /R.D

Sainte Ligrade, le 6 Mai 1957

L'Administrateur de la France d'Outre-Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur l'Ingénieur en Chef
des Ponts et Chaussées
Cité Administrative

à Agen

(Lot et Garonne)

Objet : Taxe départementele de 4 % sur les consommations éclairage.

Faisant suite aux lettres que vous avez adressées aux Directeurs des Centres d'accueil de Bias et de Sainte Livrade, j'ai l'honneur de vous fournir les éléments qui permettront d'établir un forfait fixant la consommation d'électricité donnant lieu éventuellement à l'application de la taxe départementale de 4%.

A Bias comme à Sainte Livrade nous avons fait installer un transformateur à nos frais ; l'E.D.F. nous fournit donc du courant haute tension. Comme d'autre part nous n'avons pas fait installer de compteur individuels pour les appartements il n'est pas possible de déterminer les quantités consommées par tel ou tel branchement.

Par Centre le forfait doit être facilement établi en fonction des locaux éclairés.

A Sainte Livrade, nous disposons de :

- logement rapatriés : 276
- logements cadres = 15

comprenant : 2 pièces = 92
3 pièces = 92
4 pièces = 105
5 pièces = 2

12 salles de classe et 15 pièces utilisées comme bureaux, magasin ou infirmerie - l'éclairage extérieur est assuré par des lampes ordinaires de 100 w. installées à la porte de chaque logement cadre et des bureaux - soit 20, plus 2 grosses lampes.

Actuellement nous occupons 80 % des locaux, et je ne pense pas que la proportion moyenne des appartements occupés dépasse ce chiffre.

A Bias, nous disposons de :

- logements rapatriés : 218
- logements cadres : 12

comprenant : 2 pièces = 91
3 pièces = 94
4 pièces = 44
5 pièces = 1

..../....

8 salles de classe
12 pièces bureaux, infirmerie, magasin

l'éclairage publique est assuré par 38 lampes de 75 w. placées au dessus de perrons et par 8 lampadaires 150 w. pour l'éclairage publique proprement dit.

Actuellement nous occupons 10 des 16 bâtiments, mais comme à Sainte Livrade il faut compter sur 80 % les locaux utilisés comme poyenne annuelle normale.

Tenant compte de notre activité sociale, j'espère que les services intéressés nous accorderons un décompte minimum, faveur sur laquelle je me permets d'insister en regard des nombreuses charges imprévitibles telles celle-ci, qui viennent alourdir le budget du Service Social du Département des relations avec les Etats Associés, alors que vous savez les difficultés que l'on peut avoir à obtenir des crédits supplémentaires.

Comme pour tous les utilisateurs ayant un transformateur privé, le décompte de cette taxe étant calculé sur le prix du courant basse tension, alors que nous payons à l'E.D.F. du courant haute tension, augmente considérablement nos frais d'électricité et non de 4%.

A votre disposition pour mettre définitivement au point le forfait, veuillez agréer, Monsieur l'Ingérieur, l'assurance de ma considération distinguée.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 182/D.D

Sainte Livrade, le 4 Mai 1957

L'Administrateur de la France d'Outre-Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur DUMAS
Entrepreneur de Sainte Livrade
(Lot et Garonne)

Objet : Travaux non achevés.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous préciser une fois encore la list des travaux restant à achever aux Centres d'accueil de Sainte Livrad et de Bias.

Sainte Livrade : Bâtiment bureaux infirmerie = Conduit de fumée non branché.

Groupe scolaire = Réparation cheneaux finition encadrement 1 fenêtre fa extérieur; évacuation des eaux des lavabos.

B i a s : Bâtiment logements cadres = cheneaux pente à revoir ; goutières dans l'appartement du Directeur.

B.1 - regard W.C.

Bâtiment infirmerie = évacuation des eaux pluviales - Groupe scolaire = évacuation eaux usées lavabos ; W.C. Enlèvement des débris.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 181 /D.D

Sainte Livrade, le 4 Mai 1957

L'Administrateur de la France d'Outre-Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Sous-Préfet
de Villeneuve-sur-Lot

(Lot et Garonne)

Par lettre du 19 Avril vous m'avez signalé que l'attention de Monsieur le Préfet avait été attirée sur le cas de certains rapatriés envers lesquels nous avons dû prendre des sanctions.

Les fiches ci-jointes concernant Messieurs SERVET, BONNAL et CHARLERY précisent la situation des intéressés et laissent nettement apparaitre qu'il s'agit de cas caractérisés de refus de travail dans la spécialité du chômeur. Il convient également de souligner que nous avons agi uniquement à l'encontre d'ouvriers spécialisé, pouvant par leur salaire s'assurer des conditions de vie très satisfaisantes surtout si l'on tient compte de ce qu'ils bénéficient pour eux et leur famille, d'un logement gratuit, y compris eau et éclairage, des allocations familiales et d'une assistance médicale particulière.

Je crois également devoir appeler votre attention sur le fait que ce secours, versé par le Service des Affaires Sociales constitue un avantage particulier réservé aux rapatriés d'Indochine. Il ne s'agit donc pas de l'allocation de chômage versée par les services de la Main-d'oeuvre, mais d'un secours exceptionnel destiné à faciliter l'acclimatement des rapatriés à la vie métropolitaine en vue de leur intégration dans la collectivité.

Ceci implique que dès que les rapatriés sont en mesure de reprendre une activité normale nous devons les aider et dans certains cas les mettre en demeure, afin qu'ils subviennent par eux mêmes à leurs besoins personnels.

C'est ainsi que nous avons été amenés à prendre des sanctions à l'encontre de ceux qui nous paraissaient vouloir abuser des avantages accordés aux rapatriés en prolongeant leur situation de chômeur. Vous voudrez bien remarquer qu'en raison de leurs charges familiales nous sommes intervenus auprès de la caisse d'allocations familiales pour que les prestations continuent de leur être versées.

.../....

C'est là un exemple de l'esprit dans lequel nous agissons, obligés de prendre des sanctions pour stimuler les uns ou contraindre les autres les rappelant à leurs stricts devoirs d'hommes, nous n'en oublions pas pour autant la situation souvent dramatique de ces familles et recherchons à leur assurer le minimum les sachant moralement et physiquement dépaysées en France.

C'est avec regret que le Service des Affaires Sociales ayant épuisé au préalable toutes les méthodes de persuasion, s'est vu dans l'obligation d'agir avec fermeté à l'égard de certains rapatriés.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° c 180 /D.D

Sainte Livrade, le 30 Avril 1957

Le Délégué Régional du Ministère
des Affaires Etrangères

A

Monsieur le Chef de l'Arrondissement
des Travaux du Génie de DAIGNAC
Caserne Pelleport - 7 rue de Cursol
à Bordeaux
(Gironde)

Objet : Finition travaux du Centre d'Accueil de Bias.

L'entreprise DUMAS a envoyé ces jours derniers une équipe pour remettre en état les chéneaux du bâtiment administratif.

Avec les pluies d'hier Monsieur le Directeur du Centre d'accueil a pu constater que le travail n'était pas fait convenablement, l'eau de pluie sortant par dessus la goutière avant d'atteindre la descente des chéneaux.

J'ai l'honneur de vous signaler également que la réparation des fuites de la toiture du même bâtiment n'a pas été effectuée et que le plafond de l'appartement occupé par Monsieur le Directeur du Centre est détérioré à chaque pluie.

Quant aux autres travaux signalés précèdemment (regard B.1, enlèvement des débris, évacuation des eaux du lavabo du bâtiment école, évacuation des eaux pluviales du bâtiment infirmerie) ils ne sont toujours pas réalisés.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 179/D.D

Sainte Livrade, le 26 Avril 1957

Le Délégué du Service des
Affaires Sociales pour le Lot et Garonne
Administrateur de la F.O.M.

A)

Monsieur le Maire
de la Commune de Sainte Livrade-sur-Lot

Monsieur le Maire,

Faisant suite à votre demande, j'ai l'honneur de vous informer que nous ne faisons aucune réserve hormis celles précisées dans le bail du 13 Octobre 1950, à l'installation de l'électricité dans les 4 bâtiments actuellement loués à votre municipalité.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleurs sentiments./.

J. ROULEAU

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 184 /D.D

Sainte Livrade, le 25 Avril 1957

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne
Administrateur de la F.O.M.

A

Monsieur l'Ingénieur en Chef
Directeur de la Poudrerie Nationale
de Bergerac
(Dordogne)

Monsieur le Directeur,

Comme suite à votre lettre du 17 Avril, j'ai l'honneur de vous retourner les 6 pièces composant le dossier " P.V. de remise du lot 5 " après les avoir signées.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées./.

J. ROULEAU

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 146 /M.D.

Sainte Livrade, le 23 Avril 1957

Le Délégué du Service des
Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, Rue de Lille

à Paris (VII°)

Objet : Comptabilité - Finances.

En raison de l'augmentation des effectifs scolaires, j'ai passé commande pour le mobilier de 3 classes. La livraison en sera assuré début Mai au plus tard, nous permettant d'ouvrir deux classes supplémentaires à Bias et une à Sainte Livrade.

C'est naturellement Monsieur PENIN à Montflanquin qui a été chargé de nous fournir ce matériel dans des conditions identiques à celles ayant fait l'objet du marché "mobilier scolaire". La Préfecture ayant accepté de verser immédiatement une avance sur les fonds qui nous seront attribués par la caisse départementale scolaire j'espère que l'A.D.O.S.C. sera en mesure de procéder dans les meilleurs délais au règlement des factures. Il convient de noter la bonne volonté de Monsieur PENIN qui accepte de nous faire une nouvelle fourniture aux meilleurs prix et dans des délais exceptionnels, alors qu'il n'est toujours pas réglé pour les livraisons effectuées en Octobre dernier.

x
x x

Comme autre fournisseur attendant un règlement, j'ai l'honneur de vous recommander les Etablissement BORDAS LINART à Périgueux à qui nous devons 108.000 frs pour une livraison de poubelles à Sainte Livrade.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir intervenir pour que ces deux fournisseurs soient réglés rapidement.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 175 /D.D

Sainte Livrade, le 23 Avril 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, rue de Lille

à Paris (VII°)

OBJET : Main d'oeuvre à Bergerac.

Nous continuons à avoir des difficultés pour maintenir à Bergerac les quelques employés pour lesquels nous avions trouvé du travail. La séparation entre l'employé et sa famille, cause de dépenses supplémentaires est toujours invoquée par ceux qui abandonnent leur travail ; ils ne manquent pas également de faire valloir les réflexions que leur attire leurs qualités de rapatriés d'Indochine ou de métis, prétendant que les rapports avec leurs compagnons de travail ne sont pas agréables.

Après avoir pris contact avec les diverses autorités intéressées à l'installation de rapatriés à Bergerac, j'en déduis qu'il n'y a pas lieu à dramatiser, la Préfecture et la sous Préfecture, la Mairie, la chambre de commerce et divers employeurs étant favorables à la venue d'une centaine de familles.

Nous ne pourrons pas éviter que les braves gens du crû appelent chinois les rapatriés ayant du sang asiatique. Il en serait de même pour des métis japonais ou indonésiens. Mais ces petits heurts s'atténueront et prendront moins d'importance lorsque les rapatriés ne se sentiront pas isolés, c'est à dire lorsque nous pourrons installer les familles à Bergerac permettant aux employés de retrouver leur atmosphère habituelle et lorsque nous pourrons fixer plusieurs rapatriés dans un même atelier.

En conséquence il convient d'insister auprès des services du génie pour que les travaux d'aménagement du Centre d'accueil de Bergerac soient commencés le plus rapidement possible, tant que je ne disposerai pas de logements je ne crois pas opportun de reclasser des rapatriés à Bergerac.

Messieurs HAROLD, LEGRAND et HACHETTE qui ont quitté leurs emplois de leur propre grés ne percevront plus de secours chômage.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 419 /D.D

Sainte Livrade, le 18 Avril 1957

Le Délégué du Service des
Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

A)

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, rue de Lille

à Paris - 7°

Objet : Réception provisoire du marché
du Centre d'Accueil de Sainte Livrade.

L'ensemble des travaux d'aménagement du Centre d'Accueil de Sainte Livrade, réalisés par les groupement des entreprises de Ste Livrade, conformément au marché en date du 5 Mars 1956, étant effectué je peux vous adresser une demande de réception provisoire.

A la date d'aujourd'hui seule reste à faire le branchement des robinets du lavoir. J'ai retardé cette finition en raison des risques de détérioration et alors qu'il ne saurait être question d'utiliser l'eau de l'adduction actuelle, insuffisante pour les besoins domestiques du Centre. Cette question pourra être règlée par un simple échange de correspondance avec l'entrepreneur qui s'engagera à poser des trois robinets prévus dès que nous le lui demandrons, (en principe dès que nous aurons fait installer les portes du bâtiment lavoir, portes non prévues au marché).

Je vous ai déjà entretenu des scrupules que j'avais à rédiger les observations techniques que comporte toute demande de réception provisoire, comme d'autre part je sais l'intérêt qu'il y a à liquider ce marché, j'ai l'honneur de vous soumettre le projet de demande de réception, ci-joint, établi en fonction de ce que s'agissant d'un marché à forfait il ne nous appartient pas de relever les différences de détail existant entre les travaux réalisés et le descriptif du marché. Cependant je tiens à préciser que ceci est en contradiction avec le paragraphe 21 de votre fiche 716 du 29 Mars 1957 qui implique un " controle de devis et de métrés ", controle que je ne saurais exercer sans faire ressortir les nombreuses erreurs de détails dont je vous ai entretenu.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 143 /D/D

Demande de Réception Provisoire
Marché des travaux d'aménagement des logements économiques
du Camp du Moulin du Lot (Ste Livrade)

Entreprise : Groupement des entreprises de Sainte Livrade - Entreprise Pilote, représentée par Monsieur DUMAS Raymond - Siège Social Boulevard du midi à Sainte Livrade/Lot.

Nature du Marché - Marché du 5 Mars 1956, concernant l'aménagement des bâtiments du Camp Militaire du Moulin du Lot à Sainte Livrade en logements économiques pour rapatriés.

Délais : Délais prévus au marché : quatre mois, à compter de la date de notification du marché à l'entreprise.
Reportés au 20 Novembre 1956, suivant ordre de service du 20 Octobre 1956.

Travaux terminés le 23 Février 1957 par prise en charge des cinq derniers bâtiments pour Monsieur le Directeur du Centre d'Accueil.

Observations : a/- **Techniques**

Sans observation pour ce qui est de la présentation de l'ensemble des 28 bâtiments.

b/- **Administratives** -

Un relevé contradictoire des travaux non effectués à la date légale d'achèvement des travaux, a été établi, réservant à l'administration le recours à l'application de pénalités.

Date de réception provisoire :

La totalité des bâtiments ayant été remise à Monsieur le Directeur du Centre d'Accueil le 23 Février 1957, la réception provisoire peut être prononcée à compter de cette date.

L'Administrateur de la F.O.M.
Délégué régional du Service des Affaires Sociales,

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 172/D.D.

Sainte Livrade, le 6 Juin 1957.

Le Délégué du Service des
Affaires Sociales pour
le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, Rue de Lille

PARIS (VII°)

OBJET : Travaux supplémentaires du Centre de Sainte Livrade.

A la suite d'un entretien avec l'Entreprise DUMAS, j'ai constaté que certains travaux supplémentaires avaient été effectués en même temps que les travaux faisant l'objet du marché principal. Les travaux qui ont été faits avec l'accord de l'échelon local n'ont pas fait l'objet d'ordre de service.

J'ai demandé à l'Entreprise de m'adresser un relevé détaillé de ces travaux et je vous le ferai parvenir dès réception.

171 /D.D

le Chef du Service des AffairesSociales

78, rue de Lille Paris (VII°)

- Lettre 170 du 17 Avril 1957	1
Pièces jointes : 1 exemplaire ordre de service du 1° Avril 1957.	1
- 1 lettre entreprise Dumas du 12 Avril 1957, adressant 3 exemplaires (joints) du mémoire d'accompte.	4
- 1 relevé contradictoire des travaux non effectués.	1

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 170 /D.D.

SAINTE LIVRADE, le 17 Avril 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales
du Département des relations avec les Etats
Associés (Ministère des Affaires Etrangères)

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, rue de Lille

Paris (7°)

OBJET : Marché d'aménagement du Centre d'Accueil de Sainte Livrade.

Par ordre de service visé par Monsieur DUMAS le 2 Avril, je faisais savoir à l'intéressé que j'attendais toujours un mémoire d'acompte pour liquider le marché du 5 Mars 1956.

Le 12 Avril Messieurs DUMAS et PERRIER me remettaient la situation de travaux dont trois exemplaires sont joints, correspondant à l'ensemble du marché diminué de 113.600 frs.

Cette somme de 113.600 frs correspond aux travaux retenus comme non effectués à la date du 21 octobre 1956, soit :

1°/- nettoyage général des bâtiments H.K.T.U. non chiffré

2°/- pose des interrupteurs et prises électro-sécurit pour les bâtiments H.K.T.U. non chiffré.

3°/- peinture des plinthes pour les bâtiments H.K.T.U. 73.600

4°/- sanitaires du lavoir non achevées. 40.000

Ceux seuls les rubriques que j'ai fait figurer sur le relevé contradictoire des travaux restant à faire. Il appartiendra au service financier d'apprécier les avances ; c'est ainsi que pour l'électricité des bâtiments "rapatriés" il n'y a pas de sous détail de préciser au marché et qu'il est possible de considérer que les travaux non effectués portent sur 87.400 frs par bâtiment.

Plutôt que de poursuivre une discution sans fin, j'ai pensé préférable d'accepter la situation des travaux présentée par l'entrepreneur et de vous laisser le soin, si vous le jugez nécessaire, de faire appliquer les pénalités avec sévérité en fonction du relevé contradictoire des travaux non effectués.

Mais ayant constaté une nouvelle fois que les entrepreneurs préféreraient aller en contentieux plutôt que de diminuer le montant du marché des sommes correspondant aux rubriques supprimées, j'ai acquis la conviction que nous avions intérêt à liquider le marché. Ils prétendent toujours que s'agissant d'un marché à forfait, il ne saurait être question une fois l'ensemble des travaux effectués d'en modifier le montant en plus ou en moins.

..../....

J'ai accepté le mémoire des travaux sous la forme présentée par les entrepreneurs qui prétendent avoir fourni un état semblable pour les autres demandes d'accompte. En fait il s'agit de la reproduction du devis estimatif du marché ; seul apparait en première page, le montant de la somme demandée soit : 7.050.169 francs, les travaux correspondant n'étant pas distingués de l'ensemble des travaux réalisés.

x
x x

Pour ce qui est des travaux complémentaires, l'entrepreneur m'a à nouveau confirmé qu'il est possible d'inclure une dépense correspondant au maximum au 1/6 du montant total d'un marché sans avoir recours à un avenant. Dans le cas il s'agirait d'une dépense supplémentaire représentant le 1/20 du marché. S'il en est ainsi, il suffirait de certifier les travaux exécutés, comme pour un mémoire de travaux ordinaires.

De toute façon il sera nécessaire de dissocier les travaux complémentaires, des travaux d'évacuation des eaux usées, les premiers revenant au groupement des entrepreneurs alors que le second est effectué par l'entreprise BUMAS père et fils à titre personnel.

Si vous ne tenez pas à ce que nous fassions appliquer des pénalités sérères des travaux non effectués, (ce qui écarte tout nouveau différend avec les entrepreneurs) je ne vois pas quel intérêt il y a à faire un marché spécial pour les travaux complémentaires, la plupart figurant pour mémoire au marché de base.

J'ai retourné le mémoire des travaux supplémentaires avec des observations ramenant le montant de 3.338.516 à 3.035.343 frs l'entrepreneur a accepté le principe de ces diminutions et dès que je serai en possession du mémoire corrigé, je vous l'adresserai soit pour établissement d'un nouveau marché ou d'un avenant soit pour simple transmission au service financier.

Je vous transmettrai par ailleurs les prix de base qui permettront d'établir le marché pour l'évacuation des eaux usées.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N°169/D.D.

Sainte Livrade, le 6 Juin 1957.

Le Délégué du Service des
Affaires Sociales pour
le Lot et Garonne

A

Monsieur DUMAS
Entrepreneur
de
Sainte Livrade

Monsieur,

Suite à notre entretien de ce jour, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir,me transmettre d'urgence la liste des travaux en plus et en moins effectués à Sainte Livrade en même temps que les travaux faisant l'objet du marché du 5 Mars 1956.

Veuilles agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 164 /D.D

Sainte Livrade, le 12 Avril 1957

Le Délégué du Service des
Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

A

Objet : Lettre de Mr. CHARLERY à Monsieur le Ministre.

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, rue de Lille
à Paris (VII°)

Aucun fait nouveau n'est intervenu au sujet des employés travaillant en dehors du voisinage des centres d'accueil où ils sont hébergés depuis que Monsieur CHARLERY a refusé l'emploi qui lui était offert à Bergerac, si ce n'est qu'à partir de ce mois vous avez bien voulu accorder le remboursement des frais de logement pour les employés de Bergerac obligés de louer une chambre en attendant qu'un appartement leur soit affecté au centre d'accueil de la Poudrerie.

Afin de fournir les éléments d'un rapport sur le cas CHARLERY, j'ai l'honneur de préciser les circonstances qui m'ont amené à prendre certaines mesures à l'encontre de l'intéressé.

Selon vos instructions, j'ai recherché à faire travailler dans les centres industriels relativement proches, les chomeurs hébergés dans les centres d'accueil. Ainsi que je vous l'avais exposé nous savions aller à un échec ; cependant nous devions faire quelque chose pour secouer l'apathie de certains rapatriés et démontrer la nécessité de prendre des mesures autoritaires.

Les difficultés financières et morales que représente le départ hors du foyer du père de famille obligé de dépenser la majeure partie de son salaire pour les frais de pension près du lieu de travail, m'ont amené à proposer des emplois ne permettant pas le retour quotidien au centre d'accueil aux rapatriés chomeurs ayant une qualification professionnelle leur assurant des salaires relativement élevés.

C'est ainsi que j'ai retenu Monsieur SERVET, HAROLD, HACHETTE, KUTER, TRAN VAN SIN, J.j. LEGRAND et CHERLERY. Ce dernier possèdant le C.A.P. mécanicien et un certificat de diéséliste était le plus facile à placer ; On lui proposait immédiatement un salaire d'essai de 160 Fr de l'heure, ce qui lui assurait un salaire mensuel de plus de 30.000 Fr en raison des heures supplémentaires régulièrement demandées par l'employeur (Ets BELENGARD). Après un mois d'essai il devait à moins d'incompétence être augmenté et obtenir 180 Fr de l'heure.

Monsieur CHARLERY, père de 6 enfants touche des allocations familiales importantes qui permettent d'assurer plus aisément que dans le cas d'un chef de famille ayant 1, 2 voire 3 enfants, les frais de nourriture de la famille.

Enfin si Madame CHARLERY est effectivement affaiblie par un goître, elle est secondée par sa belle mère, qui a été mutée de Noyant à Bias sur sa demande et à cet effet.

..../...2

Donc Monsieur CHARLERY, représente le cas optimum que nous juissions trouver dans un centre.

Si nous faisons la comparaison des diverses possibilités financières offertes à Mânsieur CHARLERY, nous constatons que "la douloureuse situation" dont il se plaint est la conséquence de son appartenance à la catégorie des chomeurs volontaires.

Fonds perçus par Monsieur CHARLERY comme rapatrié chomeur :

- Allocations familiales, 6 enfants et salaire unique	39.400
- Secours chomage	15.300

Si Monsieur CHARLERY le désire, il trouvera immédiatement un emploi de mécanicien ; il a trouvé deux places quittées pour convenances personnelles. S'il travaille, il percevra :

- Allocations familiales, 6 enfants et salaire unique	39.400
- Salaire ouvrier mécanicien (à 125 frs minimum)	22.000

Si l'intéressé n'a pas conscience de vivre à la charge de la collectivité lorsqu'il est chomeur, il ne manque pas de rapprocher ces deux situations et de considérer que lorsqu'il travaille il augmente son revenu de 12% seulement.

Il convient de complèter les chiffres donner par Monsieur CHARLERY au sujet des gains et dépenses dans le cas de travail à Bergerac, je me suis occupé moi même de trouver une pension correcte ; j'y ai déjeuné deux fois la première sans être connu, la seconde avec les ouvriers eux mêmes. Les prix sont de 600 frs par jour pour la nourriture et de 3.000 frs par mois pour la chambre.

Ainsi à Bergerac Monsieur CHARLERY aurait dépensé 21.000 frs de pension pour un salaire de 30.000 frs. Là encore le reliquat est moindre que le montant du secours chômage.

En plus il convient de signaler qu'après un mois de présence, il avait droit à titre de prime à un mois de secours chômage (Mars dans son cas) et que maintenant les frais de chambre seraient remboursés par le Service Social. Pour illustrer dans quel esprit j'avais organisé cette installation d'employés à Bergerac je préciserai que des instructions avaient été données aux Directeurs des Centres d'accueil pour que tous les 15 jours une camionnette ramène le samedi soir les chefs de famille désireux de venir passer le weekend chez eux.

Monsieur CHARLERY précise que la suppression du secours analogue à l'indemnité de chômage a entraîné celle des allocations familiales. Ce n'est pas rigoureusement exact, car il sait que nous sommes intervenus pour que cette sanction extrême ne soit pas effective ; en fait depuis quelques jours il a été avisé que les allocations familiales lui seraient versées. Par contre j'ai jugé de bonne politique de faire soumettre de tels cas à la Commission Départementale chargée de statuer en la matière, toujours dans le but de faire connaitre si non appliquer le règlementation commune aux rapatriés qui bien souvent ignorent les nombreux avantages qui leur sont octroyés et qui doivent disparaitre.

...../..3

Si une personne physiquement apte au travail, assurée du logement gratuit pour sa famille, eau et électricité comprises, touchant des allocations familiales, assurée d'un logement près de son nouveau lieu de travail, refuse de s'y rendre alors qu'il lui est offert un salaire correspondant à sa qualification professionnelle prétendue, j'estime que nous devons considérer l'intéressé comme un chomeur volontaire. J'ajoute que certains rapatriés, peut être en raison des promesses qui leur ont été faites, ne semblent pas en avoir conscience ; ce qui m'a amené à agir à leur égard avec un certain ménagement./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 166 /D.D

NOTE

pour

Messieurs les Directeurs de Centre

A compter du mois de mai et jusqu'à septembre compris vous voudrez bien réduire les distributions gratuites de charbon à deux fois par mois, soit une dotation mensuelle de 100 kilos par famille secourue.

Sainte Livrade, le 11 Avril 1957

Le Délégué régional du
Service Social pour le Lot et Garonne,

Copie à :

- Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales -

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 165 /R.D

Sainte Livrade, le 11 Avril 1957

Le Délégué du Service Social
des Relations avec les Etats Associés

A

Monsieur le Préfet
de Lot et Garonne

Objet : Allocation scolaire.

Faisant suite à ma visite à Monsieur le Chef de la 3ème Division, j'ai l'honneur de solliciter pour les besoins d'équipement mobilier des groupes scolaires des Centres d'Accueil de Bias et de Sainte Livrade, une avance de la caisse départementale scolaire.

360 rapatriés d'Indochine sont attendus à Marseille pour la fin du mois ; ils seront hébergés à Bias et Sainte Livrade ou nous devrons ouvrir 4 classes supplémentaires, pour lesquelles il est nécessaire d'acheter un mobilier neuf.

La dépense s'élèvera à :

- 4 classes de 20 pupitres soit 80 à 7.500 l'un	=	600.000
- 2 bureaux de maître à 22.000 l'un	=	44.000
- 2 fauteuil de maître à 2.700 l'un	=	5.200
- 2 tableaux tryptiques à 12.000 l'un	=	24.000
Soit au total	=	673.200

Ainsi nous pourrons ouvrir pour le début du 3° trimestre 11 classes à Sainte Livrade et 8 à Bias, groupant 650 élèves.

Je me permets d'insister sur l'urgence de la mise à notre disposition de ces fonds, le mobilier étant commandé. Les groupes scolaires ayant été par ailleurs équipés presque entièrement sur les fonds dont pouvait disposer alors le Service Social, nous savons pouvoir compter sur la bienveillance des services préfectoraux pour obtenir cette facilité.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCEUIL DE SAINTE LIVRADE

N° 164 /D/D

Sainte Livrade, le 11 Avril 1957

Le Délégué du Service Social
des Relations avec les Etats Associés

A

Monsieur l'Inspecteur
de l'enseignement primaire
6, rue d'Harfeuille

à Villeneuve

Monsieur l'Inspecteur,

Faisant suite à nos entretiens, j'ai l'honneur de vous confirmer la venue à Bias et à Sainte Livrade d'une centaine d'enfants d'âge scolaire que nous nous efforcerons de répartir selon la proportion suivante 2/3 à Bias et 1/3 à Sainte Livrade.

Nous pouvons disposer de deux salles de classe à Bias et d'une à Sainte Livrade, je pense que nous pourrons les équiper d'un mobilier neuf pour leur ouverture le lundi 6 Mai. Comme convenu et après accord des Directeurs des groupes scolaires, j'ai commandé du mobilier pour deux classes maternelles et une classe de grands.

A votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire Monsieur l'Inspecteur à mes meilleurs sentiments./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES
-:-:-:-:-:-
CENTRE D'ACCEUIL DE SAINTE LIVRADE
-:-:-:-:-:-
N° 163 /D.D.

SAINTE LIVRADE, le 9 Avril 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales
du Département des relations avec les Etats
Associés (Ministère des Affaires Etrangères)

à

Monsieur l'Inspecteur de l'Instruction Primaire

à BERGERAC

-:-

Monsieur l'Inspecteur,

De retour de PARIS, j'ai l'honneur de vous confirmer que l'aménagement du Centre d'Acceuil de la Poudrerie, comprendra un petit groupe scolaire conforme aux principes que nous avions arrêtés. Un batiment comportera 2 salles de classe destinées aux plus jeunes enfants, avec bloc sanitaire particulier ainsi qu'il est prévu pour les classes maternelles. Nous réserverons une pièce de 6 mètres sur 9 dans le batiment voisin ; si la nécessité apparait nous pourrons facilement le transformer de simple magasin en salle de classe. Enfin un batiment sera aménagé en préau (30 mètres sur 6).

Ainsi nous pouvous recevoir 120 à 140 élèves ce qui sera certainement supérieur aux effectifs présents; compte tenu de l'admission de certains enfants, en principe les plus âgés, au groupe scolaire municipal récamment achevé. Nous serons disposés si vous le jugez oportun, à ouvrir ces classes également aux enfants du voisinage ; je pense en particulier aux familles d'employés de la Poudrerie. Les familles qui seront installées à Bergerac seront en principe en France depuis un an, les enfants auront par conséquent fréquenté une école publique et devraient constituer des classes d'un niveau moyen. Des enfants métropolitains ne devraient pas pâtir de leur contact et par contre nous serions heureux d'éviter une atmosphère exclusivement " Rapatriés d'Indochine ".

Aussitôt les travaux terminés le Service Social serait disposé à placer le groupe scolaire sous l'autorité de la municipalité afin de faciliter l'équipement. Puisque la municipalité fournira le mobilier scolaire, il serait équitable qu'elle puisse bénéficier des " fonds Barangé". Par ailleurs il reste entendu que tout au moins pour la première année, le service social prendra à charge les frais correspondant à l'indemnité de logement reglementairement dûe aux instituteurs. Cette question pourra être revue lorsque l'école fonctionnera, car je pense que si le groupe scolaire prend un caractère communal il sera équitable de demander à la municipalité d'en assurer entièrement la charge.

Je ne manquerai pas de vous fournir toute information intéressante concernant les effectifs à héberger dans le Centre d'Acceuil, et vous prie d'agréer Monsieur l'Inspecteur, mes salutations dintinguées.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 169 /D.D

Sainte Livrade, le 5 Avril 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales
du Département des Relations avec les Etats
Associés (Ministére des Affaires Etrangères).

à

Monsieur l'Ingénieur en Chef, Directeur de la
Poudrerie Nationale de Bergerac .

Ref.: votre 7042/CX du 29 Mars 1957
Objet : Lot N°5

En vous retournant le Procés Verbal de remise aprés l'avoir complété comme demandé, j'ai l'honneur de préciser dans quel esprit nous pensons utiliser les locaux mis à notre disposition par vos services.

Le Service Social a hautement apprécié les facilités qui nous ont été accordées par le Service des Poudres, aussi nous ne pourrons que chercher à faciliter votre tâche si des conditions nouvelles vous aménent à modifier vos installations actuelles .

Cependant je pense qu'en fonction des données présentes nous pouvons limiter les causes d'une demande de libérer les locaux mis à notre disposition, qu'à une nécessité de loger la main d'oeuvre dont vous auriez subitement et exceptionnellement besoin. Je ne pense pas que nous ayons à redouter une telle mesure en raison d'une seule extention de vos fabrications, ainsi que le précise l'article 4.

Le Service Social comprend trés bien que la Poudrerie préserve ses droits et nous savons pouvoir compter sur l'esprit dans lequel vous avez consenti à nous accorder la disposition de ces bâtiments et non sur une interprétation restrictive des écrits.

Si les événements nécessitaient l'augmentation de vos effectifs nous serions trés heureux de rechercher parmi les rapatriés hébergés dans les divers Centres d'Accueil du Service, les employés susceptibles de vous donner satisfa/tion.

Pour en revenir à la rédaction du Procés verbal de remise, je pens/ que les dates mentionnées vous conviendront, restant par ailleurs à votre dis/sition pour la mise au point de toute chose que vous désireriez préciser .

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 160 /D.D

Sainte Livrade, le 2 Avril 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales
du Département et des Ralations avec les
Etats Associés

à

Monsieur Etienne RESTAT
Sénateur de Lot et Garonne
Président de la Commission
de l'Agriculture

Monsieur le Sénateur,

En raison des frais importants que représenteraient l'installation d'un branchement et la consommation, il n'est pas possible d'envisager pour le moment de faire assurer l'approvisionnement du Centre d'Accueil de Sainte Livrade en eau potable fournie par la coopérative.

Tenu par nos disponibilités budgétaire, nous avons pour cette année limité l'augmentation de la distribution d'eau a de simple travaux d'amélioration des installations existantes. Si par expérience nous constatons une insuffisance nous reprendrons le projet de branchement dont vous avez bien voulu accepté le principe, afin d'obtenir les crédits nécessaires sur le prochain exercice budgétaire.

Pour le moment la situation est à peu près satisfaisante mais nous ne pouvons préjuger des résultats pour la fin de l'été.

En vous remerciant des facilités que vous vous proposiez de nous accorder, je vous prie d'accepter, Monsieur le Sénateur, mes salutations distinguées.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 158 /D.D

Sainte Livrade, le 22 mars 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales
du Département des relations avec les Etats
Associés (Ministère des Affaires Etrangères

A

Monsieur le Directeur Départemental
de la Main - d'Ouvre
à Agen

(Lot et Garonne)

OBJET : F.P.A.

Suite à l'entretien téléphonique que j'ai eu avec Monsieur PUECH, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la direction du Centre F.P.A. de Toulouse a accepté de prendre en stage Monsieur BILLAUT Gaston en remplacement de Monsieur Bert Léon. A titre d'information vous trouverez ci-jointe copie de la lettre adressée à Monsieur le Directeur du Centre de F.P.A. de Toulouse, d'où il ressort que Monsieur BERT avait une raison valable pour se désister.

Nous avons agi dès le reçu de la convocation de Monsieur BERT à Toulouse. Je pense que l'organisme Central chargé de l'affectation des candidats dans les Centres, ne fera pas d'objection à ce remplacement. Il est bien évident que s'il n'y avait pas eu urgence, je n'aurais pas pris directement contact avec Toulouse, mais vous aurais laissé le soin de proposer cette solution.

Vous savez l'intérêt que nous attachons à l'effort fait par les services de la Main d'oeuvre pour favoriser les stages des rapatriés d'Indochine en F.P.A. Afin de diminuer les cas de désistement, j'ai fait faire un contrôle des candidatures en cours dans le but de déterminer celles qu'il convenait de faire aboutir dans les meilleurs délais, celles qu'il y a lieu de retarder (raison de santé) et celles à supprimer (candidats reclassés par ailleurs).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 157 /D.D.

Sainte Livrade, le 21 mars 1957

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, rue de Lille

à Paris (VII°)

OBJET : Marché travaux centre de Sainte Livrade.

A plusieur reprises vous m'avez rappelé l'intérêt que vous attachiez à ce que la réception du Centre d'Accueil de Sainte Livrade soit effectuée le plus tôt possible. Or malgré des interventions incessantes, je ne puis obtenir de l'entrepreneur responsable, ni les documents, ni la finition des menus travaux restant non effectués.

Par lettre du 13 mars, dont copie ci-jointe, j'ai rappelé à Monsieur DUMAS qu'il était urgent d'achever les travaux et de me faire parvenir un état facturé des travaux faits en régis et des travaux supplémentaires. Il est évident que ce n'est qu'en possession de ces pièces que je pourrai effectuer le relevé des travaux en augmentation et en diminution. Je puis vous adresser le relevé des travaux prévus au marché et non effectués, mais je pense que nous avons intérêt à lier travaux en augmentation et travaux en diminution, nous comportant en fonction de ce que nous présentera l'entrepreneur comme travaux en augmentation.

J'ai toujours recherché à liquider ce marché par entente directe avec l'entrepreneur. Mais j'avoue ne pas comprendre pourquoi Monsieur DUMAS ne fait pas le petit effort nécessaire pour liquider cette affaire alors qu'il lui est dû plus de 10 millions et qu'il ne lui reste à effectuer que de menus travaux ne dépassant pas 100.000 frs. Pensant que votre intervention aura l'influence voulue, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir le mettre en demeure de faire le nécessaire tant pour les finitions que pour la fourniture des pièces comptables.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 156 /R.D.

NOTE

pour

Messieur les Directeurs de Centre

Nous aurons la visite Vendredi 22 mars de représentants des Services de Propagande et de recrutement de l'Armée. En principe leur programme prévoit, la matinée à Sainte Livrade et l'après midi à Nîmes.

Vous voudrez bien faire savoir à vos administrés, que parents et adolescents ont intérêt à recueillir toute information auprès de membres de cette mission. En particulier veillez à ce que tous les jeune gens susceptible d'être appelés ou de s'engager soient présents lors du passage de ces informateurs dont la tâche est de faire connaître les conditions et avantages réservés dans l'Armée, tant aux appelés qu'aux engagés.

Faites bien ressortir qu'il ne s'agit pas de contraindre au service militaire ceux qui sont sans travail mais d'informer les futurs militaires.

Sainte Livrade, le 21 mars 1957

Le Délégué du Service des
Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 155 /D.D

Sainte Livrade, le 21 mars 1957

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, rue de Lille

Paris (VII°)

Objet : Allocation chômage

Lors du passage à Paris de Monsieur le Directeur du Centre de Sainte Livrade, le service de la Comptabilité a fait des observations au sujet du payement de l'indemnité de chômage à des employés travaillant à l'extérieur de la région. Il s'agit de Monsieur HACHETTE et KUTER, embauchés à Bergerac et à qui nous avons versé l'indemnité de chômage en Février, conformément aux prescriptions de la note n° 2268 du 15 novembre 1956. Dans le cas de Bergerac je souhaiterai pouvoir attribuer à titre de dédommagement pour les frais d'hôtel, d'indemnité de chômage à tous les travailleurs, jusqu'à ce que nous puissions les héberger dans les bâtiments de la Poudrerie. Si non il faudra envisager de prendre à charge une partie des frais d'hotel, au risque de voir tous les employés actuels quitter leur travail.

C'est encore l'occasion d'insister sur l'intérêt qu'il y a à demander au Génie d'activer les travaux de Bergerac tout au moins pour la première tranche.

D'autre part, nous avons supprimé l'allocation chômage pour Monsieur PHAM NGOC DUY, pour avoir abandonné un emploi stable. Bien que l'intéressé soit âgé de plus de 45 ans, nous avons cónsidéré qu'il s'agissait d'un abandon volontaire et non motivé de travail et qu'en conséquence Monsieur PHAM NGOC DUY avaitperdu la qualité de chômeur légal.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 154 /D.D

Sainte Livrade, le 21 mars 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, rue de Lille

à Paris (VII°)

Objet : Installations scolaires pour le Centre de Bergerac.

Je me suis rendu hier à Bergerac pour étudier avec l'Inspecteur de l'Instruction Primaire et la Municipalité, les possibilités de fréquentation scolaire pour les enfants qui seront hébergés près de la Poudrerie de Bergerac.

J'ai tenu compte de ce que vous hébergerions près de 120 familles, soit 150 enfants d'âge scolaire pour une population totale de 600 personnes. Ceux sont là les effectifs maximums.

Actuellement il existe trois groupes scolaires situés près du Centre d'Accueil.

L'un sur le Lot identique de l'autre côté de la route, est déjà insuffisant pour la population indigène ; d'autre part il n'y a pas intérêt à rapprocher les rapatriés de ces gens.

Un groupe scolaire de 13 classes achevé cette année, est installé à la sortie de Bergerac, à 2 km du Centre d'Accueil. Une salle de classe est encore inoccupée et les possibilités des classes existantes se chiffrent en moyenne à 3 ou 4 places de libres par classe. Compte tenu de l'apport nouveau de la population Bergeraçoise, on peut compter sur une soixantaine de places de disponibles à la rentrée d'octobre.

Le troisième groupe scolaire est situé à3 km du centre d'accueil, au village de Craisse. A part quelques individualités, il ne pourra pas recevoir d'enfants du Centre.

Dans le Centre d'accueil nous pourrons installer un petit groupe scolaire à l'usage de classes enfantines. Deux classes ou même trois pourront être aménagées aisément. Un des bâtiments en mauvais état (E 26) ancien réfectoire, sera transformé en 2 classes de 8 mètres sur 6, avec lavabos et panderie-couloir, permettant de recevoir 80 à 100 enfants. Une autre salle de classe pourra éventuellement être ouverte dans l'extrémité est du batiment E.19 que nous prévoyons également comme magasin. Enfin le bâtiment dont les murs sont dans le plus mauvais état (ancien magasin à vivres et salle d'épluchage) serait à peu de frais transformé en préau. Les limites d'une cour adossée à la barrière existante seront faciles à déterminer.

.../....2

Ainsi les enfants les + jeunes iraient à l'école installée dans le Centre d'hébergement, les plus grands se trouvant avec les enfants du pays, dans un établissement moderne, disposant entre autres d'une cantine. Restera à résoudre ou à améliorer la question du transport ; mais aux portes de Bergerac, je pense que ce sera facile.

Pour les instituteurs, rien à prévoir, si ce n'est que nous devrons prendre en charge au moins pour la première année, les frais d'indemnité de logement des maîtres affectés à l'école du Centre d'hébergement (70 à 100.000 frs par an).

Le mobilier scolaire sera fourni par la municipalité de Bergerac.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 153 /D.D

Sainte Livrade, le 19 mars 1957

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, rue de Lille

à Paris (7°)

Référence : Votre lettre n° 575 du 9 mars 1957.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un exemplaire de la lettre que Monsieur VAREILLES a adressé à Monsieur le Ministre. Effectivement le requerant a reçu notification le 21 Février du résultat de l'examen subi avec succès pour un emploi réservé comme infirmier de 3° catégorie. Il serait désireux ainsi qu'il l'exprime dans sa lettre à Monsieur le Ministre d'obtenir un poste à Toulouse ou dans la région. A Agen on lui a laissé entendre que son affectation dans la région serait chose facile à bref délai. Décidé à reprendre son activité le plus tôt possible, il serait opportun de favoriser ainsi que vous le proposez, son affectation.

Par ailleurs, j'ai fait savoir à Monsieur VAREILLES qu'il n'était pas possible d'envisager de lui attribuer 3.000 fr à titre de remboursement pour frais de déplacement à Agen, alors que Sainte Livrade est à 30 kms et que l'examen motivant son déplacement durait au maximum une journée. Si la situation matérielle de l'intéressé parait nécessiteuse, il sera plus équitable de prévoir l'attribution d'un secours plutôt que de créer un précèdent de remboursement à un tarif de frais de déplacement. Pour un tel cas nous aurions remis normalement un bon gratuit de transport.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 152/D.D

Sainte Livrade, le 16 mars 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, rue de Lille

à Paris (VII°)

Objet : Allocations scolaires au titre de la loi Barangé.

Référence : Votre 547 du 6 mars 1957.

Ainsi que vous le précisiez dans votre lettre citée en référence, il n'est pas possible de faire mettre à la disposition des Directeurs de Centre, les fonds que nous destine la caisse départementale scolaire. Il serait nécessaire de faire prendre un arrêté reconnaissant la qualité de régisseur de caisse aux Directeurs ce qui serait certainement compliqué.

Par contre je ne pense pas qu'il y ait des difficultés à ce que le Ministère reçoive directement ces fonds les quels seraient mis à notre disposition sans qu'il soit question de les porter en atténuation de dépenses antérieures. Car il est bien certain que nous n'aurons aucune difficulté pour utiliser ces fonds. Déjà la Préfecture de Lot et Garonne tient à notre disposition, les sommes de 580.000 frs et 330.000.

Il est urgent que nous puissions disposer de ces fonds pour l'achat de rideaux absolument nécessaires durant la bonne saison et pour l'achat de pupitres soit pour 2 classes à Sainte Livrade et 3 à Bias 100 pupitres à 7.500 frs l'un, = 750.000 frs.

Pour le 3ème trimestre l'augmentation de la population d'âge scolaire dûe au prochain arrivage, nécessitera l'ouverture de toutes les classes prévues soit 12 à Sainte Livrade et 8 à Bias. C'est dire qu'il y a urgence à ce que je sois fixé sur l'organisme payeur afin de préparer un marché.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATION AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 151 /D.D

Sainte Livrade, le 16 mars 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, rue de Lille

à Paris (VII°)

Objet : Appartement des instituteurs.

J'ai l'honneur de vous transmettre la requête présentée par les instituteurs domiciliés dans le Centre d'Accueil de Bias.

Il est certain que les aménagements demandés sont de l'ordre à procurer un confort normal. Avec la bonne saison, la nécessité de se protéger du soleil comme du froid cet hiver, fait apparaitre combien les ouvertures ont été conçues en fonction d'une stricte économie. Comparés aux logements de Sainte Livrade, le manque de volets ou de stores parait difficile à admettre. Je pense qu'il serait nécessaire de prévoir la pose de volets, préférables aux stores, pour les appartements des instituteurs et des cadres, car il s'agit bien de l'équipement des bâtiments proprement dits, dépense qui normalement ne doit pas incomber au locataire ou utilisateur.

Pour les planchers, il a déjà été notifié aux utilisateurs de Sainte Livrade, qui peuvent faire valoir les mêmes inconvénients, que le Service considerait qu'il leur appartenait de financer les aménagements qu'ils désiraient voir réaliser. Cependant il faut bien reconnaitre que les dalles en ciment nécessitent un revêtement, soit sous forme de tapis soit par un enduit de ciment fin et solide ainsi qu'on le fait pour tout plancher en ciment qui n'est pas destiné à être recouvert.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 150 /D.D

Sainte Livrade, le 14 mars 1957

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A)

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, rue de Lille

à Paris (VII°)

OBJET : Tickets d'essence.

La Préfecture de Lot et Garonne continuant à nous verser une dotation en tickets de 800 litres d'essence nous disposons de quantités suffisantes compte tenu d'une réserve du mois dernier, pour satisfaire à nos besoins normaux.

Nous pouvons donc remettre à votre disposition les tickets que vous nous avez adressés pour ce mois. Si pour le mois d'Avril en raison de l'arrivée de rapatriés la consommation d'essence est plus conséquente je ferai appel à vos réserves. Par conséquent inutile de nous envoyer à l'avenir de nouveaux tickets, à moins d'une demande expresse de notre part./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 149 /D.D.

Sainte Livrade, le 13 mars 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales du Département des relations avec les Etats Associés (Ministère des Affaires Etrangères)

à

Monsieur le Maire
de Casseneuil
(Lot et Garonne)

Monsieur le Maire,

A la suite de notre entretien de samedi dernier, j'ai pris contact avec Monsieur SENCHOU de qui j'ai appris qu'aucune réservation d'appartement n'avait été faite pour des employés de son entreprise domiciliés dans un des Centres d'accueil.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir réserver les six appartements non retenus, pour desfamilles actuellements logées dans les Centres d'accueil de Sainte Livrade et de Bias.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations très distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 148 /D.D

Sainte Livrade, le 13 mars 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales
du Département des relations avec les Etats
Associés (Ministère des Affaires Etrangères

A

Monsieur DUMAS
Entrepreneur
de Sainte Livrade
(Lot et Garonne)

Monsieur,

Afin de liquider le marché du Centre d'Accueil de Sainte Livrade, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir procéder à la finition correspondant aux réservations d'ailleurs peu conséquentes, relevées lors de la réception faite par Monsieur le Directeur du Centre pour les quatre bâtiements restant à nous livrer.

Je vous rappelle à nouveau qu'il est urgent de m'adresser la facturation des travaux faits en régis, la réception provisoire ne pouvant être envisagée tant que je ne serai pas en possession de cette pièce.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 147 /D.D

Sainte Livrade, le 13 mars 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales du Département des relations avec les Etats Associés (Ministère des Affaires Etrangères)

A

Monsieur BONNAL
Entrepreneur

de Sainte Livrade

Monsieur,

Suite aux essais qui ont été faits à Sainte Livrade pour l'amélioration de la distribution d'eau, j'ai l'honneur de vous confirmer l'ordre de travaux pour le branchement de la sécurité incendie sur le circuit général.

Vous voudrez bien nous adresser un devis détaillé, la dépense étant dès à présent fixée aux environs de 100.000 francs.

Nous attacherons du prix à ce que ces travaux soient réalisés le plus rapidement possible ainsi que l'installation de trois pompes à main auxiliaires.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Copie à :

- Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales - 78, rue de Lille à Paris (7°)

- Monsieur le Directeur du Centre d'Accueil de Sainte Livrade

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 146 /D.D

Sainte Livrade, le 13 mars 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales
du Département des ralations avecles Etats
Associés (Ministère des Affaires Etrangères)

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, rue de Lille

à Paris

Objet : Cours du soir.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire savoir si nous pouvons ouvrier des cours du soir pour enseigner la langue française aux femmes.

Le montant des heures supplémentaires qu'effectueraient les instituteurs serait facturé par les Directeurs du Centre d'après le tarif syndical en pratique dans le Département. J'ai obtenu l'accord de principe de l'Inspection d'Académie qui ne peut par ailleurs faire établir des états pour le mandatement. La règlementation en la matière prévoit que seule l'autorisation d'enseigner et d'utiliser les locaux scolaires est un ressort de l'Inspection d'Académie. L'organisation des cours et la rétribution des maîtres incombent à la Municipalité.

La question règlement des heures supplémentaires résolue rien ne s'oppose plus à l'ouverture immédiate de ces cours./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 145 /R.D.

Sainte Livrade, le 11 mars 1957

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales du Département des Relations avec les
Etats Associés (Ministère des Affaires Etrangères)

A

Monsieur LAMOURANE
Inspecteur de l'enseignement Primaire
19, Rue F. Faure

à Bergerac

Monsieur l'Inspecteur,

En mission dans le Sud-ouest pour l'organisation de Centres d'Accueil destinés aux Français rapatriés d'Indochine, je dois me rendre à Bergerac cette fin de semaine pour l'aménagement de bâtiments mis à notre disposition par la Poudrerie. Désireux de vous exposer notre programme, je serais très heureux de pouvoir vous rencontrer afin de voir avec vous dans quelle mesure nous pourrons vous aider si nécessaire à résoudre le problème scolaire que va poser la présence d'une centaine d'enfants d'âge scolaire.

Nous attachons beaucoup de prix à ce que les enfants rapatriés, essentiellement des métis, ne soient pas dans des groupes scolaires particuliers mais qu'au contraire ils s'intègrent le plus rapidement possible avec la population scolaire locale. Cependant si pour des raisons d'éloignement d'établissements scolaires, il soit nécessaire d'organiser près ou dans le Centre d'Accueil, un école enfantine, je suis à votre disposition pour étudier toute suggestion.

Dès que je serai fixé sur la date exacte de mon passage à Bergerac, je me propose de vous téléphoner, pendant dès à présent être libre samedi 16, toute l'après midi.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, mes salutations distinguées.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 144 /D.D.

Sainte Livrade, le 11 mars 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

A)

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
(5ème Division)

78, rue de Lille

à Paris (7°)

Objet : Marché de charbon.

Les Directeurs des Centres doivent vous faire parvenir par même courrier les factures groupant l'ensemble des fournitures de charbon effectuées par les Etablissements MORILLON conformément au marché n° 946. Je pense qu'elles seront conformes aux prescriptions du marché et me permets de faire remarquer que contrairement à ce que laisse entendre votre 516-SO/DS les bons de livraison étaient joints aux premières factures qui vous avaient été adressées. J'ai demandé aux Directeurs de Centres de bien vouloir contrôler qu'il en soit de même pour la liquidation des fournitures.

Le marché 946 précisant qu'il s'agit de fournitures pour la période du 1° octobre 1956 au 31 mars 1957, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire savoir s'il sera nécessaire d'établir un avenant ou un autre marché pour les fournitures à faire après cette dernière date.

Je prépare dès à présent la formation de stocks, 60 tonnes à Sainte Livrade, 40 à Dias, qui seront réservées pour le prochain hiver.

Le marché 946 prévoyant la livraison de 300 tonnes nos achats n'atteindront cette quantité qu'au début de l'été compte tenu de la livraison de 100 tonnes précisée ci-dessus.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 1/13 /A

Sainte Livrade, le 9 mars 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur PONS Casimir
Centre d' Accueil de Bias
(Lot et Garonne)

Monsieur,

Bien que Monsieur le Directeur Départemental de la Main d'oeuvre (Gironde) vous ait fait savoir qu'il était possible de vous admettre en stage de F.P.A. à Caudéran pour une prochaine session, j'ai le regret de vous confirmer qu'en vertu de la réglementation en la matière vous ne pourrez plus prétendre au secours chômage versé par le Service Social.

Les motifs invoqués : manque de vêtements, ne pouvant être retenus. Je ne pense pas nécessaire de revenir sur les explications qui vous ont déjà été données. Vous comprendrez que le Gouvernement ne peut continuer à entretenir un homme valide, qui sans spécialisation, refuse ou retarde sans raison valable, son intégration dans un Centre de formation professionnelle. Informé que jusqu'à ce jour vous n'avez jamais travaillé depuis votre retour en France vous vous comportez comme quelqu'un qui ne veut pas participer à la productivité du pays et prétend vivre à la charge de la collectivité.

En conséquence, jusqu'à plus ample informé, le bénéfice du secours chômage vous est supprimé à compter du 25 février, date du début du stage F.P.A. auquel vous étiez inscrit.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations.

Copie à :

- Monsieur le Directeur du Centre d'Accueil de Bias.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 142 /D.D

Sainte Livrade, le 7 mars 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales (5ème Division)
78, rue de Lille
Paris (7°)

Objet : Installations électrique et consommation.

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'à l'occasion des relevés de consommation d'électricité effectués le 26 février pour les Centres de Sainte Livrade et de Bias, j'ai mis au point les décomptes antérieurs.

L'E.D.F. doit déduire les factures antérieures tenant compte d'une consommation durant les heures creuses, proportionnelle à celle relevée présentement. Malgré la première observation faite les compteurs d'heures creuses bien que posés, n'avaient pas été branchés. Hors 2/5 de la dépense correspond a des heures creuses ; il en résultera un diminution globale de 300.000 francs environ.

En raison de la normalisation de l'approvisionnement en charbon, les rapatriés pouvant se fournir directement (Etablissement MORILLON), j'ai demandé aux Directeurs de Centre de procéder à une surveillance très stricte de la consommation d'électricité. Nous devons réduire de moitié les dépenses du mois en cours.

J'ai reçu votre note 514 passant commande aux Etablissements ALLEZ de l'exécution du devis n° 2. Je ne pense pas, ainsi que le l'ai déjà précisé, que ces installations donnent entière satisfaction. Certe nous éviterons des consommations excessives correspondant à des dépenses de 700 ou 800.000 frs par mois comme ce fut le cas à Saint Livrade, mais il ne faut pas perdre de vue que ces dépenses anormales ont été tolérées par mesure sociale en raison de l'impossibilité pour les rapatriés de se chauffer autrement, ne pouvant se procurer ni charbon, ni bois, ni masout. L'approvisionnement en combustible assuré, nous n'aurions pas toléré de telles dépenses. Les mesures depuis 8 jours le prouveront.

Les installations commandées permettront en principe l'utilisation d'appareils de faible puissance à l'exclusion de radiateurs et réchauds puisque quatre ou 5 appartements en moyenne se partageront 8 ampères. Cependant le roublard qui sera seul à faire marcher un radiateur de 1.000 kw ne sera pas dérangé. D'autre part si les 4 (ou 5) appartements utilisent un fer à repasser en plus de l'éclairage normal, la puissance ne sera pas suffisante.

C'est pourquoi, persuadé qu'il faudra un jour ou l'autre reprendre le problème à la base, j'ai demandé à l'entrepreneur électricien réalisateur des installation de nous présenter un devis pour la remise en ordre de la distribution. J'ai remarqué par ailleurs que le marché de Sainte Livrade, le seul que je possède semble avoir prévu une boite de distribution par appartement. Je serais heureux que ce point soit vérifié et qu'il me soit donné des instructions à ce sujet, ne serait-ce que pour la réception des travaux.

.../...2

Pour les cadres je ne pense pas qu'il soit possible de prendre des mesures restrictives, mais qu'une meilleure conception du chauffage par poêle soit nous permettre d'éviter certains abus dûs au chauffage par radiateurs électriques. Je ne veux pas paraître vouloir critiquer à nouveau la qualité des poêles fournis, mais il faut bien convenir que les petits sont vraiment inefficaces et que les grands sont trop importants. Les uns et les autres consomment beaucoup.

Chez les instituteurs toute mesure restrictive sera également fort mal acceptée et pour ne pas entraver le recrutement nécessaire pour la rentrée d'Octobre, je propose de ne rien faire pour le moment.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 141/R.D.

grèche

Sainte Livrade, le 2 mars 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales du Département des Relations avec les Etats Associés (Ministère des Affaires Etrangères).

à

Monsieur le Directeur
des Etablissements MORILLON

à Villeneuve-sur-Lot

Monsieur,

J'ai le regret de vous faire savoir que la livraison de tréblets effectuée le 28 février 1957 ne nous a pas donné satisfaction en raison de la proportion très importante de poussière.

Si nous avons accepté un combustible de mauvaise qualité durant les mois d'hiver, en particulier une livraison également défectueuse en Décembre, tenant compte des difficultés d'approvisionnement et par conséquent de fabrication, nous ne pouvons maintenant accepter un produit de mauvaise qualité sans faire des réserves.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de ne plus prévoir de livraison de tréblets étant entendu que les prochaines livraison reprenant en Avril seront effectuées en boulets des Cévennes.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 140 /D.D

Sainte Livrade, le 26 février 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
(5ème Division)
78, rue de Lille
Paris (VII°)

Objet : Dossier domanial Centre d'Accueil de Bias.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les pièces qui viennent de m'être retournées par le Service du Cadastre d'Agen, d'où il ressort que les limites du terrain propriété de l'administration sont bien les mêmes, qu'il s'agisse du relevé fourni par l'Armée de l'Air ou du relevé extrait du plan cadastral. Les surfaces comparées laissent apparaitre une différence de 23 a 82 ca (12 ha 1 a 9 ca pour 11 ha 77 a 27 ca), considérée par le service du cadastre comme acceptable et normale. A noter que le relevé fourni par l'Armée de l'Air semble inclure dans la propriété de l'Etat la fraction du chemin qu'il a fallu déplacer (sur le côté ouest) alors que le service du cadastre l'en a exclu, ce qui parait normal.

L'état des lieux fourni par l'Armée me paraît acceptable puisque ne mentionnant pas les 16 bâtiments wc correspondant aux bâtiments dortoirs démolis. A noter qu'ils figurent cependant sur le relevé fourni par l'Armée, alors que 4 bâtiments wc entre les bâtiments B1 et B2, B3 et B4 ont été oubliés. Inutile à mon avis de s'arrêter à ces détails.

Comme nouvelle construction il convient de signaler le nouveau garage près de l'angle nord-est, côté est, mais comme pour Sainte Livrade je ne pense pas que nous ayons à définir l'état des lieux en la situation actuelle, mais tel que nous avons trouvé le camp avant les aménagements.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 139 /D.D

Sainte Livrade, le 23 février 1957

Le Délégué du Service des
Affaires Sociales pour
le Lot et Garonne

A

Monsieur le Directeur
du Centre de Rias

Objet : Cas ARRETO.

Suite à votre lettre 105/D, Monsieur le Chef de Service me demandant de prendre une décision au sujet de Monsieur ARRETO, j'ai l'honneur de vous faire savoir que Monsieur ARRETO pourra bénéficier du secours chômage. Lui faire comprendre qu'il s'agit d'une mesure de faveur et qu'il devra continuer à faire preuve du désir de se reclasser.

Dans ce cas nous pouvons considérer Mr. ARRETO comme chômeur légal, son licenciement n'était pas le fait d'une faute professionnelle. Il convient de tenir compte également de ce que le motif de sa réclamation était fondé, ce qui n'excuse pas son comportement mais nous permet de le considérer de bonne foi.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 138 /B.D.

Sainte Livrade, le 21 février 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales (7ème Division)

78, rue de Lille

Paris (VII°)

Objet : Dossier domanial du Centre de Sainte Livrade.

Ayant de nouveau relevé un erreur sur les plans qui m'avaient été retournés par le service du Cadastre pour le Centre de Bias, j'ai l'honneur de vous adresser le seul dossier de Sainte Livrade, celui de Bias devant être mis au point durant la quinzaine suivante.

Le retard apporté à l'établissement des pièces nécessaires vient de ce que le Service du Cadastre a établi une nouvelle nomenclature des parcelles. Aussi était il nécessaire d'obtenir un tableau de concordance établissant qu'à défaut de surface égales, les limites étaient bien les mêmes.

Le lot actuel 456 est enregistré pour une contenance de 7 ha 56 a 43 ca. Il correspond aux limites réelles du centre d'accueil à l'exception d'une étroite bande de terre dans l'angle Nord, Est, côté Nord ; parcelle négligeable dont la surface doit être d'un are environ.

Sur le plan fourni par le bureau des Domaines de l'armée de l'Air, deux petites parcelles de lots doivent être groupées sous une même rubrique puisque désignées sous le n° 4 - Ceux sont les parcelles des lots 469 et 471 (et non 47 A). La parcelle du lot 469 enclavée à l'intérieur du centre a dû faire l'objet d'une demande d'achat qui n'a pas abouti, elle n'est comprise ni dans le relevé fourni par l'armée de l'Air ni dans le tableau de concordance du cadastre. La barrière du Centre la contourne.

Par contre la parcelle du lot 471 située dans l'angle nord-est, figure sur le tableau de concordance fourni par le service du cadastre et dans la désignation des lots figurant sur l'état de situation fourni par l'Armée de l'Air, j'ai pourtant encore quelques doutes sur l'attribution de cette parcelle au Domaine de l'Etat. Comme il s'agit d'une surface négligeable (10 ca environ) située à l'extérieur du centre, je ne pense pas nécessaire d'attendre le résultat de l'enquête que le service du Cadastre se propose de faire à ce sujet lorsqu'un contrôle aura lieu dans la région.

A noter que le total des surfaces batie et non batie indiquées par l'Armée de l'Air, est de 7 ha 59 a 75 ca.

La différence soit, 3 a 32 ca, est normale en raison des modifications apportées par le Cadastre à la nomenclature des lieux.

..../...2

Pour ce qui est des bâtiments, je pense que le mieux est de nous en tenir à la désignation faite par le bureau des domaine de l'Armée de l'Air, les modifications apportées n'ayant pas modifié la structure d'ensemble - Si non il conviendrait de signaler la démolition des 4 blocs WC entre les bâtiments 13 et 14 d'une part 15 et 16 d'autre part ; la construction du bloc we du groupe scolaire entre les bâtiements 33 et 34 à l'extrémité Sud.

Sur le plan d'implantation il convient de noter que le chateau d'eau n'est pas bien situé (à déplacer de 20 mètres au Sud) et que le puit n'est pas indiqué. La porte du lot loué à la mairie est dans l'angle sud-ouest et non sur le côté ouest.

Vous trouverez par ailleurs quatre exemplaires du bail passé entre l'Etat et la mairie. La location est régulièrement perçue par le service de l'enregistrement à Villeneuve sur Lot et je ne pense pas qu'il y ait lieu d'apporter de modification puisque le bail a été établi par le service des Domaines d'Agen au nom de l'Etat, le Ministère des T.P., ne figurant que pour mémoire. Quant à la remise par la municipalité à notre disposition des 4 bâtiments toulours occupés il n'y a pas lieu de l'envisager à ma connaissance avant longtemps.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 134 /D.D

Sainte Livrade, le 21 février 1957

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef
du Cadastre
6, Place Fallières

à Agen

Monsieur le Chef de Service,

Ainsi que je l'ai relevé dans ma lettre 123-D du 1° février 1957, j'ai l'impression que l'extrait du plan cadastral que vous nous avez fourni pour le centre d'accueil de Sainte Livrade (lot 456 - section K2) n'englobe pas la parcelle du lot 471, petit triangle situé dans l'angle nord est côté nord. Cependant la table de correspondance jointe mentionne le 471 comme dernier lot formant le nouveau 456.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir m'apporter les précisions que vous jugerez utiles de me fournir.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 136 /D.D.

Sainte Livrade, le 21 février 1957

Le Délégué du Service des
Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
76, rue de Lille

Paris (VII°)

O B J E T : Marché transformateur Sainte Livrade.

J'ai l'honneur de vous transmettre le dossier "transformateur de Sainte Livrade, pour établissement de la réception provisoire.

Veuillez trouver ci-joints l'autorisation de circulation de courant délivrée par l'E.D.F. après réception et contrôle des installations.

La réception a été faite le 5 janvier 1957 par mes soins en présence du Capitaine GUIGNARD à titre de conseiller technique officieux, d'un ingénieur de l'E.D.F. représentant l'ingénieur en chef du contrôle des distributions, de Monsieur MAILLET directeur des Etablissement ALLEZ et de Messieurs DUMAS et PERRIER entrepreneurs, compte tenu de l'exécution de certaines améliorations de détail (prise de terre, grillage de protection), aucune réserve n'a été formulée tant par l'E.D.F. que par les représentants de l'Administration.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 135 /D

DEMANDE de RECEPTION PROVISOIRE

du Marché du Poste de Transformation à
Sainte Livrade

Entreprise - B. ALLEZ - Siège Social :

Nature du Marché - Marché n° 975 du 19 juin 1956,
concernant l'aménagement et l'installation du poste de transformation de Sainte Livrade.

Délais - délais prévus au marché = 180 jours
à compter du 5 juillet 1956
Travaux terminés le : 6 janvier 1957 après exécution des modifications de détail demandées par E.D.F.

Observations a) techniques

Ci-joint autorisation de circulation du courant, tenant lieu de certificat de conformité, délivrée par l'E.D.F.

b) administratives = néant

Date de réception provisoire -

Les travaux étant terminés le 6 janvier 1957 sans réserves techniques et administratives, la réception provisoire peut être prononcée à compter du 7 janvier 1957.

L'Administrateur,
Délégué Régional du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne,

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 134 /D/D.

Sainte Livrade, le 20 février 1957

Le Délégué du Service des
Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

Monsieur OGGERI Virgile
Centre d'Accueil de Sainte Livrade
(Lot et Garonne)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai transmis votre demande de visa pour le Sud Vietnam à Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales. Cependant je peux dès à présent attirer votre attention sur le peu de chance que vous avez d'obtenir satisfaction. En effet le gouvernement Français qui a pris à charge votre rapatriement en France, ne peut concevoir votre retour au Vietnam même à vos frais, que s'il est assuré de ne pas avoir à supporter à nouveau une telle dépense. Je pense qu'exceptionnellement des visas de retour au Vietnam ne seront accordés qu'aux chefs de famille qui apporteront des garanties attestant qu'ils sont assurés au Vietnam d'un emploi à caractère permanent leur permettant de pourvoir à l'entretien de leur famille ; de même que leur départ ne pourra avoir lieu individuellement, leurs famille devant les accompagner ou tout au moins être logées hors des Centres d'Accueil.

Le service Social se rend compte des difficultés d'aclimatation que bon nombre d'entre vous doivent surmonter, mais je juge de mon devoir de vous mettre en garde contre un découragement dû en grande partie aux rigueurs de l'hiver, vous demandant d'attendre la bonne saison maintenant très proche pour avoir un jugement mieux fondé sur les avantages que vous avez à demeurer en France.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 133 .D.D

Sainte Livrade, le 20 février 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot & Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
76, rue de Lille

Paris (7°)

Objet : Marchés ; finances.

J'ai l'honneur de vous présenter les précisions suivantes concernant divers marchés :

Marché charbon - Jusqu'à ce jour les Etablissements MORILLON n'ont pas été règlés pour les fournitures faites en septembre, octobre et novembre 56 - Les factures correspondantes ont été prises en charge par les Directeurs de Bias et de Sainte Livrade et vous ont été transmises, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir si elles ont été transmises pour mandatement ou si en attend de l'établissement du marché de régularisation vous les avez conservées en instances.

Je désirerais faire le point avec les Etablissement MORILLON, afin de régulariser tous les arriérés et me propose suivant ce que vous me préciserez, de faire établir un état récapitulatif de toutes les livraisons et une facture de l'ensemble (cas où les premières factures n'auraient pas été envoyées aux finances) soit de faire reprendre la facturation correspondant aux livraisons de Décembre et Février.

Les factures qui vous ont été transmises portaient sur :

Bias :	1.500 kgs boulets en sacs à 11.576 Fr la tonne, soit		17.364
	2.000 kgs	- " -	23.152
	2.500 kgs	- " -	28.940
	5.000 kgs	- " -	57.880
	et 20 fagots à 120 frs		2.400

Les factures correspondant à ces fournitures vous ont été transmises par bordereau n° 4021/D du 11.12.56.

Sainte Livrade : 2.000 kgs de boulets en sacs à 11.576 Fr la tonne soit 23.152
20.160 kgs de boulets en vrac à 10.872 Fr la tonne soit 219.180
20.870 kgs de trèblets en vrac à 12.896 la tonne soit 269.140

les factures correspondant à ces fournitures vous ont été adressées par bordereau n° 1039 du 13.12.56.

La solution la plus simple me semble être l'établir une facture pour l'ensemble des fournitures de septembre 56 à février 57. Nous pourrions supprimer la facture fagots qui normalement ne doit pas être comprise dans le marché.

APPEL D'OFFRE POUR FOURNITURE DE MOBILIER DESTINE AU CENTRE DE BERGERAC

En raison des délais de livraisons, il serait nécessaire de préparer dès a présent ce marché. Une première tranche dont la livraison pourrait être fixée à fin avril, correspondant aux 50 logements dont nous devrions disposer fin Avril début mai, porterait sur :

50 tables de cuisine
50 buffets de cuisine
50 armoires
50 cuisinières
100 lits et literies pour deux personnes
50 lits et literies pour une personne
50 lits et literies pour bébé
250 chaises
100 escabeaux
50 assortiments de nécessaire de cuisine.

L'aménagement complet du Centre de Bergerac devant nous permettre de disposer de 120 logements au moins, la deuxième tranche porterait sur :

70 tables de cuisine
70 buffets de cuisine
70 armoires
70 cuisinières
100 lits et literies pour deux personnes
75 lits et literies pour une personnes
250 chaises
100 escabeaux
70 assortiments de nécessaire de cuisine.

A noter que la plupart de ces fournitures pourraient être commandées auprès de commerçants de la région, aussi serait il de bonne politique d'aviser la chambre de commerce de Bergerac de l'appel d'offre. Dans le cas où le maximum des dépenses pouvant être effectuées directement par les services sans passer par un marché, serait porté de 500.000Fr à 1.000.000, je pourrai même me charger d'effectuer ces achats sur place.

Dès à présent, je recommande les fournisseurs suivants :

Tables de cuisine ;	Bayle et un fournisseur du pays, Deschamps
Bujjet de cuisine ;	Penin à Monflanquin
Armoires	Penin, Bayle et Courrèze
Cuisinière	Davum
Lits	fournisseurs à Bergerac
chaisses	exelure Blanc à Albi - fournisseur à Bergerac et Agen

x

x x

E.D.F. factures pour concommation d'électricité dans les centres de Blaq et de Sainte Livrade.

Ayant constaté que l'E.D.F. n'avait pas tenu compte des avantages (heures creuses) que j'avais obtenus lors de l'établissement des nouveaux contrats, j'ai demandé et obtenu que les factures de décembre et de janvier soient revisées. Il convient donc de me les envoyer aux services financiers pour mandatement et d'attendre le nouveau décompte.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 131 /D.D.

NOTE

pour Messieurs les Directeurs de Centre.

Objet : F.P.A. - coordination avec le Service Départemental de la Main d'oeuvre.

Récemment, des convocations adressées directement aux intéressés, convoqués pour suivre un stage de F.P.A., ont laissé apparaître un défaut de coordination entre les services de la main d'oeuvre et notre administration. Il en est résulté des contretemps regrettables, tel que refus de se rendre en stage, sans que vous en soyez au courant. Or si vous aviez été informés de la convocation des intéressés, vous auriez pu intervenir et jugeant des raisons invoquées, soit aviser en temps utile les responsables de Centres de F.P.A. d'une absence vous paraissant justifiée, soit mettre en demeure le convoqué de suivre le stage.

Etant donné tout l'intérêt que nous devons apporter à ce que les rapatriés n'ayant pas de qualification professionnelle suivent des stages de F.P.A., j'ai profité de mon dernier voyage à Agen pour mettre au point avec les services de la main d'oeuvre un contrôle et une coordination plus efficace.

Si vous ne l'avez fait vous voudrez bien ouvrir un dossier "stage en F.P.A.", dans le quel vous classerez tout ce qui a trait aux candidatures et aux départs en F.P.A.

Vous voudrez bien établir une liste de tous les candidats complétée par les renseignements suivants :

- profession demandée
- date de l'examen
- orientation
- affectation
- dates début et fin stage.

Reste à déterminer comment vous obtiendrez les renseignements qui jusqu'à présent ne vous étaient pas toujours fournis.

Le jour de l'examen (ne pas oublier de faire remettre aux examinateurs par les Assistantes Sociales, les résultats des examens médicaux), vous devez connaître l'orientation arrêtée par les examinateurs, c'est à vous à prendre contact avec eux.

L'affectation est ensuite déterminée par un bureau centralisateur à Paris, lequel avise directement les intéressés et le service départemental de la main d'oeuvre Ce dernier doit nous en aviser.

Nous pourrons ainsi, suivre tous les candidats et demander si nécessaire les informations qui nous échapperaient, au service départemental de la main d'oeuvre.

Sainte Livrade, le 20 février 1957
Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne,

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 130 /D.D

Sainte Livrade, le 20 février 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, rue de Lille

Paris (7°)

Objet : Subvention gouvernementale pour l'équipement des groupes scolaires.

J'ai l'honneur de vous adresser (je ne peux me retenir d'ajouter : avec un certain plaisir) la lettre ci-jointe précisant que la préfecture du Lot et Garonne se propose de mettre à notre disposition les allocations scolaires accordées au titre de la loi "Barangé".

Je me suis empressé de répondre au sous Préfet de Villeneuve pour accuser réception et l'aviser que vous répondriez à Monsieur le Préfet. D'autre part je précisais que les écoles des centres étaient construites et équipées sur les fonds du Service des Affaires Sociales du Département des Relations avec les Etats Associés (Ministère des Affaires Etrangères) mais que nous nous proposions de les remettre aux municipalités intéressées dès qu'elles fonctionneraient normalement. En attendant la caisse départementale scolaire mettrait donc à la disposition de chaque Directeur de Centre les fonds correspondant à l'effectif scolaire fréquentant l'école du Centre.

Je me propose d'établir en accord avec l'Inspecteur primaire de l'arrondissement, un projet d'utilisation des fonds dont nous disposerions pour 1957. Dès à présent, je pense que nous pouvons envisager de passer les groupes scolaires aux municipalités après avoir contrôlé la rentrée d'Octobre 1957, soit pour l'exercice Budgétaire 1958 au 1er Janvier.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 129 /M.D.

Sainte Livrade, le 20 février 1957

Le Délégué du Service Social
du Département des Relations avec les
Etats Associés, en mission dans le Sud-Ouest

A

Monsieur le Sous Préfet
de Villeneuve-sur-Lot

Ainsi que vous me le faisiez savoir par votre lettre datée du 1er Février, j'ai avisé Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales que Monsieur le Préfet de Lot et Garonne désirait être informé par ses soins de l'organisme ayant à charge l'équipement et l'entretien des groupes scolaires ouverts dans les centres d'accueil de Bias et de Sainte Livrade.

Je puis déjà vous informer de ce que les frais d'installation, d'équipement et d'entretien ont été supportés par le budget du Service des Affaires Sociales du Département des Etats Associés et que si nous nous proposons de remettre ces groupes scolaires aux municipalités intéressées, nous pensons préférable d'attendre que leur fonctionnement soit normalisé.

Pour ce qui est de l'utilisation des fonds qui seront mis à notre disposition par l'intermédiaire de la caisse départementale scolaire, je me propose d'établir un plan de campagne en accord avec Monsieur l'Inspecteur de l'enseignement primaire. Aux Directeurs des Centres d'Accueil incomberait le rôle habituellement dévolu aux Maires (justification des dépenses).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 678 /D.D

Sainte Livrade, le 20 février 1957

Le Délégué du Service Social
du Département des Relations avec les
Etats Associés, en mission dans le Sud-Ouest

A

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Cité Administrative

à Agen

Par lettre du 25 janvier dont vous nous avez adressé copie, Monsieur le Préfet vous faisez savoir que l'octroi d'une subvention aux écoles des centres d'accueil de Bias et de Sainte Livrade pour la distribution aux enfants de lait sucré, était conditionné par la réponse que devrait faire le Ministre de l'Education Nationale au sujet du statut de ces écoles.

Monsieur le Préfet m'ayant informé que Monsieur le Ministre de l'Education Nationale avait précisé que nos établissements doivent bénéficier des avantages réservés aux écoles publiques municipales, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire attribuer à Messieurs les Directeurs des Centres d'accueil de Bias et de Sainte Livrade, les subventions prévues pour la distribution de lait sucré aux enfants des écoles installées dans les centres d'accueil.

L'effectif scolaire est de 175 élèves à Bias
et de 360 à Sainte Livrade.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 127 /D.D

NOTE

pour Monsieur le Directeur de Bias

Etablir si ce n'est déjà fait la liste des jeunes gens devant faire leur service militaire et l'adresser au Maire pour le recensement des classes. Y faire figurer les jeunes gens de 17 à 21 ans, car un certain nombre de ces derniers n'ont pas été appelés parce que non recensés.

Me remettre un exemplaire de cette liste.

x

x x

A mon dernier passage au groupe scolaire de Bias, j'ai été étonné de ne pas trouver d'enfants âgés de 14, 15 et même 16 ans dans la classe de fin d'étude. j'étais persuadé que les instructions générales que j'avais données à ce sujet, avaient été suivies. Il est évident que ceux sont les enfants de 13 à 16 ans qui sont dans la situation la plus difficile, quant à la poursuite de leur instruction. Il fallait donc nous intéresser dès que possible à eux et essayer de leur faire rattraper une partie du retard qu'ils ont subi, on peut dire involontairement. Si ceux parmi eux, qui ont des capacités intellectuelles suffisantes, ne peuvent rattraper en partie le temps perdu pour atteindre un niveau équivalent au certificat d'études primaires avant 17 ans maximum, ils se verront fermer toutes les portes des établissements techniques ou professionnels, dernière possibilité de poursuivre leur instruction.

Ainsi que je l'ai demandé à Mademoiselle SERRE, veuilles bien faire le recensement de tous les enfants âgés de 13 à 16 ans compris, afin que nous étudions leurs cas et voyions les mesures immédiates à prendre.

Sur la liste de recensement faire figurer entre autres, des renseignements sur l'activité actuelle, les désirs, le niveau d'instruction.

Je me propose de demander à l'instruction publique d'ouvrir une classe spéciale groupant les enfants en retard, et trop âgés pour espérer rattraper normalement un niveau scolaire correspondant à leur âge. Cette classe pourrait fonctionner durant le 3e trimestre et les grandes vacances.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne,

JR

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 125 /D.D.

Sainte Livrade, le 4 Février 1957

Le Délégué du Service des
Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

A

Monsieur VILLAREAL Roland
Centre d'Accueil de Sainte Livrade
(Lot et Garonne)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai transmis votre demande de visa pour le Sud Vietnam à Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales. Cependant je peux dès à présent attirer votre attention sur le peu de chance que vous avez d'obtenir satisfaction. En effet le gouvernement Français qui a pris à charge votre rapatriement en France, ne peut concevoir votre retour au Vietnam même à vos frais, que s'il est assuré de ne pas avoir à supporter à nouveau une telle dépense. Je pense qu'exceptionnellement des visas de retour au Vietnam ne seront accordés qu'aux chefs de famille qui apporteront des garanties attestant qu'ils sont assurés au Vietnam d'un emploi à caractère permanent leur permettant de pourvoir à l'entretien de leur famille ; de même que leur départ ne pourra avoir lieu individuellement, leurs famille devant les accompagner ou tout au moins être logées hors des Centres d'Accueil.

Le service Social se rend compte des difficultés d'aclimatation que bon nombre d'entre vous doivent surmonter, mais je juge de mon devoir de vous mettre en garde contre un découragement dû en grande partie aux rigueurs de l'hiver, vous demandant d'attendre la bonne saison maintenant très proche pour avoir un jugement mieux fondé sur les avantages que vous avez à demeurer en France.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 124 /D.D

Sainte Livrade, le 4 Février 1957

Le Délégué du Service des affaires sociales
pour le Lot et Garonne

A

Monsieur DUMAS
Entrepreneur

à Sainte Livrade

(Lot et Garonne)

Monsieur,

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir procéder dans les meilleurs délais à la pose d'aérateurs dans l'appartement de Monsieur le Directeur du Centre de Sainte Livrade. Nous avions parlé de remplacer une vitre de la salle de bain par des éléments articulés. Si vous pensez utile de faire une autre expérience, par exemple aérateur à ailettes, veuillez bien vous mettre en rapport avec Monsieur ALQUIER pour que ceci soit fait également le plus rapidement possible et de préférence dans une autre salle de bain pour pouvoir faire une comparaison.

Certains logements de rapatriés ayant particulièrement souffert à Bias, veuillez prendre contact avec Monsieur PICAUDE pour mettre au point une amélioration expérimentale dans ce centre.

En fonction des résultats nous vous passerons éventuellement commande pour l'amélioration de l'habitat tant des cadres que des rapatriés.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

P.S. je vous rappelle également l'intérêt que nous portons à la pose du deuxième portail de la cour de l'école de Bias.

Signé : ROULEAU

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 123 /D.D.

Sainte Livrade, le 1er Janvier 1957

Le Délégué du Service Social
en mission dans le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
du Cadastre

6, place Fallières

à

Agen

(Lot et Garonne)

Monsieur,

Je vous remercie de votre envoi des plans nécessaires à l'établissement des arrêtés d'affectation au Ministère des Affaires Etrangères des anciens camps militaires de Bias et de Sainte Livrade.

Pour le premier nommé, j'ai relevé une différence importante entre les parcelles autrefois composant le camp et les surfaces maintenant défies

Le Lot actuel 381 (lieudit Palonmet) est délimité par la cloture du Camp. Il est donné pour 8 ha 56.12 de surface.

Les plans qui m'ont été donnés par l'Administration encore bénéficiaire, (Service du Génie) comportaient également le long de la clôture ouest une bande de terrain bordée d'autre part par un chemin de terre, parties des lots 252 - 3 - 4.

D'après les recherches faites sur place, les Domaines ayant toujours la jouissance de cette parcelle, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire savoir s'il n'est pas possible de l'inclure au relevé d'ensemble que vous avez bien voulu m'adresser.

Pour Sainte Livrade, j'ai relevé une différence dans les surfaces puisque l'ancien total était de 7 ha 59 à 75 ca pour 7 ha 56 à 43 maintenant. Je note également la suppression d'une petite parcelle triangulaire dans l'angle nord-est, coté nord, expliquant vraisemblablement la diférence de surface.

Avec mes remerciements, veuillez agréer Monsieur le Chef de Service, mes salutations distinguées.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 122 /D.D

NOTE

sur l'installation de logements pour rapatriés travaillant à Sauveterre la Lémance

Mardi 30 Janvier, je me suis rendu à Sauveterre où j'avais rendez vous avec les Directeurs de la Tannerie (Mr. Augère) et de la Ganterie (Mr. RIGAUDY) ainsi qu'avec le Maire.

La Tannerie voit son effectif diminuer et il est vraisemblable qu'au printemps avec la reprise des affaires, 50 % des rapatriés employés actuels rechercherons du travail ailleurs. Nous devons nous estimer satisfaits de l'expérience de cet hiver mais il faut bien se rendre compte que les rapatriés abandonneront cet emploi dès qu'ils le pourront essentiellement en raison de la servitude que représente un voyage quotidien de 125 kms.

Comme d'autre part la ganterie se propose d'employer en permanence des femmes, je reviens une dernière fois sur l'intérêt qu'il y aurait à installer une vingtaine de familles à Sauveterre.

Je ne développerai pas à nouveau les avantages d'une telle réalisation pour l'économie régionale et pour le reclassement des rapatriés, j'ai réuni là bas, comme à Gourrazze, des conditions optimas et l'accord si non l'appui des divers organismes intéressés.

Il s'agit de prendre une décision et de mettre éventuellement à ma disposition des crédits. Voici les deux solutions que je propose :

Le mieux serait de construire directement des appartements définitifs. Pour celà Monsieur AUGERE mettrait à notre disposition un terrain situé en bordure de route, facilement désservi par l'adduction d'eau et l'E.D.F.

Nous y construirions une vingtaine d'appartements selon des plans approuvés par les établissements Augère et Rigandy, qui les rachetteraient à l'Administration. Pour 20 millions, sans participation du crédit Foncier, nous pourrions construire une vingtaine d'appartements, que ces deux sociétés sont capables de payer en 20 ans sans difficultés majeures en particulier grâce aux 1% sur les salaires que chaque employeur doit consacrer à l'habitat des ses employés.

Ainsi les fonds investis reviendraient dans la caisse de l'Etat et nous mêmes supprimerions tout frais d'administration pour une bonne centaine de personnes.

Je sais qu'il me sera répondu que je sorts des attributions du Service Social, mais je sais aussi que pour résoudre le problème rapatriés il faut le prendre dans son entité et ne pas dissocier hébergement de lieu de travail. Je constate également qu'il est possible de fortement diminuer les frais supportés par le gouvernement.

L'autre solution serait de construire sur un terrain fourni par la municipalité (1 ha) des logements provisoires du type Centre d'Accueil. Nous laisserions aux employeurs ou aux organismes intéressés le soins de construire par la suite des logements définitifs.

.../...2

En octobre j'avais suggéré aux entreprises intéressées de passer immédiatement à la réalisation de logements, mais étant accaparés par leurs affaires les Directeurs n'ont pu s'occuper de cette tache. C'est pourquoi je pense préférable de s'orienter sur la première solution craignant que les rapatriés soient à demeurer longtemps dans les locaux provisoires que nous construirions.

Enfin dans l'intérêt général, il est préférable de passer directement aux construction définitives. L'Etat qui financera pour 80 % la construction par les Entreprises, sera dans le second cas, deux fois solicité, puisque supportant totalement les frais de constructions provisoires.

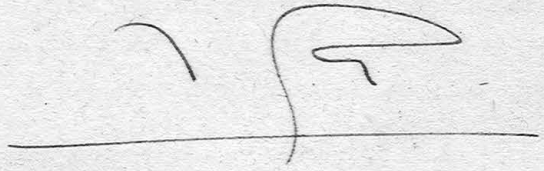

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 121 / A

NOTE

pour

Messieurs les Directeurs de Centre

Dès la semaine prochaine vous voudrez bien faire la liste des femmes ou jeunes filles qui seraient intéressées par le travail à domicile pour le compte d'une fabrique de gants (Rigandy à Sauveterre).

Nous pourrions ainsi procurer un revenu complémentaire aux femmes qui ne peuvent travailler à l'extérieur des Centres, mères de famille, personnes de constitution déficiente inaptes à untravail contimu, etc. En insistant sur le fait que chaque individu peut ainsi travailler quand il lui plait et que dans une même famille plusieurs personnes peuvent participer à cette activité, je pense que vous intéressez beaucoup de gens à cette proposition.

La direction de la ganterie propose deux essais :

1°/- Finition de l'extrémité des doits des gants ; simple couture à faire pour boucher l'extrémité.

2°/- Tricotage à domicile avec une machine de petit modèle, simple à manipuler, fournie gratuitement par la fabrique.

Cette seconde activité permettrait un gain plus important. Pour une famille nombreuse, deux personnes travaillant durant les heures creuses, à tour de role, doivent gagner plus de 1.000 frs par jour.

Nous pourrions faire des essais immédiatement ; un représentant de la fabrique viendrait donner des instructions et des conseils, régulièrement. Aucune connaissance particulière n'est nécessaire, une simple maitresse de maison sachant coudre doit s'adapter très rapidement.

Sainte Livrade, le 1° Janvier 1957

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot & Garonne

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 119 /D.D

SAINTE LIVRADE, LE 28 JANVIER 1957

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
(5ème Division)

78, rue de Lille

Paris (VII°)

Suite à votre lettre 168 du 18 janvier 1955, j'ai l'honneur de vous rendre compte qu'aucun volontaire ne s'est fait connaitre aux chefs des Centres de Bias et de Sainte Livrade pour servir dans les groupes mobiles de Police Rurale en Algérie.

Quant aux candidatures pour les services de la Sureté d'Algérie elles feront l'objet d'une sélection réservant les postes éventuellement vacants aux candidats ayant déjà servi dans les services de Police d'Indochine, parlant parfaitement et écrivant correctement en français, physiquement au dessus de la moyenne.

Dès commentaires seront faits par les Directeurs de Centre pour que les intéressés sachent que les possibilités de recrutement de la Sureté d'Algérie sont relativent restreintes et qu'il ne convient pas de s'attacher à cette seule possibilité de reclassement.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 118 /D.O

Sainte Livrade, le 26 Janvier 1957

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
(5ème Division)

78, rue de Lille

Paris (VII°)

Objet : Instruction publique.

D'un voyage à Agen je rapporte des informations d'où il ressort qu'il y aurait intérêt de prendre contact avec la Direction de l'enseignement du 1° degré (1er bureau) au Ministère de l'Instruction Publique, pour appuyer la candidature de Monsieur De La FLORE. L'inspecteur d'Académie d'Agen, a transmis sa demande avec avis favorable, compte tenu de ce qu'il avait appartenu à l'enseignement pendant 25 ans. Mais comme il est maintenant exigé le baccalauréat pour être intégré dans le cadre des instituteurs, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du Ministère Monsieur De La FLORE n'ayant que le brevet élémentaire. Pour nous peu importe sous quelle forme (même à titre précaire ou provisoire) Mr. De La FLORE sera recruté, l'important étant qu'il soit mis à la disposition du Directeur de l'Ecole de Sainte Livrade, et qu'une solde lui soit attribuée. Nous avons toujours deux salles de classes de disponibles à Sainte Livrade et Mr. De La FLORE sera certainement très utile dans une classe spécialement réservée aux enfants ne parlant pas (bien) le Français.

x
x x

Nous avons eu la visite de l'Inspecteur d'Académie de l'Education Publique, qui nous a fait des promesses magnifiques : salle de gymnastique avec douches pour Sainte Livrade, équipement d'un terrain de sport pour chaque groupe scolaire de Bias et de Sainte Livrade, avec sautoirs, terrain de basket, etc... Dès que les promesses se concretiseront je ne manquerai pas de vous en rendre compte. Le tout serait naturellement aux frais du Ministère de l'I.P.

x
x x

De nombreuses femmes Eurasiennes ou Indochinoises parlent difficilement le Français, voire, ne le comprennent pas. C'est là un élément qui se révèle beaucoup plus important qu'on ne pourrait le croire, sur le plan social. Non seulement c'est un frein pour l'instruction des enfants mais également pour le reclassement des chefs de famille. En effet les épouses qui ne parlent pas le français redoutent de quitter les Centres et de se retrouver complètement isolées dans des villes où personne ne les comprendra, aussi freinent-elles le départ de leurs mari pour des embauches, impliquant leur installation à plus ou moins brève échéance loin des Centres d'Accueil.

..../..

Pour faciliter l'adaptation des femmes, je pense qu'il serait profitable d'organiser des cours de langue française à leur intention.

Aucune difficultés de la part de l'Instruction Publique et les Directeurs des groupes scolaires m'ont donné un accord de principe me permettant de compter sur leur participation comme instructeurs. J'ai donc l'honneur de vous demander votre accord sur le principe de la création de cours du soir pour les femmes et dans l'affirmative de prévoir une dépense de l'ordre de 10 à 15.000 francs par mois, suivant le succès qu'obtiendront ces cours.

La règlementation en la matière prévoit une participation possible de la Préfecture aux frais d'instruction (et non d'équipement) ; lorsque les cours fonctionneront nous pourrons espérer diminuer les frais mais je ne pense pas qu'il soit opportun de demander dès à présent une subvention à la Préfecture.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 116 /D.D

SAINTE LIVRADE, LE 23 Janvier 1957

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Mademoiselle Georgette Marcelle ROBERT
Hébergée au Centre d'Accueil de Bias
Bâtiment M - N° 6

Mademoiselle,

Vous m'avez demandé de percevoir un rappel de bonnification de chômage pour la période débutant à votre arrivée au Centre d'Accueil de Sainte Livrade et se terminant le 31 Décembre, date à laquelle vous ne pouvez plus y prétendre en raison de votre âge.

Comme je vous l'ai déjà dit, le Centre d'Accueil de Bias versera un rappel à votre père pour la période du 1° Octobre au 31 Décembre, durant laquelle vous viviez dans la famille de votre père, lequel était chômeur.

Au paravant vous êtiez hébergée dans la famille de votre beau frère Monsieur CRESSELY, lequel était salarié. En conséquence il ne peut lui être accordé de majoration de chômage à votre nom pour la période durant laquelle vous avez vécu dans la famille CRESSELY.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées./.

Voir si elle a touché à Ste Livrade depuis son arrivée de Bordeaux jusqu'au 1er octobre. Pour quelle raison elle n'aurait pas droit à la majoration ?

Mr Cressley - son beau-frère étant salarié, Mlle Robert ne peut prétendre au complément de l'allocation de chômage.

Bias le 11 Janvier 1957.

Mademoiselle Georgette Marcelle Robert, hébergée chez son père monsieur Robert au centre d'accueil de Bias, bâtiment M 6 à Bias

à

Monsieur l'Administrateur en Chef de la France d'Outre-Mer, Délégué des Affaires Sociales à Sainte Livrade.

Monsieur l'Administrateur-Délégué

J'ai l'honneur de venir très respectueusement solliciter de votre haute bienvaillance l'autorisation de vous demander la suite qui a été réservée à ma demande d'affectation qui vous a été adressée le 20 Décembre 1956

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur-Délégué, avec toutes mes excuses de vous déranger l'expression de ma plus haute considération.

G. Robert

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 115 /A

SAINTE LIVRADE, le 23 Janvier 1957

Le Délégué du Service des
Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
(5ème Division)

78, rue de Lille

Paris (VII°)

A l'occasion de la présentation à Bordeaux de 5 candidats à des postes proposés par le Service de la Main d'Oeuvre, est apparu à nouveau l'intérêt de mettre à la disposition du Chef de Centre un carnet de bons de transport, j'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir m'en adresser un soit pour l'ensemble des Centres, soit pour chaque Directeur./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 114 /M.D.

SAINTE LIVRADE, le 23 JANVIER 1957

Le Délégué du Service des
Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
(5ème Division)
78, rue de Lille
Paris (VII°)

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'ordre de mission me convoquant à Paris pour payement des frais de mission./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 113 /D.D.

NOTE

pour

Messieurs les Directeurs de Centre.

Afin de liquider les comptes spéciaux de vente de charbon aux rapatriés, nous règlerons directement en espèces les fournitures suivantes, aux Etablissements Morillon:

Bias -

- livraison du 27 Décembre de 4 tonnes en sacs, soit 80 sacs à 670f
- livraison du 2 janvier de 5 tonnes en sacs, soit 100 sacs à 670f

Sainte Livrade -

- livraison du 26 Décembre de 5 tonnes en sacs, soit 100 sacs à 670F
- livraison du 19 janvier de 4.090 kgs en vrac à 12.896 Fr la tonne.

Cette dernière livraison sera règlée sur les fonds récoltés par la première cession aux particuliers de charbon en vrac, prélevée sur vos réserves soit :

pour Bias 56 sacs + 175 kgs

pour Sainte Livrade 24 sacs.

Il est bien entendu qu'à l'avenir les cessions aux particuliers feront l'objet d'une vente strictement au comptant et uniquement que pour du charbon livré en sac par le commercant. Le payement s'effectera soit d'avance auprès de la Direction du Centre, soit directement au commercant lors de la livraison.

Néanmoins nous n'avons pas à regretter les complications que nous causent les ventes précèdentes ayant conscience d'avoir tout fait pour procurer du charbon aux rapatriés qui ne pouvaient le faire sans notre intervention.

Sainte Livrade, le 21 janvier 195 7

Le Délégué du Service des
Affaires Sociales,

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 112 /D.D

SAINTE LIVRADE, le 21 janvier 1957

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A)

Monsieur le Directeur
des Etablissements Morillon
de Villeneuve sur Lot

Monsieur,

Faisant le pointage des livraisons effectuées à ce jour, j'ai l'honneur de vous confirmer que jusqu'à plus ample informé, je considère que vous devez nous livrer encore 5 wagons et onze tonnes, sur la couverture de 10 wagons (200 tonnes) qui nous a été garantie par la Direction Commerciale des charbonnages de France.

Vos livraisons ont été les suivantes :

1°/-livraison de tréblets le 23 novembre à Sainte Livrade - 1 wagon = 20.870kgs

2°/-livraison de 8 décembre 10.610 à Sainte Livrade)
10.520 + 175 à Bias) (1 wagon = 21.305 kgs

3°/-livraison le 26 décembre 5 tonnes en sacs à Sainte Livrade)
4 tonnes en sacs à Bias) (9.000 kgs

4°/-livraison le 2 janvier 11.175 à Sainte Livrade (
4.680 à Bias) 1 wagon = 20.855 kgs
5 tonnes en sacs à Bias (

5°/-livraison les 18 et 19 janvier :

5.550 + 5.120 kgs à Bias)
5.590 + 4.090 kgs à Sainte Livrade (1 wagon = 20.350 kgs

Soit un total de 4 wagons ½ sur 10.

Nous attendons pour le 26 janvier, 1 wagon annoncé par Bordeaux, que nous vous demandons de bien vouloir répartir ainsi :

5 ou 6 tonnes en vrac pour Bias

10 ou 12 tonnes en vrac pour Sainte Livrade

le restant, soit 3 ou 4 tonnes, <u>en sacs</u> pour Ste Livrade.

Les 60 à 80 sacs livrés à Sainte Livrade faisant l'objet de la vente aux rapatriés seront règlés à part en espèces par le Directeur et ne doivent pas faire l'objet d'une facture à adresser au Ministère.

...../2

De même nous vous règlerons directement en espèces, le montant des livraisons suivantes ayant fait l'objet de recession aux particuliers :

- livraison du 26 décembre 5 tonnes en sacs à Ste Livrade
- " 4 tonnes " Bias

- livraison du 19 janvier 4.090 kgs en vrac à Sainte Livrade.

Nous attendons encore, outre le wagon de 26 janvier :

- 1 wagon début février (en retard) à livrer en vrac - moitié Bias, moitié Sainte Livrade.
- 1 wagon vers le 20 février.
- 2 wagons en mars

il restera 10 ou 11 tonnes qui pourraient être livrées en Avril.

Nous pourrons ainsi assurer le chauffage des Centres jusqu'à fin Avril au maximum. Je pense donc qu'il est nécessaire de rechercher dès maintenant comment vous pourrez assurer notre approvisionnement durant l'année 1957.

Le marché passé avec le Ministère des Affaires Etrangère, porte sur 300 tonnes à livrer d'Octobre à Avril. Il est bien entendu qu'en raison des difficultés actuelles nous n'exigerons pas d'autres livraisons que les 200 tonnes de trèblets pour lesquelles vous avez obtenu une couverture de votre organisme répartiteur. Cependant nous savons pouvoir compter sur votre maison pour obtenir quelques livraisons complémentaires de boulets des Cevennes ou de cock pour nous permettre de faire face à nos besoins jusqu'à fin Avril.

A partir de Mai, en raison de l'arrivée de nouveaux convois de rapatriés d'Indochine augmentant l'effectif des Centres, nos besoins d'été ne seront que faiblement inférieurs à ceux de l'hiver. Il faudra compter sur quinze tonnes par mois pour chaque centre. Comme d'autre part nous désirerons constituer une réserve de 100 tonnes à Sainte Livrade et de 50 à Bias.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir m'informer avant la fin du mois de février des conditions dans lesquelles vous pourrez nous approvisionner durant les mois d'été, soit de début mai à fin octobre, à raison de :

15 tonnes par mois et par centre, soit 180 tonnes,

auxquelles viendraient s'ajouter 150 tonnes pour constitution des stocks d'hiver. Nous pourrions alors passer un marché portant sur 330 tonnes, à livrer aux prix d'été, vant la fin du mois d"octobre 1957.

Je me propose de vous écrire par ailleurs pour que soient prises des mesures assurant l"approvisionnement des particuliers hébergés dans les Centres d'Accueil, durant l'hiver 1957 - 58.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 111 /A

Sainte Livrade, le 19 Janvier 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
5ème Division
78, rue de Lille
Paris (VII°)

Objet : Tickets essences.

A la suite de la fourniture de 800 litres par la Préfecture de Lot et Garonne, les Centres de Bias et de Sainte Livrade disposent de suffisant de tickets d'essence pour assurer la bonne marche du service jusqu'à la fin du mois. Dans le cas où la Préfecture suependrait notre approvisionnement, nous alerterions le Service qui néanmoins doit toujours nous fournir une ration de base, celle de janvier ayant été satisfaisante./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATION AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES
CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

MINISTERE DES RELATIONS
AVEC LES ETATS ASSOCIES

N° 109 /D.D
LE CONSEILLER TECHNIQUE

Sainte Livrade, le 17 Janvier 1957

PARIS. LE

78, Rue de Lille, Paris (VIIe)

NOTE de SERVICE

Suite à l'accord de Monsieur le Chef de Service, Messieurs WEISS et De COSTA seront engagés à compter du 1° Janvier 1957.

Monsieur WEISS au salaire de 27.000 frs

Monsieur De COSTA au salaire de 21.000 frs

Pour service au Centre d'Accueil de Sainte Livrade comme employés de bureau./.

Le Délégué du Service des Affaires Sociales

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 108 /D/D

Sainte Livrade, le 17 Janvier 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

A

Monsieur DUMAS
Entrepreneur
à Sainte Livrade
(Lot et Garonne)

Objet : Portail sur la cour de l'école de Bias.

Suite à notre entretien de ce jour, j'ai l'honneur de vous confirmer la commande d'un portail à installer à Bias sur l'axe de la route empierrée pénétrant dans la cour de l'école.

Vous voudrez bien m'indiquer le montant exacte de la dépense à prévoir et réaliser cette installation dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Copie à -

-Monsieur le Chef de Service des
Affaires Sociales
78, rue de Lille
à Paris (7°)

" A titre de compte rendu "

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 107 /D.D

Sainte Livrade, le 5 Janvier 1957

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
(5ème Division)

78, rue de Lille, 78

Paris (7°)

Conformément à votre lettre du 2 janvier, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint 3 exemplaires de l'ordre de service du 20 Octobre 1956 concernant l'achèvement des travaux du Centre de Sainte Livrade, par l'entreprise DUMAS.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 106 /A

Sainte Livrade, le 3 Janvier 1957

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef de Service du Domaine
Cité Administrative

à Agen

Monsieur le Chef de Service,

Pour le Centre d'Accueil de Bias, nous serions intéressés par l'achat d'un baraquement que nous pourrions remonter sur place. Destiné à être sommairement aménagé comme salle de réunion et comme chapelle, nous nous contenterions d'un simple bâtiment d'une trentaine de mètres de long, comportant peu ou pas de cloisons intérieures.

Dans le cas où vous connaitriez une possibilité de se procurer un tel matériel, nous vous serions très reconnaissant de bien vouloir nous en aviser.

Veuillez agréer, Monsieur le Chef de Service, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 105/D/D

Sainte Livrade, le 28 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur CHARLERY
Centre d'Accueil de Bias

Monsieur,

Nous vous avions trouvé une place de mécanicien aux établissements Bélangard à Bergerac. Vous devez faire un stage à l'essai et si vous donnez satisfaction vous avez de grandes chances d'obtenir de bonnes conditions de salaire (150 frs de l'heure minimum et plus de 40 heures par semaine). Les difficultés de logement et de nourriture seront compensées par le secours chômage que nous continuerons à attribuer à votre famille pendant le premier mois et à condition que vous gardiez cette place. Nous nous occuperons immédiatement de vous trouver une chambre et un restaurant à des prix abordables et dès que votre employeur aura fait savoir qu'il vous embauche définitivement nous rechercherons pour vous et votre famille un logement à Bergerac même.

Vous avez l'occasion de vous fixer en dehors du Centre d'Accueil ; soyez persuadé que c'est une chance car les Centres ne pourront fonctionner longtemps sur les bases actuelles. En particulier la gratuité du logement, de l'approvisionnement en eau et en l'électricité ne pourra être accordée à ceux qui sont en état d'assurer l'entretien de leurs familles.

Vous qui avez un bon métier, devez considérer que votre avenir est en dehors du Centre d'Accueil et que votre intérêt ainsi que celui de votre famille est de faire tout votre possible pour obtenir cette place et la conserver.

Même à Bergerac vous serez suivi par le Service Social, qui sera beaucoup plus enclin à vous aider, vous qui avez fait un effort pour vous reclasser, que de s'occuper de gens amorphes, sans énergie attendant des secours au lieu de se refaire une situation.

Soyez persuadé qu'en travaillant pour l'intérêt général, nous ne perdons pas de vue votre intérêt propre.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 10H /D.D

Sainte Livrade, le 28 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Directeur
des Etablissements MORILLON
de Villeneuve
(Lot et Garonne)

Monsieur,

Reprenant notre entretien de ce matin, je vous adresse copie de la note établie à l'intention des Directeurs de Centre.

Ils établieront eux même les bons de commande correspondant aux fournitures effectives diminuées des sommes récupérées précédamment par la vente de charbon de nos stocks (pour Sainte Livrade 10 tonnes moins 16.000 frs).

Les fournitures en sacs seront en principe payées comptant si possible immédiatement, par les preneurs.

Nous comptons ferme sur la livraison de 5 tonnes en sacs Mercredi 2 Janvier à Bias.

Pour les 20 autres tonnes, livrer d'abord à Sainte Livrade, en dernier à Bias.

Notre tâche serait grandement facilitée si pour la livraison en sacs à Sainte Livrade vous pouviez nous laissez les sacs ou tout au moins une partie, pour quelques jours seulement.

Pour le mois de Janvier nous attendons deux wagon le 1° vers le 15, sera réparti de la façon suivante :

Sainte Livrade 10 tonnes
Bias 10 tonnes

le 2° wagon vers le 30 Janvier,

Sainte Livrade 15 tonnes
Bias 5 tonnes, le tout en vrac.

Veuillez agréer, Monsieur, mes meilleures salutations./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 103 /D/D

NOTE

pour

Messieurs les Directeurs des Centres

Les prochaines livraisons de charbon seront effectuées sur les bases suivantes :

Mercredi 2 Janvier - livraison sûre

- 5 tonnes en sacs à Bias

Lundi 31 Décembre ou Mercredi 2 Janvier

- 10 tonnes en vrac à Sainte Livrade
- 5 tonnes en sacs à Sainte Livrade (de préférence le 2 Janvier)
- 5 ou 6 tonnes en vrac à Bias

Les livraisons en sacs feront l'objet d'un payement comptant par les preneurs. Seules les fournitures en vrac doivent faire l'objet d'un bon de commande et comme vous devez réserber les sommes recueillies par la vente de charbon aux rapatriés (1er distribution d'une caisse de 50 kg à 650 francs par famille), il faudra payer le montant de cette dernière livraison partie en espèce et le reliquat par un bon de commande.

Prendre contact le matin de la livraison avec la maison MURILLON pour confirmation. Vous devez prendre vos dispositions pour que la vente du charbon en sac s'opère immédiatement.

De même j'insiste pour que les distributions se fassent comme prévu les 10, 20 et 30 de chaque mois.

Pour le mois de Janvier vous recevrez uniquement pour les besoins administratifs vers le 15 - Bias 10 tonnes - Sainte Livrade 10 tonnes
vers le 30 - Bias 5 ou 6 tonnes - Ste Livrade 15 tonnes
le tout en vrac naturellement.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne,

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 102/D.D.

DITE

pour

Messieurs les Directeurs de Centre

sur l'application de la lettre n°2003 de Monsieur le Chef de Service

Il convient de bien distinguer les prescriptions découlant de la décision du 25 Octobre 1956 du Ministre des Affaires Etrangères, des instructions relatives à la suite et qui en principe étaient déjà en application.

Etudions d'abord ces dernières qui doivent maintenant être appliquées strictement.

Le secours chômage doit être supprimé d'office et sans préavis :

1°/- A tout rapatrié ayant refusé de partir en F.P.A.

Ce qui implique de proposer officiellement (donc par écrit) de partir en F.P.A. à tout rapatrié chômeur résidant dans le Centre d'accueil depuis plus de deux mois et remplissant les conditions d'admission dans les Centres de F.P.A. Il vous appartiendra d'appliquer ces prescriptions avec une certaine souplesse étant strictes vis à vis des rapatriés n'ayant pas de formation professionnelle, alors que vous devez donner à ceux qui ont déjà un métier un laps de temps plus important pour rechercher un emploi dans leur spécialité ; je pense en particulier aux <u>instituteurs</u> employés de bureaux qui ont de grandes difficultés à retrouver une place mais qui ne peuvent envisager de gaité de coeur d'abandonner le porte plume pour la truelle.

2°/- A tout rapatrié qui admis en F.P.A. a abandonné le stage ou s'en est fait expulsé par mesure disciplinaire.

A appliquer très strictement - Sainte Livrade devra en dresser la liste ; mention doit automatiquement figurer sur la fiche de contrôle de la main-d'oeuvre.

3°/- A tout rapatrié ayant refusé un emploi ou ayant volontairement quitté son emploi.

Ainsi que je vous l'ai déjà précisé, tout cas <u>d'abandon volontaire</u> d'un emploi doit m'être signalé par écrit, afin de laisser une trace au dossier de l'intéressé. Nous prendrons ensemble une décision au sujet de la suppression du secours chômage, certaines circonstances pouvant justifier l'abandon de l'emploi.

Pour ce qui est du refus d'un emploi, il convient de tenir compte de l'âge, fixant un maximum de principe à 55 ans et surtout de la spécialisation professionnelle du chômeur.

..../2

Si le travail proposé correspond à la spécialisation ou aux possibilités du chômeur, supprimer immédiatement le secours chômage.

Dans le cas d'offre d'emploi hors de la spécialité de l'intéressé supprimer le secours chômage à partir de la 3ème offre. Tout ceci est également à noter sur les fiches.

4°/- Il faudra établir et me présenter la liste des rapatriés connus comme tels ou laissant apparaitre une certaine aisance. Actuellement aucun d'eux ne doivent toucher le secours chômage, mais également nous devons étudier chaque cas en vue de leur expulsion éventuelle des Centres.

x

x x

Pour ce qui est de l'application des prescriptions de la décision du 25.10.56, il convient de préciser.

Article 1°.- :

L'aptitude au travail excluant toute spécialisation, tout rapatrié ayant moins de 45 ans et bénéficiant d'un séjour de plus d'un an dans les Centres se verra supprimer le secours chômage s'il est reconnu apte à un quelconque travail.

Ne doit être considéré comme temps passé dans un Centre que la ou les périodes durant les quelles le rapatrié est hébergé dans un des Centres d'accueil, mais non compris le séjour à Marseille ou au Camet des Maures s'il est inférieur à un mois.

Article 2.-

La concubine est assimilée à l'épouse. Nous devrons également étudier le cas des familles où la mère est décédée et sa place de maitresse de maison tenue par une tierce personne.

Dès le mois de Janvier vous devrez donc supprimer les majorations de secours de chômage pour les personnes âgées de moins de 40 ans. Pour la facilité du contrôle, les noms des personnes bénéficiant des majorations seront suivis de la qualité donnant droit au secours chômage, en particulier de l'âge.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 101 /D.D

Sainte Livrade, le 28 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
du Cadastre

6, Place Fallières

à Agen

Monsieur le Chef de Service,

En confirmation de ma visite de la semaine dernière, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'adresser pour les besoins du Ministère des Affaires Etrangères (Relations avec les Etats Associés), le relevé cadastral et des plans des anciens camps militaires de Sainte Livrade et de Bias. Ces pièces étant destinées au dossier de l'arrêté d'affectation, il serait nécessaire de me les adresser en cinq exemplaires. Je me permets de préciser à nouveau qu'il serait bon de préciser sur le relevé cadastral la condordance entre les anciens et les nouveaux numéros des parcelles.

Veuillez agréer, Monsieur le Chef de Service, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 100 /D.D

Sainte Livrade, le 29 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
(5ème Division)

78, rue de Lille, 78

Paris (7°)

Objet : Tichets d'essence.

Par lettre n° 2551 du 18 Décembre 1956, vous avez avisé les Directeurs de Centre que vous vous proposiez de leur faire accorder par les services financiers du Département des dotations d'essence. Je pense qu'il doit s'agir de tickets.

J'ai l'honneur de préciser à nouveau que conformément aux textes en vigueur, les dotations de base, soit 20 litres pour chacune des 2 chevaux et 50 litres pour pour chacune des 2 camionnettes, sont fournies aux services centraux dont relevent les véhicules. Nos véhicules étant enregistrés au Domaine et mis à la disposition du Département des Etats Associés, la Préfecture de Lot et Garonne n'a pas à connaître de nos dotations de base, qui normalement sont attribuées au Ministère des Affaires Etrangères.

J'espère donc que nous récupererons pour le moins 140 litres pour le mois de Décembre et autant pour Janvier./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° 99 /D.D.

VILLENEUVE-SUR-LOT, le 22 DECEMBRE 1956

LE DELEGUE DU SERVICE SOCIAL

à

Monsieur le CHEF DU SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES,
5° DIVISION, MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
"ETATS ASSOCIES", 78, rue de Lille, 78

PARIS (7ème)

O B J E T :- Travaux Centre de Ste. LIVRADE.

Suivant les instructions contenues dans votre lettre 2524 du I4 Décembre, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joints, deux exemplaires de l'ordre de service avisant l'Entreprise DUMAS que la procédure d'application des clauses de pénalités nous amenait à établir un relevé des travaux non effectués, les services financiers se proposant d'appliquer strictement le contrat.

Il convient de préciser à nouveau que les travaux restant à effectuer sont très peu conséquents et sont à exécuter par les sous traitants de l'entreprise pilote. Tout devrait être achevé pour le début de l'année, certaines équipes libérées de BIAS étant mis au travail à Ste. LIVRADE. Seules les peintures extérieures des huisseries demanderont vraisemblablement plus de temps. Mais je ne pense pas qu'il y ait lieu de se montrer sévère pour ce détail pour autant que nous ayons la garantie que ce travail sera correctement fait.

J'ai l'honneur de vous demander dès à présent des instructions au sujet de la réception provisoire qui sera vraissemblablement effectuée fin Janvier. N'ayant personnellement réceptionné aucun des bâtiments et ne disposant que du dossier marché initial, je ne suis pas en l'état actuel suffisamment informé pour prendre seul la responsabilité de représenter le Ministère. Le mieux serait me semble-t-il de demander au Capitaine CERF de se joindre à la Commission de réception. ou alors il sera nécessaire que je passe quelques heures à PARIS pour voir avec les services financiers et Mr. LEGALLEN, les modifications apportées au marché et faire un bilan général des travaux.

Par ailleurs, j'ai l'honneur de vous rendre compte que la réception du Centre de BIAS est prévu pour le 4 Janvier.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 98 /D.D

Sainte Livrade, le 19 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, rue de Lille, 78

Paris (7°)

Objet : Transformateur du Centre d'Accueil
de Sainte Livrade.

L'Entreprise ALLEZ a installé le transformateur définitif dans la cabine du Centre de Sainte Livrade.

Celui du Centre de Bias sera également en place avant la fin de l'année.

Conformément au marché 975 du 19 juin 1956, concernant l'aménagement et l'installation du nouveau poste de transformation de Sainte Livrade, nous devons prévoir la réception provisoire.

L'article 8 précise que cette réception provisoire sera faite "par l'Ingénieur T.P.E désigné à cet effet, assisté du fonctionnaire chargé de la surveillance des travaux". Je pense que je figurerai en lieu et place de ce dernier. Quant à l'Ingénieur TPE, j'ai déjà demandé des précisions à ce sujet, ne sachant s'il a déjà été désigné ou s'il convient que je prenne officiellement contact avec les Ponts Chaussées d'Agen à cet effet, j'ai déjà leur accord de principe.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-jointe une demande d'acompte des Etablissements ALLEZ. Elle a peu d'intérêt pour l'entreprise si l'ensemble des travaux doit être réglé dès la réception provisoire. Mais sachant que la clause de révision des prix en raison de la variation (diminution) du barême de référence, a été appliquée pour le transformateur de Bias, il serait bon de préciser tous les meilleurs délais à l'Entrepreneur, les corrections éventuelles à apporter à l'établissement du décompte d'ensemble pour les travaux de Sainte Livrade./.

grille de départ

VILLENEUVE, le I5 DECEMBRE 56

SOIT TRANSMIS A :

Monsieur le PREFET de Lot-et-Garonne

A titre de Compte-Rendu Rapport sur l'Equipement des groupes scolaires des Centres de BIAS et de Ste. LIVRADE.

LE DELEGUE DU SERVICE SOCIAL
pour le Lot-et-Garonne,

VILLENEUVE, le 13 Décembre 1956

RAPPORT SUR L'EQUIPEMENT DES GROUPES SCOLAIRES

DES CENTRES DE BIAS ET DE STE. LIVRADE

Par lettre du 11 Décembre je suis avisé par Mr. le Préfet du Lot-et-Garonne que le Conseil Général a refusé de financer l'achat du mobilier scolaire demandé pour les groupes scolaires des Centres d'Accueil de BIAS et de Ste. LIVRADE.

Ainsi que j'en avais rendu compte, l'Inspecteur d'Académie, la Préfecture d'AGEN en la personne du Chef de Division intéressé et de Mr. le Secrétaire Général, le Président du Conseil Général lui-même, favorables à la demande présentée m'avaient donné l'impression qu'il ne s'agissait que d'une simple formalité et que nous obtiendrions sur les "Fonds Barangé" les crédits nécessaires à l'achat du mobilier et des livres scolaires.

Les organismes administratifs, Préfecture et Inspection Académie, se sont eux-mêmes étonnés de cette prise de position du Conseil Général qui je crois découle du principe simpliste mais bien ancré dans des meeurs politiques provinciales, laisser aux Ministères le soin de régler les factures.

S'il n'y avait une subvention nationale accordée à cet effet aux départements et si l'interprétation politique de la position du Conseil Général ne représentait pas un réel danger, nous pourrions laisser passer la chose et traiter directement avec le Ministère de l'Education Nationale. Car il ne fait pas de doute que c'est un droit pour toute école fréquentée par des enfants Français, à percevoir une allocation de 1.500 Frs par an et par enfant sur les "fonds Barangé" . En conséquence je pense que le Ministère de l'Education Nationale mettra en demeure le Département du Lot-et-Garonne de s'intéresser à l'équipement de nos écoles s'il veut prétendre au bénéfice de la loi Barangé incluant les élèves des écoles des Centres d'Accueil dans l'effectif scolaire du département. Si non je pense que le Ministère de l'Instruction Publique pourra régler directement sur la caisse nationale des fonds Barangé les frais que nous demandions de prendre en charge au Conseil Général du Lot-et-Garonne, ce dernier perdant le bénéfice d'inclurer nos élèves dans l'effectif scolaire du Département.

.../... 2

La création de cités d'hébergement près des Centres manquant de main-d'oeuvre étant fréinée par un manque de crédits, je crois qu'il est de notre intérêt et d'intérêt général d'épargner au Service Social des dépenses qui doivent être supportées par des organismes spécialement créés à cet usage.

L'aspect politique mérite d'être développé afin de mettre en garde les autorités locales sur les dangers qui peuvent en résulter.

Il est certain que l'intégration des rapatriés d'Indochine au sein des collectivités métropolitaines doit être le premier de nos soucis d'ordre politique. Il y va de l'intérêt des rapatriés mais aussi de l'intérêt des populations indigènes. C'est pourquoi nous nous efforçons d'orienter les rapatriés vers la Mairie, l'Eglise, les organisations sportives, amiclaes ou autres du village le plus proche. C"est pourquoi nous nous proposions d'accepter tous les enfants du pays voulant préquenter les écoles des Centres d'Accueil. Surtout pour une petite ville ou un village comme BIAS et Ste. LIVRADE, la présence de 1.000 ou 1.500 rapatriés bouleverse les données électorales interdisant toute fausse manoeuvre risquant de mettre à l'écart nos gens par ailleurs très susceptibles.

C'est pourtant ce qu'a fait le Conseil Général en se désintéressant de l'équipement des groupes scolaires. Et malheureusement cette prise de position a été publiée dans la presse. C'était la première fois à ma connaissance qu'on parlait des rapatriés d'Indochine.

x

x x

Je pense que nous arriverons à modifier cette décision. Une intervention du Ministère de l'Instruction Publique devrait y aider. Pour ma part sachant que je peux compter sur l'appui des autorités administratives départementales, je me propose de prendre contact avec la Commission départementale. Les élus locaux ne peuvent pas être insensibles à cet aspect politique, ni je pense aux efforts que nous poursuivons dans l'intérêt de l'économie du département. Il ne peuvent ignorer que de nombreux rapatriés travaillent dans les entreprises industrielles voisines et font peuve d'une réelle bonne volonté et d'éfficacité comme à SAUVETERRE de LEMANCE où une équipe comptant une trentaine d'ouvriers se rend chaque matin.

x

x x

.../... 3

Devant la nécessité d'ouvrir les calsses j'ai commandé le mobilier absolument indispensable. C'est ainsi que nous ont été livrés les tableaux, les bureaux et fauteuils de maître pour les 10 clausses de Ste. Livrade et les 4 de Bias actuellement ouvertes. En plus j'ai dû acheter 80 pupitres doubles et 1 armoire. De même j'ai maintenu la commande de 4 tableaux, 4 bureaux et 4 fauteuils de maîtres pour les 4 classes à ouvrir à Bias.

Nous devons donc à Mr. PENIN :

1°) livraison faite :

- 14 tableaux trytiques à 12.000	168.000
- 14 bureaux de maîtres à 22.000	308.000
- 14 fauteuils de maîtres à 2.700	37.800
- 1 bibliothèque à 22.000	22.000
- 80 pupitres à 7.500	600.000

2°) à livrer début janvier

- 4 tableaux trytiques à 12.000	48.000
- 4 bureaux de maîtres à 22.000	88.000
- 4 fauteuils de maîtres à 2.700	10.800
	1.282.600

Par ailleurs les fournitures de livres scolaires représentent une dépense de l'ordre de 850.000

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 94 /D.D

Sainte Livrade, le 17 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

Monsieur le Directeur
des Etablissements ESSWEIN et Cie
21, rue Boileau

La Roche-sur-Yon
(Vendée)

Monsieur,

Faisant suite à votre lettre, j'ai l'honneur de vous proposer la candidature de Monsieur AYME Louis né en 1912 susceptible d'être employé par vos services.

Ancien chef de fabrication de peintures industrielles et de vernis à Haïphong, sans diplôme, l'intéressé avait acquis pendant 18 ans de pratique professionnelle, des connaissances techniques lui permettant de diriger un atelier de fabrication.

Intelligent et actif il doit pouvoir se refaire une situation intéressante tout en étant persuadé qu'il ne peut en France avoir des prétention d'assimilation à un emploi équivalent à celui qu'il occupait en Indochine.

A votre disposition pour qu'il se présente à votre établissement dans le cas où vous pourriez lui proposer un emploi.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 96 /D.D

Sainte Livrade, le 17 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires Sociales du Département des Relations avec les Etats Associés (Ministère des Affaires Etrangères).

A

Monsieur le Préfet
de Lot et Garonne

Objet : Transfert de rapatriés d'Indochine de Gironde en Lot et Garonne.

Référence : lettre du 6 décembre 1956 - cabinet du préfet PB/MF

J'ai l'honneur de vous rendre compte que je suis personnellement en rapport avec Monsieur EYQUEM dont la dernière lettre qui me soit parvenue est datée du 9 décembre.

Encore qu'à priori nous ne pouvons qu'être reconnaissant envers quiconque manifeste le désir de nous aider à améliorer le sort des rapatriés d'Indochine, il convient de préciser que Monsieur EYQUEM manifeste une activité épistolière qui se révele beaucoup plus improductive qu'efficace. Cependant la copie ci-jointe de ma lettre du 29 novembre atteste des égards que j'ai pour ses intentions ; et si les rènseignements ou suggestions présentés étaient de l'ordre de l'information concernant la recherche d'ouvriers par la Société ESSWEIN, il n'y aurait qu'à s'en féliciter. Notons que la société ESSWEIN ne recherchait pas du personnel à former, comme l'écrivait Monsieur EYQUEM, mais des ouvriers spécialisés de la peinture, (peintres au pistolet).

Il existe à Bordeaux un Service Social de la France d'Outre - Mer qui a dans ses attributions les rapatriés d'Indochine hébergés par ses soins à Saint Laurent d'Arce.

Etant données les difficultés de reclassement que l'on rencontre dans les environs de Sainte Livrade et de Bias, je ne crois pas qu'il y aurait intérêt à abandonner les environs de Bordeaux Centre industriel qui recherche de la main d'oeuvre, pour la vallée du Lot où nous avons de nombreux chômeurs.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 95 /M.D.

Sainte Livrade, le 17 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur EYQUEM
30, rue Gaston Lespiault

à Bordeaux
(Gironde)

Monsieur,

Puisque vous vous êtes intéressé aux rapatriés d'Indochine installés près de Bordeaux à Saint Laurent d'Arce, je suppose que vous devez connaitre l'état d'esprit des gens dont nous nous occupons. Les offres d'emploi comme bonne à tout faire n'ont aucune chance de succès. Pour qui connait les coloniaux surtout lorsqu'il s'agit de métis, il n'y a rien d'étonnant à celà. Je pense inutile de faire des offres pour la province alors que nous n'avons pu recruter des gens de maison pour Paris, point attractif ne serait ce que par les gages proposés.

Vous n'ignorez certainement pas non plus, la présence du Délégué du service social de la France d'Outre - Mer, 2 cours de l'Intendance qui doit être normalement en rapport avec vous si vous avez des suggestions à formuler au sujet des rapatriés hébergés dans la région bordelaise.

Toujours à votre disposition pour étudier les offres d'emploi et d'hébergement que vous voudrez bien me présenter. Les établissements ESSWEIN m'ont fait savoir qu'ils ne recherchaient pas des ouvriers à former, mais des ouvriers qualifiés.

.../...

Je pense également écrire à Monsieur Maurice Grillien à Neufchatel en Bray à qui nous pourrions proposer une dame de compagnie.

Ayant la charge des Centres d'Accueil de Bias et de Sainte Livrade, j'exploiterai vos propositions pour les deux centres.

Avec mes remerciements pour l'aide que vous apportez à l'amélioration de la condition des rapatriés d'Indochine, veuillez agréer Monsieur mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 94 /D.D.

NOTE

pour

Monsieur le Directeur du Centre de Bias

Vous voudrez bien me faire parvenir dans les meilleurs délais la liste des livres scolaires à acheter pour les besoins de l'école du Centre.

Cette liste est à soumettre à l'approbation de Monsieur l'Inspecteur de l'Enseignement Primaire par l'Instituteur faisant fonction de Directeur.

Il est bien évident que si nous n'opérons pas à Bias comme à Sainte Livrade, ce n'est pas dans le but d'exercer un control sur l'action des membres de l'Enseignement ou de restreindre leur initiative, mais parce que cette dépense ne sera certainement pas prise en charge par les services financiers du département, mais par les services des Affaires Sociales. Comme déjà la facture livres scolaires de Sainte Livrade approchait la somme de 500.000 frs (496.000), maximum admis pour éviter de passer par un appel d'offre, il est préférable de faire passer le commande des livres scolaires de Bias par les bureaux d'achat du Ministère.

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

Copie à :

- Monsieur l'Inspecteur d'Enseignement Primaire
à Villeneuve sur Lot
" A titre d'information "

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 93 §D.D

Sainte Livrade, le 15 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, rue de Lille

à Paris (VIIème)

REFERENCE : Vos notes n° 2281 du 16 Novembre et 2433 du 3 décembre.

J'ai l'honneur de vous transmettre les dossiers complémentaires des candidats aux postes d'électricien pour la Société Péchiney.

Messieurs MOREAU et JOUVE présentent de très sérieuses références qui devraient faciliter leur embauche pour les installations dans les Alpes - Monsieur FOURGAND beaucoup plus jeune, ne peut faire valoir que son activité dans l'armée, mais semble également devoir faire un excellent spécialiste./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 91 /D.D

Sainte Livrade, le 14 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service des
Affaires Sociales
(5ème Division)

78, rue de Lille, 78

à Paris (VII°)

Objet : Devis de l'entreprise Dumas pour travaux canalisation des eaux usées du Centre d'Accueil de Sainte Livrade.

Le nouveau devis présenté par l'Entreprise Dumas pour la réalisation des canalisations des eaux usées du Centre d'Accueil de Sainte Livrade, a été établi d'après les prix de la série du Génie. Il ne m'appartient donc pas de discuter les prix unitaires ; cependant il convient de les comparer avec les premières propositions faites par la même entreprise par devis du 3 Mai 1956.

Il apparait qu'au 3 Mai, les propositions étaient plus avantageuses:

Le montant total des travaux était proposé à,

- 3.450.000 frs au lieu de 3.660.000

Le mètre d'ensemble était de :

- 1.320 mètres (25x55 m) y compris 416 branchements, au lieu de 1.100 mètres (900 m + 200) y compris 180 branchements.

Je ne crois pas nécessaire de m'étendre sur cette comparaison ; je ne pourrais que répéter ce que j'ai déjà fait remarquer. Le branchement "calculé d'une manière forfaitaire par moyenne unitaire" apparait sur le premier devis à 4.140 frs ; quels sont les éléments nouveaux qui permettent à l'entrepreneur de proposer sur le nouveau devis à plus de 5.000 frs les plus petits regards.

Si vous ne pensez pas possible de faire accepter par l'entrepreneur les prix unitaires poyens proposés par devis du 3 Mai, et que vous fassiez un marché sur les bases du nouveau devis, il serait intéressant de réaliser une économie de 500.000 frs en prenant à notre charge les travaux de terrassement, soit pour les canalisations proprement dites :

..../...

- 900 mètres + 200 =	1.100 mètres	à 500 frs	550.000 Fr
et 100 regardsde 40 x 40		à 131	13.100
100 regards de 50 x 50		à 178	17.800
80 regards doubles	à	382	30.560
			611.460 Fr
à déduire la remise de 15 % soit =			-91.719
			519.741

Le terrassement étant effectué par les chomeurs, nous controlerions par la même occasion les mètres.

Il y a lieu de s'étonner de la différence de prix entre branchement de regard sur canalisation vieille, et branchement de regard sur canalisation neuve.

A mon avis le travail est le même pour l'un et l'autre cas, le dégagement du tuyaux de ciment est compris dans la préparation du regard collecteur, il ne reste qu'à le casser pour façonner l'ouverture. Même à 350 frs l'unité c'est bien payé et je crois que ces rubriques devraient être supprimées en raison des prix des regards. D'autre part le total des branchements sur les canalisations est de 130 + 150 = 280 alors que les regards receveurs simples ou doubles sont de 100 + 80 = 180.

A noter également l'estimation exécessive pour le prix d'un branchement sur égout collecteur. Il n'y a pas nécessité absolue de faire un regard étant donné qu'il s'agit de l'apport d'eau de pluie ou d'eaux usées venant de lavabos ou d'évier. Les regards aménagés le long du collecteur et en particulier le dernier avant le collecteur - égout doivent suffir.

En conséquence, si le devis du 20 novembre est retenu, nous devons pouvoir limiter les dépenses aux paragraphes 1, 1 bis, 2, 3, et 4 et au 7 pour mémoire, diminués de 519.741, les chômeurs assurant les travaux de terrassement.

Soit un dépense de l'ordre de 2.800.000 Fr.

L'Entrepreneur se proposant d'éxécuter immédiatement les travaux, il y aurait intêret à prendre une décision rapidement en raison des dangers d'engorgement des canalisations actuelles souvent éventrées par les rapatriés pour permettre l'évacuation des eaux stagnantes.

Un projet de marché présenté selon les principes énoncées ci-dessus, sera certainement accepté par l'Entrepreneur s'il s'agit d'un projet définitif./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 91 /D.D

Sainte Livrade, le 13 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
(5ème Division)
78, rue de Lille
à Paris (7°)

Objet : fourniture de charbon aux centres d'Accueil de Sainte Livrade et Bias.

En réponse à votre note n° 2266 -SO/D5 en date du 14 Novembre 1956, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la lettre et l'état décomposition des prix des Etablissements MORILLON, demandé par le S.A.C.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 90 /D.D.

NOTE

pour

Messieurs les Directeurs des Centres

au sujet de la distribution du charbon aux rapatriés

En raison des difficultés d'approvisionnement en combustibles il me parait nécessaire de préciser les principes de base et les mesures exceptionnelles qui doivent nous permettre de répartir le plus équitablement possible le charbon et le bois dont nous disposons.

Avant tout il convient que chacun soit avisé et persuadé de la nécessité d'agir avec économie, car la pénurie de charbon est mondiale et nous aurons certainement à en souffrir durant tout l'hiver.

x
x x

Le Service Social distribue gratuitement des allocations de charbon aux rapatriés jugés "nécessiteux".

Rentrant dans cette catégorie, des familles dont la situation est définitivement jugée financièrement difficile et d'autre part les familles qui connaissent des difficultés momentées. Il convient donc de différencier les bénéficiaires définitifs, des bénéficiaires momentés.

Bénéficiaires définitifs :

Toucheront chaque mois 3 caisses de charbon, seront inscrits sur un cahier ou le responsable pointera chaque distribution par l'inscription de la date.

Appartiennent à cette catégorie :

Les mères de famille sans soutien et les chefs de famille âgé de 60 ans et plus, ne pouvant compter sur le salaire régulier d'un membre de la famille. Cependant en cas de perception de pension ou de tout autre revenu fixe, le bénéfice de l'allocation de charbon peut être supprimé.

A titre de gratification, les responsables de batiments et les employés réguliers de l'administration des Centres, seront bénéficiaires définitifs.

Bénéficiaires momentés :

Sont à désigner par l'Administration de chaque centre au fur et à mesure que les cas se présentent et pour une période déterminée.

Les propositions peuvent être faites par toute personne de l'encadrement, sous forme d'une simple note à remettre au Directeur du Centre.

Peuvent ~~entrer~~ dans cette catégorie, toute famille socialement nécessiteuse = famille touchée par le chomage, la maladie, des difficultés financières exceptionnelles, nombreux petits enfants souffrants du froid, etc...

.../...

Les familles nouvellement arrivées perçoivent l'allocation charbon pendant le premier mois de présence dans le centre.

Les bénéficiaires momentanés seront également inscrits sur le cahier de pointage, mais sur une autre liste. A la suite du nom du bénéficiaire sera indiquée l'allocation accordée, puis le pointage des distributions par la mention de la date de chaque distribution.

x
x x

En raison de l'impossibilité de s'approvisionner auprès du commerce local, nous devons utiliser la maigre réserve de charbon dont nous disposons par la distribution moyennant payement.

C'est ainsi que je vous ai demandé de dresser la liste des rapatriés désireux d'obtenir par votre intermédiaire une petite attribution de dépannage (quantité maximum 400 kgs pour les 4 pièces, 300 kgs pour les 3 pièces, 250 kgs pour les 2 pièces). Le prix de base de la qualité livrée actuellement est de 13.000 frs la tonne.

Immédiatement vous pouvez distribuer 50 kgs à toute personne inscrite, payement en principe comptant. Nous devons pouvoir compléter les fournitures demandées à la fin du mois de Décembre, un wagon m'étant promis pour la Noël - Ce complément de fourniture sera alors effectué par les Etablissements Morillon, en sacs, remis directement mais sous notre controle, aux intéressés.

x
x x

Ainsi nous devons pouvoir assurer l'approvisionnement normal des foyers entretenus par l'administration, en particulier ceux des nécessiteux, et aider les rapatriés qui normalement doivent se procurer par leurs propres moyens le combustible momentanément introuvable.

Je règlerai avec vous, après distribution faite, la prise en charge des quantités de charbon incombant à l'administration.

Sainte Livrade, le 12 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne,

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 89 /D.D.

NOTE

pour

Messieurs les Directeur des Centres

OBJET : reclassement à Bordeaux.

Monsieur le Chef du Service Social de Bordeaux voulant bien nous aider à reclasser les demandeurs d'emploi susceptibles de travailler à Bordeaux, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir dresser la liste des candidats en ne retenant, tout au moins pour un premier essai, que les chefs de famille ayant une qualification professionnelle leur permettant de percevoir un salaire suffisamment important pour entretenir leur famille ici et payer leurs frais d'hôtel et de nourriture. En principe seuls les ouvriers qualifiés, si non spécialisés peuvent y prétendre.

Pas de problème naturellement pour les célibataires, quelque soit leur valeur professionnelle.

Faire pression si nécessaire sur les employés de bureau et magasiniers, qui ne peuvent espérer un reclassement que dans un grand Centre./.

Sainte Livrade, le 12 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 88 /D.D.

NOTE

pour

Messieur les Directeurs de Centre

A l'occasion de la recherche de femmes de ménage pour les besoins du Centre (bureaux, infirmerie, groupes scolaires) vous avez à nouveau dû constater que les femmes hébergées dans les Centres, touchant l'indemnité de secours chômage refusaient ces emplois.

Je vous demande de bien vouloir dresser la liste des femmes percevant l'indemnité de secours chômage, afin de déterminer celles qui sont aptes à travailler et de les mettre en demeure d'accepter les emplois auxquels elles peuvent prétendre sous peine de se voir supprimer l'indemnité de secours chômage.

Je vous rappelle que les refus d'embauche que ce soit pour les femmes ou pour les hommes doivent être portés au dos des fiches de controle de la main d'oeuvre. Y mentionner également les cessations de travail avec précision du motif invoqué (cas des femmes de ménage ne voulant plus travailler à l'école).

Sainte Livrade, le 12 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

SAINTE LIVRADE, LE 12 DECEMBRE 1956

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

N° 87/D.D

A

Monsieur le Chef du Service des
Affaires Sociales
(5ème Division)
78, rue de Lille, 78

à Paris (VIIème)

Objet : Installation de cités d'hébergement près de petits Centres industriels.

J'ai l'honneur de vous adresser la correspondance échangée avec Monsieur le Maire de Coarrage, d'où il ressort que dans ce petit centre industriel comme à Sauveterre de Lemance et à Mussidan nous pourrions construire des appartements où seraient hébergés des rapatriés reclassés sur place./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 86 /D/D

SAINTE LIVRADE, le 10 décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur l'Inspecteur
de l'Instruction Primaire
à Villeneuve sur Lot

(Lot et Garonne)

Objet : Achat de livres pour les écoles des Centres d'Accueil.

Pour l'équipement de l'école du Centre d'Accueil de Sainte Livrade, le Directeur du groupe scolaire a acheté par votre intermédiaire ou tout au moins selon vos directives les livres scolaires nécessaires aux élèves.

Pour l'école du Centre d'Accueil de Bias, je pense que le mieux est qu'il en soit de même.

J'ai cependant l'honneur d'attirer votre attention sur les difficultés que nous pourrions rencontrer auprès des organismes financiers dans le cas où ces dépenses devraient être prises en charge par le Ministère des Affaires Etrangères, si le point de vue exprimé par le conseil général lors de sa dernière cession était maintenu.

Si les frais d'achat du mobilier scolaire et des livres scolaires ne sont pas supportés par la Caisse départementale des "Fonds Baranger", je devrai en demander la prise en charge au ministère des Affaires Etrangères. Comme pour les livres scolaires il s'agira d'une dépense supérieure à 500.000 frs, les services financiers exigeront que soit passé un marché de régularisation.

Je ne pense pas que vous ayez réalisé ces achats par un appel d'offres, aussi serait il opportun de rassembler dès à présent une documentation faisant valoir que vous vous êtes adressé comme je le crois, au fournisseur habituel des établissements scolaires publiques du département ou de l'arrondissement.

..../....

S'il ne s'agit pas du fournisseur habituel, il faudra faire valoir la raison de votre choix. Néanmoins je pense pouvoir amener la Commission Départementale à un point de vue plus rationnel que celui exprimé par le Conseil général afin que la collectivité départementale ne paraisse pas vouloir mettre à l'écart la population fixée dans nos Centres d'accueil, alors que nous devons tout faire pour faciliter son intégration dans le milieu ambiant.

Si j'arrive à mes fins, la dépense étant alors pris en charge sur les Fonds Baranger, il y aurait lieu d'agir pour ce marché comme pour ce passé habituellement dans le Département.

VILLENEUVE SUR LOT, le 5 DECEMBRE 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ETAT ASSOCIES

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

N° à 85 /D.D.

Le Délégué du Service des Affaires Sociales
du Ministère des Affaires Etrangères
Département des Relations avec les Etats
Associés

à

Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales
5° Division, Ministère des Affaires Etrangères
" Etats Associés ", 78, rue de Lille,78

PARIS (7ème)

OBJET :- Essence.

Les véhicules dont nous disposons étant immatriculés aux Domaines, les dotations normales en carburant devraient nous être attribuées par le Département.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir nous faire adresser les quantités régulièrement prévues pour les 2 camionnettes et les 2 deux-chevaux citroëns soit au total 170 litres.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 84 /D.D.

Sainte Livrade, le 4 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

Monsieur le Président
de la Chambre Départementale des
Négociants détaillants en
Combustibles

à Villeneuve sur Lot

Monsieur le Prédident,

En réponse à votre lettre du 29 Novembre, j'ai l'honneur de vous faire savoir que les effectifs actuels des Centres d'Accueil sont pour :

Sainte Livrade 1.300

Bias = 650

D'ici peu, nous atteindrons les effectifs maxima de 1.550 personnes pour Sainte Livrade et de 1.000 pour Bias.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs./.

VILLENEUVE SUR LOT, le 4 novembre I956

nistère des Affaires Etrangères
Etats Associés

Service des Affaires Sociales

N° 83 /AP

Le Délégué du Service des Affaires Sociales
du Ministère des Affaires Etrangères
Département des Relations avec les Etats
Associés

à

Monsieur le PREFET de LOT et GARONNE

OBJET : Allocation spéciale de carburant.

Les centres d'Accueil de SAINTE LIVRADE et de BIAS où sont déjà hébergés près de 2.000 rapatriés d'Indochine, disposent de deux véhicules chacun, une deux chevaux et une camiomette I.200 kg de marque Citroen.

La consommation de carburant pour le mois d'octobre a été de
590 litres pour Ste LIVRADE
et de 384 litres pour BIAS

Il convient d'ajouter à cela l'essence nécessaire à ma voiture, soit I.000 kms par mois à II litres aux I00, II0 litres.

Ainsi les besoins d'ensemble peuvent se chiffrer à I.084 litres, soit une base de mille litres.

Si l'on considère que la dotation régulière nous procurera

2 X 50 litres pour les camionettes ...	I00 litres
2X 20 litres pour les deux chevaux ...	40 litres
I X 30 litres pour ma voiture	30 litres
soit un total de	I70 litres

j'ai donc l'honneur de solliciter l'attribution d'une dotation spéciale de 850 litres, huit cent cinquante litres.

J'ai pris comme base la consommation d'octobre mais il convient de tenir compte qu'en deux mois l'effectif des centres a augmenté de 450 personnes et que nous atteindrons rapidement un total de 2.500 rapatriés.

...../.....

Il serait donc nécessaire de nous accorder la totalité des quantités demandées, justifiées par les nombreux déplacements auxquels sont obligés les divers services des centres en raison de leur isolement.

En particulier les Assistantes Sociales doivent assurer de nombreux déplacements sur VILLENEUVE, AGEN et même BORDEAUX les rapatriés étant dans un état sanitaire au-dessous de la moyenne et souvent incapables d'agir seuls. Consommation importante également pour les camionnettes, seuls véhicules utilitaires des centres et par conséquent employés à toutes les tâches jusqu'au transport des rapatriés qui arrivent par les gares de PENNE, d'AGEN ou de TONNEINS.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 82 /M.D.

NOTE

pour

Monsieur PICAUDE et Monsieur ALQUIER

Un orienteur viendra tester une dizaine de candidats pour les Centres de F.P.A., Vendredi à Sainte Livrade.

J'ai retiré 17 demandes au service de la Main d'oeuvre d'Agen pour que vous triez une douzaine de candidats concidérés comme intéressants et bien équilibrés, c'est à dire aptes à partir immédiatement (avant la fin de l'année) et à rester pendant 6 mois suivre le stage de leur choix.

Comme vous pourrez le constater il ne s'agit que de emploi dans le bâtiment; c'est la seule branche pour la quelle il y ait des places rapidement dans les Centres F.P.A.

Cependant les orienteurs feront passer des tests à tous les candidats FPA. avant Noël.

Il ne s'agit donc que d'une première tournée pour essayer d'utiliser l'offre de places disponibles.

Donc choisir de préférence les gens présentement sans emploi - ceux que vous estimer sérieux et vraiment désireux d'aller en F.P.A.

Je vous signale que les demandes d'admission ne sont pas toujours remplies avec soin. Lorsque l'intéressé vous la remet contrôler la avec lui. En principe le stage F.P.A. n'a pas lieu d'être accordé à quiconque a déjà une spécialité dans laquelle il peut travailler.

Il faudra que les fiches et les intéressés soient présents à Sainte Livrade Vendredi prochain

Je vous propose pour Sainte Livrade : - Lomet (s'il n'a pas de métier)
Oussane
Billault
Apostoli

B i a s : Berdoula
Bonnal Paul
Bert Léon
Gourgand Bernard
Pons
Hamaïde Robert
Monpelat

Sainte Livrade, le 5 Décembre 1956

Le Délégué du Service des
Affaires Sociales pour le
Lot et Garonne,

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE (Lot-et-Garonne)

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 81 /D.D.

SAINTE LIVRADE-BIAS, le 3 DECEMBRE 1956

LE DELEGUE DU SERVICE SOCIAL DU MINISTERE
DES AFFAIRES ETRANGERES

à

Monsieur le DIRECTEUR
du Service Départemental de la Main-d'Oeuvre

à CARCASONNE

Monsieur le Directeur

J'ai entendu à la Radiodiffusion un avis concernant une offre d'emploi pour un mécanicien.

Je profite de cette occasion pour vous signaler la présence dans le Lot-et-Garonne près de Villeneuve-Sur-Lot de deux Centres d'Accueil pour les Rapatriés d'Indochine. Nous y hébergeons déjà I.800 personnes et porteront rapidement notre effectif total à 2.500.

Naturellement la région avoisinante n'est pas capable d'absorber cet apport de main-d'oeuvre et nous devons rechercher à reclasser nos gens dans tous les centres offrant des possibilités de logement. Je n'ai pas encore eu le temps de prospecter votre département, mais je suis à votre disposition pour étudier, sur place si nécessaire, toute suggestion que vous voudrez bien m'adresser.

Afin de ne pas soumettre à de nouvelles difficultés les familles dont nous nous occupons, nous attachons beaucoup de prix aux offres d'emploi avec logement.

Les principaux corps de métier représentés par nos demandeurs d'emploi sont :

- les mécaniciens - chauffeurs - profession recherchée en Indochine lors de la présence du Corps expéditionnaire. De nombreux métis, particulièrement prédisposés à cette activité par leur adresse et leur goût du travail minutieux, y ont particulièrement réussi.

.../... 2

- les employés de bureaux , comptables, secrétaires, dactylographes anciens employés des services administratifs publiques ou privés- Egalement des magasiniers - vendeurs et quelques artisans. Malheureusement pas d'ouvriers du bâtiment et des métaux mais dès à présent nous avons une trentaine de jeunes prêts à partir en F.P.A.

Naturellement nous trouvons des gens de toutes valeurs professionnelles, mais dans l'ensemble la moralité et la conscience professionnelle font des Rapatriés des employés appréciés.

Vous trouverez ci-joint quelques fiches de renseignements concernant des mécaniciens susceptibles d'être retenus pour l'emploi proposé par radio. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant pour l'aide que vous voudrez bien nous apporter pour reclasser les Rapatriés d'Indochine, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées ./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 80 /D.D.

Sainte Livrade, le 3 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Président
de l'U.R.G.P.
6, rue Deville

à Toulouse
(Haute Garonne)

Monsieur le Président,

Chargé du reclassement des Rapatriés d'Indochine, il m'a été recommandé de m'adresser à votre organisme pour le placement de secrétaires comptables et autres employés de bureaux qui sont actuellement hébergés dans les Centres d'accueil de Bias et de Sainte Livrade près de Villeneuve sur Lot.

Déjà 1.800 parsonnes y sont installées et nous comptons arriver rapidement à l'effectif total de 2.500 personnes. Comme la région avoisinante a rapidement été saturée nous sommes obligés de prospecter tout le bassin d'Aquitaine à la recherche d'emplois et de logements pour nos gens.

Nous avons à nous occuper de toutes sortes de personnes, mais il convient de noter que bon nombre de nos gens sont d'anciens employés de services administratifs publiques ou privés, ayant une bonne expérience et des qualités intrinsèques qui doivent leur permettre de retrouver une situation stable. Je tiens à mettre l'accent sur le fait que nous avons des éléments ayant une valeur professionnelle certaine qui ont dû quitter leurs postes en Indochine par suite de la disparition de nombreuses sociétés.

Vous trouverez ci-jointe une liste succincte des employés de bureau actuellement à la recherche d'emploi. Je vous serai reconnaissant de ce que vous pourrez faire pour la divulguer et surtout faire connaitre notres existante aux employeurs susceptibles d'être intéressés. La meilleure solution serait que les employeurs s'adressent directement à nos services en précisant au maximum les conditions de logement et de travail (salaire, activité).

Pour ce qui est du logement, chacun sait les difficultés qu'il soulève. Les familles pourraient rester un certain temps dans les Centres d'accueil, il est bien évident que pour espérer fixer l'employé il faut l'assurer d'un logement pour sa famille à plus ou moins brève échéance.

.../....

Je suis personnellement à la disposition des employeurs pour étudier toute possibilité, le Service Social disposant de fonds pour l'amélioration de l'habiter des rapatriés nous devrons arriver à trouver des solutions satisfaisantes.

Avec mes remerciements pour ce que vous pourrez faire afin de nous aider à reclasser les Rapatriés d'Indochine, veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées./.

Employés de Bureau

demandeurs d'emploi

APOSTOLI Georges - né 21.12.16 - Marié, 3 enfants
niveau culturel : enseignement Primaire supérieur.

BERNARD Antoine - né 16.2.12 - marié, 4 enfants
niveau culturel : C.E.P. - B.E. - Caissier

BATBARE Gaston - né 25.22.15 - marié 3 enfants
niveau culturel : C.E.P. - Aide comptable

DUPAS Antoine - né 7.4.1904 - marié - 1 enfant
niveau culturel : C.E.P. - Comptable

DE COSTA Gaston - né 12.4.1890 - célibataire
niveau culturel : - Aide comptable

DE LA FLORE Louis - né 9.12.1898 - marié 1 enfant
niveau culturel : B.E. - Anglais -

GOURDOU Francois - né 12.2.13 - marié enfants
niveau culturel : - Comptable

HONG TUAN dit SINNA né 11.8.27 - marié = 6 enfants
niveau culturel : Brevet - Aide comptable

GONTRAN Michel - né 11.8.27 - marié = 5 enfants
niveau culturel : C.E.P.

LOMET Bernard - né 20.1.26 - marié = 3 enfants
niveau culturel : B.E.

LE FAUCHEUR André - né 24.10.32 - marié = 1 enfant
niveau culturel : C.E.P.

OUSSANCE Sariph - né 21.3.22 - marié = 2 enfants
niveau culturel : C.E.P.

RAUX Marcel - né 28.9.33 - marié = 2 enfants
niveau culturel : C.E.P. - B.E.

SYLVAIN Victor - né 20.2.1909 - marié = 5 enfants
niveau culturel : B.E.

SAUVAGE Paul - né 11.11.1910 - marié = 4 enfants
niveau culturel : C.E.P. & primaire supérieur - Aide Comptable

BURLAUD Georges - né 1.12.24 - marié 3 enfants
niveau culturel : Niveau B.E. - Comptable.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 79 /D.D.

Sainte Livrade, le 3 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot & Garonne

A

Monsieur le Président
du C.S.N.C.R.A.
28, Boulevard Carnot
à Toulouse
(Haute Garonne)

Monsieur le Président,

Lors d'un récent passage à Condom, j'ai eu le plaisir de m'entretenir avec Monsieur DURRIEU sur les possibilités de reclassement de rapatriés d'Indochine ayant une qualification mécanique automobile, mécaniciens de toutes valeurs chauffeurs dépanneurs, simples chauffeurs.

Certainement que par l'intermédiaire de votre société il serait possible de faire connaitre notre existante à l'ensemble des garagistres de la région Toulousaine.

Dans les Centres d'Accueil de Sainte Livrade et de Bias sont hébergés 2.000 Français rapatriés d'Indochine. Parmi eux figurent de nombreux hommes jeunes désirant reprendre une activité dans un garage. Comme dit précèdamment les mécaniciens de toutes qualités sont nombreux, cette profession étant très recherchée en Indochine, alors que le Corps expéditionnaire Français y séjournait.

Naturellement certains éléments particulièrement qualifiés (diésélistes, conducteurs d'engins de T.P.) ont déjà trouvé du travail. Cependant l'effectif des Centres d'Accueil va être porté à 2.500 rapatriés, si bien que nous pouvons encore disposer de spécialistes de ce genre d'ici peu.

Actuellement nous avons une quinzaine de mécaniceins récemment arrivés, plus une bonne douzaine de chauffeurs dont bon nombre ont une formation mécanique secondaire qui les rend aptes à faire du simple dépannage et de l'entretien de véhicule.

Nombreux parmis eux sont métis eurasiens, et à ce titre sont réputés pour leur habileté manuelle, leur patience et leur application à une parfaite finition. Nous ne pouvons que les encourager à se reclasser dans une profession particulièrement adaptée à leur tempérament.

../...

En principe ne sont hébergés dans les Centres d'Accueil que les familles, souvent d'ailleurs nombreuses. C'est dire que le problème logement sera primordial dès qu'un employé sera fixé. Cependant certains jeunes hommes vivant dans leur famille sont célibataires et pourraient accepter des places sans logement ou avec simple chambre.

Pour les périodes d'essai et d'adaptation, les familles resteraient dans les Centres d'accueil, mais il faudrait que les employeurs fassent un effort pour rechercher un logement sur place à plus ou moins brève échéance.

Nous sommes d'ailleurs disposés à aider les rapatriés à s'installer sur place et personnellement je suis prêt à étudier toutes les propositions qui me seront présentées.

Je regrette de n'avoir pu encore me rendre à Toulouse pour vous exposer directement ce qui précède et dont je m'excuse pour la présentation un peu diffuse, mais je tenais à vous donner un aspect d'ensemble.

Je vous laisse le soin de déterminer le meilleur moyen de prendre contact avec les employeurs éventuels, d'après les expériences précédentes la meilleure solution serait que les employeurs nous écrivent directement précisant dans le détail le genre de travail proposé, les conditions de salaires et de logement. Si vous pensez qu'il soit préférable de faire publier une liste des demandes d'emploi, veuillez me préciser les renseignements à y mentionner.

Avec mes remerciements anticipés pour l'aide que vous voudrez bien nous apporter afin de refaire une situation normale pour les rapatriés d'Indochine, veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

MINIS

Mécaniciens et chauffeurs
demandeurs d'emploi

Mécaniciens

CHARLERY né 1924 - mécanicien, CAP - Ecole des Arts et Métiers d'Hanoi spécialiste diésel -
marié 6 enfants.

SERVET né 1929 - Ajusteur mécanicien
marié 5 enfants.

LUCO Joseph - né 1922 - chauffeur dépanneur - formation mécanique primaire
marié 7 enfants.

MOHAMED GAFFOUR - né 1938 - Apprenti mécanicien
célibataire.

LE PIENA - né 1935 - Apprenti mécanicien
célibataire

LEGRAND Jules - né 1930 - Chauffeur mécanicien
marié 2 enfants.

MARSCHALL - né 1929 - Mécanicien
marié 5 enfants.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 41 /D.D

SAINTE LIVRADE, le 3 DECEMBRE 1956,

LE DELEGUE DU SERVICE SOCIAL DU MINISTERE
DES AFFAIRES ETRANGERES

à

Monsieur DEFIGEAS
Ermitage
- PERIGUEUX -

Monsieur,

Suite à votre lettre du 17 Novembre 1956, nous vous confirmons ce que Monsieur GUIGNARD Capitaine du Génie à PERIGUEUX a dû vous demander la semaine dernière

Nous sommes donc d'accord pour faire réaliser les travaux selon les propositions contenues dans votre lettre citée ci-dessus mais à condition que vous réalisiez à la fois les aménagements de BIAS et de Sainte-LIVRADE avant le début de l'année prochaine.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées ./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 74 /D/D

BIAS, le 3 DECEMBRE 1956

LE DELEGUE DU SERVICE SOCIAL DU MINISTERE
DES AFFAIRES ETRANGERES

à

Monsieur LE CHEF DU SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES
5°DIVISION, MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
"ETATS ASSOCIES", 78, rue de Lille,78 à

PARIS (7ème)

O B J E T :- Aménagement du Centre de BIAS.

Le Colonel Commandant le Génie de la Région de BORDEAUX est venu en inspection hier à BIAS, accompagné du Colonel ZEBROWSKY.

Satisfaction générale, mais inquiètudes encore une fois sur les possibilités financières. Certaines finitions ne pourraient être réalisées qu'avec des crédits supplémentaires. Le Capitaine GUIGNARD n'a accepté de réaliser sur les fonds dont il dispose que l'installation de 4 lavabos dans les grands appartements du B.1 (ces appartements étant destinés à recevoir des familles nombreuses de 10 personnes, j'ai insisté pour qu'il y ait deux robinets par appartement).

Nous avions prévu l'aménagement de l'entrée du Centre, sans porte mais avec un portique ou deux piliers. Il sera également nécessaire de renforcer la clôture en certains endroits.

Pour ces travaux, surtout pour l'entrée, il serait bon de profiter des dessinateurs du Génie et de la présence à BIAS du contrôleur des travaux.

.../... 2

D'autre part une somme de 200.000 frs environ serait nécessaire pour crépir la facade côté route du bâtiment bureaux-magasin-appartements cadres.

C'est la seule facade qui ne soit pas crépie alors que le mur en briques, surtout dans sa partie basse, est détérioré. Il ne s'agirait donc pas d'une simple amélioration de présentation mais de la protection et d'isolation thermique.

Ceci peut-être fait sans la présence du Génie mais il serait préférable de trouver 300 ou 400.000 frs pour laisser au Capitaine GUIGNARD le soin d'achever l'ensemble des travaux.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 76 /D.D.

BIAS, le 3 DECEMBRE 1956

LE DELEGUE DU SERVICE SOCIAL DU MINISTERE
DES AFFAIRES ETRANGERES

à

Monsieur DURRIEU

Garage Renault-Condom

GERS

Monsieur,

Je m'excuse d'avoir tarder à vous communiquer une liste des mécaniciens et chauffeurs que nous hébergeons dans les Centres d'Accueil de Ste Livrade et de BIAS et qui sont à la recherche du travail.

Comme je vous l'ai dit lors de l'entretien que j'ai eu le plaisir d'avoir avec vous, la qualification des divers demandeurs d'emploi est très variable, et nous ne pouvons indiquer sur une simple liste les références qui permettraient d'établir une hiérarchie. C'dst pourquoi la meilleure solution me parait de recommander aux employeurs intéressés de prendre directement contact avec notre organisme en nous précisant bien les conditions de travail (salaire et activité) et de logement.

En fonction de ces renseignements nous ferions un choix et enverrions les candidats à l'essai, les familles demeurant au Centre d'Accueil jusqu'à ce que les conditions d'embauche et de logement aient été réglées définitivement.

Pour le cas où vous connaitriez quelque place pour comptable ou employé de bureau, je vous adresse également deux fiches concernant deux chefs de famille que nous recommandons tout particulièrement ayant parfaitement satisfait dans leurs fonctions en Indochine.

J'ai écrit de votre part aux organismes que vous m'avez indiqués : CSNCRA et URGP, me proposant dès que possible de me rendre à TOULOUSE pour prendre personnellement contact.

Avec mes remerciements pour l'aide que vous voudrez bien nous apporter pour faciliter le reclassement des familles rapatriées d'Indochine, veuillez agréer, Monsieur mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 75 /D.D.

Sainte Livrade, le 3 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
(5ème Division)
78, rue de Lille, 78
Paris (VII°)

Référence : Votre n° 2268-SO/D5 du 15 Novembre 1956.

L'expérience nous a fait constater que le mois critique pour les rapatriés travaillant en dehors de la région du Centre ou ils sont hébergés, est le 2°; c'est à ce moment que les inconvénients de la séparation se font le plus sentir ; aussi il me semble qu'il serait plus efficace d'accorder la prime prévue par votre note citée en référence à la fin du 2° mois.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 44 /D.D.

Sainte Livrade, le 3 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Maire
de Coarrage

(Basses Pyrénées)

Monsieur le Maire,

Lors de mon récent passage à Coarrage vous avez bien voulu m'assurer de votre appui pour faciliter l'installation dans votre commune de quelques familles Françaises rapatriées d'Indochine.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me confirmer officiellement votre proposition de mise à notre disposition d'un terrain sur lequel nous pourrions installer des appartements rapidement édifiés.

Ces logements, pour une quinzaine de familles, seraient réservés aux rapatriés devant travailler dans les entreprises des environs, mais dès à présent nous pourrions rechercher à installer provisoirement des travailleurs si non leurs familles. Le Service Social serait disposer à louer à cet effet une maison suffisamment importante ou à acheter toute installation qui pourrait être aménagée dans ce but.

Je suis à votre disposition pour étudier toute proposition que vous voudriez bien présenter.

Avec mes remerciements pour tout ce que vous pourrez faire afin de nous aider à trouver du travail et un foyer aux rapatriés d'Indochine, veuillez agréer Monsieur le Maire, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 73 /D.D.

Sainte Livrade, le 3 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot & Garonne

A

Monsieur COURAZIER
Garagiste
Saint Geniez d' Olt

Aveyron

Monsieur,

A l'occasion d'une tournée j'ai rencontré Monsieur Foch de chez Renault, qui m'a appris que vous recherchiez un bon mécanicien.

M'occupant du reclassement des Français rapatriés d'Indochine, je puis vous présenter plusieurs candidats. Nombre de familles actuellement hébergées dans les Centres d'accueil de Sainte Livrade et de Bias comptent des mécaniciens qualifiés, et, surtout s'il est possible de trouver un logement, nous pourrons certainement satisfaire votre demande.

A votre disposition pour étudier vos propositions et au besoin voir sur place dans quelle mesure le service Social pourrait pourrait aider à loger les intéressés.

Bien entendu, pendant la période d'essai les familles resteraient dans les Centres d'accueil.

Avec mes remerciements pour l'aide que vous voudrez bien nous apporter pour faciliter le reclassement des rapatriés d'Indochine, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 72 /D.D.A

Le Délégué du Se...
Sociales pour le Lo...

A

Monsieur DUTHER
Garagiste
Castelnau - Magnoac
(Hautes Pyrénées)

Monsieur,

A l'occasion d'une tournée j'ai rencontré Monsieur Foch de chez Renault, qui m'a appris que vous recherchiez un bon mécanicien.

M'occupant du reclassement des Français rapatriés d'Indochine, je puis vous présenter plusieurs candidats. Nombre de familles actuellement hébergées dans les Centres d'Accueil de Sainte Livrade et de Bias comptent des mécaniciens qualifiés, et, surtout s'il est possible de trouver un logement, nous pourrons certainement satisfaire votre demande.

A votre disposition pour étudier vos propositions et au besoin voir sur place dans quelle mesure le service Social pourrait aider à loger les intéressés.

Bien entendu, pendant la période d'essai les familles resteraient dans les Centres d'Accueil.

Avec mes remerciements pour l'aide que vous voudrez bien nous apporter pour faciliter le reclassement des rapatriés d'Indochine, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 71 /A

Sainte Livrade, le 3 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur BOUTONNET
Garagiste
à Laissac
Aveyron

Monsieur,

A l'occasion d'une tournée, j'ai rencontré Monsieur Foch de chez Renault, qui m'a appris que vous recherchiez un bon mécanicien.

M'occupant du reclassement des Français rapatriés d'Indochine, je puis vous présenter plusieurs candidats. Nombre de familles actuellement hébergées dans les Centres d'Accueil de Sainte Livrade et de Bias comptent des mécaniciens qualifiés, et, surtout s'il est possible de trouver un logement, nous pourrons certainement satisfaire votre demande.

A votre disposition pour étudier vos propositions et au besoin voir sur place dans quelle mesure le service Social pourrait aider à loger les intéressés.

Bien entendu, pendant la période d'essai les familles resteraient dans les Centres d'Accueil.

Avec mes remerciements pour l'aide que vous voudrez bien nous apporter pour faciliter le reclassement des rapatriés d'Indochine, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 70 /D.D.

Sainte Livrade, le 29 Novembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur Pierre EYQUEM
30, Rue Gaston Lespiault
à Bordeaux

Monsieur,

Vous avez bien voulu vous intéresser à plusieurs reprises aux Rapatriés d'Indochine hébergés à Sainte Livrade et Bias, en particulier votre dernière lettre signalant que la Société ESSWEIN recherchait du personnel, a été très appréciée de nos services et j'ai immédiatement écrit à cette entreprise pour lui demander des précisions.

Je vous remercier bien vivement de votre collaboration désintéressée et vous assure de l'intéret que nous porterons à toute information de ce genre car le problème le plus délicat est de trouver du travail et naturellement la possibilité de logement à proximité.

Avec tous mes remerciements, recevez Monsieur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 69 /D.D.

Sainte Livrade, le 29 Novembre 1956

Le Délégué du service des Affaires Sociales pour le Lot & Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
(5ème Division)
78, rue de Lille, 78
Paris (7°)

REFERENCE : Votre 2306 du 19 Novembre 1956.

O B J E T : Achèvement des travaux d'aménagement du Centre de Sainte Livrade.

Ayant demandé à l'entreprise DUMAS de porter ses efforts sur l'aménagement du groupe scolaire et des appartements des cadres du Centre de Bias et constatant que les travaux avancent enfin de façon très satisfaisante, je n'ai pas jugé équitable de brusquer l'application des pénalités.

En conséquence à moins de directives contraires, j'attendrai encore une quinzaine de jours avant de mettre cette menace à exécution, Monsieur DUMAS étant prévenu qu'aussitôt Bias achevé, je ne me montrerai pas conciliant si les équipes chargée de la finition ne entreprennent pas immédiatement l'achèvement des travaux du Centre de Sainte Livrade./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 68 Pol /D.D.

Sainte Livrade, le 3 Décembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Directeur des Etablissements de DELENGARD

à Bergerac

Monsieur le Directeur,

Faisant suite à la conversation que je viens d'avoir avec la personne chargé du personnel, j'ai l'honneur de vous adresser les renseignements suivants concernant des Rapatriés d'Indochine susceptibles d'être embauchés par vos services:

Monsieur CHARLERY, né en 1924, marié 6 enfants - mécanicien, spécialiste diésel - Sorti de l'école des Arts et Métiers d'Hanoi.

Monsieur HACHETTE, né en 1926, marié 4 enfants - conducteur d'engins de T.P.

Monsieur BRENIAUX, né en 1928, marié 2 enfants - conducteur d'engins de T.P.

Je pense que ces 3 candidats vous donneront satisfaction, il désirent travailler et ont des références attestant de leur valeur professionnelle.

Bergerac n'étant qu'à 60 kms des Centres d'Accueil ils pourront rejoindre leur famille chaque fin de semaine en attendant de trouver un logement sur place.

A votre disposition pour la recherche de nouveaux employés, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 89 /R.D.

Sainte Livrade, le 29 Novembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne
(Lot et Garonne)

A

Monsieur le Directeur
des Etablissements ESSWEIN et Cie.
21, Rue Boileau
La Roche sur Yon

Vendée

Monsieur le Directeur,

Il nous est signalé que vous seriez disposé à employer des rapatriés d'Indochine dans vos ateliers.

Je suis à votre entière disposition pour rechercher parmi les 2.500 personnes actuellement hébergées dans les Centres d'Accueil du Lot et Garonne, des volontaires attirés par ce travail et les conditions d'embauche que vous voudrez bien faire.

Persuadé qu'en particulier de nombreux métis eurasiens seront intéressés par vos propositions et qu'ils vous donneront satisfaction étant adroits, soigneux et attentifs, je vous demande de bien vouloir me donner des précisions sur les emplois et les places disponibles, les conditions de salaire et logement ainsi que tout détail susceptible de nous aider à rechercher le personnel le mieux approprié à vos besoins.

Etant au début de nos recherches de placement nous devrions facilement vous donner satisfaction et remplacer les individus qui ne pourraient s'adapter.

Encore une fois entièrement à votre disposition pour étudier avec vous les conditions générales d'embauche et les possibilités de logements provisoires et définitifs.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 66 /A

Sainte Livrade, le 27 Novembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot & Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
(5ème Division)
78, rue de Lille, 78

Paris (VII°)

REFERENCE : Votre n° 2314-SO/D5 du 20 Novembre 1956

OBJET : Dossier domanial du Centre de Bias.

J'ai l'honneur de vous rendre compte :

1°/- Le terrain situé au nord du Centre d'Accueil de Bias et dont il a été question de faire des jardins est bien à notre disposition depuis la création du Centre.

L'autorité militaire a officiellement annulé la location de ce pré à deux propriétaires voisins, afin que nous puissions en disposer à compter du 1° Juillet 56.

Cette parcelle sera comprise dans la superficie du Camp de Bias que l'autorité militaire doit abandonner au bénéfice du Ministère des Affaires Etrangères.

2°/- J'ai saisi la Direction du Génie à Bordeaux et ne manquerai pas de leur rappeler l'intéret que vous attachez à la constitution rapide du dossier domanial nécessaire à la prise d'un arrêté d'affectation./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 65 /4

Sainte Livrade, le 27 Novembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

à

Monsieur le Directeur
des Travaux du Génie

à Bordeaux

Sous-couvert du Capitaine
Commandant la subdivision de

Périgueux

Objet : Camp de Bias.

Afin d'activer les formalités d'affectation du Camp de Bias au Ministère des Affaires Etrangères, régularisant la transformation du Camp Militaire en Centre d'Accueil pour les rapatriés d'Indochine, il m'est demandé par mon Département, de faire le nécessaire pour que soit constitué le dossier domanial nécessaire à la signature d'un arrêté provisoire d'affectation.

Je relève dans les instructions que j'ai reçues que ce dossier devra comprendre un plan parcellain et des installations en 5 exemplaires, avec liste récapitulative comportant superficie des bâtiments et terrains, numéros des parcelles du cadastre, désignation collective des installations et immeubles ainsi que toutes indications de détail nécessaire à l'établissement du document susvisé.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir m'informer de ce qui a été fait à ce sujet et ce qu'éventuellement il m'incomberait de faire.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 63 /A

Sainte Livrade, le 8 Novembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Capitaine
Commandant le Détachement du Génie

à Périgueux

Malgré votre intervention et la mienne, l'entrepreneur n'a pas encore commencé l'aménagement du groupe scolaire de Bias alors qu'à la suite de mon passage à Périgueux il y a 15 jours, vous lui avez signifié l'ordre de poursuivre les travaux, précisant que le groupe scolaire devait être entrepris en première urgence.

Messieurs DUMAS et PERRIER vus avant hier m'ont encore assuré que l'ouverture des classes pourrait se faire le 1er Décembre. Cependant le chantier de l'école n'est pas ouvert, alors que l'aménagement de B.1 a été entrepris.

Jugeant en fonction de ce qui se passe à Sainte Livrade où les mêmes entrepreneurs font traîner la finition de 5 bâtiments toujours au même point depuis Aout malgré de multiples interventions, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre toutes mesures que vous jugerez nécessaires afin d'obliger les entrepreneurs à faire, dans la mesure du possible naturellement, ce qui leur est demandé et non ce que bon leur semble. Je pense en particulier qu'il serait opportun de ne faire aucun mandatement si certaines prescriptions (ordre d'avancement des travaux, délais) ne sont pas respectées et si la finition n'est pas parfaite.

Je sais bien que vous n'avez pas à tenir compte de l'état des travaux de Sainte Livrade, cependant il serait rationnel que votre administration se montre peu conciliante, si non sévère tant que l'entrepreneur n'aura pas mené à bien les travaux de l'un et l'autre Centres d'Accueil.

Et si nous en venons à être exigeants et même très exigeants, l'entrepreneur n'aura qu'à s'en prendre à lui même, sa négligence, et le peu d'empressement qu'il apporte à effectuer certains travaux les vaines promesses étant la cause de notre manque de confiance en lui./.

P.S. En réponse à votre demande de précision au sujet du garage, je pense qu'il est bon de prévoir la place pour six voitures, dont une camionnette.

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE (Lot-et-Garonne)

Copie à :
Mr le Chef du Sce des affaires Sociales "A. titre de C.R."

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 62 /A

Sainte Livrade, le 9 Novembre 1956

Le Délégué du Service des
Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, rue de Lille, 78

Paris VII°

Référence : Votre Note n° 2054 du 23.10.56.

Faisant suite à votre demande, j'ai l'honneur de vous faire savoir que les frais d'installation du téléphone dans l'appartement que j'occupe à Villeneuve, se monteront à 18.000 frs environ.

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
(Lot-et-Garonne)

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 61 /M.D.

NOTE

pour

Monsieur le Directeur du Centre de Bias

Suite à l'acceptation de Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales (Lettre n° 2054), j'ai l'honneur de vous informer que les frais de communications téléphoniques relevant du n° 864 seront pris en charge par la caisse du Centre de Biäs.

Le n° 864 est le numéro du téléphone de l'appartement que j'occupe à Villeneuve./.

Le Délégué du Service des
Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne,

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE (Lot-et-Garonne)

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 60 /D.D.

Sainte Livrade, le 9 Novembre 1956

Monsieur Jacques ROULEAU, Administrateur
De La F.O.M., Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot & Garonne

A

Monsieur l'Inspecteur Général GOLDET
Ministère des Affaires Economiques
Quai de Branly

Paris VII°

Faisant suite à votre demande lors de ma visite en votre bureau, j'ai l'honneur de vous apporter les précisions suivantes au sujet de l'implantation d'une chaîne de montage ou autre entreprise de fabrication, confection, à Sainte Livrade.

Dans le Centre d'Accueil même, le hangar que nous pourrions mettre à la disposition d'une entreprise mesure 100 mètres de long sur 7 m 50 de large. Il est entièrement dallé en ciment, murs de briques de 4 mètres , enduits platre, charpente métallique, toirue tôles d'éverite, le tout en très bon état. De nombreuses fenêtres donnent une éclarté suffisante.

D'autre part, pour le personnel de maitrise, nous pourrions offrir deux ou trois appartements correctement aménagés, primitivement destinés aux cadres.

Dans le Centre même, un transformateur de 250 Kwats vient d'être installé. Propriété de l'Administration, l'entreprise pourrait bénéficier du courant au tarif le plus avantageux (7m50 et 5 Fr).

Le Centre d'Accueil est à 800 mètres de la petite ville de Sainte Livrade et 10 kms de Villeneuve sur Lot. Il ne s'agit point d'un emplacement isolé, pouvant rebuter à l'installation d'une entreprise et de ses cadres.

Désireux de donner du travail aux nombreux rapatriés, qui seront hébergés à Sainte Livrade et à Bias (autre Centre d'Accueil distant de 4 kms) nous donnerions la préférence à l'entreprise susceptible d'embaucher le maximum de rapatriés.

Quant au personnel à embaucher, disposant d'une masse importante de gens sans emploi ici et dans les autres centres d'accueil (5.000 personnes), nous devons arriver si nécessaire par des mutations de centre à centre, à trouver les ouvriers demandés.

Il sera nécessaire de préciser les conditions d'utilisation et d'installation dans le Centre, mais dès à présent est acquise la mise à la disposition gratuite des bâtiments, tout au moins pour une période d'adaptation. De même l'entreprise peut être assurée de toute l'aide que nous pourrons lui accorder pour faciliter son installation.

.../.....

J'adresse copie de cette lettre à Monsieur l'Administrateur en Chef MOREAU, chef du Service des Affaires Sociales à la direction des relations avec les Etats Associés et reste à votre disposition pour toute information que vous désireriez obtenir.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES
5ème DIVISION

N° 2.088 /SO/D5

Paris, le 26 Octobre 1956
78, Rue de Lille (7°)

Le Chef du Service des Affaires Sociales
5ème Division

à Messieurs:

- Le Délégué Régional du Service des Affaires Sociales
de la F.O.
11, rue de l'Evêché à Marseille

"Pour Information"

- Le Délégué Régional du Service des Affaires
Sociales de la F.O.M.
2, Cours de l'Intendance à Bordeaux

'Pour Information"

- Le Délégué du service des Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne
à Sainte Livrade

" pour attribution "

J'ai l'honneur de vous informer qu'une Décision du 25 Octobre 1956, du Ministre des Affaires Etrangères a modifié de la manière suivante les règles d'attribution du secours tenant lieu d'allocation de chômage:

ARTICLE 1 - Les hommes chefs de famille, rapatriés d'Indochine, hébergés dans un Centre d'Accueil du Service Social, qui sont aptes à un travail quel qu'il soit et âgés de moins de 45 ans, cesseront à l'expiration d'une année de présence dans un Centre, de bénéficier des secours tenant lieu d'allocation de chômage et de salaire unique.

ARTICLE 2 - Les majorations de secours de chômage cesseront d'être allouées aux personnes à charge, autres que l'épouse, âgées de moins de 40 ans, aptes à un emploi quel qu'il soit et hébergés dans un Centre d'Accueil depuis plus de trois mois.

ARTICLE 3 - Ces mesures entreront en vigueur à compter du 1er Janvier 1957.

Je tiens à vous préciser par ailleurs que le secours de chômage doit être supprimé d'office et sans préavis.

1°/- A tout rapatrié ayant refusé de partir en F.P.A.

2°/- A tout rapatrié qui, admis en F.P.A. a abandonné le stage ou s'en est fait expulsé par mesure disciplinaire.

3°/- A tout rapatriés ayant refusé un emploi offert ou ayant volontairement quitté son emploi.

..../...

4°/- A tout rapatriés disposant de fonds importants ou dont le train de vie (possession d'un véhicule de valeur ou d'une automobile) établit que par l'intéressé le secours de chômage n'est qu'un complément de ressource et n'a pas le caractère strictement alimentaire qui s'attache à cette allocation.

Il est rappelé que les bénéficiaires du secours de chômage, doivent en contrepartie, 2 heures de travail par jour à l'Administration des Centres ou à tout Service Public qui ferait appel à leurs services.

Signé : R MOREAU

(Cachet)

WXWXWXW

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 58 /D.D.

Sainte Livrade, le 7 Novembre 1956

Le Délégué du Service des
Affaires Sociales
pour le Lot & Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, rue de Lille, 78

Paris VII°

Objet : Groupe Scolaire.

A Sainte Livrade les classes fonctionnent normalement depuis le 8 Octobre. Ne disposant que de 10 Instituteurs ou Institutrices, nous avons encore deux salles de classe inoccupées, j'ai demandé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie l'affectation d'un nouvel instituteur pour la création d'une classe spéciale pour les attardés. Nous pourrons également utiliser l'autre salle de classe pour une nouvelle classe maternelle ou pour dédoubler le cours moyen (garçons) qui compte déjà 45 élèves, mais pour le moment je n'ai pas demandé l'affectation d'une nouvelle institutrice, tant que Bias n'est pas ouvert.

Les 10 classes de Sainte Livrade se décomposent ainsi :

- 2 classes maternelles mixtes	100	élèves
- 3 cours préparatoires mixtes (2 pour enfants ne parlant pas le français)	105	élèves
- 1 cours élémentaire garçons	45	élèves
- 1 cours " filles	33	"
- 1 cours moyen garcons	23	"
- 1 cours moyen filles	33	"
- 1 classe mixte de fin d'études	29	"
Soit	368	élèves

A Bias, l'entreprise a perdu une semaine entière, le chantier du groupe scolaire n'ayant pas été ouvert malgré les promesses faites.

Cependant, j'ai confirmé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie l'ouverture des classes pour le 3 Décembre et dès à présent j'ai passé commande pour l'équipement de 4 classes sur les 8 que comprend le groupe scolaire.

A ce sujet et en réponse à votre 2070 du 24/10/56, il ne me sera pas possible de vous préciser les dépenses d'équipement scolaire qui incomberont au service Social, tant que la Préfecture ne m'aura pas officiellement fixé sur les crédits qui nous seront accordés sur les "fonds Barangé".

..../....

Mon rapport 41 du mois dernier chiffre les besoins et les dépenses pour les deux Centres. Je ne puis que confirmer les accords de principes qui n'ont été donnés par la Préfecture et l'Inspection d'Académie nous permettant de compter sur la prise en charge des dépenses globales par la Préfecture.

Nous devrions être fixés avant la fin du mois; la prochaine réunion du Conseil Général du Lot et Garonne etant prévue pour le 23 Novembre. En cas de difficultés nous aurons la possibilité de réduire le nombre de pupitres, je n'ai passé commande que pour 16 tableaux, bureaux et bibliothèques et 180 pupitres.

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
(Lot-et-Garonne)

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 57 /D.D.

Sainte Livrade, le 7 Novembre 1956

Le Délégué du Service des
Affaires Sociales
pour le Lot & Garonne

A

Monsieur PENIN
Entreprise de Meunuiserie

à Monflanquin

Monsieur,

Confirmant notre entretien téléphonique de ce jour, j'ai l'honneur de vous préciser l'ordre d'urgence des livraisons que vous devez nous faire.

Nous avons déjà reçu à Sainte Livrade 80 pupitres, nous attendons pour la semaine prochaine 10 tableaux, 10 bureaux et sièges de maître, 10 bibliothèques.

Afin de préparer l'ouverture du groupe scolaire de Bias vous voudrez bien nous fournir avant le ler Décembre date prévue pour l'ouverture, 4 tableaux, 4 bureaux et chaises de maître, 4 bibliothèques, puis 80 pupitres. La première urgence revenant aux tableaux et bureaux.

Je dois avoir avant la fin du mois la réponse de la Préfecture précisant les crédits qui seront mis à notre disposition. Je saurais alors si je puis vous commander le complément de pupitres pour l'équipement de 20 classes prévues.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
(Lot-et-Garonne)

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 56 /A

Sainte Livrade, le 6 Novembre 1956

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot et Garonne

Monsieur le Directeur
des Etablissements DAVUM
36 Boulevard du Pont Joubert

Poitiers
(Vienne)

Monsieur le Directeur,

Suite à ma lettre 32/D.D. du 29 Septembre 1956, vous passant commande de 210 longueurs de tuyaux de poël et de 650 plaques de tôle, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire savoir à quelle date vous pensez nous livrer les matériaux demandés.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

- Copie à :

- Mr. Le Chef du Service des affaires Sociales (5° Division)

" A titre de compte rendu en insistant sur la nécessité de cette fourniture en raison des risques d'incendie".

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 55 /A

Sainte Livrade, le 6 Novembre 1956

Le Délégué du Service des
Affaires Sociales
(pour le Lot & Garonne)

f)

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Agen

Sous/Couvert de Monsieur l'Inspecteur
de l'Enseignement Primaire

de Villaneuve Sur Lot

Monsieur l'Inspecteur,

Afin de diminuer le retard apporté au fonctionnement du groupe scolaire du Centre d'Accueil de Bias, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire désigner le Directeur ou tout au moins un des instituteurs pour préparer la rentrée scolaire prévue pour le 1er Décembre.

A cette date nous disposerons des bâtiments et les 8 salles de classes seront équipées si non de mobilier neuf tout au moins de matériel de récupération.

Près de deux cents enfants d'age scolaire sont déjà hébergés à Bias. Dès à présent il serait opportun de les faire examiner pour déterminer leur niveau scolaire.

A Sainte Livrade, 370 enfants fréquentent le groupe scolaire du Centre où 20 classes sont formées.

Disposant de 12 salles de classe, je me permets d'insister à nouveau sur l'intéret qu'il y aurait à affecter un nouvel instituteur spécialement chargé d'une classe de perfectionnement où seraient groupés les nombreux attardés qui actuellement genent la bonne marche des cours.

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
(Lot-et-Garonne)

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 5A /D.D

NOTE

pour Messieurs les Directeurs du Centre.

Plusieurs postes intéressants nous étant réservés, faire de toute urgence le recensement des :

1°/- Mécanisiens spécialistes diésel.

2°/- Conducteurs d'engins T.P.
(pelles mécaniques - Niveleuses, graders, etc...)

3°/- Soudeurs à l'arc.

Nous pourrons leur offrir des emplois à Bergerac qui n'est qu'à 55 ou 60 kms des Centres - Salaires importants (150 Fr de l'heure pour débuter). Possibilitésde logement à l'étude.

Tout au moins pour la première spécialité nous devrions trouver quelques candidats.

Insister auprès des candidats aux C.F.P.A. sur les débouchés faciles réservés aux Soudeurs à l'arc électrique ou autogène./.

Sainte Livrade, le 5 Novembre 1956

Le Délégué du service des
affaires sociales
pour le Lot & Garonne,

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE (Lot-et-Garonne)

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 53 /D.D.

NOTE POUR MESSIEURS LES DIRECTEURS
DES CENTRES

Si vous avez besoin de fagots, la parquetterie de CUZORN Téléphone n° 6, peut vous en fournir quand vous voudrez à 20 ₣ l'un environ soit 1.250 ₣ la brasse = 4 stères.

Voir avec un transporteur pour les faire prendre.

La parquetterie peut nous livrer ici mais à 2.500 ₣ la brasse rendue et préférerait que le transport soit assuré par d'autres.

x

x x

La fourniture de fagots aux rapatriés ne peut être qu'exceptionnelle, par exemple pour la première dotation de charbon. En conséquence inutile de faire des réserves importantes mais seulement pour les besoins d'allumage des feux administratifs (classes et bureau).

Sainte Livrade, le 24 Octobre 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 52 /D.D.

Sainte Livrade, le 24 Octobre 1956

Note pour Messieurs les Directeurs
des Centres

OBJET : Formation professionnelle accélérée des adultes.

En hiver nous aurons beaucoup plus de difficultés pour trouver du travail pour les rapatriés séjournant dans les Centres d'Accueil.

Aussi je vous demande de faire le plus de propagande possible pour que tous ceux qui ne peuvent espérer trouver une activité en dehors du travaux manuels, ou qui n'ont pas encore acquis la valeur professionnelle suffisante pour être considérés comme ouvriers qualifiés, soient volontaires pour faire cet hiver un stage de formation professionnelle accélérée.

En rapport avec la Direction Départementale du Travail et de la Main d'oeuvre à Agen, nous pourrons obtenir des places dans divers Centres de formation professionnelle accélérée, situés dans les régions les moins froides de France.

En plus des diverses branches du batiment, les professions les moins encombrées et paraissant à la portée de la plupart des rapatriés, sont :

- Carrelage - chauffage central - fumisterie - Plomberie sanitaire - Taille de pierre - Serrurerie - Soudure arc et autogène.

Enfin Tourneur - Fraisseur mais cette dernière branche ne pouvant être choisie que par ceux qui ont une instruction du niveau du certificat d'étude, (bonnes connaissances en mathématiques).

Toutes ces professions assurent actuellement un débouché ; ne sont pas particulièrement pénibles mais demandent une certaine adresse.

J'insiste sur le fait que nous devons rechercher des volontaires, car il convient de faire remarquer aux intéressés que c'est là une facilité et une faveur qui leur sont offertes.

Il n'est pas question d'encourager ceux qui ont trouvé du travail à quitter leurs emplois, cependant si un simple manoeuvre non spécialisé vous paraissant digne d'intérêt demande à suivre un stage, je ne verrai aucun inconvénient à lui donner satisfaction d'autant plus qu'il serait facile de le remplacer auprès de son actuel employeur.

.../..2

Je pense qu'en expliquant aux rapatriés qu'ils doivent mettre à profit cet hiver pour acquérir un métier, nous devrions trouver des volontaires.

Les demandes seront enregistrées sur les imprimés réservés à cet usage et adressées dans les plus bref délai à la Direction Départementale de la Main d'Oeuvre à Agen. Un teste seront ensuite passés soit à Bias, soit à Sainte Livrade.

Dès le reçu de cette note veuillez faire le nécessaire pour obtenir les meilleurs résultats possibles./.

Le Délégué du Service des Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
(Lot-et-Garonne)

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 51 /D.D.

SAINTE LIVRADE, le 24 Octobre 1956

Note pour Messieurs les Directeurs
des Centres

OBJET : Caisse Départementale des Allocations Familiales,
Salaire unique.

Vous avez reçu de Monsieur le Directeur de la Caisse départementale des AllOcations Familiales du Lot et Garonne, une lettre vous prescrivant d'établir en lieu et place de l'exemplaire de l'Etat de chômage précédamment envoyé à la caisse, un bulletin mensuel des carnets fournis habituellement par la Caisse aux salariés.

Ainsi toute personne immatriculée à la caisse des Allocations Familiales percevra de cet organisme le salaire unique auquel elle peut prétendre.

En conséquence tous les rapatriés qui ne pouvant prétendre qu'au salaire unique (jeune ménage de - de 2 ans, ménage avec 1 seul enfant, filles mères) n'ont pas encore été immatriculés puisque ne présentant pas de certificat de cessation de travail en Indochine antérieur au 1er Janvier 1955, pourront maintenant être immatriculés dès qu'ils pourront justifier d'un travail de 120 heures minima dans un mois. Ils percevront alors l'allocation pour salaire unique comme les autres salariés ou autres chômeurs reconnus.

Car maintenant le salaire unique continuera à être payé aux chômeurs reconnus du moment qu'ils l'auront perçu précédamment à titre de salarié.

La mention "chômeur reconnu" portée par vos soins sur la partie du bulletin réservé aux employeurs entrainera donc le payement par la caisse d'Agen des prestations familiales (allocation, salaire unique, etc...).

Il convient donc, avant que le service départemental de la main d'oeuvre ne vous ait reconnus comme correspondants, nous permettant d'organiser un contrôl officiel des chômeurs, de définir la qualité de "chômeur reconnu".

Avoir présenté un certificat de cessation de travail en l'Indochine, antérieur au 1er Janvier 55, ou avoir cessé de travailler en France par suite de suppression d'emploi, licenciement ou congédiement imputables à l'employeur.

Se présenter régulièrement au controle des chômeurs.

..../2

Etre inscrit comme demandeur d'emploi et ne pas avoir refusé un emploi correspondant à sa spécialité.

J'attire votre attention sur le fait que la suppression de la mention " chômeur reconnu " serait un grave sanction, entrainant la suppression des allocations familiales. Tout cas semblable devra m'être soumis au préalable.

D'autre part, il est entendu , ainsi que l'a suggéré Monsieur le Directeur de Bias, qu'il ne sera pas nécessaire de mentionner pour les emplois saisonniers, les différents employeurs de 2 ou 3 jours dans le mois.

Nous éviterons ainsi d'écarter ces petits employeurs qui redouteraient les suites d'un contrôl de la caisse d'Allocations Familiales ou de la Sécurité Sociales.

Cependant il convient bien de noter que les premiers employeurs qui permettraient à un salarié d'être pris en charge par la Caisse donc pour le 1er mois devraient très exactement indiquer les renseignements demandés.

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 49 /D.D.

Sainte Livrade, le 20 Octobre 1956

Le Délégué du Service des
Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
(5ème Division)
78, rue de Lille, 78
Paris 7°

Objet : Salaire unique.

Par lettre n° 1.896 du 6 Octobre vous avez donné des instructions à Monsieur le Directeur du Centre d'Accueil de Bias sur les droits à l'allocation et au secours pour salaire unique.

Les directives que j'avais données à Monsieur PICAUDE, lequel m'avait destiné sa lettre 177 du 25 Septembre 1956, n'étant pas conformes à vos propres instructions, j'ai l'honneur de vous rendre compte des observations que j'ai jugées nécessaire de faire à Monsieur PICAUDE (voir lettre n° ci-jointe).

Je préciserai d'abord que la Caisse des Allocations Familiales du Lot & Garonne a accepté de considérer comme ayant droit à l'allocation pour salaire unique, les rapatriés, chômeurs, présentant un certificat de cessation de travail postérieur au 1er Janvier 1955 (et non 1956) attestant qu'ils étaient salariés en Indochine.

Le deuxième paragraphe de votre lettre 1896 va à l'encontre de la législation pour salaire unique qui veut que cette allocation ne soit supprimée que si le conjoint du salarié et lui seulement, travaille. Surtout pour les rapatriés dont les familles ont été élargies par la cohabitation sous le toit du chef de famille, de parents plus ou moins éloignés si non d'amis, il ne serait pas équitable d'envisager la suppression du salaire unique d'une mère de famille sous prétexte que son beau frère ou que le cousin de son concubin travaille. D'autre part il convient de relever que le salaire unique disparait lorsque le conjoint du salarié gagne l'équivalent ou plus non pas de l'allocation pour salaire unique correspondant à sa situation de famille mais d'un plafond calculé en fonction du salaire départemental garanti soit 1/3 pour les familles de 1 et 2 enfants et 1/2 pour 3 enfants et plus.

...../2

Les directives données à Monsieur PICAUDE ainsi qu'à Monsieur ALQUIER pour le payement du secours équivalent à l'allocation pour salaire unique calquaient exactement la règlementation appliquée par les Caisses d'Allocations Familiales métropolitaines.

x

x x

J'ai l'honneur d'exposer par ailleurs mon point de vue sur le fond du problème.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 48 /D.D.

Sainte Livrade, le 20 Octobre 1956

EXTRAIT CONFORME NOTIFIE A :

- Mr. Le Directeur du Centre d'Accueil de Sainte Livrade
- Mr. le Directeur du Centre d'Accueil de Bias

Le Délégué du Service des
affaires sociales
pour le Lot et Garonne

MARCHE POELES DE CHAUFFAGE
EN COURS

SAINTE LIVRADE

- 26 Poêles grand modèle
  - Bureaux 1
  - Infirmerie 1
  - Ecole 24
  - = 26

- 96 Poêles ordinaires
  - Rapatriés 92
  - Cadres 4
  - = 96

122 Poêles au total.

BIAS

- 18 Poêles grand modèle
  - Bureaux 1
  - Infirmerie 1
  - Ecole 16
  - = 18

- 44 Poêles ordinaires
  - Bureaux 3
  - Infirmerie 3
  - Cadres 6
  - Rapatriés 32
  - = 44

62 Poêles au total

NOTA : Les premières prévisions ne comportaient que 12 grands poêles pour les écoles à Sainte Livrade et 8 grands poêles pour les écoles à Bias.

Sur avis de l'expert de la F.O.M., ces chiffres ont été doublés pour assurer un chauffage normal des classes.

MOBILIER, MATERIEL DE LITERIE
ET CUISINIERES COMMANDEES

- SAINTE LIVRADE -

- 25 armoires
- 40 tables
- 100 lits 2 places
- 200 couvertures pour lits 2 places
- 200 draps " "
- 450 chaises
- 50 cuisinières "B.H.V"

NOTA - Les 50 cuisinières commandées seront fournies par le "B.H.V" qui, seul, peut livrer dans un délai relativement court. Les Etablissement "DAVUM", dont le matériel est de meilleure qualité, ne prévoient aucune possibilité de livraison avant 3 mois minimum.

- B I A S -

- 10 armoires
- 10 tables
- 300 couvertures type armée.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 47 /A

Sainte Livrade, le 20 Octobre 1956

Le Délégué du Service des Affaires Sociales
Pour le Lot & Garonne

A

Monsieur le Chef du service des Affaires Sociales
(5ème Division)
78, rue de Lille, 78

Paris VII°

OBJET : Transformateur de Sainte Livrade.

REFERENCE : Votre Fiche n° 1.978 du 17 Octobre 1956.

Je n'ai jamais pensé qu'il soit opportun de maintenir une tension de 125/220 volts, la technique y étant opposée et la standardisation poussant à supprimer cet ilot qu'est le Centre d'Accueil de Sainte Livrade, paraissant seul réfractaire dans la région de Villeneuve sur Lot, où changement de tention réalisé par l'E.D.F.

D'autre part le marché d'achat du transformateur ne serait pas modifié sans frais et j'ai moi même passé un marché pour l'achat de 1.050 lampes de 220 volts.

J'ai simplement noté qu'il était regrettable de ne pas avoir installé dès le début ou tout au moins le plus tôt possible, un transformateur provisoire de 220 volts (j'ai obtenu le prêt d'un par l'E.D.F. d'Agen et l'entreprise ALLEZ doit l'installer dès la semaine prochaine) évitant une double dépense d'ampoules et de branchement pour l'administration et des difficultés aux usagers qui n'ayant pas prévu que la tension serait modifiée, devront faire transformer les appareils électriques qu'ils ont acheté.

J'ai l'honneur de vous rendre compte par ailleurs que j'ai en principe obtenu de l'E.D.F. à Agen la pose pour chaque Centre d'un compteur de nuit qui abaissera le prix du courant à 4 Fr 50 durant les heures de nuit. Dès qu'il aura été modifié je me propose de vous adresser pour conseil technique, le contract avant de le signer.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 46 /D.D.

Sainte Livrade, le 20 Octobre 1956

Le Délégué du Service des Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

A)

Monsieur le Chef du Service des
Affaires Sociales
(5ème Division)
78, rue de Lille, 78

Paris VII°

Objet : Allocations familiales.

La plupart des rapatriés qui débarquent à Marseille et qui sont destinés aux Centres d'Accueil de Bias et de Sainte Livrade, ne sont pas pris en charge par la caisse d'Allocations familiales des Bouches du Rhône ou même celle du Var, s'ils font un court séjour au Cannet.

Il n'y a pas d'inconvénient à celà puisque la caisse d'Allocations familiales d'Agen a accepté de prendre en charge les rapatriés domiciliés dans les Centres d'Accueil, avec effet rétroactif pour compter du jour du débarquement en France. Pour simplifier les démarches et accélérer le payement des premiers aérages il serait nécessaire que le service Social de Marseille fasse remettre aux rapatriés qu'il nous envoie, une attestation de la caisse d'Allocations familiales stipulant que les intéressés n'ont pas été pris en compte par cette organisme.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 45 /D.D.

Sainte Livrade, le 20 Octobre 1956

Le Délégué du Service des
Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

(A)

Monsieur DUMAS
Entrepreneur
à Sainte Livrade

(Lot et Garonne)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire parvenir dans les meilleurs délais le nouveau devis que vous deviez me faire remettre pour l'évacuation des eaux usées du Centre d'Accueil de Sainte Livrade.

Il serait nécessaire de prendre une décision rapidement, or depuis une quinzaine de jours, j'attends le devis que vous vous proposiez de m'adresser d'urgence./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 44 /D.D.

NOTE pour Messieurs les Directeurs de Centre

Vous avez dû recevoir une ampliation de ma lettre n° 35 aux établissements MORILLON, fixant les bases du marché qui sera établi par le S.A.C. pour la livraison du charbon.

Pour les livraisons vous voudrez bien établir au sur et à mesure de vos besoins des bons de commande précisant la quantité, le genre de livraison (vrac ou en sacs) et la qualité du charbon. Cette dernière sera en principe le boulet des Cévennes ; si les Etablissements MORILLON vous font savoir qu'ils ne peuvent vous livrer cette qualité, m'en aviser avant de passer commande car alors nous aurons la possibilité de rechercher à nous approvisionner en boulet des Cévennes auprès d'un autre fournisseur.

Sainte Livrade, le 20 Octobre 1956

Le Délégué du Service des Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 43 /D.D

Son prédécesseur
Guerin déjà parti

RAPPORT SUR LA FOURNITURE DE CHARBON
POUR LES CENTRES D'ACCUEIL DE BIAS ET DE STE LIVRADE

Dès mon arrivée dans le Lot et Garonne, j'ai essayé d'améliorer l'approvisionnement en charbon des Centres d'Accueil, cherchant à garantir notre approvisionnement et à obtenir les prix les meilleurs. Or à cette époque, début Septembre, les fournisseurs étaient littéralement débordés par les demandes alors que les mines à la recherche d'une augmentation des prix livraient au ralenti.

Malgré les nombreuses démarches faites pourtant par présentation de la Préfecture ou de la Chambre de Commerce, je n'ai trouvé aucun commercant tant à Villeneuve qu'à Agen qui veuille nous garantir la fourniture de 200 tonnes à Sainte Livrade. J'avais alors passé un accord avec les Etablissements MORILLON à Villeneuve pour la livraison de 100 tonnes environs à Bias. Pour des raisons de sécurité d'approvisionnement je jugeais préférable de faire assurer l'approvisionnement de Sainte Livrade par un autre fournisseur.

J'ai saisi officiellement la Préfecture d'Agen, la Direction des charbonnages des Cévennes à Alès et le représentant des charbonnages de France pour le Bassin d'Aquitaine. Je me suis également rendu à Bordeaux pour prendre contact avec les deux gros importateurs de ce port WORMS et PARKINSTON. Enfin à titre de réserve, j'ai commandé par l'intermédiaire de mes parents industriels en bois, 50 stères de bois de chauffage.

Dans le courant d'Octobre la situation s'est améliorée et les interventions faites portant leurs fruits, j'ai eu l'assurance du Délégué Commercial des charbonnages de France d'obtenir les quantités demandées. Mais en raison des retards de livraison, la demande est toujours importante aussi les commercants du pays n'ont ils pas été intéressés par le marché important du point de vue quantité mais pas quant au prix, que je leur proposais.

J'ai alors traité à nouveau avec les Etablissements MORILLON, obtenant une nouvelle baisse de prix.

La maison MORILLON est la plus ancienne et la plus importante de la région et sa réputation est plus qu'honorable. Quoique ne pouvant présenter d'échange de correspondance avec les autres fournisseurs éventuels, j'affirme qu'aucun d'entre eux tant à Villeneuve qu'à Agen où j'ai contacté les plus importants, n'ont accepté de nous livrer des boulets des Cévennes à moins de 11.000 frs en vrac.

...../2

En conséquence, j'ai l'honneur de demander que soit établi un marché de gré à gré avec les Etablissements MORILLON. De ma propre autorité je n'ai passé que des accords de principe, vous réservant de modifier les quantités (ainsi qu'il a déjà été fait pour Bias en raison du retard du dernier convoi de rapatriés) et de nous adresser éventuellement à un autre fournisseur si les livraisons ne pouvaient être assurées. Par ailleurs je tiens à préciser la serviabilité de Monsieur MORILLON qui seul parmi des négociants en charbon s'est proposé de faire son possible pour nous approvisionner lorsque les difficultés paraissaient graves.

Quant aux prix le charbon qui était livré à 11.750 frs la tonne cet été le sera à 10.872 fr cet hiver, alors que le tarif d'hiver est en augmentation de 350 à 400 fr par rapport à celui d'été.

Villeneuve le 17 octobre

DELEGATION DU SERVICE DES
AFFAIRES SOCIALES F.O.M.
pour le Lot-et-Garonne.

N° 421 /S.A

classer dans la gribiche courrier départ après enregistrement. l'original est déjà parti.

LE DELEGUE DU SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES
pour le Lot-et-Garonne

à

MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES
5e DIVISION, MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
" ETATS ASSOCIES ", 78, rue de Lille, 78

P A R I S (7ème)

O B J E T :- Travaux d'aménagement du Centre d'Accueil de BIAS.

Faisant suite à notre entretien téléphonique de la semaine écoulée, j'ai l'honneur de vous adresser la copie de rapport que le Capitaine GUIGNARD a bien voulu m'envoyer.

Il s'agit d'un compte rendu très sommaire qu'il serait vain de chercher à analyser du point de vue financier sans autres éléments (que signifie "respect des normes du Conseil Départemental de l'Education Nationale pour le groupe scolaire" qui émarge pour 1.200.000 Frs ?)

Je retiens l'avant dernier paragraphe d'où il ressort que sans parler de l'éclairage extérieur des bâtiments, le garage et les soutes à charbon, le bâtiment pour rapatriés B.1 et le groupe scolaire ne seraient pas aménagés.

J'insiste sur la nécessité de prendre une décision, tout au moins de principe, pour que les travaux d'aménagement du groupe scolaire ne soient plus retardés. Mr. DUMAS serait prêt à commencer les travaux, le chantier étant approvisionné et la moitié du bâtiment déjà dégagé du mobilier qui l'encombrait. Mais jusqu'à nouvel ordre du Capitaine GUIGNARD, Mr. DUMAS ne peut rien faire. Or nous sommes à mi-Octobre et il y aura dès cette fin de semaine plus de 550 Rapatriés d'hébergés dans le Centre. Il serait

.../... 2

vraiment regrettable de retarder l'aménagement du groupe scolaire, aménagement absolument nécessaire, alors que l'ouverture des classes est déjà retardée de deux mois.

x

x x

Il est à noter que mention de l'aménagement du bâtiment B.1 ne figure que dans le paragraphe récapitulatif des travaux ne pouvant être entrepris qu'après nouvelle autorisation de dépenses. J'en déduis que la dépense a été prévue à une autre rubrique et le montant engagé. A titre personnel j'aurais été heureux de connaître l'économie réalisée.

x

x x

Les cadres tiennent beaucoup à l'aménagement d'un garage et ont même proposé d'en faire construire un à leurs frais sur une ancienne plate forme cimentée.

J'avais proposé l'agrandissement de B.2 vers le Nord par un simple hangard permettant de mettre à l'abri la camionnette et une petite voiture. Le reste de ce petit bâtiment pouvait être aménagé pour recevoir 3 autos et la pièce la plus petite si vraiment trop difficile à transformer en garage pour petit voiture, serait conservée telle quelle comme magasin.

On peut également prolonger l'agrandissement vers le Nord pour en faire des garages et conserver le bâtiment actuel comme magasin particulièrement destiné à une réserve de charbon.

Ces propositions ont été présentées au Capitaine GUIGNARD ainsi que l'aménagement de la descente à la cave sous les appartements cadres (stockage charbon)

x

x x

Rien de particulier à dire sur l'éclairage extérieur (300.000 Frs).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 41 /D.D.

RAPPORT SUR L'EQUIPEMENT DES GROUPES SCOLAIRES DES CENTRES D'ACCUEIL DE BIAS ET DE SAINTE LIVRADE

A l'intérieur de chacun des Centres de Sainte Livrade et de Bias il a été réservé un bâtiment, pour l'aménagement d'un groupe scolaire. Tous les frais d'aménagement des bâtiments sont prévus au budget des Relations avec les Etats Associés.

Le groupe scolaire du Centre d'Accueil de Sainte Livrade est ouvert depuis le 10 Octobre. Il comporte 12 classes partiellement et provisoirement équipées d'un matériel réformé, prêté par des municipalités voisines.

Il y a déjà 370 élèves d'inscrits ; il faut prévoir l'arrivée prochaine de 250 rapatriés, soit une augmentation de la population d'âge scolaire de l'ordre de 60 à 80 enfants. Si on ajoute à celà la venue d'enfants demeurant aux alentours du Centre, apport qu'en accord avec la municipalité de Sainte Livrade nous serons très heureux de faciliter dès que l'enseignement sera normalisé, on doit estimer au minimum à 450 enfants, le nombre d'élèves que fréquenteront les classes du groupe scolaire du Centre d'Accueil de Sainte Livrade. Ce chiffre sera vraisemblablement augmenté par la venue d'enfants qui fréquentent des écoles voisines, mais qui dès le premiers grands froids demanderont leur inscription à l'école du Centre.

Le mobilier nécessaire pour l'équipement des 12 classes sera le suivant :

- 12 tableaux Tryptiques à	12.000 Frs	148.000
- 12 bureaux de maîtres à	22.000 frs	264.000
- 12 fauteils de maîtres à	2.700 frs	32.400
- 12 bibliothèques à	22.000 frs	264.000
		708.400
- 220 pupitres doubles pour 440 élèves à	7.500	1.650.000
- Equipement d'une classe enfantine		200.000

D'autre part il convient de prévoir une somme globale de 675.000 pour la fourniture des livres scolaires (1.500 Fr par élève).

Au total il serait donc nécessaire d'accorder une somme de :

- 3.333.400 francs.

..../2

Vu l'urgence, j'ai dû passer commande immédiatement pour le mobilier nécessaire au bon fonctionnement du groupe scolaire, soit les tableaux, les bureaux et fauteils de maîtres, les bibliothèques et 80 pupitres doubles.

Après avoir pris contact avec divers fournisseurs, l'entreprise PENIN à Monflanquier a été retenue, ses prix et les délais de livraison étant les plus intéressants. Cette maison ayant déjà équipé le groupe scolaire municipal de Sainte Livrade nous avons, en rapport avec Monsieur l'Inspecteur Primaire de Villeneuve, commandé le même mobilier.

A Bias, l'achèvement des travaux prévu pour fin Novembre, nous permettra d'ouvrir les classes pour le 1er Décembre.

Dès à présent il y a 150 enfants d'âge scolaire vivant dans le Centre d'Accueil. Avec les arrivées prévues il y aura dans un très proche avenir un millier de rapatriés comprenant 300 enfants destinés à suivre les cours du groupe scolaire du Centre.

Le Groupe scolaire comprend 8 classes.

Le total des besoins en mobilier scolaire est le suivant :

- 8 tableaux Tryptiques	à	12.000	96.000
- 8 bureaux de maîtres	à	22.000	176.000
- 8 fauteils de maîtres	à	2.700	21.600
- 8 armoires	à	22.000	176.000
- 140 pupitres doubles	à	7.500	1.050.000
- Fourniture des livres scolaire soit 1500 f par élève			450.000
Soit une dépense totale de			1.969.600

Les travaux d'entretiens des bâtiments et le chauffage sont prévus au budget du Département des Etats Associés. On peut donc affirmer qu'après l'installation du mobilier scolaire demandé, l'Instruction Publique n'aura à prévoir pendant plusieurs années, aucune dépense notable pour les groupes scolaire du Centre d'Accueil.

En contre partie de l'effort financier important demandé, il ressort donc que les 750 enfants qui fréquenteront ces deux écoles, apporteront à la caisse Départementale des "Fonds Baranger" une participation qui en cinq ans aura fait rentrer les sommes dépensés pour ces installations.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 40 /M.D.

Sainte Livrade, le 18 Octobre 1956

Le Délégué du Service des Affaires
Sociales
pour le Lot et Garonne

A

Monsieur FUNES
Electricien
Rue de Paris à Villeneuve/Lot

Monsieur,

Confirmant notre précédent entretien, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous fournir les lampes nécessaires à l'éclairage du Centre d'Accueil de Sainte Livrade.

Cette fourniture portera sur 1.050 lampes, soit :

- 1.000 de 40 Watts
- 30 de 60 Watts
- 20 de 100 Watts

Nous ferons enlever ce matériel dès cette fin de semaine.

Il est entendu que la facture sera adressée en 4 exemplaires à Monsieur le Directeur du Centre de Sainte Livrade pour le compte du budget du Ministère des Affaires Etrangères, les prix étant de 25% en dessous du tarif catalogue.

Veuillez agréer Monsieur, mes salutations distinguées./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES
-!-!-!-!-!-!-!-!-!-!-
CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE
-!-!-!-!-!-!-!-!-
N° 39 /D.D.

Sainte Livrade, le 15 Octobre 1956

Le Délégué du Service Social
pour le Lot et Garonne

A)

Monsieur le Directeur
des Etablissements BORDAS LINARD & Fils
19 et 21, Rue du Président Wilson

à Périgueux

Monsieur,

En réponse à votre proposition de nous livrer des poubelles courantes n° 2 au prix unitaire de 732 francs, j'ai l'honneur de vous passer commande de 270 à nous livrer dans les meilleurs délais aux Centres d'accueil de Sainte Livrade et de Bias.

La livraison pourra être effectuée par le même véhicule Sainte Livrade et Bias étant proches (4 kms), situés sur la route de Bordeaux à Villeneuve.

Prière de bien vouloir nous informer des délais de livraison.

Les factures devront être établies en quatre exemplaires selon les prescriptions habituelles pour les livraisons à l'Administration.

Une facture pour 150 poubelles sera à adresser au Directeur du Centre d'Accueil de Sainte Livrade.

L'autre pour 120 poubelles sera à adresser au Directeur du Centre d'Accueil de Bias.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations./.

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
(Lot-et-Garonne)

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-
CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 38 /D.D.

Sainte Livrade, le 15 Octobre 1956

Le Délégué du Service Social
pour le Lot et Garonne

A)

Monsieur le Délégué Régional
des charbonnages de France
8 Boulevard de Strasbourg
à Toulouse

Monsieur,

Les difficultés d'approvisionnement en boulets des Cevennes paraissant écartées, j'ai passé un accord avec la maison MORILLON à Villeneuve sur Lot pour la livraison de 200 tonnes de charbon.

La livraison étant échelonnée sur six mois, d'Octobre à Mars, Monsieur MORILLON pense pouvoir satisfaire à nos besoins. Il a été entendu qu'en cas de difficultés d'approvisionnement nous nous reportérions après entente, sur une production des fabriquants Bordelais.

En conséquence, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de demander à la Société Commerciale Bordelaise de Houilles et Agglomérés de nous approvisionner. En tout cas, j'en laisse le soin à la maison MORILLON qui m'a déclaré le mois dernier, être en relations directes avec vous à ce sujet.

Les boulets produits par Bordeaux étant plus chers, je n'envisagerai la commande de ce charbon que si nous avions des difficultés à nous approvisionner en boulets de Cevennes./.

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Lot-et-Garonne)

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-
CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE
-:-:-:-:-:-:-:-
N° 32 /D.D.

Sainte Livrade, le 15 Octobre 1956

Le Délégué du Service Social
pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Directeur
du Centre d'Accueil
de Bias
(Lot et Garonne)

OBJET : Salaire unique.

REFERENCE : Votre 177 du 25/9.56 et Lettre 1896 du 6/10/56 du Chef du Service Social.

Vous avez adressé votre lettre n° 177 demandant des instructions écrites sur le paiement de l'allocation "salaire unique" au Délégué du Lot et Garonne.

Je n'ai pas jugé bon de vous répondre par écrit estimant que lors des fréquents entretiens que je peux avoir avec vous, toutes ces questions peuvent être élucidées. C'est ainsi que je vous ai renouvelé mon point de vue.

J'ai été désagréablement surpris de recevoir une copie de la lettre n° 1896 que vous a directement adressé Monsieur le Chef du Service Social, d'où je déduis que vous avez adressé à Paris, copie de la lettre qui m'était destinée. Sans autre commentaire je me contente de relever ce fait.

Les instructions contenues dans la lettre n° 1896 du 6 Octobre n'étant pas absolument conformes aux directives que je vous avais données, devront donc être appliquées jusqu'à nouvel ordre.

J'engage par ailleurs une correspondance avec Monsieur le Chef de Service pour exposer mon point de vue.

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
(Lot-et-Garonne)

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 36 /D.D.

Sainte Livrade, le 15 Octobre 1956

Le Délégué du Service Social
pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Directeur
du Centre d'Accueil
de Bias
(Lot et Garonne)

En réponse à votre lettre n° 235/D, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il n'a pas été prévu de fournir de radiateurs électriques pour les cadres de Bias. L'achat d'un seul appareil a été envisagé à titre de dépannage pour l'usage de l'infirmerie.

Dans l'attente de l'installation dans la salle de séjour des 5 appartements cadres, de poêles mixtes déjà commandés il serait possible de vous prêter les radiateurs électriques achetés pour Sainte Livrade si les prises dont vous disposez son triphasées (380 W).

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
(Lot-et-Garonne)

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CNETRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 35 /D.D.

Sainte Livrade, le 15 Octobre 1956

Le Délégué du Service Social
pour le Lot et Garonne

Monsieur le Directeur
des Etablissements MORILLON

Monsieur,

Suite à
~~Confirmant~~ nos entretiens, j'ai l'honneur de vous confirmer les principes de l'accord convenu pour la livraison de 200 tonnes de boulets des Cevennes au Centre d'Accueil de Sainte Livrade.

Le prix est de 10.872 francs la tonne en vrac, rendue à domicile. Chaque livraison portera sur un wagon complet soit 20 tonnes environ. Vous voudrez bien aviser le Directeur du Centre de Sainte Livrade avant chaque livraison pour que la réception puisse normalement s'éffectuer.

L'accord porte sur 200 tonnes dont la livraison est prévue aux dates suivantes approximatives :

Octobre	20	tonnes	(livrées)
Novembre	40	tonnes	(le 15 et le 30)
Decembre	40	"	(le 15 et le 30)
Janvier	40	"	"
Février	20	"	(le 20)
Mars	20	"	(le 15 et 30)

Pour le Centre de Bias où il ne nous est pas encore possible de constituer de stock, je retiens comme prix du même boulet Cévennes, 11.386fr la tonne livrée à Bias en sacs, boulets criblés.

En raison d'une épidémie de rougeole qui a empêché la mise en route de Marseille sur Bias d'un nouveau convoi de rapatriés, nos besoins pour le mois d'Octobre seront beaucoup moins importants que prévu. Aussi je vous demande de bien vouloir pour le mois d'Octobre réduire les livraisons à 5 tonnes au lieu de 15.

En Novembre nous pourrons absorber les quantités prévues donc première livraison de 5 tonnes au début du mois.

..../2

Pour toute question de détail et en particulier à l'occasion de chaque livraison, je vous serais reconnaissant de bien vouloir entrer en contact directement avec les Directeur des Centres de Bias et de Sainte Livrade à qui vous voudrez bien adresser chaque fin de mois les factures correspondantes aux livraisons effectuées.

Veuillez agréer Monsieur, mes salutations distinguées./.

Copie à -

- Monsieur le Directeur du Centre d'Accueil de Sainte Livrade

- Monsieur le Directeur du Centre d'Accueil de Bias.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 34 /D.D.

Sainte Livrade, le 15 Octobre 1956

Le Délégué du Service Social
pour le Lot et Garonne

A)

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales
78, rue de Lille, 78

Paris VII°

O B J E T : Installation téléphonique.

J'ai demandé à la Direction des P.T.T. d'installer le téléphone dans l'appartement que j'ai loué à Villeneuve et ou je prévois de travailler 3 jours par semaine, les 3 autres jours étant réservés aux visites des Centres.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire savoir dans quelle mesure l'Administration pourra supporter les frais d'installation et de communication./.

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Lot-et-Garonne)

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 33 /D.D.

Sainte Livrade, le 9 Octobre 1956

Le Délégué du Service Social
pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
des affaires sociales
(5ème Division)

78, Rue de Lille, 78

Paris VII°

Objet : Centre de Bias - Aménagement de jardins

Il vient de m'être indiqué que le pré situé entre le camp de Bias et l'ancienne voie ferrée ferait partie des terrains appartenant à l'Armée.

J'ai l'honneur de vous demander de me faire savoir si nous pouvons en disposer pour l'aménager en jardins. D'après les renseignements recueillis sur place il serait loué jusqu'à la fin de l'année mais le contrat ne serait pas renouvelé. Si nécessaire il serait opportun de faire annuler tout contrat de location et de nous en réserver l'usage.

Le Directeur de l'école d'Agriculture voisine s'est proposé de faire aménager le terrain et de donner des directives et des conseils pratiques.

Nous pourrions constituer plusieurs lots jardins réservés aux familles nombreuses, aux retraités ou autres personnes ayant des difficultés à se procurer le nécessaire vital./.

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE (Lot-et-Garonne)

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 32 /D.D.

Sainte Livrade, le 29 Septembre 1956

Le Délégué du Service Social
du Centre d'Accueil de Sainte Livrade
(Lot et Garonne)

à

Monsieur le Directeur
de la Société DAVUM
36, Boulevard du Pont Joubert
à Poitier
(Vienne)

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre lettre du 27 Septembre 1956, j'ai l'honneur de vous passer commande pour :

1°/- 210 Longueurs 1m50 (1m+0m50) tuyau tole noire 111 MM avec manchon tole pour fixation dans le tuyau éverite de diamètre intérieur 125 mm au prix de : Francs 376 la longueur.

2°/- 650 plaques de tôle noire épaisseur 6/10-100 x 100 cm avec angles coupés au prix de : francs 540 pièce.

matériel à nous livrer à Sainte Livrade dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer Monsieur, mes salutations distinguées.

Copie à -

- Monsieur le Chef du Service Social (5ème Division)
78, Rue de Lille, 78
Paris 7°

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE (Lot-et-Garonne)

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 31 /D/D

Sainte Livrade, le 29 Septembre 1956

LE DELEGUE DU SERVICE SOCIAL
Pour le LOT ET GARONNE

à

MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE SOCIAL
(5ème DIVISION)
78, Rue de Lille , 78

PARIS VII°

J'ai l'honneur de vous apporter les précisions au sujet du matériel demandé en supplément.

Cuisinières : La dernière livraison de cuisinières à Bias par la Société DAVUM a été de 50 sur les 100 prévus au marché, mais il convient de noter que les accessoires (tuyaux, coudes, régulateurs) étaient livrés pour 100 cuisinières.

Pour normaliser les fournitures il serait donc nécessaire de faire livrer à Bias, 50 cuisinières DAVUM sans accessoires. Ceci pourrait être fait par la commande supplémentaire de 50 cuisinières, demandée par ma lettre n° 10/D du 3 Septembre. Il y aurait intéret à passer commande immédiatement pour livraison fin Octobre ou début Novembre.

Les 50 cuisinières du Bazar de l'Hôtel de Ville primitivement destinées à Noyant, seraient alors envoyées à Sainte Livrade.

x
x x

Pour ce qui est des autres meubles demandés, sans tenir compte des différences de prix éventuelles, les qualités des livraisons antérieures nous feraient choisir comme fournisseurs.

- Tables = Aiguillon
- Armoires = Bayle
- Chaises = écarter la maison Blanc à Albi qui ne tient pas pas compte des délais de livraison malgré nos multiples intervention.

Pour les armoires il y a urgence à passer commande car il est certain que la maison Courrège ne nous livrera rien en Octobre et péniblement avant Décembre.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE DIVRADE

N° 30 /D.D.

Sainte Livrade, le 26 Septembre 1956

Le Délégué du Service Social
pour le Lot et Garonne

à

Monsieur le Directeur
de la Société DAVUM
36 Boulevard du Pont Joubert
Poitier

Monsieur le Directeur,

Afin de doubler les cheminées en éternite des logements au Centre d'Accueil de Sainte Livrade, je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous faire savoir à quel prix vous pourriez nous faire une livraison de 220 tuyaux de 111m/m mesurant 1 m 50 de long cheminées en éternite ont un diamètre intérieur de 125 m/m.

Nous aurions également besoin de 220 bagues fixant le tuyau au centre de la cheminée d'éternite.

Par ailleurs pour la protection contre l'incendie nous envisageons la pose sur le plancher de plaques métalliques à installer sous les cuisinières et poêles. Nous serions preneurs de 650 plaques.

Veuillez nous faire savoir quels seraient vos prix et les délais de livraison pour ces divers matériaux, rendus à Sainte Livrade.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE (Lot-et-Garonne)

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 29 /D.D.

SAINTE LIVRADE, le 26 Septembre 1956

Le Délégué du Service Social
pour le Lot et Garonne

à

Monsieur le Capitaine
Commandant le détachement du Génie

à Périgueux

En raison du volume des salles de classe, je me permets de vous suggérer de modifiér éventuellement le diamètre des conduits de fumée qu'il serait opportun de porter à 125, ainsi que pour les salles de classe du groupe scolaire de Sainte Livrade./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 29 /D.D.

Sainte Livrade, le 26 Septembre 1956

Le Délégué du Service Social
pour le Lot et Garonne

à

Monsieur DUMAS, Entrepreneur
à Sainte Livrade

Lot et Garonne

OBJET : Aménagement des appartements instituteurs.

De retour de Paris, j'ai l'honneur de vous confirmer que la pose de prises triphasées n'est pas maintenue dans les appartements destinés aux instituteurs. De simples prises suffiront.

Par contre, je vous confirme la nécessité d'établir des conduits de fumée, à raison d'un par appartement, ce qui jusqu'à plus ample informé est prévu au marché./.

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE (Lot-et-Garonne)

Copie à :

- Monsieur le Chef du Service
des Affaires Sociales (5e Division)
78, Rue de Lille - Paris 7e

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 94 /D.D.

Sainte Livrade, le 25 Septembre 1956

Le Délégué du Service Social
du Ministère des Etats Associés

à

Monsieur le Directeur
des Etablissements Lafargue
à Aurillac
(Cantal)

Monsieur,

En mission dans le Sud-Ouest pour l'organisation des Centres des rapatriés d'Indochine, j'ai eu à m'occuper entre autres de la création de centres scolaires.

Ayant obtenu votre adresse par l'intermédiaire de mes parents industriels en bois à Périgueux, je m'adresse à votre maison dans l'espoir d'obtenir dans les meilleurs délais une fourniture de mobilier scolaire pour 12 classes.

Soit pour chaque classe :

- 20 tables à 2 places
- 1 bureau de maître avec fauteuil
- 1 tableau mural

S'agissant d'un groupe scolaire complet nous serions preneurs d'un assortiment des diverses tailles.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me fixer sur les prix, les délais, les qualités et les quantités que vous pourriez nous proposer pour une livraison aussi rapide que possible.

Veuillez agréer Monsieur, mes salutations distinguées./.

J. ROULEAU
Administrateur de la F.O.M.

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
(Lot-et-Garonne)

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Sainte Livrade, le 25 Septembre 1956

N° 26 /D.D.

Le Délégué du Service Social
pour le Lot et Garonne

à

Monsieur le Délégué Commercial
des charbonnages de France
8, Boulevard de Strasbourg

Toulouse

Monsieur,

A la suite de l'intervention de Monsieur le Préfet du Lot et Garonne et de nos services auprès des Houillères du Bassin des Cévennes, vous avez dû ^etre informé par cet organisme de nos besoins exceptionnels

En fait à la porte de l'hiver nous ne pouvons trouver de fournisseur nous garantissant la livraison des 200 tonnes dont nous sommes immédiatement acquereur pour les besoins administratifs des centres.

A celà s'ajoute les besoins privés des familles vivants dans nos centres, soit 300 foyers qui devraient consommer environ 300 tonnes de charbons cet hiver.

Il est donc urgent de prendre des mesures pour que les commerçants à qui je laisse le soin de fournir les particuliers, soient ravitaillés non par selon les commandes des années passées mais en tenant compte de la population demeurant dans les centres d'accueil.

D'autre part, je vous serais reconnaissant de me faire savoir comment je puis assurer l'approvisionnement des 200 tonnes qui nous sont nécessaires pour les besoins administratifs. Je serais heureux de traiter directement avec les producteurs ou les importateurs pouvant reçevoir, les charbons en gare de Sainte Livrade par wagon à raison de 2 wagons de 20 tonnes par mois.

Avec mes remerciements pour ce que vous pourrez faire pour des gens particulièrement sensibles au froid, veuillez agréer, Monsieur le Délégué, l'expression de mes sentiments distingués.

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Lot-et-Garonne)

P.S. les qualités qui nous interessent sont :

- les boulets à l'exclusion de charbons maigres ou anthraciteux
- des charbons 1/4 gras ou 1/2 gras 25/60.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 25 /D.D.

Sainte Livrade, le 15 Septembre 1956

Le Délégué du Service Social
de la F.O.M.

pour le Lot et Garonne

à Monsieur le Directeur
des Etablissements Morillon

à Villeneuve sur Lot.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 6 Septembre, j'ai l'honneur de vous confirmer nos entretiens précédents portant sur la livraison d'une centaine de tonnes de boulets pour les besoins du Centre d'Accueil de Bias.

Ces livraisons devront être effectuées en accord avec le Directeur du Centre aux environs du 1er, du 10 et du 20 de chaque mois, à raison de 5 tonnes à chaque livraison. Soit pour les mois d'Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février et Mars un total de 90 tonnes.

Ceci est une fourniture de base que nous vous proposons de completer par des appoints que nous vous fixerons dès que possible.

Veuillez agréer Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées./.

Copie à

- Mr. le Directeur
du Centre de BIAS.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 24 /D.D.

Sainte Livrade, le 15 Septembre 1956

Le Délégué du Service Social
de la F.O.M.

pour le Lot et Garonne

à Monsieur le Directeur
des charbonnages des Cévennes

à Alès

(Gard)

Monsieur le Directeur,

En raison des difficultés que nous rencontrons pour faire assurer par les commerçants du pays l'approvisionnement en charbon des Centres de rapatriés installés à Sainte Livrade et à Bias près de Villeneuve sur lot, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir quelles sont les mesures que nous devrons prendre pour nous faire livrer directement des quantités importantes en gare de Sainte Livrade.

Etant un organisme administratif et dans la nécessité de pourvoir au chauffage de 500 familles rapatriées d'Indochine depuis quelques mois ou quelques semaines, je suis persuadé que nous obtiendrons toute facilité des services administratifs éventuellement intéressés, pour que ces livraisons nous soient faites aux meilleurs prix.

Ayant à charge des gens particulièrement sensibles au froid, le cas d'urgence que nous représentons ne vous échappera, aussi suis-je persuadé que vous nous faciliterez notre tache.

Veuillez agréer Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées ainsi que mes remerciements.

J. ROULEAU
Administrateur de la F.O.M.

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
(Lot-et-Garonne)

P.S. Nos besoins, sans tenir compte de ce que les commerçants peuvent nous fournir, seraient par mois de 40 à 60 tonnes de boulets qualité courante.

Prière de bien vouloir préciser les prix par wagon rendus Sainte Livrade.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 23 /D.D.

NOTE pour Messieurs les Directeurs
des Centres d'Accueil

A l'avenir toute demande de mutation d'un Centre à un autre devra faire l'objet d'une demande écrite.

Il est bien entendu que je n'accorderai d'autorisation de cet ordre que pour des cas exceptionnels, regroupement de famille, nécessité du service, embauche définitive dans le voisinage d'un centre, etc...

Nous éviterons ainsi que les intéressés cherchent à obtenir d'un Directeur de Centre ce qu'il n'a pu obtenir de l'autre.

Chaque dossier me sera adressé par le Directeur du Centre où réside l'intéressé./.

Sainte Livrade, le 12 Septembre 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE

N° 22 /D.D.

Sainte-Livrade, le 10 Septembre 1956

Le Délégué du Service Social
du Ministère de la F.O.M.
pour le Lot et Garonne.

à

Monsieur le Directeur de l'I.P.A.
47, Rue Bois Saint Maur
Seine.

Monsieur le Directeur,

Nous avons relevé dans le journal Sud-Ouest une annonce de votre organisme ayant trait au recrutement fait par l'Etat.

Nous avons organisé près de Villeneuve sur Lot et de Sainte Livrade, deux centres pour les rapatriés d'Indochine où sont déjà installées près de 2.000 personnes. Désirent de trouver du travail pour 4 à 500 individus hommes et femmes de toutes formations, nous vous serions reconnaissant des suggestions que vous voudrez bien nous adresser. Nous serions à votre disposition pour rechercher des candidats aux postes actuellement livres et faire une sélection avec votre collaboration.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutation distinguées.

J. ROULEAU
Administrateur de la F.O.M.,

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Centre d'Accueil de Sainte-Livrade

N° 21 /D.D.

SAINTE-LIVRADE, le 8 SEPTEMBRE I956

Le Délégué du Service Social pour le(Lot & G.)

à

Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales
(5ème Division)
78, Rue de Lille, 78
PARIS 7ème

- REFERENCE - Votre I603 du 28 Aout I956 à Monsieur les Directeurs du Centre .

- OBJET - Chauffage, commandes de poeles et charbon .

Vous avez directement reçu la réponse du Directeur du Centre de Bias à votre lettre citée en référence.

Je vous adresse ci joint l'état et les commentaires fournis par le Directeur du Centre de Sainte-Livrade.

Pour l'ensemble des deux Centres, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant .

Le dernier hiver ayant été très rigoureux il faut tenir compte de la tendance à prendre des précautions exceptionnelles. En fait nous sommes dans une vallée au climat très doux; par contre l'humidité y est un peu plus sensible.

Tout en tenant compte de ce que les rapatriés ne sont pas habitués aux hivers même tempérés, et à moins que les crédits disponibles permettent d'envisager des dépenses supplémentaires importantes, je proposerais la mise en place de moyens normaux de lutte contre le froid quitte à accorder des secours aux nécessiteux. Les rapatriés qui travaillent doivent pouvoir si le besoin s'en fait sentir à l'achat d'un matériel d'amélioration de leur confort.

C'est ainsi que j'ai proposé la constitution d'un stock permettant de distribuer une 3ème couverture aux seuls nécessiteux. De même je pense que l'installation d'un poele dans les appartements de 3 pièces est un supplément de confort que nous n'avons pas à généraliser.

Outre le climat il faut tenir compte de la situation des 3 pièces contant trois murs sur quatre mitoyens avec un appartement voisin. La cuisinière située dans la pièce centrale doit fournir assez de chaleur pour les 2 chambres.

Devant l'importance des dépenses j'ai tendance à réduire les achats ou travaux qui ne me paraissent pas absolument nécessaires. Cependant je n'ai pas une idée objective de la situation financière d'ensemble, aussi est il certain que si les crédits le permettent, c'est une sécurité Sanitaire que de renforcer chauffage.

Les chiffres qui suivent nous permettront de prendre une décision.

A - Frais d'installation d'un poele dans les appartements de 4 pièces rapatriés.

Bias I6 batiments 2 appartements de 4 pièces par batiment.
Les cheminées sont déjà installées ou prévues.

7.350Frs x 32 = 235.000Frs

Même situation à Sainte-Livrade

7.350Frs x 92 = 676.200Frs

...../...

B - Frais d'installation d'un poele dans les apartements de 3 pièces rapatriés.
Aucune évacuation aérienne de faite - cheminées à installer entièrement (I4.000Frs

Bias 6 appartements par batiment soit
I4.000 + 7.350 = 2I.350 x 96 = 2.049.600Frs

Sainte-Livrade I39 appartements
2I.350 x I39 = 2.967.650Frs

C'est à dire que suivant la dicision précise, la dépense sera de moins d' I million ou de 6 millions .

A ce prix ne vaudra t-il pas mieux fermer les yeux, en cas de grand froid, sur le branchement de réchauds électrique. Surtout que d'autre part les allocations charbon pour les familles nécessiteuses occupant des trois pièces seraient également une source de dépenses supplémentaires .

x x

x

Pour les bureaux et logements cadre se posent également un choix entre les solutions d'économie et même d'organisation .

I°) A Bias il n'a pas été posé de prise électrique triphase en conséquence l'équipement de poeles s'impose .

Les propositions du Directeur du Centre émanent d'un Vosgien redoutant les neiges persistantes. Mais s'il y a 8 poeles dans l'infirmerie il faudra mettre un chauffeur charbonnier à la disposition des Assistantes Sociales. Quant au poele grand modèle destiné au magasin il faudra le prendre de très grand modèle si nous voulons vraiment en réchauffer les 800M3 .

Je propose 2 grands poeles (I à l'infirmerie? I pour le grand bureau) I2 moyens (3 pour les bureaux, 3 pour l' infirmerie) 6 pour les appartements) Ce qui sera très suffisant .

Rien n'est prévu pour les salles de classe ni pour les 6 logements des instituteurs .

2°) A Sainte-Livrade, ou il a été fait des dépenses importantes par la pose des prise triphasées (II.000 Frs chaque) dans toutes les pièces il ne peut être question d'installer des poeles partout. Certes le chauffage électrique est plus onéreux, mais l'installation étant faite il serait rationnel d'en tirer profit .

Dans le batiment infirmerie-bureaux nous installerions I poele à chaque extrémité; 6 réchauds électriques devraient suffir 3 à l'infirmerie, 3 dans les bureaux. Dans les appartements cadre ou les cheminées sont à faire n'étant, paraît-il pas prévues au marché, nous devrons prévoir au moins l'aménagement d'une cheminée pour cuisinière. Surtout si le charbon est fourni gratuitement les cadres apprécieraient l'installation d'un poele dans la salle de séjour. Mais alors les prises triphase (44.000Frs par appartement de 4 pièces) ne serviront qu'à un chauffage d'appoint en cas de très grand froid.

Dépense à prévoir pour 5 appartements. Au minimum 4 cuisinières pour les deux 4 pièces et les 2 cinq pièces.

Pour les appartements des instituteurs nous pourrions profiter de ce qu'ils ne sont pas achevés pour supprimer 3 prises triphase sur 4 ; nous réaliserions ainsi une économie de 30.000Frs environ par appartement ce qui compenserait l'installation de deux cheminées par appartement (cuisine et salle de séjour). Nous y gagnerions une économie d'électricité et les instituteurs seront certainement plus intéressés par l'achat de cuisinière, et poeles à bois

...../...

et charbon que par des appareils électriques de chauffage. Car il est bien entendu qu'il leur appartient de se meubler.

J'ai demandé à Monsieur DUMAS d'attendre votre accord pour achever l'installation selon cette proposition.

Rien n'est prévu pour les salles de classe et je ne peux vous donner des précisions tant que je n'aurai pu m'entretenir avec l'Inspecteur de l'Enseignement primaire toujours en congé.

Au problème du chauffage est lié celui du charbon.

Là encore l'étude à laquelle je me suis livré fait réssortir une dépense annuelle très conséquente .

A compter du Ier Septembre, Bias et Sainte-Livrade auront à recevoir environs 250 nouvelles familles. Ces 250 familles étant pour une période de 30 à 40 jours entièrement à la charge du service, puisque sans ressource, nous leur fournissons 50 Kilos pour la période d'installation .

250 x 200 Kilos = 50.000

De plus surtout cet hiver ou la proportion de chomeurs sera plus importante, il faut prévoir que le quart des foyers seront entretenus, par nos soins en temps que nécessiteux; soit I25 foyers aux quels il faudra procurer du charbon plus ou moins régulièrement. Mettons 200 Kilos par mois, ce qui est modique, les cuisinières consommant I5 à 20 Kilos par jour en hiver.

200 Kilos x 6 mois = I.200 Kilos x I25 = I50 tonnes

A cela s'ajoute les besoins des services qui suivent que nous aurons à entretenir le chauffage des groupes scolaires ou pas, devraient suivant également la durée et la rigueur des froids, varier entre 40 et 60 tonnes .

Si nous voulons réserver une marge de sécurité il faut donc prévoir pour cet hiver une dépense de 300 tonnes soit à II.500frs l'une.

Et je suis vraissemblablement en dessous de la vérité, ayant calculé ces prix au plus bas pour l'achat du charbon et sans tenir compte de la consommation anormale de certaines cuisinières, de mauvaise qualité.

Pour une telle somme, j'ai pris contact avec divers gros fournisseurs pour obtenir des prix très étudiés. En fonction des propositions qui nous seront faites nous devrons envisager le stockage pour recevoir directement des livraisons par camion de 20 tonnes

SAINTE-LIVRADE, le 8 SEPTEMBRE I956

ROULEAU

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE

N° 20 /D.D.

Sainte-Livrade, le 10 Septembre 1956

Le Délégué du Service Social
pour le LOT & GARONNE

à Monsieur le Chef du Service Social
5ème Division
78, Rue de Lille, 78
à(PARIS 7°)

O B J E T : Aménagement du bâtiment B 1 du Centre de BIAS.

Le bâtiment B1 du centre de BIAS est situé à l'extrémité sud, le dernier de la rangée. Il est actuellement occupé par les bureaux.

C'est le seul bâtiment qui n'ait pas encore été aménagé par l'Entrepreneur chargé des travaux. Il est actuellement urgent de prendre une décision en raison de l'avancement des travaux et de l'approvisionnement du chantier.

Ainsi que je l'ai déjà signalé lors de votre dernier passage à Bias ou dans mes rapports, j'ai demandé qu'une étude soit faite afin de conserver si possible l'implantation actuelle. Ceci répond à des considération de deux ordres.

1°/- D'économie. Il semble en effet, et le marché passé sous bordereaux s'y prête, que l'entreprise ait tendance à tout démolir pour tout refaire. J'en ai fait l'expérience. Ce bâtiment est pourtant en bon état ; toiture, plafond, plancher, cloisons existantes ne nécessitent que des réparations très peu conséquentes.

2°/- De distribution des logements. Il s'avère que les logements pour famille nombreuse n'ont pas été prévus en nombre suffisant à Bias où chaque bâtiment compte 2 quatre-pièces, 6 trois-pièces et 6 deux-pièces. Le bâtiment B 1 pourrait être transformé à peu de frais en 7 appartements de 4 - 5 - 6 où 7 pièces que nous réserverions pour les familles très nombreuses.

Le Capitaine du Génie GUIGNAUD, lors de son dernier passage a insisté pour qu'une décision soit prise rapidement afin que l'entrepreneur ne puisse prétendre avoir été retardé. Le projet que j'ai l'honneur de vous présenter devrait être étudié par un service technique qui donnerait un avis de principe, l'implantation en détail de chaque appartement étant établie par la suite.

Nous fixerions ainsi rapidement l'entreprise qui d'autre part a beaucoup de travaux de finition à réaliser sans parler des logements des cadres et du groupe scolaire dont le gros œuvre n'est pas encore terminé./.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Centre d' Accueil de Sainte-Livrade

N° 15 /D.D.

Le Délégué du Service Social pour le
Lot & Garonne

à

Monsieur le Directeur de la Société DAVUM

- POITIER -

Monsieur le Directeur,

Nous vous serions reconnaissant de bien vouloir nous adresser une documentation succincte sur le fonctionnement et l'entretien des cuisinières que vous nous avez livrées pour nos centres des rapatriés d' Indochine.

Surtout pour le choix de la qualité de charbon à employer nous désirerions être fixés rapidement en raison de l'urgence des commandes.

Veuillez agréer Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées .

SAINTE-LIVRADE, le 8 SEPTEMBRE 1956

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Lot-et-Garonne)

ROULEAU

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Centre d' Accueil de Sainte-Livrade

N° 1H /A

SAINTE-LIVRADE, le 7 SEPTEMBRE 1956

Le Délégué du Service Social pour le
Lot & Garonne

à

Monsieur le Directeur des Etablissements
" GEORGES ROBERT "
à Villefranche de Rouergue .

Monsieur le Directeur,

En raison des délais de livraison je n'ai pas jugé nécessaire de vous faire part des propositions qui nous ont été faites par ailleurs au sujet de l'achat du lot complémentaire de 400 chaises dont je vous avais entretenu. Nous avons pû traiter au prix de 680frs. la chaise, rendue Villeneuve.

Connaissant la qualité de votre production je me propose de vous faire savoir en temps utile les commandes éventuelles dont nous aurions besoin afin que vous puissiez nous faire ~~de~~ des propositions à meilleur prix pour un matériel moins bien fini que ce que vous nous proposiez .

Recevez Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées .

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
(Lot-et-Garonne)

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Centre d'Accueil de Sainte-Livrade

N° 12 /D.D.

SAINTE-LIVRADE, le 7 SEPTEMBRE 1956

Le Délégué du Service Social pour le
Lot & Garonne

à

Monsieur le chef du Service des Affaires Sociales
(5è Division)
78, Rue de Lille 78
PARIS 7ème

- REFERENCE : Votre 1648 du XI Aout 1956
- OBJET : Marché Armoires Maison COURREGE

Par ma lettre manuscrite du 25 Aout, je vous proposais plusieurs solutions pour nous permettre de distribuer des armoires aux rapatriés attendus ce mois de Septembre à Bias et à Sainte-Livrade.

Par lettre citée en référence vous me donner votre accord pour la livraison à Bias des 75 armoires fabriquées par la maison COURREGE et primitivement destinées à Noyant suivant marché N° 4727.

Cette livraison est actuellement effectuée.
Le marché de Bias comportait pour une livraison totale du 149armoires

1 Tranche de 29 Armoires (livraison effectuée)
2 Tranche de 60 - (livraison prévue fin Septembre)
3 Tranche de 60 - (livraison prévue fin Octobre)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir ce que prévoit le ou les avenants nécessaires à la modification des marchés.

De votre lettre je déduis qu'aucune modification n'a été apportée au marché passé avec les meubles Bayles de Bordeau et qu'en conséquence nous devons attendu de cette maison 25 armoires à livrer fin Aout .
50 armoires à livrer fin Septembre .

Par contre le marché portant sur 149 armoires passé avec Monsieur COURREGE, sera modifié ainsi :

1 Tranche de 29 armoires livrées à Bias fin Aout
2 Tranche - 75 armoires livrées à Bias début Septembre
3 Tranche - 45 armoires à livrer à Bias fin Septembre

Je me permets d'insister à nouveau sur la situation financière de Monsieur COURREGE. Sans vouloir grossir les mots, je pense qu'il incombe au Service Social d'intervenir auprès des services financiers pour que les sommes qui lui sont dûes au titre des livraisons effectuées en Mai et Juin, lui soient mandatées de toute urgence. Il s'agit là aussi d'un cas Social, Monsieur COURREGE, petit artisan de campagne est sur le point de déposer son bilan, son découvert en banque étant trop important, pour une entreprise comme la sienne nous sommes un très gros client. D'autre part il est de notre intérêt que Monsieur COURREGE satisfasse aux livraisons, que nous attendons fin Septembre et fin Octobre. Ses prix sont bas et nous aurons besoin du matériel aux dates prévues. Or si Mr. COURREGE n'est pas payé 8 des four-

nitures precedentes il ne pourra, ni ne voudra acheter le bois qui est nécessaire à la fabrication.

L'intéressé n'ayant ni le temps, ni les dispositions pour plaider sa cause lui même à PARIS, c'est pourquoi je me fais exceptionnellement son interprêtre.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Centre d'Accueil de Sainte-Livrade

N° [illegible] /D.D.
N° 11/D.D.

T E L E G R A M M E O F F I C I E L

SAINTE-LIVRADE, le 7 SEPTEMBRE 1956

Délégué Service Social pour le Lot-&-Garonne

à

Chef du Service Social
Etats Associés
78, Rue de Lille 78

-è- P A R I S 7ème-è-

Si aucune livraison ustensiles de cuisine commandés Bazar Hôtel de Ville n'est parvenue Villeneuve Samedi matin achèterons sur place nécessaire pour 250 rapatriés Samedi après midi.

ROULEAU

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Centre d' Accueil de Sainte-Livrade

N° 10 /D.

SAINTE-LIVRADE, le 3 SEPTEMBRE 1956

Le Délégué du Service Social pour le Lot-&-Gar.

à

Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales
(5ème Division)
78, Rue de Lille 78

- PARIS 7ème -

OBJET : -Commande supplémentaire de mobilier pour les rapatriés.

Considérant que la population des deux centres atteindra le total de 2.500 habitants rapatriés, soit 1.500 à Sainte-Livrade et 1.000 à Bias, il sera nécessaire de passer des commandes supplémentaires pour l'équipement en mobilier réfugié.

Compte tenu des détériorations nous avons chiffré ainsi les besoins :

Armoires - 277 de livrées à Sainte-Livrade, 224 Attendues à Bias, soit 1 par logement réfugié. II serait nécessaire de prévoir une commande supplémentaire de 10 pour Bias et 25 pour Sainte-Livrade. En effet outre une réserve minime, des armoires sont distribuées dans les bureaux, l'infirmerie, le local scout,etc.....

Tables - même situation que pour les armoires. II serait même préférable de prévoir une nouvelle dotation de 40 pour Sainte-Livrade, ou 5 tables n'ont pu être retrouvées lors de l'inventaire passation de service des magasiniers.

Cuisinières - Les livraisons faites ou attendues correspondant aux marchés, portent sur 276 à Sainte-Livrade et 230 à Bias. Les besoins de Bias seront satisfaits : 224 logements pour rapa-triés et 6 logements cadres (pas de cuisinières pour les instituteurs).

Pour Sainte-Livrade nous devons prévoir une nouvelle commande de 50 cuisinières de bonne fabrication. II faut prévoir le remplacement à plus ou moins brève échéance, si non des 63 cuisinières livrées par le Bazar de l'Hôtel de Ville, tout au moins d'une bonne partie. Une dizaine sont déjà inutilisées et devront être réparées par un ouvrier de métier.

Lits - II faut compter 1 lit par habitant.
A Bias, pas de problème pour le moment, si ce n'est la question des 200 paillasses manquant sur l'expédition de 1.000 lits complets, faite par l'Armée.
II faudrait apporter une solution soit par le prêt par l'Armée de 200 paillasses supplémentaires; soit par l'approvisionnement par nos soins.

A Sainte-Livrade nous avons en réserve une soixantaine de lits, plus une cinquantaine de petits lits pour bébés dont bon nombre est à distribuer immédiatement. Comme nous pourrons recevoir une cinquantaine de familles supplémentaires fin Septembre, début Octobre, il serait nécessaire de prévoir la livraison de lits pour coucher 200 personnes.

Si l'Armée ne peut nous prêter 200 lits supplémentaires l'achat le plus rationnel parait être celui de 100 lits à deux places, destinés aux couples et éventuellement aux familles comptant 3 enfants en bas âge, ces derniers pouvant utiliser un grand lit pour 3 enfants.

...../...

A moins que les 125 lits fournis à Sainte-Livrade sous la désignation lit pour enfant de 8 à 15 ans, soient très bon marché, le renouvellement d'une commande de ce matériel ne s'impose pas. Le prix de revient d'un grand lit pour 2 personnes doit être inférieur au prix de 2 de ces petits lits. D'autre part on y gagnera sur la fourniture de draps et de couvertures.

Draps - Lorsque la dernière livraison de 650 draps prévue aux marchés, aura été faite à Bias, il y aura 2.000 draps à Bias ce qui devrait être suffisant.

II y a en compte à Sainte-Livrade 2.500 draps dont 33 n'ont pu être retrouvés lors du dernier inventaire. II sera donc nécessaire de prévoir une fourniture supplémentaire correspondant à la livraison de nouveaux lits. S'il est décidé d'acheter 100 lits pour 2 personnes, il faudra 100 paires de draps de grande largeur.

Couvertures - Les Directeurs de Centre ont demandé que soit prévue la distribution d'une troisième couverture par personne. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de pousser si loin la distribution du mobilier. II me semble suffisant de prévoir la constitution d'un stock de 300 couvertures à Bias, de 600 à Sainte-Livrade dont la distribution serait faite par les Assistances Sociales aux seuls nécessiteux. A Sainte-Livrade il n'a été livré que 2.500 couvertures pour près de 1.500 réfugiés; c'est un peu juste.

Lits d'enfants - Les Assistantes Sociales préciseront les besoins nouveaux. Pour Bias une nouvelle livraison de 50 petits lits est à prévoir. II sera bon également de mettre à la disposition des Assistantes Sociales quelques couvertures de petite taille à distribuer aux mères de famille nécessiteuses.

Chaises - Bias sera satisfait par la livraison des 1.152 chaises qui doivent être livrées incessamment par la maison Blanc à Albi. II y aura un reliquat que Sainte-Livrade absorbera facilement. II est même nécessaire de prévoir une nouvelle fourniture de 450 portant alors la dotation de Sainte-Livrade à 966 + 450 = 1.416.

D'après les renseignements recueillis auprès des intéressés, les tabourets, ne seraient pas très prisés. Les dotations en chaises étant suffisantes il ne me parait pas nécessaire de faire de nouvelle commande.

En résumé il y aurait donc lieu de prévoir les dotations supplémentaires suivantes : 35 A moires (10 Bias, 25 Sainte-Livrade) 50 tables (10 Bias, 40 Sainte-Livrade) - 50 cuisinières pour Sainte-Livrade - 100 lits à 2 places et 100 draps correspondants pour Sainte-Livrade. 900 couvertures (600 pour Sainte-Livrade - 300 pour Bias) - 50 lits pour bébés à Bias et 450 chaises pour Sainte-Livrade.

Les Directeurs de Centre ont été autorisés à acheter directement des caissesà charbon et des poubelles.

Pour les caisses à charbon des commandes sont passées au fur et à mesure des besoins

Pour les poubelles il faudrait fixer les quantités à fournir. Jusqu'à présent Sainte Livrade a fourni une poubelle par bâtiment, ce qui est insuffisant. Nous serons vraissemblablement amenés à fournir une poubelle par famille, surtout pour Bias où l'enlèvement des ordures est faite par Villeneuve, contre payement.

Nous verrons sur place à commander ce matériel au meilleur compte.

La dépense globale se montera à 550 poubelles au prix unitaire de 700/750, soit 400.000 environ.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Centre d' Accueil de Sainte-Livrade

N° 9 /D.

SAINTE-LIVRADE, le Ier. SEPTEMBRE 1956

Le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le
Lot-&-Garonne

à

Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales
(5ème Division)
78, Rue de Lille 78

- PARIS 7ème -

OBJET : -Affectation Monsieur TURSAN.

REFERENCE : -Votre 1547 du 22 Août 1956.

Faisant suite à sa visite de Mercredi dernier au Camp de Sainte-Livrade, Mr TURSAN m'a confirmé par téléphone qu'après consultation de son médecin il n'était pas en état de reprendre une activité administrative.

Effectivement Mr TURSAN semble affaibli et Mr ALQUIER qui le connait depuis longtemps l'a trouvé profondement touché. Il est donc à prévoir que Mr TURSAN ne sera pas apte à reprendre son activité avant une période de traitement et de convalescence, retardant sa venue à Sainte-Livrade de plusieurs mois. Comme d'autre part l'intéressé n'a pas manifesté le désir que lui soit conservé le poste qui lui était des-tiné au Centre de Sainte-Livrade, j'ai l'honneur de solliciter l'affec-tation d'un fonctionnaire en remplacement numérique de Mr TURSAN.

Le poste à pourvoir est celui d'Adjoint au Directeur du Centre. De préférence il faudrait que le candidat ait quelques notions de comptabilité ou tout au moins soit disposé à se spécialiser.-

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Centre d 'Accueil de Sainte-Livrade

N° 9 /D.

SAINTE-LIVRADE, le Ier SEPTEMBRE 1956

Le Délégué du Service Social pour le Lot-&-Gar.

à

Monsieur l'Inspecteur de l'Enseignement Primaire
à VILLENEUVE S/LOT.

N'ayant pu vous rencontrer lors de mes derniers passages à Villeneuve, j'ai l'honneur de vous écrire pour apporter quelques précisions aux questions dont vous avez entretenu Monsieur TESTET.

Un groupe scolaire est en construction dans chacun des deux Centres de Sainte-Livrade et de Bias. En raison de l'arrivée accélérée des rapatriés nous aurons suffisamment d'enfants d'âge scolaire et vraissemblablement en surnombre, pour justifier l'ouverture immédiate de 12 classes à Sainte-Livrade et de 8 à Bias.

L'avancement des travaux nous permet d'espérer que les cours pourront débuter en Octobre.

Les instituteurs seront logés au Camp dans des appartements aménagés à leur intention. Nous disposons de 6 logements de 4 pièces à Bias et de 8 logements à Sainte-Livrade, également de 4 pièces, avec électricité, eau courante, salle d'eau et W.C. individuels installés.

Le Service des Affaires Sociales de la Direction des Relations avec les Etats Associés est déjà intervenu auprès du Ministère de l'Instruction Publique pour que ces groupes scolaires soient pris en charge par vos services. Afin d'organiser dans les meilleures conditions possibles, la rentrée des classes je suis à votre disposition pour vous rencontrer soit au Centre de Sainte-Livrade, soit à Villeneuve.-

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Centre d' Accueil de Sainte-Livrade

N° 1/D.

SAINTE-LIVRADE, le Ier SEPTEMBRE 1956

Le Délégué du Service Social pour le Lot-&-Garonne

à

Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales
(5ème Division)
78, Rue de Lille 78

- PARIS 7ème -

OBJET : -Enseignement ouverture des classes aux Centres de Ste-Livrade et de Bias.

J'ai l'honneur de vous adresser copie de la lettre envoyée à Mr l'Inspecteur de l'Enseignement Primaire à Villeneuve Sur-Lot.

Des entretiens que j'ai en avec Mr TESTET, Directeur de l'Ecole Municipale de Bias il ressort que l'Inspection de Villeneuve semble ne pas avoir été avisée officiellement par son Département de l'ouverture des Centres scolaires que nous mettons sur pied.

Il me semble qu'il serait nécessaire de reprendre contact avec le Ministère de l'Instruction Publique à Paris pour qu'aucun mal entendu n'existe.

Mr l'Inspecteur de Villeneuve étant en congé, je n'ai pu encore prendre contact directement avec lui. Si des difficultés surgissent je vous tiendrai immédiatement au courant afin que nous puissions prendre toute disposition pour l'ouverture des classes en Octobre.

Dès à présent j'ai retenu la possibilité d'utiliser éventuellement deux salles de classes de l'ancienne école des filles de Ste-Livrade.-

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Centre d' Accueil de Sainte-Livrade

SAINTE-LIVRADE, le 31 AOUT 1956

Le Délégué du Service Social pour le Lot-&-Garonne

N° 6/D.

à

Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales
(5ème Division)
78, Rue de Lille 78

- PARIS 7° -

OBJET : - Travaux supplémentaires pour le Camp de Sainte-Livrade -

Faisant suite aux visites de Mademoiselle LAPORTE et de Monsieur le Chef du Service Social, j'ai l'honneur de préciser par la présente lettre les travaux supplémentaires qu'il est nécessaire de réaliser immédiatement au Camp de Sainte-Livrade.

Pose de deux éviers dans l'appartement destiné aux deux Assistantes Sociales. Elles pourront ainsi disposer chacune d'une cuisine. Dépense à prévoir 40.000 Francs environ.

Aménagement du tout à l'égout pour les bâtiments où sont installés des W.C. Actuellement les W.C. actionnés par chasse d'eau éjectent juste sur les murs extérieurs des bâtiments; il est donc urgent de faire entreprendre ces aménagements qui ne seraient pas compris dans le marché d'ensemble de l'aménagement du Camp.

1°) -Bâtiment, appartements du Cadres.
1 canalisation de buses de 15 sur 55 mètres, coté sud 110.000 Frs
3 regards principaux, aboutissements salle d'eau 50.000 Frs
Aménagement canalisation eaux pluviales, coté nord
pose de buses sur 15 mètres 30.000 Frs
Deux regards, aboutissements salle d'eau W.C. 40.000 Frs

2°) -Bâtiment bureaux infirmerie
Aménagement regard W.C. douches 15.000 Frs

3°) -Bâtiment logements instituteurs
10 regards, aboutissements salle d'eau 100.000 Frs

Il a été présenté par Mr. DUMAS, entrepreneur, un devis de 3.450.000 Frs portant sur l'ensemble de l'évacuation des eaux usées du Camp. Il serait nécessaire de faire étudier ce projet par un bureau d'étude, car il est certain que l'évacuation des eaux usées des appartements des réfugiés ne peut être réalisée avec les moyens dont elle dispose, par la seule direction du Camp; à moins de créer immédiatement une équipe d'entretien des Centres.

Comme il ne s'agit que de l'évacuation d'éviers et de lavabos, il semble que le devis soit fort. En se basant sur les travaux effectués à Bias, pour les mêmes bâtiments réservés aux logements des réfugiés, il serait facile de passer un marché sur bordereau. A première vue il semble possible de réduire la dépense globale à 2.500.000 Frs.

Pour ce qui est de l'évacuation des W.C., j'avais fait des réserves auprès de l'entrepreneur croyant que l'utilisation du tout à l'égout par les canalisations d'eaux pluviales déjà existantes, n'était pas rationnelle.

...../...

II m'a été répondu que les Services d'Hygiène avaient déjà autorisé le même système pour le Camp voisin de Casseneuil. D'autre part de Capitaine CERF aurait donné un accord de principe à l'entrepreneur; cependant je crois devoir attirer l'attention des services techniques sur les dangers d'engorgement.

Les cheminées des logements de rapatriés sont en éternites. Le Service de Sécurité a exigé en raison des dangers d'incendie de doubler ces cheminées par des tuyaux métalliques. Seuls 75 appartements ont été aménagés ainsi. Les services financiers ont rejeté la facture qui doit s'élever à 75 X 3.500.

II est certain que ces travaux n'ont pas été effectués aux moindres frais, mais s'il est possible de discuter sur les prix unitaires il ne peut être question de revenir sur les travaux effectués.

Cependant il reste 214 appartements à aménager et ce, le plus tôt possible, avant les premiers froids. Nous risquons l'éclatement des cheminées d'éternite dès que le chauffage sera plus poussé.

La dépense supplémentaire à prévoir sera de l'ordre de 7 à 800 Rs par cheminée, soit 150 à 175.000 Rs.

J'étudierai par ailleurs avec le Service de Sécurité, les mesures minima à prendre pour la protection contre l'incendie. II faut là encore prévoir une dépense supplémentaire assez conséquente :

- petit matériel de première intervention (seaux, extincteurs),
- raccords pour bouches d'incendie existantes,
- tuyaux et dévidoir...etc...,

Représentant un dépense globale qui atteindra certainement 200.000 Rs

J'ai demandé à l'Entrepreneur de réaliser immédiatement la pose des deux éviers dans le logement des Assistantes Sociales et l'aménagement des évacuations eaux usées W.C. des appartements des cadres. L'Entrepreneur a accepté d'être payé en fonction des travaux effectués selon les prix unitaires établis pour Bias. Les chiffres que j'ai fournis sont donc approximatifs.-

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Centre d' Accueil de Sainte-Livrade

SAINTE-LIVRADE, le 31 AOUT 1956

Le Délégué du Service Social pour le Lot-&-Garonne

N° 5 /D.

à

Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales
(5ème Division)
78, Rue de Lille 78

- PARIS 7° -

OBJET : - Modifications travaux Centre de "BIAS" -

En accord avec le Capitaine, il a été décidé d'apporter les modifications suivantes aux travaux en cours :

Bâtiment A.1, bureaux, magasin, logements du Cadres.

Suppression des deux bureaux les plus près du magasin. Ce dernier est ainsi agrandi ainsi que le demande Mr. PICAUDE et l'équipement de 3 bureaux plus une grande salle d'attente et un couloir doivent être largement suffisants.

Modification des deux appartements situés à l'extrémité nord du bâtiment. Le premier est agrandi d'une chambre du second. Ainsi le logement en bout de bâtiment comprendre 3 chambres et le suivant 1 chambre.

Le premier sera destiné à une famille nombreuse en principe Mr. LAGAILLARDE (4 - enfants); le second permettra de loger un jeune ménage ou une Célibataire (Assistante-Sociale).

Ces modifications ainsi que la suppression de la salle de bain commune n'entrainent aucune dépense au contraire.

Afin d'améliorer le confort des cadres et également en vue de ne pas laisser apparaître une trop grande disproportion entre les logements des cadres de Bias et ceux de Sainte Livrade d'une part, et entre les logements réservés aux cadres et ceux réservés aux instituteurs d'autre part, il me parait opportun de prévoir une dépense supplémentaire (400.000 Francs inviron) pour l'équipement de tous les appartements cadres enseignement avec un chauf -fe eau.

Si par ailleur des économies doivent être réalisées, elles peuvent l'être par l'utilisation du bâtiment B.1, actuellement occupé par les bureaux provisoires.

Ce bâtiment est en bon état apparent; il est protègé par un plafond plâtré et les cloisons sont solides. S'il est certain que l'entreprise a tendance à démolir ce qui existe, je pense que pour le cas particulier de ce bâtiment nous pouvons tirer partie à moindres frais de l'état actuel des lieux.

...../...

Je veux bien faire des propositions, mais il serait rationnel de demander à un bureau technique de faire une étude. Dès à présent nous pouvons l'utiliser pour des familles très nombreuses ou pour le logement des grandes enfants ou célibataires.

Monsieur PIGAUDE a demandé la construction d'un garage sur la plateforme cimentée située à l'extrémité nord du Camp. Le Directeur du Centre de Bias prévoit un bâtiment pour garer les voitures particulière des cadres et du personnel enseignant (12 voitures) en plus des 2 véhicules administratifs. C'est donc une question de principe qu'il faut primitivement solutionner; l'Administration envisage t-elle de construire un garage pour les véhicules privés. Car il est bien évident que pour la 2 chevaux et la fourgonnette Citroën seules il ne serait pas nécessaire de construire un garage, le bâtiment annexe A.2 étant dans ce cas suffisant.

Une note vous sera également adressée au sujet du charbon et de l'intérêt d'aménager des réservés.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Centre d' Accueil de Sainte-Livrade

N° 4 /D.

Note pour Messieurs les Directeurs des Centres d'Accueil.

-oooo0ooooo-

Afin de grouper les achats et d'obtenir les meilleurs conditions possibles, veuillez me faire parvenir un état de prévision des besoins en charbon pour cet hiver.

- Réserve actuelle
- Besoins normaux pour les rapatriés attendus
- Fournitures exceptionnelles à prévoir pour les nécessiteux
- Besoins pour les bureaux, écoles.

SAINTE-LIVRADE, le 30 AOUT 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Centre d' Accueil de Sainte-Livrade

N° 3 /D.

SAINTE-LIVRADE, le 29 AOUT 1956

Monsieur J. R O U L E A U,
Administrateur de la France d'Outre-Mer
Délégué du Service Social pour le Lot-et-Garonne
Camp de Sainte-Livrade
(Lot & Garonne)

à

Société D A V U M,
7-34-36, Bd. du Pont Joubert
Poitier

(VIENNE)

Monsieur,

Faisant suite à notre entretien téléphonique de ce jour, j'ai l'honneur de vous confirmer notre commande de 100 réducteurs et 100 tuyaux de 83 m/m long de 1m50 pour les 100 fourneaux cuisinières que vous devez nous livrer cette fin de mois à Bias (Lot-&-Garonne).

Afin de limiter la dépense supplémentaire en résultant, nous attacherions du prix à ce que vous conserviez en compensation, tout ou partie des 200 coudes prévus dans le marché. Ce matériel n'est nécessaire que pour certains types de logement et la fourniture faite précédemment satisfait nos besoins d'ensemble. Etant donnée la nécessité d'adapter des réducteurs, je pense que la pose de coudes diminuerait trop le tirage. Sur ce point je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous donner un avis technique.

Je vous précise à nouveau les normes des appartements que nous avons à équiper :

Hauteur sous plafond 3 mètres.
Tuyau de cheminée en éverite sortant de 10 cm sous le plafond
Réducteur nécessaire pour passer du diamètre 111 (cuisinière) au diamètre 83 (tuyau métallique à l'intérieur de la cheminée d'éverite)
Veuillez nous fixer dans les meilleurs délais sur les prix.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

DESTINATAIRES :

- Société DAVUM
- Mr le Chef du Sce Social (5° Division)
  à P A R I S 7ème.(A titre de Compte-Rendu)
- Archives.-

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Centre d' Accueil de Sainte-Livrade

N° 2 /D.

SAINTE-LIVRADE, le 27 AOUT 1956

Monsieur J.R O U L E A U,
Administrateur de la France d'Outre-Mer
Délégué du Service Social pour le Lot-et-Garonne
Camp de Sainte-Livrade
(Lot & Garonne)

à

Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales (5°Division)
Ministère des Affaires Etrangères
Relations avec les Etats Associés
78, Rue de Lille 78

- P A R I S 7ème -

O B J E T : -Service financier - mandatement sommes dûes à Mr DOURREGE à Cancon.

Ayant pris contact avec Monsieur COURREGE entrepreneur en menuiserie, qui doit nous fournir 149 armoires pour le Camp de Bias, j'ai dû promettre à l'intéressé que j'interviendrai personnellement auprès des services financiers du Département pour que lui soit versée dans les délais les plus brefs la somme de 1.831.950 Frs correspondant à la livraison à Sainte-Livrade de 207 armoires selon marché N° 2.546. La livraison remonte à Mai et Juin et Monsieur COURREGE n'a bénéficié d'aucun mandatement

Etant dans une situation financière assez difficile, il serait équitable d'intervenir auprès desservices financiers intéressés pour lui donner satisfaction. D'autre part il y va de notre intérêt désirant activer la livraison des 149 armoires pour Bias commandées au même entrepreneur.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir adresser une lettre à Monsieur COURREGE l'informant des démarches que vous aurez jugé bon de faire afin de le rassurer et de l'encourager à activer la livraison du matériel qui lui a été commandé.-

DESTINATAIRES :

- Mr le Chef du Service des Affaires Sociales
(5ème Division) 78, Rue de Lille
à P A R I S 7ème.
- Archives.-

MINISTÈRE DES RELATIONS
AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

LE CONSEILLER TECHNIQUE

PARIS, LE

78, Rue de Lille, Paris (VIIe)

Lettre N° 1D - Expédiée directement par Monsieur l'Administrateur Délégué du Service Social pour le Lot & Garonne.
Camp Sainte Livrade / Lot. — Lot & Garonne